NF

Téléphone 027/23 30 51

Publicité : Publicitas - Sion
Téléphone 027/21 21 11

Le no 70 ct.

PRINCE AMEUBLEMENTS
VETROZ
Tél. 027/36 24 39
MEUBLES-RING

Nouvelliste
et Feuille d'Avis du Valais

RAPT DU BARON EMPAIN

A « l'allemande » ou à « l'italienne » ?

On est sans nouvelles du baron belge Empain enlevé peu avant midi lundi. Un gigantesque dispositif policier a été mis en place dans Paris et sur tout le territoire français, les Gouvernements belge et français suivent l'affaire avec la plus grande attention. La police française se demande s'il s'agit d'un enlèvement «à l'italienne», c'est-à-dire ayant pour but l'obtention d'une rançon ou « à l'allemande », c'est-à-dire à motifs « politiques ». Pour l'heure aucune demande de rançon sérieuse n'est enregistrée.

(Voir page 36)

COSMOS 954

SATELLITE MILITAIRE SOVIÉTIQUE PORTEUR D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE

S'EST ÉCRASÉ AU CANADA

WASHINGTON (ATS/Reuter/AFP). – Un satellite militaire soviétique, à bord duquel se trouvait un réacteur nucléaire, s'est écrasé hier matin en territoire canadien.

M. Zbigniew Brzezinski, conseiller du président Carter pour les affaires de sécurité, a confirmé hier à Washington qu'un satellite soviétique de la série « Cosmos», contenant de l'uranium enrichi 235 hautement radioactif, éait entré dans l'atmosphère à 12 h. 53 HEC et avait commencé à se désintégrer au-dessus de l'île Queen Charlotte, sur la côte ouest du Canada.

M. Brzezinski a indiqué que le processus de désintégration du satellite s'était poursuivi au-dessus du lac « Great Slave », région peu peuplée du nord-ouest du Canada.

Le conseiller du président Carter a précisé que des avions de l'armée de l'air américaine avaient été chargés de faire des prélèvements dans la région pour analyser les risques de contamination.

« Les risques de contamination sont extrêmement faibles », a déclaré M. Brzezinski, qui a précisé qu'il était très probable que le satellite soviétique se soit totalement désintégré.

Le satellite, certainement « Cosmos 954 », qui était en orbite depuis le 18 septembre 1977, contenait 50 kg d'uranium enrichi.

Selon M. Brzezinski, le réacteur du satellite « Cosmos » alimentait l'engin en électricité et il n'y a aucune raison de croire que le satellite avait à son bord des armes nucléaires.

Le conseiller du président Carter a encore précisé que les services américains de télémétrie savaient depuis le mois de décembre que l'orbite du satellite soviétique n'était plus conforme aux prévisions et que sa rentrée dans l'atmosphère « poserait des problèmes ».

Le président Carter et M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre canadien, se sont entretenus hier peu après 13 heures HEC, sur les mesures de décontamination à prendre, a indiqué M. Brzezinski.

M. Ben Huberman, fonctionnaire au Conseil national de sécurité, a déclaré de son côté que l'Union soviétique avait déjà lancé une dizaine de satellites semblables mais que c'était la première fois qu'un problème de ce genre se posait.

Ce qu'en pense Eric Schaerlig
Voir page 6

MACHINE ESPION

Il s'agit d'un satellite-espion, a précisé le porte-parole de la Maison-Blanche.

Le « Cosmos 954 » était un « satellite militaire destiné à la surveillance », le 16e ayant un réacteur militaire à bord.

Selon des sources autorisées à Washington, il devait suivre, grâce à son radar, les mouvements des navires et des sous-marins de la marine américaine.

L'agence Tass s'est bornée à annoncer l'accident en précisant que l'installation nucléaire ne présentait pas de risques d'explosion. Mais cet événement, trahissant un aspect nucléaire d'un programme ultra-secret, va certainement embarrasser le Kremlin.

On sait d'autre part que le programme « Cosmos » est destiné en premier lieu à l'espionnage, comme l'a révélé un rapport du Sénat américain en 1976. En outre, l'URSS a mis au point récemment, toujours dans le cadre de ce programme, un satellite-chasseur capable d'anéantir d'autres véhicules spatiaux. Les Etats-Unis en ont la certitude.

PIERRE BÉGUIN, ÉMINENT JOURNALISTE, EST MORT

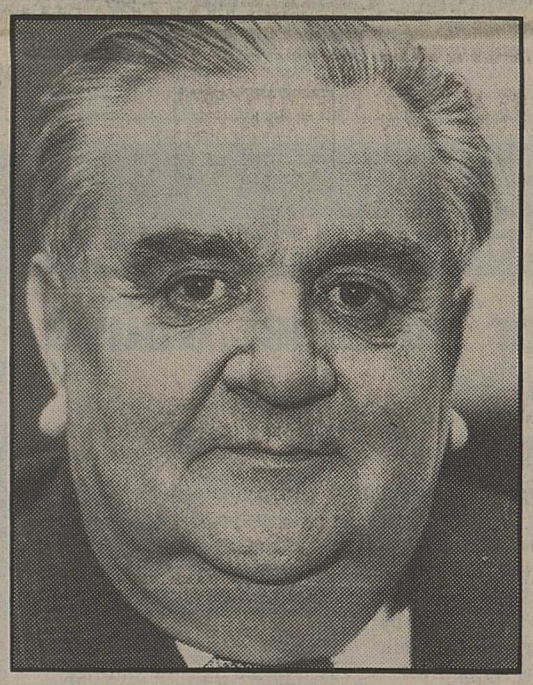

PULLY/LAUSANNE (ATS). – M. Pierre Béguin, président du conseil d'administration de l'Agence télégraphique suisse, ancien rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne,* ancien président de l'Union romande de journaux, est mort à minuit, dans la nuit de lundi à mardi, à l'hôpital cantonal de Lausanne, à l'âge de 74 ans.

D'origine neuchâteloise, né le 19 novembre 1903 à La Chaux-de-Fonds, Pierre Béguin fit des études de droit aux universités de Genève et de Vienne, avant de se consacrer au journalisme. Il fut d'abord rédacteur de *L'Annuaire de la Société des Nations,* puis correspondant à Berne de *La Suisse,* de *La Liberté,* du *Journal de Genève* et de la Radio romande, de 1930 à 1945. **Suite page 6**

Un homme de passion et de cœur Voir page 6

Garmisch
Attente interrogative
Voir page 13

★

Producteurs d'énergie nucléaire à Verbier
Voir page 34

★

Bourgeoisie de Sion-Bramois
Le successeur de M. Filippini désigné
Voir page 34

TVA : 2ème TENTATIVE

LA CONFIANCE DU PEUPLE NE POURRA REPOSER QUE SUR UNE CERTITUDE

Le Conseil fédéral, avec l'appui des quatre grands partis gouvernementaux, a l'intention de soumettre une nouvelle fois au peuple suisse son projet d'introduction de la TVA en remplacement de l'ICHA. Le taux d'imposition serait toutefois ramené de 10 à 8 %, ce qui logiquement, et pour autant que les allégements prévus dans la formule initiale soient maintenus, devrait en réduire le rendement de 20 %, dont une partie pourrait être récupérée par un alourdissement de l'IDN sur les revenus élevés, ce sur quoi on demeure pour l'instant au stade des suppositions.

D'ores et déjà on peut supputer les chances de réussite d'une telle entreprise. La consultation populaire du 12 juin 1977 s'était soldée par un score de 1 133 542 opposants contre 715 136 acceptants, soit un rapport de 5 à 3 environ. Il suffirait donc, pour obtenir une majorité favorable, qu'un peu plus d'un Suisse sur huit passe

Suite page 6

F.C.

Un hiver qui ose enfin dire son nom

Cette alternance de ciel bleu, de nuées stratosphériques, de nuages enveloppant les sommets, avait fini par lasser tout le monde.

Viendra-t-elle ?

Ne viendra-t-elle pas ?

Des questions à vous donner le torticolis.

Et puis, vers 2 h. 30, dans la nuit de lundi à mardi, on a vu des flocons tomber. Oh ! discrètement !

Une demi-heure plus tard, les toits étaient saupoudrés de neige, et puis, la chute s'est faite plus vindicative. A 7 h. 30, il y en avait bien 20 cm en plaine, recouvrant les trottoirs.

Les chasse-neige avaient commencé leur travail sur les grands axes de circulation vers 5 heures. Mais dans la campagne, à 10 heures, la couche de neige atteignait 40 cm. Et puis, le thermomètre est remonté de quelques degrés. Puis redescendu. Ce qui n'a pas empêché les poids lourds descendant du tunnel du Grand-Saint-Bernard de rejoindre dans les heures la douane de Martigny.

Quant aux chemins de fer, ils circulent normalement entre Martigny et Chamonix aussi.

Voir en page 3 un reportage détaillé

Transfert de concession contesté
Litige entre Alusuisse et la commune de Chandolin
Voir page 34

Matériel roulant pour les chemins de fer régionaux vaudois

BERNE BOYCOTTE UNE ENTREPRISE VEVEYSANNE

L'ÉTAT DE VAUD DEMANDE DES EXPLICATIONS

LAUSANNE. – Une délégation du Conseil d'Etat vaudois, composée de MM. Claude Bonnard, président, Marc-Henri Ravussin, Edouard Debétaz et André Gavillet, s'est rendue hier à Berne pour s'entretenir avec une délégation du Conseil fédéral, formée de MM. Willi Ritschard, président et Georges-André Chevallaz, d'un différend qui a surgi à cause du rejet, par la Confédération, d'offres des Ateliers de constructions mécaniques SA, à Vevey, pour la fabrication d'automotrices et de wagons destinés à des chemins de fer régionaux vaudois, et de la préférence accordée à des entreprises alémaniques.

En 1976, le Grand Conseil vaudois avait approuvé un programme prévoyant l'acquisition de huit automotrices pour les lignes Yverdon - Sainte-Croix, Bière - Apples - Morges et Aigle - Sepey - Diablerets, et représentant un investissement de 19,2 millions de francs, dont 9,2 millions à la charge du canton de Vaud. L'engagement fut pris que les fabriques romandes obtiendraient une part équitable des commandes.

Rationaliser ?..

Or, quand il fallut choisir les entreprises chargées de fabriquer les automotrices des deux lignes de Morges et d'Yverdon, l'Office fédéral des transports, soutenu par le Conseil fédéral, accorda la préférence à des fabriques de Neuhausen et d'Altenrhein, ainsi que de Genève (mais rattachée à BBC-Baden), et refusa les offres des Ateliers mécaniques de Vevey, pourtant spécialisés eux aussi dans le matériel roulant ferroviaire. L'argument de l'autorité fédérale reposait sur la nécessité de rationaliser et de normaliser la gamme des véhicules : les automotrices les mieux adaptées à la déclivité des lignes menant à Bière et à Sainte-Croix seraient celles déjà livrées par les entreprises alémaniques au Chemin de fer rhétique.

Des précédents

Cependant, la société veveysanne conteste vivement ce qu'elle considère comme une discrimination. Son recours auprès du Conseil fédéral ayant été vain, c'est le Gouvernement cantonal qui a décidé de demander directement des explications au Gouvernement fédéral. Le mécontentement vaudois est d'autant plus grand qu'une autre commande importante (des voitures pour les lignes d'Yverdon et de Morges et pour le Montreux-Oberland bernois) a échappé à l'entreprise de Vevey et que, en outre, les Vaudois ne veulent pas entendre parler d'un autre plan de l'Office fédéral des transports: la suppression des Chemins de fer Aigle-Sepey-Diablerets, Aigle-Ollon-Monthey-Champéry et Nyon-Saint-Cergue-Morez.

Enfants mordus par un chat enragé

A Ruswil, deux enfants ont été attaqués et blessés par un chat qui par la suite a été tué. Comme appris officiellement mardi, l'animal en question était atteint de la rage. Les deux enfants ont été transportés chez un médecin jeudi soir, après avoir alerté leurs parents. Un des gosses jouant devant la maison de ses parents, s'apprêtait à faire participer le chat à ses jeux lorsque ce dernier lui sauta à la gorge. Le second enfant a été blessé alors qu'il jouait avec l'animal. Le vétérinaire cantonal, immédiatement alerté, a pris les mesures nécessaires. La région de Ruswil est considérée comme zone dangereuse. Il est interdit d'y laisser chiens et chats en liberté. Au cours de ces dernières semaines, des cas de rage avaient déjà été annoncés : à Menznau, Romerswil, Malters et Zell, des vaches et des renards enragés ont dû être abattus. (e.e.)

Questionnaire aux fonctionnaires bernois et jurassiens

L'éventualité de l'envoi d'un questionnaire aux fonctionnaires du Jura bernois et du futur canton du Jura, aussi bien par le gouvernement bernois que la Constituante jurassienne, est actuellement à l'étude. Ce questionnaire demanderait aux fonctionnaires pour quelle administration cantonale en cause ils désireraient travailler dès l'an prochain. Tant à Berne qu'à Delémont, on pense que certains employés d'Etat pourraient souhaiter soit quitter le territoire du futur canton, soit désirer s'y installer dès que le canton sera effectivement en état de fonctionner, soit dès janvier 1979 vraisemblablement. Des échanges de fonctionnaires pourraient ainsi être mis sur pied.

A Berne, on n'ignore pas que le projet d'organisation de l'Etat esquissé à Delémont laisse entrevoir que plusieurs postes administratifs seront supprimés. Quelques exemples: des quelque 80 cantonniers actuels, une bonne vingtaine seront inutiles dans le nouveau canton. De même, le nombre des employés des contributions pourrait être ramené de 40 à 25 sans poser trop de problèmes techniques. Cela pourrait en revanche en susciter sur le plan humain. Il y aura certes, parallèlement, la création d'un certain nombre d'emplois dans l'administration cantonale jurassienne. Mais il s'agit avant tout de fonctions spécialisées exigeant des connaissances précises, de sorte que de simples transferts ne sont pas toujours possibles et envisageables.

Dans les groupes parlementaires jurassiens, on n'envisage pas du tout de procéder à des règlements de comptes envers des fonctionnaires qui se seraient opposés à la création du canton. Il est d'ailleurs prévu que tous les postes soient mis au concours et que leurs titulaires actuels soit postulants d'office et ne soient ainsi pas contraints de faire des offres de service. Mais les nominations incomberont au futur gouvernement jurassien. Comme on ne peut penser qu'il puisse y procéder en quelques jours et comme des délais de dédit sont indispensables, il n'est pas impossible que, par un décret, le Conseil fédéral autorise le bureau de la Constituante à procéder, avant janvier prochain, à des nominations provisoires qui seraient ratifiées ensuite par le premier Gouvernement jurassien. D'autres possibilités, telles que la retraite anticipée, sont aussi étudiées. Juridiquement, le futur canton n'a aucune obligation d'engager les fonctionnaires actuellement au service de l'Etat de Berne. Le fait que les fonctionnaires bernois sont rééligibles au 1er janvier 1979 pourrait simplifier les transferts éventuels. Si la circulaire en forme de questionnaire que nous évoquons peut être adressée aux intéressés ce printemps encore, il restera plusieurs mois pour trouver des solutions aux petits problèmes personnels qui ne manqueront pas de surgir.

Qui sera éligible ?

La commission de la Constituante qui a recherché des ébauches de solution à toutes ces questions, en examine d'autres. L'éligibilité figure en bonne place dans ce contexte. Vu les tâches particulières qui attendent l'administration jurassienne, plusieurs députés sont d'avis que les fonctionnaires, enseignants compris, ne devraient pas être éligibles à une fonction publique. D'autres penchent pour limiter cette restriction aux seuls grands commis de l'Etat cantonal. Toutes les opinions s'affrontent sur ce problème qui n'est certes pas d'une brûlante actualité, mais dont la solution peut avoir des incidences, notamment sur le problème de l'échelle des traitements.

Victor Giordano

Décès de l'ancien conseiller national Gustav Morf

BERNE. – L'ancien conseiller national Gustav Morf, est décédé à Montréal dans sa 78e année. Le défunt avait siégé à la Chambre du peuple de 1951 à 1953 dans les rangs de l'Alliance des indépendants avant d'émigrer au Canada.

Né à Zurich, M. Morf avait tout d'abord étudié les langues modernes, la psychologie et la philosophie avant d'enseigner dans le canton en qualité de professeur de gymnase, puis en Pologne et en Grande-Bretagne. Il était revenu en Suisse en 1929 pour entamer, une année plus tard, des études de médecine à l'université de Berne. Il est l'auteur de deux livres d'étude sur la psychologie.

En 1942, il avait été élu au Grand Conseil bernois, puis en 1951 au Conseil national, où il devait siéger jusqu'en 1953 avant de repartir, au Canada cette fois.

En marge du Salon des véhicules utilitaires...

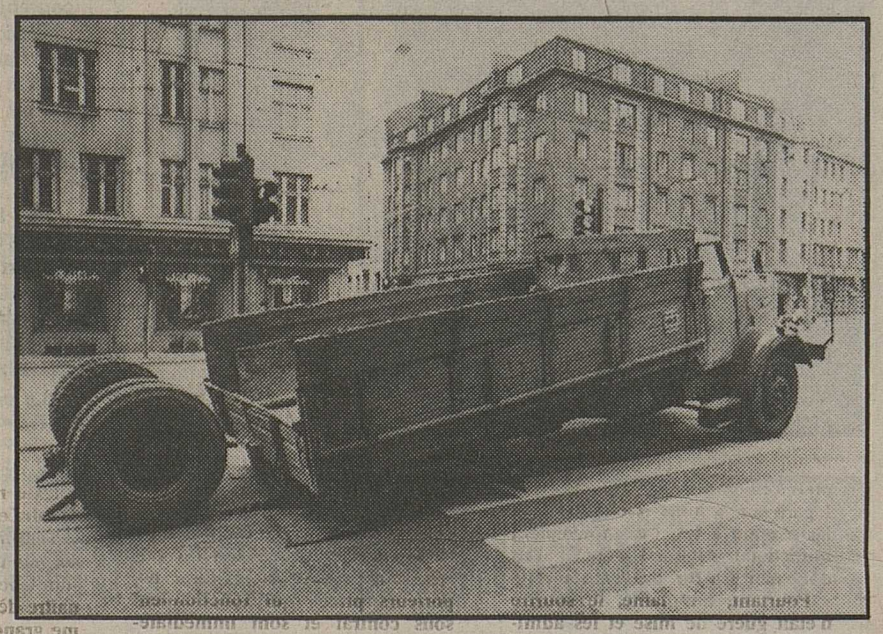

Arrêté à un carrefour par une signalisation lumineuse, quelle ne fut pas la surprise de ce chauffeur lorsque, voulant repartir dès que le feu passa au vert, le pont arrière de son camion resta résolument sur place...

Hit parade Enquête N° 4

1. *Ça plane pour moi*, Plastic Bertrand
2. *C'est la vie*, Johnny Hallyday
3. *Singing in the rain*, Sheila et B. Devotion
4. *Mille colombes*, Mireille Mathieu
5. *L'enfant des cathédrales*, Gérard Lenorman
6. *Le vin me saoûle*, Nicolas Peyrac
7. *Dans les yeux d'Emilie*, Joe Dassin
8. *J'ai vu Paris*, Charles Aznavour
9. *La java de Broadway*, Michel Sardou
10. *L'Indifférence*, Gilbert Bécaud
11. *Rocking all over the world*, Status Quo
12. *Belfast*, Boney M.
13. *Fais un bébé*, Michel Delpech
14. *Rétro, c'est trop*, C. Jérôme
15. *Dimanche mélodies*, A. Morisod
16. *Salma ya Salama*, Dalida
17. *Magnolia for ever*, Cl. François
18. *Le dindon*, La Bande à Basile
19. *Tarentelle*, Yves Duteil
20. *Valentino*, Frédéric François

Nouveaux venus : Nos 12 et 18.

L'industrie suisse des véhicules utilitaires en difficulté!

Le marché suisse du véhicule utilitaire reste encore extrêmement tendu. Bien que les ventes du premier semestre 1977 aient fait naître un certain optimisme, le climat s'est révélé, à la fin de l'année, peu propice aux investissements.

Les statistiques définitives d'immatriculations pour 1977 ne sont pas encore publiées, mais on prévoit qu'elles seront analogues à celles de l'année précédente.

Quant aux constructeurs suisses, ils ont pu maintenir en gros leur part du marché national, en particulier dans la catégorie des véhicules d'un poids total supérieur à 14 tones, qui représente la part la plus importante de leur production. En outre, ils sont parvenus à exporter plus de 50% de leur production vers divers marché.

Malgré ces résultats réjouissants, les ventes n'ont pas permis d'utiliser pleinement la capacité de production existante. C'est pourquoi certaines entreprises ont dû introduire le chômage partiel, les unes en 1977 déjà, d'autres dès le 1er janvier 1978.

Grâce aux succès obtenus sur les marchés d'exportation, les constructeurs suisses ont été en mesure de passer un certain nombre de commandes aux carrossiers et aux fabricants de superstructures en Suisse et à l'étranger. Bien que les perspectives d'occupation soient relativement peu favorables pour les carrossiers, l'année écoulée peut être qualifiée de plutôt satisfaisante. Il faut cependant souligner que la production de bus et de cars reste particulièrement faible.

L'année 1977 a vu l'entrée en vigueur de prescriptions d'immatriculation plus sévères dans le domaine du bruit et des gaz d'échappement, qui n'ont pas manqué de poser des problèmes sérieux aux constructeurs, problèmes qui resteront à l'ordre du jour durant les prochaines années. On doit donc s'attendre à de nouvelles exigences, dont on ne sait pas encore si elles seront économiquement supportables.

On peut en tout cas relever qu'il serait inopportun de causer à l'industrie suisse des véhicules utilitaires des problèmes supplémentaires par des exigences excessives en matière de réduction des émissions, au moment où cette industrie se trouve sérieusement menacée par les difficultés croissantes rencontrées à l'exportation en raison du cours de plus en plus élevé du franc suisse.

Par ailleurs, il convient de tenir compte, dans les discussions portant sur la politique des transports, du fait que le transport routier ne provoque pas seulement des coûts, mais fournit un certain nombre de prestations économiques qui ne sauraient être assurées par d'autres moyens de transport, si ce n'est en causant d'importants coûts supplémentaires.

NUL N'EST CENSÉ IGNORER LA LOI

S'approprier un objet trouvé, est-ce un vol?

100 francs dans une épicerie

Un beau matin deux dames font leurs achats dans une petite épicerie de quartier. Une d'elles, dame A termine ses achats, paye et part. L'autre, dame B aperçoit un billet de 100 francs plié en quatre sur le plancher. Elle se baisse pour ramasser le billet et tandis qu'elle se redresse, elle se rend compte que l'épicier l'observe. Rougissant, elle déclare qu'elle est en train de ramasser un billet qu'elle a laissé tomber.

Entre-temps, dame A, rentrée chez elle, s'aperçoit de la perte des 100 francs. Elle se rend dans tous les endroits où elle a passé dans la matinée: – banque, boucherie, épicerie – en demandant si l'on a trouvé le billet perdu. L'épicier se rappelle alors qu'il a vu Mme B ramasser un billet de 100 francs et le dit à Mme A qui se rend aussitôt à la police et accompagnée d'un policier va réclamer les 100 francs à dame B. Cette dernière commence par nier, mais finit par avouer et restitue l'argent. Dame A ne veut pas porter plainte mais le policier dénonce le cas au juge d'instruction.

Vol ou détournement?

Ce petit récit s'inspire d'un cas réellement arrivé et jugé devant un tribunal. **Condamnée pour vol,** *dame B, par l'entremise de son avocat,* **demande l'annulation du jugement.** *Elle soutient qu'elle ne saurait être condamnée pour vol mais* **uniquement pour appropriation d'objets trouvés.** *Et comme ce dernier délit ne se poursuit que sur plainte du lésé (à savoir dame A) – qui, comme nous l'avons vu renonce à porter plainte – elle doit être acquittée!*

Ce raisonnement est partiellement admis par les juges. Le détournement et l'appropriation d'objets trouvés se caractérise par le fait que la chose dont le délinquant s'approprie se trouve à la portée de ses mains d'une manière indépendante de sa volonté: **il ne l'a point soustrait à sa propriétaire.** *Il prend* **une chose perdue** *sans propriétaire.*

Choses perdues

Or, qu'est-ce qu'une chose perdue? Ce n'est ni une chose intentionnellement laissée ou cachée quelque part, ni une chose que son propriétaire a égarée dans sa maison ou dans son jardin où il pourra la chercher, ni même une chose déposée dans un endroit déterminé en toute conscience, mais oubliée lors du départ (sac ou manteau dans un restaurant, bague sur le lavabo dans un hôtel, par exemple). Celui qui s'approprie un objet égaré, caché ou déposé quelque part, **commet un vol.**

Mais Mme B, elle, s'est appropriée d'une chose échappée à la maitrise de dame A sans la volonté de cette dernière, dans un local non habité, ouvert au public. Dame A n'a pas posé le billet par terre intentionnellement et dans le but de venir le chercher plus tard – il s'agit donc vraiment d'un délit visé par l'article 141, al. 3 du Code pénal suisse – à savoir détournement et **appropriation d'une chose trouvée,** *délit puni uniquement sur la plainte du lésé.*

Ceci n'empêche pas que dame B puisse être punie pour **défaut d'avis en cas de trouvaille,** *délit visé par l'article 332 du Code pénal.*

Portalis

Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais

Imprimeur et éditeur responsable:
Imprimerie Moderne de Sion S.A.
André Luisier, directeur.
Administration et rédaction : 1951 Sion, rue de l'Industrie 13, tél. 027/23 30 51-52. Chèques postaux 19-274.

RÉDACTION CENTRALE
André Luisier, rédacteur en chef. F.-Gérard Gessler et Gaspard Zwissig, rédacteurs principaux ; Gérald Rudaz et Roger Germanier, éditorialistes et analystes; Jean Pignat, secrétaire de rédaction; Roland Puippe et Pierre Fournier, rédacteurs de nuit ; Jean-Paul Riondel et Jean-Marie Reber, rédacteurs de jour ; Jean-Pierre Bähler, Jacques Mariéthoz et Gérard Joris, rédacteurs sportifs.

Service de publicité : Publicitas SA, Sion.

RÉCEPTION DES ANNONCES
Publicitas SA, Sion, avenue de la Gare 25, téléphone 027/21 21 11. Télex 38 121.

DÉLAIS DE RÉCEPTION DES ANNONCES
Edition du lundi : le vendredi à 10 heures.
Edition du mardi : le vendredi à 16 heures.
Edition du mercredi au samedi : l'avant-veille du jour de parution à 16 heures.
Avis mortuaires : la veille du jour de parution jusqu'à 18 h. (en dehors des heures de bureau, ils peuvent être transmis directement à la rédaction du journal au 027/23 30 51 jusqu'à 23 heures).

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES
Surface de composition d'une page : 289 x 440 millimètres.
Corps fondamental : 8 (petit).
10 colonnes annonces de 25 mm de largeur.
5 colonnes réclames de 54 mm de largeur.

TARIF DE PUBLICITÉ
Annonces: 56,5 ct le millimètre (colonne de 25 mm) hauteur minimum 30 mm.
Réclames: 2 fr. 35 le millimètre (colonne de 54 mm).
Gastronomie : 1 fr. 40 le millimètre (colonne de 54 mm).
Avis mortuaires : 90 centimes le millimètre (colonne de 54 mm).
Rabais de répétition sur ordres fermes et sur abonnements d'espace.

Un hiver qui ose enfin dire son nom

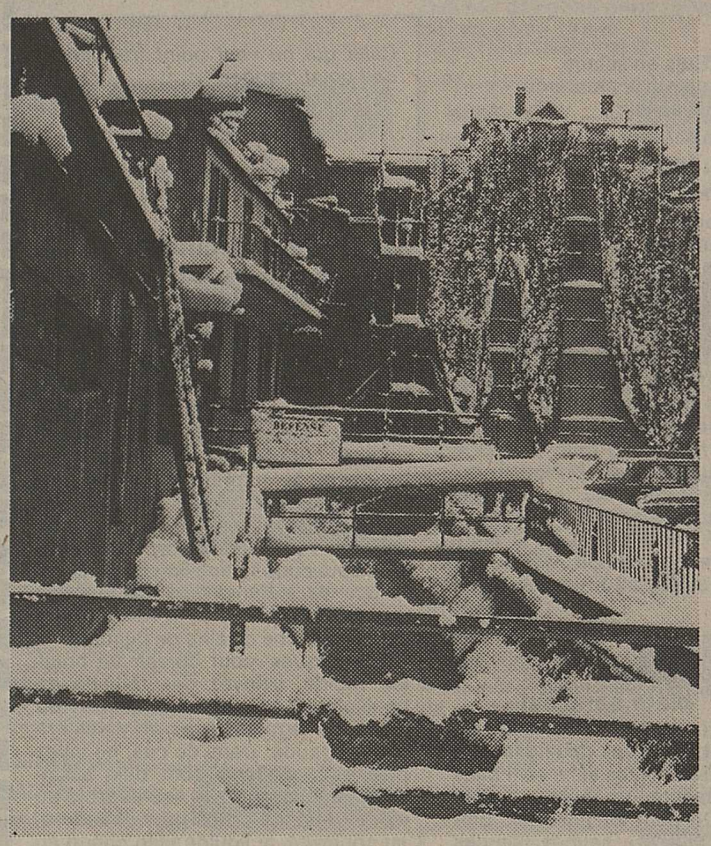

La rue de la Tannerie fait... peau neuve.

Pour la plus grande joie de toutes les stations, petites et grandes, à la veille d'un véritable «boom de carnaval» où les réservations touristiques semblent atteindre sinon dépasser celles des fêtes, le Valais a revêtu, entre 4 et 8 heures hier matin, sa plus belle parure hivernale. La neige, dispensée avec une rare prodigalité par mère nature, s'est étendue sur toute la plaine du Rhône de Brigue à Saint-Maurice. Elle vient à son heure et il suffisait pour s'en rendre compte de jeter un regard sur la mine réjouie de tous les responsables du mouvement touristique hivernal. On aurait donc bien sûr tort de s'en plaindre.

Pourtant, en plaine, le sourire n'était guère de mise et les administrations communales de Martigny, Sion, Sierre, Brigue ont vu hier «fondre sous la neige» une belle partie du budget prévu et que l'on espérait déjà «épargné»! De toutes part, il a fallu sortir le matériel de déblaiement, dans la plupart des cas bien tenu et bien achalandé, et s'en aller de carrefours en trottoirs et de trottoirs en rues ouvrir les chaussées qui ont laissé bien des automobilistes à la maison ou en panne.

«UNE GROSSE JOURNÉE D'HIVER»

Depuis le 12 décembre dernier, le Service d'entretien des routes est dirigé de façon intérimaire par M. Bernard Gaspoz, ingénieur ETS. C'est en sa compagnie que nous avons fait hier soir le point. Voici ce qu'il déclare:

«Contrairement à ce qui a été dit sur les ondes aux environs de 17 heures, la situation en Valais n'a rien d'alarmant! Certes nous avons connu une grosse journée d'hiver, mais, et là je rends hommage à tous les voyers chefs, l'alerte fut donnée suffisamment tôt pour nous permettre de mobiliser tout notre effectif.

C'est ainsi que, dès 5 heures du matin, plus de 300 hommes, voyers, cantonniers, chauffeurs, aide-chauffeurs et ouvriers se sont lancés à l'assaut des routes enneigées.

Notre système se déploie ainsi: une dizaine de véhicules lourds et une dizaine de véhicules légers appartenant directement à l'Etat du Valais ont pour mission d'ouvrir la route cantonale de Gampel à Saint-Maurice. Ensuite une bonne centaine de lames, propriété de l'Etat, sont réparties dans toutes les vallées adjacentes et auprès de transporteurs privés qui fonctionnent sous contrat et sont immédiatement alertés par les voyers et les cantonniers. Cette organisation nous permet d'attaquer sur tous les fronts en même temps.

A vrai dire, nous n'avons pas connu hier de problèmes particuliers, sinon en quelques endroits précis où la neige n'a pratiquement pas cessé de tomber pendant plus de quinze heures. Ce fut notamment le cas entre Ardon et le viaduc de Riddes où, dans le courant de l'après-midi, il a gelé, ce qui a provoqué la formation d'ornières. Nous sommes immédiatement intervenus avec du matériel lourd et avons sablé et salé ce secteur difficile. Bien entendu, profitant également de la baisse de circulation, tous les véhicules vont tourner pendant la nuit pour ouvrir mieux encore les chaussées et améliorer certains secteurs.»

LA SITUATION EN FIN DE SOIRÉE

En fin de soirée, on pouvait établir le bilan routier suivant:
- **tunnel du Grand-Saint-Bernard et col du Simplon: accessibles avec chaînes à neige;**
- **col des Montets (Martigny - Chamonix): fermé;**
- **route Gampel - Goppenstein: fermée par une avalanche. Chargement des voitures pour la ligne du Loetschberg en gare de Brigue;**
- **route cantonale: praticable dans des conditions hivernales normales;**
- **la plupart des vallées adjacentes ainsi que l'accès aux stations: chaînes à neige recommandées.**

Il est tombé à Brigue 5 à 10 cm, à Sierre 50 à 60 cm, à Sion et Martigny de 30 à 40 cm. La route est libre de neige depuis Vernayaz où il a plu, comme d'ailleurs sur le Bas-Valais, la majeure partie de la journée.

DANGER D'AVALANCHES GÉNÉRALISÉ

Ces très abondantes chutes de neige causent aussi quelques gros soucis aux experts en matière d'avalanches. Voici d'ailleurs ce que nous a déclaré hier soir le responsable du service de sécurité de Téléverbier, M. Gaston Barben:

«On peut dire ce soir que le risque d'avalanches est généralisé. En effet, de très importantes quantités de neige sont tombées dans la journée. En fin d'après-midi comme en début de soirée, il a plu jusqu'à une altitude assez élevée, ce qui a considérablement alourdi la masse de neige. Les plus gros risques sont courus comme d'habitude sur les pentes nord-est, mais, au vu des quantités tombées, de gros risques aussi sur les pentes sud.»

M. Barben nous prie ensuite d'adresser une très sérieuse mise en garde à tous les skieurs évoluant sur le territoire valaisan:
- **s'en tenir strictement aux directives des équipes de sécurité des stations ou des régions;**
- **ne s'aventurer sous aucun prétexte hors des pistes battues et balisées.**

Terminons cette brève enquête sur une note plus optimiste: la saison hivernale 1977-1978 va connaître dès ce week-end sa deuxième grande occupation, après celle des fêtes de fin d'année. Et cette fois-ci les responsables pourront annoncer avec un rayonnant sourire: «Toutes les installations fonctionnent», «plus d'un mètre de neige fraîche». Et c'est bien sûr là l'essentiel pour notre tourisme.

Une enquête Set

Le système de déblaiement des routes mis en place par le canton du Valais voit des entreprises privées, dotées de lames appartenant à l'Etat, ouvrir les routes des vallées adjacentes. Ici, l'entreprise Bérard de Vollèges ouvrant la route de Verbier.

Coup d'œil régional

Le Loetschental isolé

BRIGUE. – D'une manière générale, les chutes de neige ont été moins fortes dans le Haut-Valais que dans le Bas.

Dans le Loetschental par contre et précisément entre Gampel et Goppenstein, les précipitations ont été plus importantes. A cause de la formation de plaques de neige et du danger d'avalanches, le trafic a été interdit depuis hier à midi. Selon ce que nous avons appris hier soir, la route pourrait être ouverte ce matin. Le Loetschental ne peut donc être atteint que par la voie aérienne.

Le mauvais temps perturbe le déroulement du cours de complément de la brigade frontière II, qui est entrée en service lundi. C'est ainsi que les tirs prévus pour aujourd'hui ne pourront pas se dérouler, sauf pour la compagnie stationnée à Blatten, la munition venue par le tunnel étant bloquée à Goppenstein.

Curieuses boules pour de curieux arbres de Noël.

Haut-Plateau - Anniviers: 70 cm!

La neige est tombée sur le district de Sierre en grande partie dans la nuit de lundi à mardi, ainsi qu'hier, toute la journée.

En montagne, elle devait cesser de descendre en fin d'après-midi, moment où la pluie s'est déclenchée en plaine. Sur la route cantonale Martigny - Brigue, entre Sierre et Sion, la circulation avait retrouvé une situation un peu plus normale hier soir. La pluie avait légèrement accéléré la fonte de la neige provoquée aussi par le passage incessant des véhicules. La prudence reste toutefois de mise. Alors qu'en plaine il avait neigé environ 20 cm, les stations de montagne furent privilégiées. En effet, sur le Haut-Plateau, 60 à 70 cm de neige faisaient la joie des vacanciers encore présents.

Dans le val d'Anniviers, la situation est à peu près la même. Il est recommandé aux automobilistes d'aborder le passage des Pontis avec la plus grande prudence. De très bons pneus spécialement conçus pour l'hiver ou un équipement de chaînes s'avèrent de rigueur pour circuler dans les hauts du district.

Un «baby-crabe» pour le val d'Illiez

VAL-D'ILLIEZ. – Lundi matin, une seule note colorée dans le paysage de Val-d'Illiez: un chasse-neige dernier cri, orange, ressemblant à une libellule, ou à un gros crabe, peut-être...

Le service cantonal des automobiles avait délégué un de ses représentants pour expertiser l'engin, qui évoluait presque élégamment dans la neige.

Cette «petite» merveille de chasse-neige, le premier spécimen livré en Suisse par une maison française... est plutôt imposante. Elle fait partie du parc de machines de l'entreprise des frères Roland et Martial Perrin, à Val-d'Illiez.

Importé par la maison «Monect», que dirige M. Aldo Panizzi, à Monthey, ce véhicule dénommé «babycrabe» est construit à Valence (France). Il est équipé d'un moteur Saviem 6 cyclindres diesel avec turbo développant 170 CV Din/2500 tours. Il est équipé d'une boite à 15 vitesses transmettant la puissance aux quatre roues. Quand on saura encore que ces dernières sont toutes quatre directionnelles, on comprendra que le «baby» en question est à l'aise dans toutes les situations. Son équipement en chasse-neige est composé d'une lame en triangle, transformable en lame-biaise ou en lame-bulldozer, avec deux ailerons ecrêteurs à commandes hydrauliques. La longueur de chaque aileron est de 3 m. L'ouverture maximale, avec les deux ailerons atteint 7 m 20.

Une vue du « babycrabe », triangle avant et ailerons déployés. Cet engin est insonorisé au maximum, ce qui est aussi une de ses grandes qualités.

Entremont

Le Grand-Saint-Bernard bien ouvert

Si le val de Bagnes a littéralement été englouti hier sous une masse de neige que l'on pouvait chiffrer à plus de 60 cm en la station de Verbier, il n'en a pas été de même sur l'artère internationale du Grand-Saint-Bernard.

En effet, on notait, hier matin, environ 30 cm à Orsières, mais à peine 10 cm à Liddes et Bourg-Saint-Pierre, ce qui a naturellement beaucoup facilité la circulation.

Comparaison n'est pas raison, mais il convient tout de même de souligner que jamais, quelle que soit la violence des intempéries, le Grand-Saint-Bernard, c'est-à-dire l'accès au tunnel routier, n'a été fermé du côté suisse. Hier encore, le départ difficile depuis Martigny et jusqu'à Orsières était tout de même praticable pour tous les routiers, toutes les voitures bien équipées, c'est-à-dire avec chaines à neige. Cette situation se prolongera encore quelques jours. Ce même trafic est d'autre part surveillé, parfois réglementé par le poste de police cantonale d'Orsières et hier, malgré les conditions difficiles, aucun embouteillage, aucun accident avec graves conséquences n'a été enregistré. Ce qui permet d'écrire avec satisfaction que cet axe « Nord-Sud européen » reste en hiver l'un des plus sûrs et aussi l'un de ceux qui mériteraient une « attention toute particulière » en certains points dangereux, comme par exemple, à l'entrée de Bourg-Saint-Pierre – côté Valais – où l'on redoute chaque année les avalanches.

Piste...

SION. – Le service des aérodromes militaires a l'obligation de tenir ouverte la piste pour les besoins de l'armée et aussi pour les besoins de l'aérodrome civil.

Hier, durant toute la journée, plusieurs chasse-neige et fraiseuses ont assuré ce travail.

Le SAM a une grande expérience en la matière car, chaque hiver, le personnel tient ouvert la piste de l'aérodrome militaire d'Ulrichen. Les machines utilisées appartiennent à l'armée et le personnel est celui travaillant à l'aérodrome militaire.

Sierre

Pharmacie de service. – Pharmacie Allet, téléphone 55 14 04.
Hôpital d'arrondissement. – Heures des visites: semaine et dimanche de 13 h. 30 à 16 heures et de 18 h. 30 à 19 h. 30. En privé de 9 heures à 20 h. 30. En maternité de 13 h. 30 à 20 h. 30. Prière d'observer strictement ces heures.
Clinique Sainte-Claire. – Heures des visites, semaine et dimanche, de 13 h. 30 à 16 h. 30.
Samaritains. – Dépôt d'objets sanitaires, téléphones 55 20 72 et 55 60 42.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. – Appeler le numéro 11.
Ambulance. – SAT, tél. 55 63 63.
Auto-secours pour pannes et accidents des garagistes valaisans. – 24 heures sur 24. Garages sierrois, téléphone jour et nuit: 55 55 50.
Auto-secours sierrois. – 24 heures sur 24. Téléphone 55 24 24. SOS - Pannes - Accidents.
Grône Samaritains. – Objets sanitaires et matériels de secours, tél. 58 14 44.
Pompes funèbres. – Amoos Jean, téléphone 55 10 16, Eggs et Fils, tél. 55 19 73.
Groupe AA. – Chippis, tél. 55 76 81.
A l'écoute (La main tendue). – Difficultés, problèmes, angoisse, solitude, etc., téléphone 41 42 22, 24 heures sur 24, en toute discrétion.
Dancing la Locanda. – Ouvert tous les soirs de 21 h. 30 à 3 heures et 4 heures suivant la saison, tél. 55 18 26.
Bibliothèque. – Tél. 55 19 64 - Ouverture: lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 h. 30 à 18 h. 30; jeudi, de 14 h. 30 à 20 h. 30; samedi, de 10 heures à 11 h. 30 et de 14 heures à 16 h. 30.
Aide familiale. – Tél. 57 11 71. Responsable: Mlle Michelle Fasnacht.
Centre d'information planning familial. – Mardi et vendredi, de 14 heures à 15 h. 30 ou sur rendez-vous, tél. 55 58 18. Permanence téléphonique tous les jours entre 8 et 9 heures. Adresse: hôtel de ville, bureau N° 10.
Tea-room des Châteaux Sierre. – Exposition Pierre Spori.
Bibliothèque Aslec. – Avenue du Marché 6 – Ouverte le mercredi et le samedi de 14 à 17 heures et le jeudi de 19 à 21 heures.
Consultation des nourrissons, cours de puériculture Croix-Rouge « Soins à la mère et l'enfant »: tél. 23 30 96. Renseignements et inscriptions, l'après-midi du lundi au vendredi, de 14 à 18 h.
AA.– Réunion le mardi à 20 h. 30, rue St-Guérin N° 3, au-dessus du Parking.
Croix d'Or, centre d'accueil. – Bâtiment service social, chaque vendredi dès 20 h.
Service d'aides familiales. – Mme Oggier-Meytain, rue du Chanoine Berchtold 20, Sion, tél. 22 86 22 le lundi et le vendredi de 14 h. 30 à 15 h. 30.
Centre de planning familial, Service famille-jeunesse. – Consultation sur rendez-vous, avenue de la Gare, 21, salle N° 24, le lundi et le vendredi après-midi et le mardi soir. Téléphone 23 46 48 de 14 h. 30 à 15 h. 30.
Bibliothèque municipale. – Ouverture le mardi, de 9 à 11 heures et de 14 à 19 heures; le jeudi de 14 à 19 heures.
Baby-sitters. – Tél. 22 38 20 et 22 96 63 durant les heures des repas et 22 42 03 le matin.
Châteauneuf-Conthey. – Piscine du Résident-Parc, couverte et chauffée - Bassin de 17 m x 7 m.
Taxis de Sion. – Service permanent et station centrale gare, tél. 22 33 33.
Dancing Le Galion. – Ouverture tous les soirs de 22 à 3 heures et 4 heures suivant la saison. Dimanche fermé.
Dancing La Matze. – Ouvert jusqu'à 2 heures, tél. 22 40 42.
Consommateur-information. – Rue de la Porte-Neuve 20, le jeudi de 14 à 16 heures.
Bleusy-Dilic (route Super-Nendaz) Bar-dancing-discothèque. Ouvert dès 22 heures. Carnotzet. Fermé le mardi.
Nendaz-Station. – Dancing-discothèque « Lapin Vert ». Ouvert tous les soirs de 21 h. 30 à 3 heures.
Musée des costumes - Vivarium. – Route de Sierre, Uvrier, ouvert: tous les jours, sauf lundi, de 13 h. 30 à 18 h. 30.
Patinoire. – 8 h.-11 h. 45, public et écoles; 14 h.-16 h., public (enfants gratuit); 16 h. 15-17 h. 15, sport scolaire facultatif; 20 h. 15, match Sion II - Salvan I.

Sion

Médecin de garde. – Le N° 11 renseignera.
Pharmacie de service
Mercredi 25, jeudi 26, Fasmeyer, téléphone 22 16 59.
Vendredi 27, Zimmermann, tél. 22 10 36 et 23 20 58.
Dimanches et fêtes: 9 heures - 12 heures; 15 heures - 21 heures.
Jours ouvrables: 8 h. - 12 h. 15; 13 h. 45 - 21 heures.
En dehors de ces heures: pour ordonnances médicales urgentes seulement: 21 21 91 (poste de police); surtaxe de 5 francs.
Service dentaire d'urgence. – Médecin de garde: téléphoner au N° 11.
Hôpital régional. – Permanence médicale assurée pour tous les services. Heures des visites, tous les jours de 13 à 15 heures et de 19 à 20 heures. Tél. 21 11 71.
Ambulance. – Police municipale de Sion, téléphone 21 21 91.
Samaritains. – Dépôt d'objets sanitaires téléphone 22 11 58, Mme G. Fumeaux, avenue Pratifori 29, ouvert de 11 à 13 heures.
Dépannage électricité et carburation. – 24 h. sur 24, tél. 22 57 16.
Auto-secours sédunois. – 24 heures sur 24, tél. 23 19 19. SOS pannes - accidents.
Auto-secours pour pannes et accidents des garagistes valaisans. – 24 heures sur 24. Garage des Alpes, Conthey, tél. 36 16 28.
Service de dépannage du 0,8‰. – Téléphone 38 23 63 et 86 34 50.
Pompes funèbres. – Barras S.A., tél. 22 12 17, Max Perruchoud, tél. 22 16 99, 55 03 02, 55 18 48, Vœffray 22 28 30.
Garderie. – Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 heures à 16 h. 30 au rez-de-chaussée de l'école protestante.
Service social de la commune de Sion, Avenue de la Gare, 21, tél. 22 86 88.
Dispensaire médical: ouvert l'après-midi.
Crèche - garderie d'enfants: ouverte de 7 h. à 18 h. 30.

Martigny

Pharmacie de service. – Téléphoner au N° 11.
Médecin de service. – Appeler le numéro 11.
Hôpital. – Heures des visites, chambres communes tous les jours de 13 h. 30 à 15 heures et de 19 à 20 heures; privées de 13 h. 30 à 20 heures.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fêtes. – Appeler le numéro 11.
Ambulance officielle. – Tél. 2 24 13 et 2 15 52.
Pompes funèbres. – Ed. Bochatay, 2 22 95. Gilbert Pagliotti, 2 25 02, Marc Chappot et Roger Gay-Crosier 2 24 13 et 2 15 52.
Centre de planning familial. – Avenue de la Gare 28, tél. 2 66 80.
Dépannage. – Du 23 au 30 janvier, carrosserie R. Granges et Cie, tél. 2 26 55 et 2 34 63.
Patinoire. – 8 h., écoles; 13 h. 30, public; 19 h., HCM; 20 h. 30, Charrat - Nendaz.

Service d'aide familiale: pour tous renseignements, s'adresser à la responsable du service: Mme Philippe Marin, infirmière, chemin de la Prairie 3, Martigny, tél. 2 38 42. Tous les jours de 7 à 9 heures et à partir de 18 h.
Groupe Alcooliques anonymes « Octodure ». – Bâtiment de la Grenette, Martigny: réunion tous les vendredis à 20 h. 30. SOS, téléphone 2 49 83 et 5 46 84.
AA. Martigny. – Urgence, tél. 2 11 55 et 5 44 61 Vendredi à 20 h. 30, réunion rue de l'Eglise 2, Clé des champs.

Saint-Maurice

Pharmacie de service. – Pharmacie Gaillard, tél. 3 62 17.
Médecin de service. – En cas d'urgence en l'absence de votre médecin habituel, clinique Saint-Amé, tél. 3 62 12.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. – Appeler le numéro 11.
Pompes funèbres. – Albert Dirac, tél. 3 62 19, François Dirac, tél. 3 65 14.
Samaritains. – Dépôt de matériel sanitaire, Mme Ida Mottiez, Les Iles, tél. 3 73 51. En cas d'absence, tél. 3 66 85. Exercices: 2e mardi de chaque mois, dès 20 heures.

Monthey

Pharmacie de service. – Pharmacie Crochetan, tél. 4 15 44.
Médecin. – Service médical jeudi après-midi, dimanche et jours fériés, tél. 4 11 92.
Samaritains. – Matériel de secours, tél. 4 23 30
Ambulance. – Tél. 4 62 62.
Hôpital. – Heures des visites, chambres communes et mi-privées, mardi, jeudi, samedi et dimanche, de 13 h. 30 à 15 heures; privées, tous les jours de 13 h. 30 à 19 heures.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. – Appeler le numéro 11.
Pompes funèbres. – Maurice Clerc, 4 62 62, J.-L. Marmillod, 4 22 04, Antoine Rithner, 4 30 50.
Dancing Treize Etoiles. – Ouvert jusqu'à 2 h. Fermé le lundi.
Taxis de Monthey. – Service permanent, station place Centrale, tél. 4 14 84.
CIRENAC. – (Centre d'information de régulation des naissances et d'aide aux couples), tél. 4 66 11.
Dépannage. – Téléphone jour et nuit: 4 43 37.
Bar Le Corso. – Ouverture jusqu'à 24 heures.

Viège

Pharmacie de service. – Samedi 21, Anthamatten, tél. 6 26 04. De dimanche à samedi 28, Burlet, tél. 6 23 12.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. – Appeler le numéro 11.

Brigue

Pharmacie de service. – Samedi 21, Citv, téléphone 3 62 63. De dimanche à samedi 28, Central, Naters, tél. 3 51 51.
Dépôt de pompes funèbres. – André Lambrigger, tél. 2 12 37.
Patrouilleurs TCS. – Tél. 022/140 ou 031/140.

LOÈCHE-LES-BAINS
Médecin de service. – Dr Kapp, tél. 61 13 45 et 61 14 68.

AUJOURD'HUI madame

Un menu

Œufs en salade
Lapin à la moutarde
Riz au lait

Le plat du jour

Lapin à la moutarde

Faites mariner un lapin dans trois quarts de litre de vin blanc et une cuillerée de vinaigre, avec oignon, carottes, thym, laurier, sel et poivre. Mélangez deux cuillerées à soupe de moutarde anglaise avec 125 g de beurre. Mettez une partie de ce beurre à l'intérieur du lapin. Ficelez, tartinez une barde de lard de beurre de moutarde, entourez le lapin, ficelez le tout. Mettez au four. Quand le lapin est cuit, enlevez le beurre qui s'est écoulé. Composez un nouveau beurre comme le premier, écrasez le foie dedans, mélangez à de la marinade. Passez au chinois. Arrosez le lapin. Réchauffez au four cinq minutes.

Quelques conseils pour des plats sans sel

Pour le riz et les pâtes, il existe un petit problème, ces deux aliments ne sont guère sapides sans sel ! Mais il existe quantité de façons de les améliorer. On peut les servir accompagnés de diverses sauces (sauces tomates, sauces aux champignons).

Pour les viandes et les poissons: les viandes grillées ou rôties s'accommodent fort bien de la cuisson sans sel et ne posent pas de problème. Néanmoins, de temps en temps, pour varier, vous pouvez les assaisonner d'une sauce au curry ou au beurre ravigote. Pensez également aux divers aromates tels que le thym, le laurier, les herbes de Provence, le fenouil, le raifort, le romarin, le basilic. Pour les poissons, les herbes aromatiques sont aussi très utiles : le thym, le laurier, le fenouil, le romarin, penser aux marinades, aux câpres sans sel.

Pour les œufs, sont conseillés les sauces au curry, le cerfeuil, l'estragon, les fines herbes.

Celui qui ne veut point travailler ne doit point manger.
(Bible)

Demandée par plusieurs lectrices...

La recette de la sauce blanche

Préparation et cuisson: 15 mn.

Pour quatre personnes: 30 g de beurre ou de margarine, 30 g de farine (une cuillerée à soupe très pleine), un demi-litre de bouillon de viande (ou bouillon de viande concentré en tablette), sel, poivre.

Faites fondre sur feu doux, le beurre ou la margarine. Ajoutez-y la farine. Délayez sur le feu pendant quelques secondes jusqu'à ce que le mélange soit mousseux. Ajoutez-y d'un seul coup le bouillon froid. Salez et poivrez. Mélangez jusqu'à épaississement. Laissez cuire à feu extrêmement doux une dizaine de minutes.

Remarques: pour obtenir un bouillon rapide, délayez une tablette de bouillon de viande concentré ou même de légumes avec un demi-litre d'eau chaude. Dans ce cas, ne salez pas: ces bouillons sont déjà assaisonnés. Incorporez le liquide froid au mélange farine-corps gras chaud ou, au contraire, le liquide bien chaud au mélange refroidi. Dans ces conditions, vous n'aurez jamais de grumeaux.

Mon avis: une sauce blanche destinée à accompagner un poisson bouilli gagne à être préparée avec le court-bouillon du poisson. Il est bien évident, dans ce cas, qu'il ne faut pas saler la sauce à nouveau.

Dr CLAUDETTE

L'amour c'est...

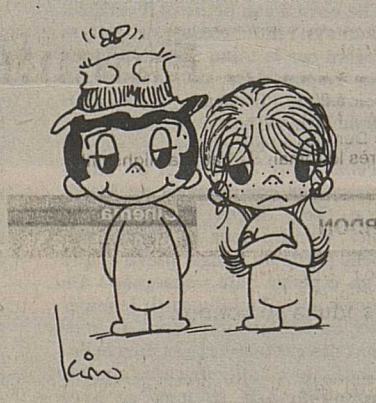

...ne rien dire quand il met son vieux chapeau préféré.

TM Reg. U.S. Pat. Off.—All rights reserved
1976 Los Angeles Times

La tendance sur les marchés européens

PARIS : en baisse.
Dans un marché hésitant, toute la cote s'est effritée, dans un volume d'échanges calme.
FRANCFORT : meilleure.
Dans un mrché quelque peu irrégulier, seuls certains secteurs ont fait preuve de résistance.
AMSTERDAM : affaiblie.
Sous la conduite des valeurs internationales, tous les secteurs se sont à nouveau orientés à la baisse.
BRUXELLES : en baisse.
Dans un marché déprécié, seuls Hainaut-Sambre, Tessenderloo, Clabecq et FN ont fait preuve d'une bonne disposition.
MILAN : ferme.
Toutes les valeurs industrielles et financières ont généralement poursuivi leur mouvement de hausse.
LONDRES : affaiblie.
Influencée par l'absence des investisseurs, la bourse s'est très modérément repliée au fil des compartiments.

BOURSE DE ZURICH

Total des titres cotés	180
dont traités	118
en hausse	60
en baisse	36
inchangés	22
cours payés	316

Tendance générale	bien soutenue
bancaires	bien soutenues
financières	soutenues
assurances	légèrement meilleures
industrielles	irrégulières
chimiques	irrégulières
obligations suisses	bien soutenues
obligations étrangères	soutenues
Indice général	321.6

Malgré le recul des prix hier à New York ainsi que la nouvelle baisse du cours de la devise américaine, nos marchés ont évolué dans de bonnes conditions. L'intérêt des investisseurs s'est principalement concentré sur les Swissair et sur les bancaires. De ce fait, les actions UBS, SBS et CS progressent nettement; en contrepartie, les titres de la BPS ont été délaissés. Dans le secteur animé des financières, l'action Elektrowatt enregistre le meilleur résultat. Les assurances ont, dans la majeure partie des cas, comptabilisé des gains. Aux industrielles, par contre, les titres en hausse et ceux en baisse se compensent; à mentionner la bonne tenue des Jelmoli, Holzstoff et des bons de participation Globus.

Dans la partie étrangère de la cote, les cours se sont montrés irréguliers. C'est plus particulièrement le cas des internationales hollandaises et des valeurs allemandes. Les certificats américains sont traités à la faible parité de 1 fr. 9750.

Le marché des obligations continue à bien se comporter.

CHANGE – BILLETS

France	40.75	43.25
Angleterre	3.75	4.—
USA	1.91	2.06
Belgique	5.90	6.20
Hollande	86.50	88.50
Italie	20.75	22.75
Allemagne	92.50	94.75
Autriche	12.90	13.20
Espagne	2.20	2.45
Grèce	4.25	5.75
Canada	1.72	1.85

PRIX DE L'OR

Lingot	11150.—	11300.—
Plaquette (100 g)	1110.—	1145.—
Vreneli	98.—	108.—
Napoléon	107.—	117.—
Souverain (Elisabeth)	106.—	116.—
20 dollars or	505.—	525.—

Les cours des bourses et étrangères des changes et des billets nous sont obligeamment communiqués par la Société de Banque Suisse à Sion. Les cours de la bourse de New York nous sont communiqués par **Blyth Eastman Dillon Genève.**

BOURSE DE ZURICH

Suisse	23.1.78	24.1.78
Brigue-Viège-Zermatt	80 d	88 d
Gonergratbahn	810 d	810 d
Swissair port.	815	822
Swissair nom.	737	739
UBS	3270	3295
SBS	400 x	404
Crédit Suisse	2220	2265
BPS	2210	2210
Elektrowatt	1715	1770
Holderbank port.	470	475
Interfood port.	3350	3350
Juvena port.	175	175 d
Motor-Columbus	750	755
Œrlikon-Bührle	2460	2445
Cie Réassurances port.	4990	5000
Winterthur-Ass. port.	2310	2290
Zurich-Ass. port.	11700	11750
Brown, Boveri port.	1695	1695
Ciba-Geigy port.	1105	1105
Ciba-Geigy nom.	624	621
Fischer port.	735	750
Jelmoli	1495	1525
Héro	2880	2870
Landis & Gyr	1190	1200
Losinger	710	700
Globus port.	2300	2300
Nestlé port.	3635	3650
Nestlé nom.	2265	2275
Sandoz port.	3960	3985
Sandoz nom.	1685	1685
Alusuisse port.	1270	1270
Alusuisse nom.	555	552
Sulzer nom.	2760	2775

Bourses européennes

		23.1.78	24.1.78
Air Liquide	F	—	—
Au Printemps		—	—
Rhône-Poulenc		—	—
Saint-Gobain		—	—
Finsider	Lit.	76	80 1/2
Montedison		145	146
Olivetti priv.		748	761
Pirelli		1018	1031
Daimler-Benz	DM	316	314
Karstadt		330 1/2	331.8
Commerzbank		224 1/2	223 1/2
Deutsche Bank		311 1/2	311
Dresdner Bank		250 1/2	250 1/2
Gevaert	b. Fr	1218	1226
Hoogovens	flh.	25.6	25.7

USA et Canada	23.1.78	24.1.78
Alcan Alumin.	49 1/2	49
Amax	70 1/4 d	68 3/4 d
Beatrice Foods	45	45
Burroughs	129 1/2	126 1/2
Caterpillar	102 1/2 d	99
Dow Chemical	50 1/4	49 1/2
Mobil Oil	119 1/2	118 1/2 d
Allemagne		
AEG	88 3/4	87
BASF	134 1/2	133 1/2
Bayer	130 1/2	130 1/2
Demag	147 d	144 d
Hoechst	124	123
Siemens	280	279 1/2
VW	202	201
Divers		
AKZO	20 d	19 1/2
Machines Bull	10	10
Courtaulds	4.65 d	4.7 d
De Beers port.	9 3/4	9.6
ICI	13 3/4	13 1/4 d
Pechiney	29 1/2	28 1/2
Philips Glœil	22 1/2	22 1/2
Royal Dutch	113	111
Unilever	107	106 1/2

Fonds de placement (hors cote)

	Demande	Offre
America Valor	323	333
Anfos 1	137.50	138
Anfos 2	127	129
Foncipars 1	2170	—
Foncipars 2	1215	—
Intervalor	48.25	49.25
Japan Portfolio	343	353
Swissvalor	226	228
Universal Fund	71.25	72.25
Universal Bond	73.25	74.25
AMCA	21 1/2	22
Bond-Invest	67	67 1/4
Canac	58	59
Denac	—	—
Espac	99	—
Eurit	97 3/4	98 3/4
Fonsa	94 3/4	95
Germac	94 3/4	95 3/4
Globinvest	49 1/2	50
Helvetinvest	108	108 1/2
Pacific-Invest	61	61 1/2
Safit	132	134
Sima	181 1/2	182
Canada-Immobil	635	645

Bourse de New York

	23.1.78	24.1.78
American Brands	39 1/2	39 3/4
American Cyanam.	24 1/8	24 1/8
American Tel & Tel	57 3/8	57 3/8
Bethlehem Steel	22	22 5/8
Canadian Pacific	15 1/8	15 1/4
Chrysler Corporatio.	12 7/8	13
Dupont de Nemours	107 1/4	107 3/4
Eastman Kodak	46 7/8	46 7/8
Exxon	43 1/2	43 1/2
Ford Motor	40 3/4	40 1/2
General Dynamics	42 3/8	42 1/4
General Electric	45 3/8	45 1/4
General Motors	58 1/2	58
Gulf Oil Corporation	24 7/8	24 7/8
IBM	265 1/8	266 1/4
Inco Ltd	15 1/2	15 3/4
Int. Tel & Tel	30	30
Kennecott Cooper	22 7/8	22 5/8
Kraft Inc	43 3/4	43 3/8
Lehman Corporation	9 3/4	9 5/8
Lockheed Aircraft	13 7/8	13 5/8
Nat. Distillers	20 1/2	20 5/8
Owens-Illinois	22 1/8	22
RCA Corp	24 7/8	24 7/8
Republic Steel	24 1/4	24 5/8
Royal Dutch	56 1/8	56 1/4
Tri-Continental	20 1/8	19 7/8
Union Carbide	39 3/8	39 1/2
US Steel	31	31 5/8
Westinghouse Elec	17 3/8	17 1/2

Tendance : à peine soutenue
Volume : 18 690 000

Dow Jones :		
Industr.	770.01	771.57
Serv. pub.	106.22	105.75
Transports	210.36	210.26

Canasec	365	375
Crédit Suisse Bonds	63 3/4	65 1/4
Crédit Suisse Intern.	53	54 3/4
Energie-Valot	66	67
Intervalor	—	—
Swissimmobil 61	1065	1075
Ussec	404	414
Automation-Fonds	57 1/2	58 1/2
Eurac	240	243
Intermobilfonds	60 1/2	61 1/2
Pharmafonds	105 1/2	106 1/2
Poly-Bond int.	69 1/4	70 1/4
Siat 63	1135	1145
Valca	68	70

CINEMAS

SIERRE — Bourg — Tél. 027 55 01 18

Ce soir à 20 h. 30 – 18 ans
Un film dur
LE PIÈGE INFERNAL
avec Stacy Keach

SIERRE — Casino — Tél. 027 55 14 60

Jusqu'à jeudi, à 20 h. 30 – 12 ans
Pour votre santé et votre bonheur, allez donc faire une cure de rire avec Louis de Funès dans
LE PETIT BAIGNEUR

MONTANA — Le Casino — Tél. 027 41 27 64

Matinée pour enfants à 16 h. 30
LA FOLLE ESCAPADE
Soirée à 21 heures
L'HORIZON EN FLAMMES
Ernest Borgnine er Vera Miles
Un film catastrophe passionnant

CRANS — Le Cristal — Tél. 027 41 11 12

Matinée à 17 heures, soirée à 21 heures
DITES-LUI QUE JE L'AIME
de Claude Miller avec Gérard Depardieu et Miou-Miou.
L'histoire d'un amour fou
En nocturne à 23 heures
L'ARNAQUE
de G. Roy Hill avec Paul Newman, Robert Redford et Robert Shaw

HAUTE-NENDAZ — Cinalpin

Aujourd'hui : RELACHE

SION — Arlequin — Tél. 027 22 32 42

Ce soir à 20 h. 30 – 16 ans
DEUX SUPERFLICS !
avec Terence Hill et Bud Spencer

SION — Capitole — Tél. 027 22 20 45

Ce soir à 20 h. 30 – 18 ans
LA MARCHE TRIOMPHALE
Un film de Marco Bellochio avec Franco Nero

SION — Lux — Tél. 027 22 15 45

Ce soir à 20 h. 30 – 16 ans
L'AMI AMÉRICAIN
avec Dennis Hopper
d'après le roman de Patricia Highsmith

ARDON — Cinéma — Tél. 027 86 12 59

Ce soir : RELACHE
Vendredi et samedi
LES 3 JOURS DU CONDOR

PUBLICITAS
21 21 11

* * *
PARTICIPEZ AU TIERCÉ GRATUIT NF
* * *

FULLY — Michel

Aujourd'hui : RELACHE
Demain jeudi à 20 h. 30 – 14 ans
QUATRE GARÇONS DANS LE VENT
Dès vendredi – 18 ans
LE BATAILLON EN FOLIE

MARTIGNY — Corso — Tél. 026 2 26 22

Dès ce soir à 20 h. 30 – 18 ans
Klaus Kinski est l'assassin des prostituées de Londres dans
JACK L'ÉVENTREUR
Pour public aux nerfs solides !!!

MARTIGNY — Etoile — Tél. 026 2 21 54

Aujourd'hui à 14 h. 30 et 20 h. 30 et demain à 20 h. 30 – 12 ans
Le film cri ! du cinéaste suisse Henry Brandt
LE DERNIER PRINTEMPS
Un film qui nous invite à respecter la vie jusqu'au bout.

ST-MAURICE — Zoom — Tél. 025 3 76 86

Ce soir : RELACHE
Dès demain à 20 h. 30 – 16 ans
Charlotte Rampling et Philippe Noiret dans
UN TAXI MAUVE

MONTHEY — Monthéolo — Tél. 025 4 22 60

Ce soir à 20 h. 30 – 16 ans
Signé : Yves Robert
Le film comique qui fait courir toute la France
NOUS IRONS TOUS AU PARADIS
Guy Bedos, Jean Rochefort et Victor Lanoux

MONTHEY — Plaza — Tél. 025 4 22 90

Ce soir à 20 h. 30 – 16 ans
Le premier western de Claude Lelouch
UN AUTRE HOMME, UNE AUTRE CHANCE
avec James Caan et Geneviève Bujold

BEX — Rex

Uniquement ce soir à 20 h. 30 – 18 ans
La rencontre de Roger Vadim et de Sylva Kristel
UNE FEMME FIDÈLE
Des images et un film d'une rare beauté...

Potage instantané en portion

PLANS D'INVESTISSEMENTS DE MM. HENTSCH ET Cie, GENÈVE

Affiliated fund	D	7.—	7.55
Chemical fund	D	6.45	7.05
Technology fund	D	6.73	7.36
Europafonds	DM	26.45	27.80
Unifonds	DM	18.40	19.40
Unirenta	DM	41.35	42.60
Unispecial 1	DM	60.85	64.—
Crossbow fund		3.90	3.98
CSF-Fund		17.70	18.09
Intern. Tech. fund		7.19	7.33

TELEVISION

■ Emissions en noir et blanc

tv Suisse romande

17.00 Point de mire
17.10 Au pays du Ratamiaou
17.30 Téléjournal
17.35 «Ne perdez pas la boule!»
2e manche. Un jeu d'expression pour adultes et enfants.
Une émission du Service jeunesse
18.15 L'antenne est à vous
18.35 Oui-Oui
18.40 Système D
Le jeu des incollables.
19.00 Un jour, une heure
1re partie
19.30 Téléjournal
19.45 Un jour, une heure
2e partie
20.00 Passe et gagne
Le jeu des incollables
20.20 Mosaïque de la chanson française
– La Bande à Basile ouvre le spectacle avec un potpourri d'anciennes chansons françaises.
– Henri Dès est accompagné par quelques petits chanteurs de la Cathédrale et chante pour les enfants.

– Yves Duteil fait revivre la Tarantelle à la manière française.
– Anne Leonard apporte un brin d'humour et de féminité.
– Nicolas Peyrac interprète une chanson de son dernier album.
– Lydia Veikine chante deux titres de son dernier album.
21.15 Ouvertures
«Signe particulier: vieux» Aujoutd'hui, deuxième partie: Les vieux de la ville. De la dépendance à l'autonomie. Cinq situations.
22.15 A témoin
Le professeur de cancérologie, Léon Schwarzenberg, auteur avec Pierre Viansson Ponté, de *Changer la mort*, répond aux questions que posent la mort, le cancer, l'euthanasie, l'avortement, la vérité à dire au malade.
22.30 Téléjournal

tv Suisse alémanique

17.15 TV-junior
Pour les jeunes de 7 à 9 ans: faisons-le ensemble! Bricolages pour passer l'hiver, une émission de Ruth Brändli, présentée par Bernard Baumgartner
18.00 Carrousel
Musique et informations
18.45 Fin de journée
18.50 Téléjournal
19.05 Eicholz & Fils (1)
L'anniversaire du tyran. Série avec Werner Hinz, Helmut Käutner, Gisela Uhlen
19.35 Point chaud
Les programmes
20.00 Téléjournal
20.20 San Gottardo
Film de Villi Herman. Avec Maurice Aufair, Hans-Dieter Zeidler, Dimitri, Roger Jandly, Klaus Knuth
21.50 Téléjournal
22.05–22.50 Schein-Werfer
Les coulisses du théâtre. Une émission de Heide Genre et Verena Hœhne

tv Suisse italienne

18.00 Téléjournal
18.05 Pour les plus petits
Paddington: les aventures d'un ours péruvien à Londres: 18. Cadeaux de Noël
18.10 Pour les enfants
A.B.C.D.E. et bon divertissement !. La taupe: dessin animé de Zdenek Miler
18.40 Pour les enfants
Les Indiens d'Amérique: 2. Mayas, Toltèques et Aztèques.
19.10 Téléjournal
19.25 33 Tours Live avec l'Orchestre-spectacle de Raoul Casadei
Réalisation: Mascia Cantoni
19.55 L'agenda culturel
Hebdomadaire des lettres arts et spectacles
20.30 Téléjournal
20.45 Itinéraire symphonique
Symphonie N° 4, Schumann (Orchestre de la Radio bavaroise, dir. Rafael Kubelik)
21.15 Ricerca di Mercato
Téléfilm original de Hans Ehegartner. Avec Franz Rudnick et Hans-Christian Rudolph
22.40 Chronique du Grand Conseil tessinois
22.45–22.55 Téléjournal

tv France 1

11.30 CNDP
12.15 Réponse à tout
12.33 Midi première
Avec Nicoletta
13.00 TF1 actualités
13.37 Les visiteurs du mercredi
13.38 Le coin des 6-10. 13.45 Scoubidou. 14.45 Les aventures de Black Beauty ou prince Noir. 15.10 Le club des 10-15. 16.45 La parade des dessins animés. 17.25 Sébastien et la Marie-Morgane.
17.55 Sur deux roues
Enquête: des pistes en pointillé
18.12 A la bonne heure
18.28 Gédéon
18.33 L'île aux enfants
18.55 L'accusée (13)
Un feuilleton de Pierre Goutas. Avec: Bernard Charlan
19.15 Une minute pour les femmes
Brouilles, malentendus, le conciliateur peut vous aider à tout arranger
19.20 Actualités régionales
19.43 Eh bien raconte !
Avec: Bernard Lavalette, Francis Lax, Perrette Pradier, etc.
19.55 Tirage du loto
20.03 TF1 actualités
20.30 Les amours sous la Révolution
Scénario: Jacques Chabannes. 1. Camille Desmoulins. Avec: Bernard Allane, Claude Jade, Jean Martinelli, etc.
21.55 Titre courant
Avec Marc Bouloiseau: série: «Nouvelle histoire de la France contemporaine» «Pour la République jacobine: 10 août 1792, 9 Thermidor An II»
22.05 Médicale
Le cerveau (2). Les modifications du comportement
23.05 TF1 actualités

tv Antenne 2

13.35 Magazine régional
13.50 Des lauriers pour Lila (18)
Feuilleton de Claude Grinberg. Avec: Brigitte Ariel: Lila
14.03 Aujourd'hui madame
Invitée: Marie-Paule Belle, accompagnée de Françoise Mallet-Joris et Michel Grisolia
15.05 Le monde merveilleux de Walt Disney
10. Le clown et l'enfant (1)
15.55 Un sur cinq
Pour sa 100e émission: un programme à la carte. Invité vedette: Michel Fugain
18.25 Dorothée et ses amis
18.40 C'est la vie
18.55 Des chiffres et des lettres
19.20 Actualités régionales
19.45 Les six jours d'A2
20.00 Journal de l'A2
20.32 Question de temps
21.40 Marginale
Georges Brassens
22.35 Journal de l'A2

tv France Régions 3

Toutes les émissions en couleurs

18.35 FR3 jeunesse
19.05 La télévision régionale
Une façon de vivre: l'ermite de l'étang
19.20 Actualités régionales
19.40 Tribune libre
Le parti socialiste démocrate
19.55 FR3 actualités
20.00 Les jeux de 20 heures
20.30 Le flic se rebiffe

Un film de Roland Kibbee et Burt Lancaster.
Avec: Burt Lancaster, Susan Clark, Cameron Mitchell, etc.
22.20 FR3 actualités
22.35 Ciné-regards
Des personnages en quête d'acteurs

RADIO

Radio romande I

Informations à toutes les heures, de 6.00 à 23.00 (sauf à 21.00), puis à 23.55
6.00 Le journal du matin
Musique variée et informations générales
6.00 7.00, 8.00 Editions principales
7.35 Billet d'actualité
8.05 Revue de la presse romande
8.15 Chronique routière
8.25 Mémento des spectacles et des concerts
8.40 Microscope
La séquence du consommateur
9.05 La puce à l'oreille
Musique, évasion, contact, service
10.05 Fonds de terroir
par Colette Jean
12.05 Le coup de midi
Jeux, humour et promotion
De A jusqu'à Z
Un jeu de Michel Dénériaz
12.30 Le journal de midi
Edition principale et magazine d'actualité
13.30 Rétro 33-45-78
14.05 Des ronds dans l'eau
16.05 Feuilleton: Malevil (18)
D'après le roman de Robert Merle
16.15 Les nouveautés du disque
17.05 En questions
18.05 Inter-régions-contact
18.20 Revue de la presse suisse alémanique
18.30 Le journal du soir
19.00 Actualité médicale
par Eric Schaerlig
19.15 Radio-actifs
par Bernard Pichon
20.05 Masques et musique
par Emile Gardaz
21.00 Sport et musique
22.05 Baisse un peu l'abat-jour...
... ou comment refaire le monde en bavardant le soir, chez soi
23.05 Blues in the night

Radio romande II

7.00 Suisse-musique
Musik von Hummel, Beethoven, Schubert und Krommer
9.00 Informations
9.05 Le temps d'apprendre
Cours d'espagnol
par Renée del Castillo et Anne-Marie Gut
9.20 Domaine espagnol
9.30 Portrait de l'Amérique centrale
3. Le Salvador, par Jean-Christian Spahni
10.00 Les concerts du jour
10.05 Savez-vous que...
avec la collaboration d'une équipe de juristes
10.30 Radio éducative
(Pour les élèves de 6 à 8 ans).
Un conte inachevé: «Mélanie et le Corbeau»
11.00 Musiciens suisses
– F. Couperin, C.-Ph.-E. Bach, B. Martinù. E. Levy
12.00 Midi-musique
– L. Boccherini, J.-W. Wilms, F. Schubert, F.-A. Boieldieu, F. Mendelssohn, J.-B. Foerster
14.00 Informations
14.05 2 à 4 sur la 2
Les après-midi culturels de la Radio suisse romande, avec:
La librairie des ondes
16.00 Suisse-musique
– G. Gabrieli, O. Vecchi, A. Gabrieli
17.00 Rhythm'n pop
17.30 Jazz contact
18.00 Informations
18.05 Redilemele
Le rendez-vous des jeunes
19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera
19.30 Novitads
Informations en romanche
19.40 Europe-Jazz
20.00 Informations
20.05 Mon demi-siècle de Palais fédéral (4)
Entretien de Georges Perrin, journaliste parlementaire, avec Michel Margot
20.30 Les Concerts de Genève
Orchestre de la Suisse romande
– H. Berlioz, A. Dvorak
22.30 Marchands d'images
par Pierre et Mousse Boulanger
23.00 Informations

Beromunster

Informations à 6.00, 7.00, 8.00, 9.00, 11.00, 12.30, 14.00, 16.00, 18.00, 20.00, 22.00, 23.00
6.05 Espresso
9.05 Frais du four
10.00 Fernando
11.05 Mélodies populaires
11.35 Chants, danses et dialecte du Liechtenstein
11.55 Pour les consommateurs
12.15 Félicitations
12.40 Rendez-vous de midi: Informations et musique
14.05 Magazine féminin
14.45 Lecture
15.00 Pages de Svendsen, Joh. Strauss, Liszt, Smetana et Milhaud
16.05 Pour les aînés
17.00 Onde légère
18.20 Orch. récréatif de la Radio suisse
18.45 Sport
19.00 Actualités
19.40 Pour les consommateurs
20.05 Portraits de Walter Mehring et Maja Beutler
21.00 Prisme
22.15–24.00 Musique-box

Monte Ceneri

Informations à 6.00, 7.00, 8.00, 10.00, 14.00, 16.00, 18.00, 18.30, 22.00, 23.00, 23.55
6.00 Musique et informations
8.45 Radio-scolaire
9.00 Radio-matin
11.50 Les programmes du jour
12.00 Informations
12.10 Revue de presse
12.30 Actualités
13.10 La ronde des chansons
13.30 Chants et musique populaires
14.05 Radio 2-4: Musique légère
16.05 Après-midi musical
18.05 La «Côte des Barbares»
18.35 Chronique régionale
19.00 Actualités
20.00 Cycle: La vision des vaincus
20.30 Blues
21.00 L'Amour n'est pas de la polente: Petite revue
21.30 Discothèque des jeunes
23.05–24.00 Nocturne musical

NF le journal qui domine l'information en Valais

météo

Des éclaircies ?

Nord des Alpes et Alpes : temps devenant variable avec éclaircies, mais encore des précipitations intermittentes, surtout en montagne (neige de 600 à 1000 mètres). La température sera comprise entre 2 et 7 degrés. Vent modéré du nord-ouest en montagne.

Evolution pour jeudi et vendredi : nord des Alpes et Alpes : temps instable, précipitations intermittentes, neige vers 1000 m puis jusqu'en plaine.

A Sion hier à 13 heures : couvert, neige, 1 degré. Locarno : couvert, 2 ; Berne : pluie, 4 ; Zurich : pluie, 5 ; Genève : pluie, 6 ; Bâle : pluie, 9 ; Saentis : brouillard, –4.

PIERRE BÉGUIN, ÉMINENT JOURNALISTE, EST MORT

Suite de la première page

Il devint en 1946 rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne*, puis assuma la direction de ce journal libéral vaudois de 1959 à 1966.

Président de l'Union romande de journaux de 1962 à 1970, il siégea jusqu'en 1975 au comité central de l'Association suisse des éditeurs de journaux, qui le nomma membre d'honneur. Il était aussi membre d'honneur de l'Association de la presse vaudoise.

Membre du conseil d'administration de l'Agence télégraphique suisse dès 1963, il en devint le vice-président en 1968, et le président en 1970.

M. Pierre Béguin a joué un rôle éminent à l'ATS, en particulier lors de l'augmentation du capital-actions, de l'élargissement des bases financières et de diverses améliorations dans l'organisation de cette entreprise.

Pierre Béguin fut directeur du Centre de recherche et de promotion de la presse suisse, à Lausanne, membre du groupe d'étude du Département politique fédéral pour les problèmes européens, représentant de la Suisse au comité de presse du Conseil de l'Europe.

Outre ses nombreuses collaborations à la presse écrite (quotidiens, périodiques et revues) et à l'information audio-visuelle (Service des ondes courtes, radio et télévision), Pierre Béguin publia *Le balcon sur l'Europe*, histoire de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale. Dans l'après-guerre, il rédigea plusieurs compléments successifs à *L'histoire de la Suisse* de William Martin, tenant ainsi à jour cette œuvre fondamentale. M. Béguin a traduit en français *Rénovation helvétique*, du conseiller fédéral Ernest Nobs, et *Le chef-d'œuvre*, de Sinclair Lewis. Il forma de nombreux journalistes et donna maintes conférences sur la presse, en Suisse et à l'étranger. Journaliste de grande envergure et écrivain de talent, il fut un ardent défenseur de la liberté de la presse.

Sur le plan vaudois, enfin, il présida le comité de rédaction de *Forum* (organe du parti libéral) et la Société des bellettriens, et siégea au comité vaudois de l'Union culturelle romande.

Une attitude familière de M. Béguin.

Un homme de passion et de cœur

Il est incontestable que Pierre Béguin fut un grand journaliste. Il avait le sens du métier et le possédait jusqu'au bout des ongles. Esprit vif, curieux de tout, ferré en politique, passionné par les choses de la vie, il avait un tempérament fougueux.

Il aimait se battre avec sa plume et ne ménageait pas ses adversaires. Quelques-uns de ses coups de griffe ont laissé des traces difficiles à effacer. D'aucuns lui gardent encore rancune et se souviendront d'un homme impitoyable dans les états de colère qui le saisissaient.

Les journalistes qui ont travaillé à ses côtés ou sous sa direction n'oublieront pas l'énergie de Pierre Béguin, ni sa capacité d'absorber et de digérer rapidement les événements se produisant sur les plans de l'actualité suisse et internationale.

Il savait saisir l'essentiel quand il s'agissait d'analyser une situation, de commenter les crises politiques, ou de cerner des problèmes économiques. Ses articles faisaient autorité.

Passionné d'histoire, il a beaucoup écrit sur la Suisse pendant et après la guerre, parachevé et traduit des ouvrages historiques.

Les étapes de sa vie féconde comme journaliste, rédacteur en chef, président d'associations de presse, de l'ATS, de l'Union romande des journaux et d'autres organisations professionnelles, sont rappelées ci-dessus. Aussi appliquons-nous à voir l'homme, tel que nous l'avons connu dans les milieux de la profession. Tout de rondeur, il avait le geste large et impératif. Elégant dans son parler, sa dialectique ne pouvait jamais être prise en défaut.

Très indépendant de comportement, il n'aimait pas qu'on lui impose quoi que ce soit et il agissait de même dans le choix de ses collaborateurs auxquels il menait souvent la vie dure.

Ce «bellettrien» était à l'aise aussi dans les débats publics, dans les confrontations à la radio. Il savait manier l'humour et l'ironie. Ses répliques fusaient.

Pierre Béguin, tout en finesse, en subtilité, savait être théâtral : c'était là une manière fréquente d'imposer son personnage dans un face-à-face où l'adversaire devait rompre souvent quand le dialogue se resserrait et devenait percutant.

Mais à force de prendre parti, il était devenu homme à parti pris. Aussi, en tant que meneur de jeu à la radio ou à la télévision, il ne parvenait pas à ne pas prendre position en faveur d'une des parties en présence.

Il s'est énormément battu en faveur d'une plus grande liberté de la presse et n'entendait point qu'on l'enserrât dans un carcan juridique étroit. On le comprenait mal en haut lieu, mais Pierre Béguin ne désarmait pas. Sa manière d'argumenter, ses références solides, son expérience lui permettaient d'imposer littéralement son point de vue.

Certains personnages, même faiseurs d'opinion, n'osaient pas, de ce fait, l'affronter carrément.

Il pouvait devenir très dur et sarcastique. Par contre, il respectait, sans trop le dire bien sûr, ceux qui savaient lui tenir tête.

Pierre Béguin s'est énormément préoccupé de la formation des stagiaires-journalistes de la presse écrite et parlée. Dans ce domaine, comme en d'autres, il se dépensait à fond, généreusement, avec le seul souci de rehausser le niveau de la profession.

Il n'hésitait pas à dire qu'il y a trop de journalistes incapables en Suisse à cause d'une formation facile donc insuffisante.

Ses qualités et ses défauts avaient fait de lui un journaliste complet, doté d'une réelle sensibilité même s'il la cachait sous des dehors parfois bourrus.

Nous garderons de lui le souvenir d'un grand journaliste qui savait se battre, avec acharnement, et contre qui il n'était pas facile de se battre.

A sa famille, nous présentons nos plus sincères condoléances.

f.-g. g.

TVA : 2e tentative

Suite de la première page

d'un camp dans l'autre, ce qui paraît à première vue possible étant donné la réduction de taux envisagée.

Où les chances de succès se font plus problématiques c'est sur la majorité des cantons. Là le score avait été beaucoup plus net, puisque de tous les cantons, seul celui des Grisons s'était prononcé pour le projet gouvernemental. Il faudrait donc une vague de fond pour renverser la balance.

On se souvient que la campagne de l'an dernier s'était déroulée de manière assez déroutante. Comme cette fois, les instances centrales des quatre grands partis politiques suisses avaient donné au départ leur accord de principe. Il y eut ensuite des dissidences, en particulier du côté des socialistes, où des sections rejoignirent les rangs des opposants, qui étaient d'ailleurs assez disparates puisqu'on y trouvait tout à la fois l'extrême gauche et des groupements professionnels, tels les cafetiers et un fort contingent des arts et métiers. Plus la date du scrutin approchait, plus l'opposition se cristallisait et le résultat du vote ne fut en définitive qu'une demi-surprise, si ce n'est précisément sur cette énorme majorité rejetante des cantons, qui était voisine de l'unanimité.

Il convient également de rappeler au passage la nette majorité enregistrée en décembre dernier sur la consultation relative à la compression des députés.

Au vu de ces résultats, on doit donc constater que le peuple suisse manifeste en quelque sorte une volonté d'économie dans le domaine des finances publiques, qu'il s'oppose à un alourdissement de la fiscalité et qu'il souhaite une réduction du volume des dépenses publiques.

On peut se demander dès lors si le nouvel essai de persuasion, qu'entend entreprendre le Conseil fédéral, n'est pas d'emblée voué à l'échec, tout au moins s'il n'est pas accompagné d'un programme d'austérité.

Jamais en effet un projet de réforme des finances fédérales n'avait joué d'un appui comparable à celui repoussé l'an dernier. Les syndicats même s'y étaient ralliés, eux qui en général se montrent réticents sur l'augmentation des impôts indirects. M. Enzo Canonica ne sera hélas plus là cette fois-ci pour convaincre ses troupes.

Y aura-t-il des défections du côté des opposants de l'an dernier ? Peu probable à l'extrême gauche, tout comme dans certains rangs de petits commerçants, de cafetiers et d'hôteliers, qui eux craignent une extension de l'inquisition fiscale et qui sont hostiles à ce qu'ils appellent la « paperasserie ».

Et pourtant le système de l'ICHA n'est plus adapté aux circonstances actuelles puisqu'il pénalise en quelque sorte l'économie suisse par rapport à la concurrence étrangère.

Si le Gouvernement fédéral entend renverser les forces en présence, il devra donc se montrer plus explicite sur la politique financière future de la Confédération.

Le peuple suisse ne lui fera en effet confiance que s'il a la certitude qu'une solution durable est ainsi trouvée. Il n'entend plus à l'avenir devoir aller aux urnes tous les deux ans pour la même cause.

F.C.

Chute du satellite militaire soviétique au Canada

Suite de la première page

Alerte atomique en Italie

ROME (ATS/AFP). – L'Italie a connu trois jours d'alerte atomique secrète avant la chute, hier, du satellite soviétique au Canada.

Un communiqué du Ministère de l'intérieur a révélé hier que «le Gouvernement italien avait été informé en temps utile par le Gouvernement américain» et qu'il avait «immédiatement programmé et adopté toutes les mesures nécessaires pour faire face à d'éventuelles situations d'urgence». Les Etats-Unis, précise le communiqué, ont continué à faire parvenir par les voies diplomatiques toutes les informations et les données sur la situation.

Le ministre de l'intérieur, M. Francesco Cossiga, n'a pas quitté pendant trois jours – depuis le début de l'alerte, dimanche – son ministère, où il avait mobilisé les commandements de la police, des carabiniers, de l'armée et des pompiers, a-t-on appris par ailleurs.

Un nouveau «Cosmos» lancé

MOSCOU (ATS/AFP). – Un nouveau satellite artificiel de la Terre de la série des Cosmos – le Cosmos 986 – a été lancé hier en URSS avec pour mission de poursuivre l'exploration de l'espace, annonce l'agence Tass.

...et «Molnia 3»

L'URSS a aussi placé sur orbite hier un nouveau satellite de télécommunications de la série «Molnia 3», retransmettant dans la bande de centimétrique, annonce l'agence Tass.

Ils ont vu la «boule de feu»

YELLOWKNIFE (Territoires du Nord-Ouest canadien) (ATS/Reuter). – «Une boule de feu» a traversé le ciel aux premières heures de la journée d'hier et disparu derrière l'horizon, près de Yellowknife (Canada).

Des agents de la police montée canadienne, des opérateurs radio et des habitants des territoires du Nord-Ouest canadien ont vécu les dernières secondes d'existence du satellite soviétique Cosmos avant qu'il ne se désintègre, juste avant 12 h. 45 HEC.

Il semble, d'après les témoignages reçus par la police montée, que les débris du satellite soient tombés dans le désert glacé au nord de la frontière de l'Etat d'Alberta et des territoires du Nord-Ouest.

L'URSS poursuivra-t-elle là où les Etats-Unis ont abandonné?..

Ce fait divers (car la rentrée d'un satellite ou d'une fusée dans l'atmosphère constitue un fait divers depuis plus de vingt ans en dépit des efforts que déploient certains gouvernements pour en gonfler l'importance et émouvoir l'opinion) aura au moins eu le mérite d'apprendre quelque chose à ceux qui tentent de suivre les développements de l'astronautique : le fait que les Soviétiques continuent apparemment à explorer une voie que les Américains ont peu à peu mise en veilleuse.

La propulsion nucléaire faisait en effet l'objet aux Etats-Unis, dans le désert du Névada, du programme Nerva, et de grands espoirs – sinon de grands moyens – avaient été placés dans le développement de cette technique. Car la propulsion nucléaire ouvrait la voie à la fois aux vols interplanétaires hyper-rapides et au maintien en orbite terrestre d'un satellite pour des durées quasi illimitées.

Le principe d'une telle technique est en effet relativement simple. Il consiste à disposer d'une part d'un réacteur nucléaire miniaturisé, d'autre part d'une source de gaz (par exemple de l'hydrogène liquéfié), et d'utiliser le gaz comme réfrigérant du réacteur. Ce gaz s'échauffe lors de son passage entre les barres de combustible nucléaire, et peut être expulsé violemment du satellite ou de la fusée après simple détente au contact du vide spatial. Il en résulte alors une légère accélération, mais que l'on peut assurer durant un temps que seule limite, pratiquement, la réserve de gaz. D'où les deux applications principales que nous citions. En outre, et si les techniques soviétiques rejoignent celles des Américains, il est possible d'utiliser une partie de la chaleur produite pour alimenter le satellite en électricité.

par Eric Schaerlig

... ou utilisent-ils ce que l'on croyait relégué au musée ?

Ce n'était peut-être même que cela, qui était envisagé à bord du cosmos soviétique, et dans ce cas ce ne serait que ce que les Américains ont mis en œuvre au tout début de l'ère spatiale, dans les charges qu'ils avaient baptisées «Snap».

Ce qui est significatif en tout cas, et s'il s'agit bien de propulsion nucléaire au sens large, c'est que les Soviétiques n'ont apparemment pas été retenus, dans ce développement, par les deux obstacles principaux qui ont amené les Etats-Unis à mettre leur programme en veilleuse : à savoir les risques de contamination durant les essais au sol (car les gaz éjectés sont évidemment radioactifs), et le coût, en conséquence, d'un tel développement.

Au demeurant, si la mise au point d'une telle technique présente incontestablement des risques, la rentrée d'un tel satellite dans l'atmosphère est démunie quant à elle de dangers. Que le satellite fut rempli de pièces d'or n'aurait d'ailleurs pas changé grand-chose pour les Canadiens situés en bout de trajectoire... On doit en effet se rappeler que tous les satellites se désintègrent lors de l'entrée dans les couches denses de l'atmosphère, à une vitesse telle que la dispersion est en outre très grande. Dans le cas qui nous intéresse, il n'a donc pas lieu de craindre que le sol canadien soit rendu radioactif, pas plus que l'atmosphère. A moins qu'une pièce métallique volumineuse rendu radioactive dans l'espace soit parvenue jusqu'au sol.

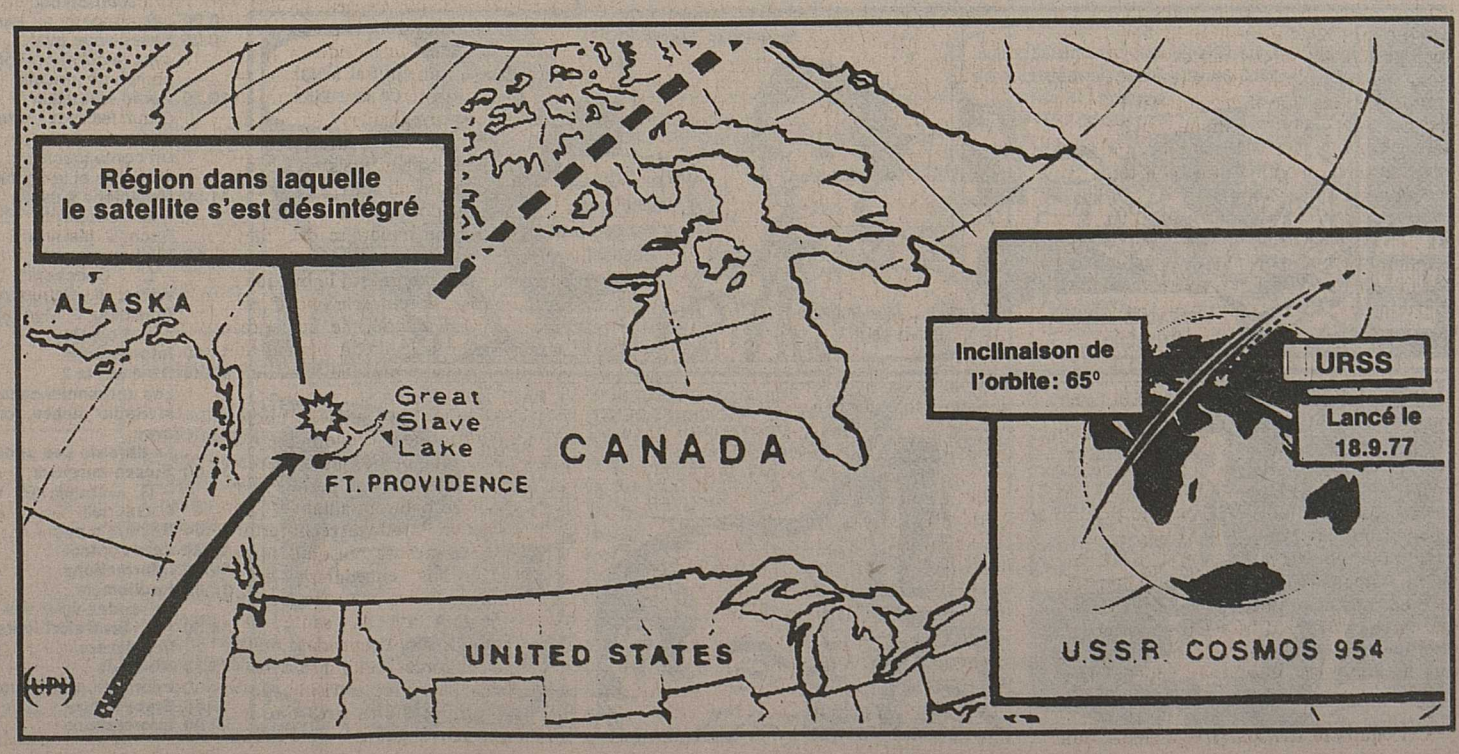

Progrès social et croissance économique

Dans l'article paru dans le *Nouvelliste* du 28 décembre 1977, la croissance économique, bonne en soi, a fait l'objet de critiques du fait des perturbations qu'elle cause à la nature, aux êtres vivants et plus particulièrement à l'homme. A celle-là s'ajoute encore la critique la plus sévère, qui réside dans le fait qu'on assimile la croissance économique – notion, par définition, exclusivement quantitative – au progrès social, qui par essence postule une toute autre dimension.

Progrès

D'une façon générale, ce mot recouvre des notions fort diverses : mouvement en avant ; augmentation en bien (études) ou en mal (maladie, épidémie) ; changement d'état, qui consiste en un passage à un degré supérieur ; se dit encore de ce qui avance dans le temps, de ce qui se développe (succès techniques, scientifiques, militaires, etc.). Dans le cadre du présent exposé, il faut entendre le mouvement progressif des opinions et des mœurs résultant de l'action réciproque des arts industriels, de la religion, des beaux-arts et des sciences en vue de les polir toujours davantage.

Progrès social

Il s'agit de l'évolution de l'humanité, de la civilisation vers un terme idéal. Des forces s'exercent au développement de phénomènes sociaux (religieux, moraux, esthétiques, scientifiques, techniques, économiques) dans les grandes sociétés de l'Ouest ; elles s'efforcent de les faire tendre vers une fin dans le temps, qui réunit toutes les perfections que l'esprit peut concevoir. La recherche de ce type de perfection s'applique à la société en général, c'est-à-dire à un groupe de personnes conçu comme une réalité distincte, aux rapports de ces personnes entre elles, à ceux entre les classes de la société.

Progrès social et croissance économique

Ce bien, cette destinée idéale peuvent-ils être recherchés exclusivement dans la croissance technologique, industrielle et quantitative des choses et des êtres ? Ne serait-il que puéril de se fixer comme but suprême de l'existence la recherche de la croissance économique, qui pratiquement se traduit dans le produit national brut ? Cette recherche ne constituerait-elle pas plutôt un moyen, parmi d'autres, le plus terre à terre, en vue de l'épanouissement de l'homme, son « mieux-être » matériel devant favoriser sa croissance spirituelle ? Personne, en effet, ne saurait admettre que le progrès social doive se réaliser par l'hécatombe des victimes de la route, des cancéreux, des névrosés.

Il est indispensable, pour apprécier le mieux-être de l'homme – car en définitive c'est lui et lui seul qui est au centre du problème, n'en déplaise à quelques professeurs d'économie politique et commerciale – de tenir compte de la croissance ou de la régression des données qualitatives existantes. A ce titre peuvent de prime abord être cités les aspects inhérents à la nature, tels que la qualité et l'évolution des terres, forêts, air, eau, climat, vents, paysage. Puis, la façon dont l'environnement est conçu et réalisé exerce une importance évidente (architecture des bâtiments en ville et à la campagne, en plaine et à la montagne, leur aménagement externe et interne, aération de la cité par de larges avenues, places réservées aux piétons, zones de verdure, bruits évités, passages pour piétons, mesures de salubrité publique et pour sauvegarder la santé, épanouissement humain au poste de travail, dans les familles, écoles, communautés villageoises ou citadines, etc.).

Aussi, si la technologie, la croissance économique sont des supports précieux, parce que nécessaires à l'homme, elles peuvent également se montrer dangereuses, voire destructrices de l'homme et de son environnement, quand elles le dominent. En ne tenant aucun compte des valeurs immatérielles et affectives, dont l'appréciation est évidemment malaisée, étant donné pour la plupart leur impondérabilité, on pénètre dans un cercle infernal. On commet une erreur d'orientation, qui s'est généralisée, sur les besoins réels de l'homme en vue de son épanouissement. On fausse dans leur essence la détermination et l'évolution dans le temps et dans l'espace du mieux-être de l'homme. Au risque d'être par les thuriféraires excessifs et intéressés du capitalisme taxé d'ennemi de la croissance et du progrès – bien à tort envers qui a subi la pauvreté matérielle et qui s'est fait champion de la libre économie du marché à condition qu'elle soit modérée et équilibrée – on doit affirmer vigoureusement que le progrès matériel doit respecter la vie. Pour amener la civilisation vers son terme idéal, il est indispensable que l'homme se maîtrise et maîtrise les choses. En vue de son mieux-être physique, psychique et spirituel, il doit modérer son rythme de vie, peser avec esprit très critique tous les aspects positifs et négatifs de tout projet matériel, avant de passer à sa réalisation. Il exercera d'entrée sa critique envers tout projet qui, pour les uns pourrait par la suite s'avérer être une utopie et une duperie pour d'autres ; il le fera sans idée préconçue mais également sans ménagement. Il n'admettra pas le mythe, propagé sous la forme de slogans, selon lesquels son bonheur n'est à rechercher que dans les objets matériels. Se dépassant, tout en se dépouillant lui-même de tout esprit d'illusion, de prestige, de puissance, en un mot, d'égoïsme, il rejettera tout ce qui est impropre aux êtres vivants et à leur environnement. Il écartera délibérément toute innovation qui ne cadre pas avec la nature humaine, ses besoins réels et utiles.

De quelques exemples d'actions personnelles

– Limiter la recherche de la fortune personnelle ou familiale à la couverture des risque normaux de maladie, d'invalidité et de vieillesse tout en se préoccupant de donner à ses enfants une éducation et une instruction leur permettant d'exercer un métier ou une profession satisfaisant leurs propres besoins et leur idéal ; quant au surplus, le consacrer à l'aide désintéressée et secrète des plus démunis.

– Maîtriser ses besoins et se libérer du mythe que tout est nécessaire alors que souvent il ne s'agit que de superflu ; ainsi se contrôler pour ne point se laisser entraîner dans le vent tempétueux de la publicité effrénée et par là collaborer au gaspillage et à la spéculation sous toutes leurs formes.

– Se refuser à un style de vie dicté par le snobisme, la jalousie, le goût du prestige ou le vice de la puissance ; demeurer soi-même en s'inspirant de la pensée des anciens.

– Apporter son appui à la protection équilibrée de son environnement en exerçant ses obligations civiques ; puis, dans la mesure de son intelligence et de sa volonté, agir dans la communauté pour son information (discussions et exposés d'ordre critique).

– Collaborer selon ses possibilités à l'instauration d'un ordre économique, social et politique qui sauvegarde un équilibre juste entre les classes sociales d'abord, entre les secteurs économiques ensuite (de la production à la consommation), et enfin entre les régions de production et celles éminemment industrielles.

Conclusion

Si la croissance économique est une religion pour de nombreux économistes, technocrates, industriels, commerçants et politiciens, la consommation (exemple les autos) est devenue une idole esclavagiste pour les masses. Et pourtant c'est un sophisme d'identifier le progrès social à la croissance économique. Celle-ci ne constitue qu'un cercle qu'enveloppe celui réellement plus vaste que constitue le progrès social. Dans la balance à établir pour apprécier l'évolution du progrès social, on doit tenir un compte judicieux et équilibré des biens matériels et des besoins immatériels (culture, formation permanente, etc.). Si l'esprit doit maîtriser la matière, la technologie, si celle-ci évolue à une grande vitesse, l'esprit critique – il faut l'admettre – est lent à réagir ; si dans le domaine d'une guerre, l'éducation, elle, ne réagit aux faits généralement que quelques générations plus tard. Et pourtant, le progrès depuis toujours englobe toutes les réalités humaines, matérielles, spirituelles et surnaturelles. Pour démythifier dans son essence ce faux dogme économique, il faut encore souligner le fait que la notion de progrès ne doit pas être attachée à un territoire donné, mais universelle. Pour le sage, cet axiome n'a pas à être considéré comme un objet de compétition internationale. Quelle triste manie de vouloir instaurer une lutte entre des civilisations, dont chacune revêt des caractères positifs et négatifs, selon les croyances, les conceptions de vie, les traditions, les goûts, propres à chacune d'elles.

Loin d'épouser les thèses excessives de certains écologistes, eux-mêmes souvent manipulés par des théoriciens et des politiciens intéressés, on doit considérer le progrès matériel comme une bielle mouvant la collaboration, l'entraide parmi les hommes, quelle que soit leur race ou leur langue, en vue d'améliorer quantitativement et qualitativement leur mode de vie modéré et équilibré, leur volonté et leur amour réciproque – fruits d'une éducation réfléchie – constituant le moteur du progrès social !

Fernand Frachebourg

BCV
COMPTE SALAIRE
BANQUE CANTONALE DU VALAIS

PROPOS RASSURANTS

Le processus de restructuration de notre économie s'est poursuivi au cours de l'année 1977. L'indispensable réajustement du potentiel de production aux nouvelles conditions de la demande s'effectue sans heurts trop violents dans notre pays, sauf dans le secteur de la construction où la reprise tarde à se faire sentir. La période de manifeste suractivité qu'a connue cette branche exige aujourd'hui qu'un effort plus douloureux de redimensionnement y soit accompli.

La Suisse a subi la crise économique la plus forte de tous les pays industrialisés occidentaux. En dépit de ce fait, et bien que tous les problèmes structurels soulevés par la récession ne soient pas encore résolus, la situation de notre économie nationale est enviée partout et par tous. Une monnaie solide, un peu trop appréciée même au goût de nos industries d'exportation, un taux d'inflation dérisoire, un niveau de l'emploi plus que satisfaisant eu égard à ce que l'on peut observer chez nos voisins, tels sont les traits marquants d'une année pourtant agitée sur le plan des relations internationales.

Ainsi donc des problèmes cruciaux, tenant à la quadrature du cercle pour la plupart des gouvernements, paraissent trouver chez nous leur solution. Cette réussite est-elle imputable uniquement à la conjugaison de circonstances favorables? Non, bien sûr. Pour le penser il faudrait vraiment croire que le hasard fait bien les choses. Alors cette réussite, à quoi la devons-nous? Essentiellement à ce qui peut être considéré comme une constante de l'économie suisse depuis de nombreuses années, à savoir un climat social serein: pas de grèves ruineuses, ni de conflits qui démontrent une véritable opposition de classes entre patronat et salariés. Comme si chacune des deux parties était consciente qu'elle ne peut exister que par l'autre. Et c'est là une constatation primordiale. La majorité des nations industrialisées vit sous un régime capitaliste-interventionniste, avec tous les défauts que ce système comporte mais aussi avec tous les avantages que procure le libre jeu de l'initiative privée. La majorité des nations industrialisées ne connaît pourtant pas un climat social aussi détendu que le nôtre. Ce n'est pas qu'il n'y en ait point comme nous, tel n'est pas le but de la démonstration. Reconnaissons simplement que cette paix sociale tient au fait que travail et capital trouvent en Suisse un équilibre certes perfectible mais préférable aux heurts qui se produisent souvent hors de nos frontières.

Cet équilibre transparaît également dans la stabilité de nos institutions. Politique et économie sont indissociables. Et cette stabilité n'est pas synonyme d'immobilisme. Il y a belle lurette que «le changement dans la continuité» est une réalité de notre vie politique. Ces institutions qui ont fait leurs preuves ne sont pourtant pas à l'abri de la critique. Si elles sont souvent citées en exemple à l'étranger, il est dans notre propre pays des groupes de pression qui ne manquent pas une occasion de les dénigrer. A cet égard 1977 leur aura fourni une abondante matière. Des scandales ont en effet éclaté un peu partout en Suisse, et pas seulement en Valais comme pourrait le laisser supposer la lecture d'une certaine presse. Il convient ici de remettre les choses à leur juste place.

Indépendamment des lieux et des régimes, la criminalité économique a toujours existé et existera toujours. Qu'elle connaisse une certaine recrudescence, eela ne fait aucun doute et tient à deux causes distinctes. A un phénomène de civilisation tout d'abord: comme toutes les autres formes de criminalité elle est en augmentation constante ces dernières années. Laissons aux sociologues le soin d'expliquer les raisons profondes d'une telle évolution. A la croissance économique en second lieu: au développement des affaires correspond un développement plus que proportionnel des occasions de délit. Au fur et à mesure que s'accroît le volume des activités d'une entreprise, d'une société, le pouvoir de décision doit être décentralisé et confié à des personnes qui jouissent ainsi d'une autonomie et d'une liberté d'action de plus en plus larges. Des mesures préventives visant à empêcher tout abus sont naturellement prises et des contrôles instaurés. Par définition ces derniers ne peuvent être que postérieurs à l'action et, aussi sophistiqués soient-ils, ils n'interdiront jamais toutes manœuvres habiles et indélicates.

Lorsque la criminalité économique a pour cadre les relations entre privés et Etat, elle est ressentie de manière beaucoup plus sensible par l'opinion publique. Rien de plus normal puisque l'Etat c'est un peu chacun de nous et que ses deniers sont prélevés dans nos poches. Cette sensibilité extrême ne doit cependant pas nous faire oublier que l'Etat est avant tout le plus grand des entrepreneurs et que par conséquent, comme chaque entreprise, il est tributaire de défaillances humaines. Aussi la paille ne doit-elle pas devenir poutre.

De même lorsque notre système bancaire est en cause tout événement malheureux prend-il rapidement des allures de catastrophe nationale. Cela tient à l'importance particulière de ce secteur dans notre économie, à l'influence qu'il exerce sur l'image de la Suisse. Là encore il convient de remettre les choses à leur juste place.

Le développement de la place financière suisse a des causes multiples. Il n'est pas un cas unique, pensons à Londres et Luxembourg par exemple, et ne peut être dissocié de la croissance extraordinaire qu'ont connue les échanges internationaux. Des considérations politiques, notre neutralité notamment, l'ont bien sûr favorisé. L'honnêteté et la discrétion de nos banquiers ont fait le reste. Ce capital de confiance patiemment acquis ne peut qu'être entamé par les scandales dont la presse s'est fait un large écho. C'est une évidence qui ne doit pas en cacher une autre: le capital perdu ne sera pas retrouvé par l'instauration de mesures contraignantes et paralysantes pour notre appareil bancaire. Si l'obligatoire et l'interdit se laissent codifier, la confiance ne saurait l'être. Les abus commis en ce dernier domaine ne doivent donc pas conduire à une mainmise de l'Etat sur la sphère privée. Le pouvoir d'intervention du gouvernement central sur la banque est déjà considérable; le renforcer encore remettrait en cause notre fédéralisme. Le contrôle d'un secteur comme le crédit permettrait à lui seul un dirigisme presque total de l'économie.

Paradoxe de la Suisse. Rarement sa situation politique et économique n'aura été aussi enviée que de nos jours. Rarement les institutions qui lui ont permis d'acquérir cette situation n'auront autant été soumises à la critique. Paradoxe réconfortant dans une certaine mesure puisqu'il prouve que ces institutions engendrent des forces susceptibles de les remettre en question: signe évident de la santé de notre démocratie. Il serait cependant malsain que le jeu de ces forces soit utilisé à des fins par trop partisanes, avec le risque de voir les remèdes proposés être pires que les maux qu'ils sont sensés guérir.

Philippe Clerc

REVUE HEBDOMADAIRE DES MARCHÉS

Emissions de la semaine

3 3/4 % Crédit Foncier Vaudois 93 à 100% du 20 au 26 janvier 1978, réservé pour la conversion à raison de 83,3 %.

3 3/4 % Kraftwerke Mattmark 78-93 à 100 % du 24 au 30 janvier 1978, réservé pour la conversion pour la totalité
Banque Cantonale de Saint-Gall, du 25 au 31 janvier 1978 ;
Crédit Suisse, du 25 au 31 janvier 1978 ;
réservé pour la conversion à raison de 53 %
Holderbank Glaris 78-93, du 26 au 1er février 1978
réservé à la conversion à raison de 66 %.

Emission étrangère en francs suisses

4 1/4 % Asian Development Bank 78-93 à 99,5 %, du 24 au 30 janvier 1978.

Augmentation du capital

Société de Banque Suisse, délai de souscription du 23 janvier au 1er février 1978 au prix de Fr. 160.–, proportion 1 nouvelle pour 10 valeurs anciennes pour les trois catégories de titres.

Bourses suisses

La semaine sous revue a été relativement favorable pour nos marchés. Dès la séance de lundi, les cours se sont inscrits en légère hausse, sans toutefois enregistrer de gros écarts. La séance de mercredi a été de loin la plus profitable durant cette seule journée, l'indice de la SBS a progressé de 2,6 points, dans un gros volume de transactions. Cette évolution positive des cours est due à trois facteurs principaux. D'une part, les liquidités restent toujours très abondantes, provoquant une demande accrue. D'autre part, le cours du dollar américain, sans varier énormément, a fait preuve d'une certaine fermeté vis-à-vis de notre monnaie. En dernier lieu, mentionnons aussi la légère reprise du marché de Wall Street au milieu de la semaine. Indice général de la SBS 320 contre 315,4 le vendredi 13 janvier. En définitive, l'année 1977, malgré la hausse de notre franc, n'a pas été trop défavorable aux sociétés de notre économie d'exportation, qui enregistrent dans certains cas des progressions intéressantes de leur chiffre d'affaires. Ciba-Geigy, par exemple, a enregistré pour l'année 1977 un total de ventes de Fr. 9,94 milliards contre 9,49 milliards en 1976, soit une augmentation de 4,74%. Selon certains économistes, dans la situation actuelle, notre franc risque fort en 1978 de continuer à s'apprécier par rapport aux devises des pays avec lesquels nous commerçons. Ce dernier élément, s'il n'a pas eu d'effets catastrophiques pour notre industrie en 1977, pourrait, si ces prévisions s'avéraient exactes, jouer un mauvais tour aux sociétés en question. Ces mêmes spécialistes n'hésitent pas à réviser leur opinion, dans le sens de la baisse, en ce qui concerne les prévisions relatives au taux de croissance de notre économie pour cette année.

Bourse de New York

Ces cinq dernières séances n'ont pas apporté de grandes modifications aux cours à Wall Street. En légère hausse au début de la semaine, à la suite de la reprise de la devise américaine, les prix ont de nouveau fléchi par la suite, la conférence de presse du président Carter n'ayant pas apporté les éléments positifs prévus. D'un week-end à l'autre l'indice Dow Jones a gagné 1,21 point à 776,94.

Bourse de Londres

Irrégulière durant la phase initiale de la semaine, la tendance a changé de direction par la suite et les cours ont terminé sur une note soutenue. L'ensemble de la cote s'est bien comporté ; à mentionner plus particulièrement la progression des bancaires et de quelques industrielles, BP pour sa part a perdu 8 pences. Indice du Financial Times + 6,7 points à 487,6.

Bourses allemandes

Bien que l'indice ait avancé de près de 1 %, les marchés allemands ont évolué irrégulièrement. D'une part, notons le bon comportement des chimiques et des bancaires, d'autre part les automobiles sont plus faibles. Le reste de la cote n'enregistre pas de grandes modifications.

Bourse de Paris

La Bourse de Paris subit actuellement l'influence des élections prochaines. Comme les derniers sondages donnent un léger avantage à la gauche par rapport à la majorité, les cours ont logiquement reculé. A quelques rares exceptions, l'ensemble de la cote s'inscrit à la baisse.

On cherche

une personne

pour nettoyage de bureaux

Une fois par semaine.
Vendredi soir ou samedi matin.
Quartier Chandoline.

Tél. 027/22 35 46 36–20815

La maison Saint-François home pour personnes âgées, Sion
cherche

employée de maison

Entrée tout de suite.

Tél. 027/23 22 91
36–20787

Fabrique d'horlogerie de Fontainemelon SA

cherche, pour sa succursale de
Sion

couple de concierges

auquel nous désirons confier la responsabilité des **nettoyages, de la surveillance et de l'entretien**

Lui: – disposé à assumer des responsabilités dans le cadre d'une activité indépendante (conduite d'une équipe)
– sachant faire preuve d'initiative
– ayant des aptitudes pour les métiers du bâtiment

Elle: – emploi à mi-temps
– capable de seconder son mari

Age souhaité: 25 à 35 ans.
Date d'entrée: immédiate ou à convenir.
Nécessité d'avoir domicile à proximité de l'usine (quartier piscine).
Conditions d'engagement propres à une entreprise moderne.

Les personnes intéressées peuvent adresser leurs offres de service manuscrites ou se présenter directement à
FABRIQUE D'HORLOGERIE DE FONTAINEMELON S.A.
Succursale de Sion, rue de la Piscine 20, 1950 Sion
Tél. 027/22 83 93 28–12

Le meilleur choix à MIGROS ★ VALAIS

Action 25-28.01

Côtelettes de porc

1/2 kg **6.50** ~~7.80~~

Garantie

Offre spéciale 25-28.01

Rôti haché

1/2 kg **3.50** ~~4.-~~

Garantie

Action 25-31.01

Saucisses à manger cru

1/2 kg **7.50** ~~9.-~~

Garantie

Action 25-28.01

DANS NOS POISSONNERIES DE SION, SIERRE, BRIGUE

Filet de Cabillaud frais

1/2 kg **4.-** ~~5.-~~

Offre spéciale 25.01~7.02

Camembert Lutin

boîte de 6/6 250g **2.60** ~~3.20~~

Offre spéciale 25.01~7.02

Régal des Moines

boîte de 160g **1.90** ~~2.20~~

Offre spéciale 25~28.01

Oranges Shamoutti de Jaffa

sachet 2½ kg kg **1.10**

Action

Championnats du monde de ski

GARMISCH-PARTENKIRCHEN
25 janv – 2 fév.
1978

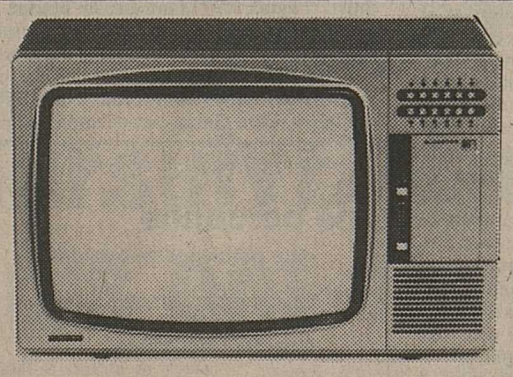

TV couleur TOSHIBA C 20-10

Ecran 51 cm
Tube image In-line
12 programmes sensor
Technique modulaire
Image instantanée
Boîtier soft line gris

1190.-

Garantie 1 année ● Garantie tube-image 3 ans
Service après-vente assuré par nos spécialistes
Livraison gratuite dans notre rayon d'activité

DANS NOS MARCHÉS DE MONTHEY - MARTIGNY - SION - SIERRE - VIEGE - BRIGUE

Les plus belles listes de
CADEAUX de MARIAGE
avec photo couleur et ristourne

Constantin fils s.a. sion

MITSUBISHI

Chez nous livrables tout de suite

Galant	dès Fr. 13 950.–
Céleste	dès Fr. 14 550.–
Lancer	dès Fr. 10 650.–
Sapporo	dès Fr. 15 950.–

GARAGE DES ALPES
CONTHEY
praz & clivaz
tél. 027/36 16 28

MITSUBISHI
SILENCE PUISSANCE

Tous aux **soldes** chez

MOIX POUR MOI

La Croisée - SION
(Vente spéc. aut. du 16 au 31.1)

Souvent imité...
Auto-secours
Jour et nuit

24 H SUR 24

Emil Frey SA

22 98 98

Garage Emile Frey SA
Rue de la Dixence, Sion

Derniers jours de vente spéciale Vögele

autorisation off.

① Pour dames, botte en matière souple, doublée de nylon. Semelle caoutchouc, talon de 70 mm.
742-7046 brun P. 36–41 **39.90**

② Pour dames, trotteur en cuir véritable, doublé. Semelle caoutchouc, talon de 45 mm.
532-2427 brun P. 36–42 **24.90**

③ Pour dames, trotteur en cuir véritable, doublé. Semelle caoutchouc, talon de 45 mm.
542-2329 brun P. 36–42 **24.90**

④ Pour dames, bottine en matière souple, doublée. Semelle PU, talon de 80 mm.
742-7145 brun P. 36–40 **49.90**

① **39.90** ~~49.90~~

② **24.90**

CUIR VÉRITABLE

③ **24.90**

④ **49.90** ~~59.90~~

102/78

Sion: Rue Porte-Neuve 6 **Martigny:** Vögele Minimarché, Route de Fully 53. **Sierre:** Vögele Minimarché, Centre Commercial de Noës. **Brig CV:** Bahnhofstrasse 14.

AZ
vous ouvre chaque semaine tous les dossiers du savoir contemporain

AZ, l'encyclopédie complète, la plus moderne, est un ouvrage magistral, réalisé par des savants, des chercheurs, des spécialistes. Sa diffusion en fascicules hebdomadaires attrayants en fait l'auxiliaire indispensable de votre formation permanente.

AZ: une formule pratique par son rythme de parution.

Chaque semaine, en vous distrayant, vous assimilerez progressivement tout ce qu'il est important de se remettre en mémoire ou de découvrir pour mieux comprendre tout ce qui fait le monde d'aujourd'hui: art, sciences, techniques, philosophie, médecine, littérature, géographie, histoire, astronautique, etc.

AZ répond à tout.

L'encyclopédie AZ va à l'essentiel, par une analyse des sujets-clés commentés de façon claire, dans des termes de tous les jours. En suivant la méthode analogique elle vous renvoie à des articles complémentaires qui donnent un meilleur éclairage du sujet traité. En consacrant des monographies détaillées aux thèmes les plus importants, AZ fait littéralement le tour de la question.

L'Encyclopédie AZ
un prestigieux comité de patronage:
Alain Bombard, Jean Dorst, Maurice Genevoix, René Huyghe, Alfred Kastler, Louis Leprince-Ringuet, Konrad Lorenz, Jacques Piccard, Alfred Sauvy, Paul-Emile Victor.

AZ: l'ouvrage-clé de votre bibliothèque.

Semaine après semaine, pour une dépense modique, vous constituerez pour vous et les vôtres un incomparable ouvrage de référence. Vous classerez vos fascicules en 15 tomes, sous des reliures élégantes, pour les consulter facilement, pour y trouver la réponse à une infinité de questions.

Un tour du monde de la connaissance. Une monumentale mémoire.

Entièrement illustrée en couleurs, l'encyclopédie AZ: 285 fascicules de 24 pages avec couverture, 14 000 définitions, 700 monographies, 80 000 mots répertoriés, 18 000 documents, photos, cartes, graphiques, diagrammes.

Cette semaine, sortie du No 3
En cadeau avec le No 1 toujours disponible, une luxueuse reliure mobile ainsi que le fascicule No 2 pour Fr. 3.50 seulement.
Chaque mercredi chez tous les marchands de journaux.

l'encyclopédie AZ

Une nouvelle collection hebdomadaire de 285 fascicules publiée par **EDITIONS TRANSALPINES** et diffusée par **EDITIONS KISTER S.A.** Genève, quai Wilson 33, tél. 022/31 50 00.

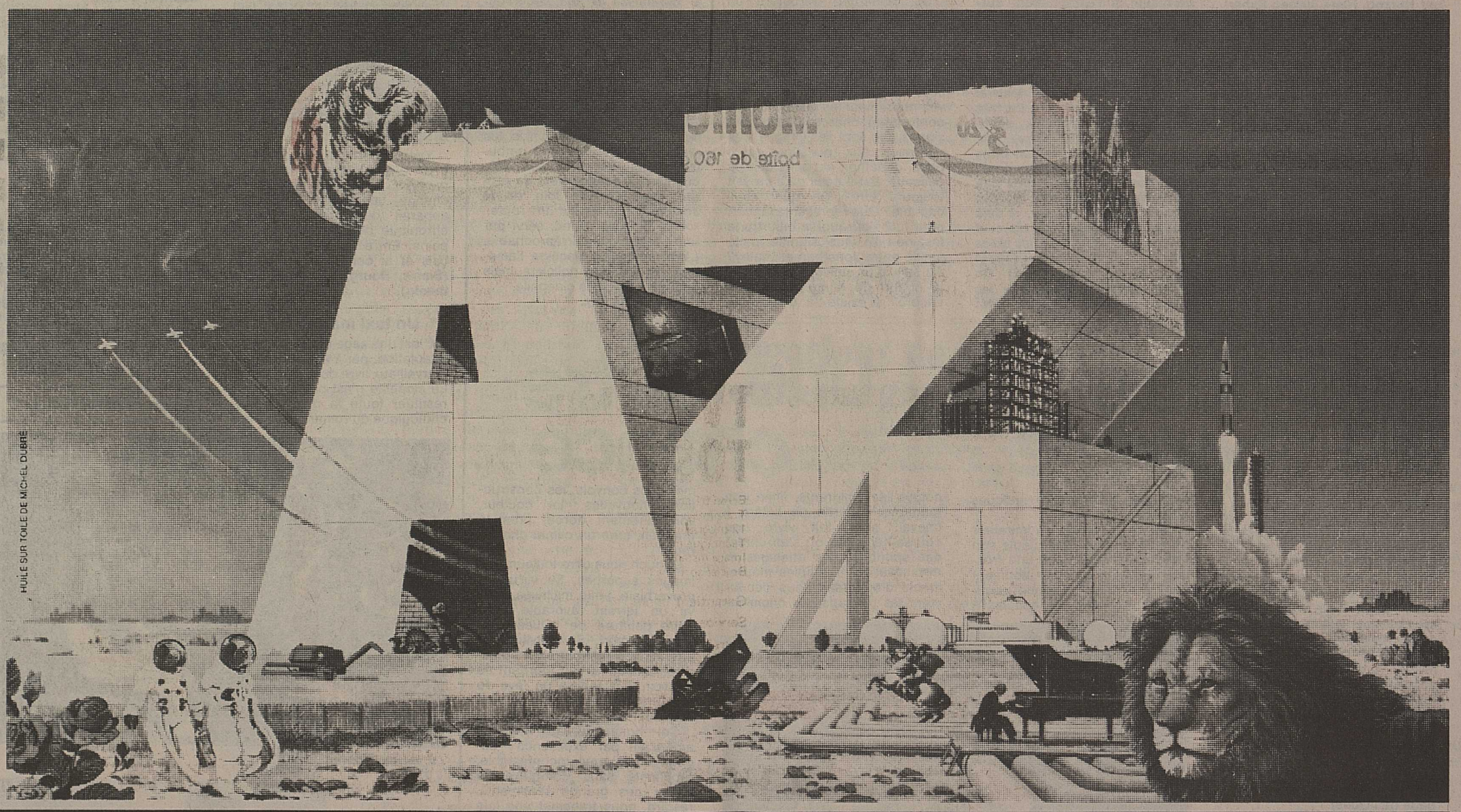

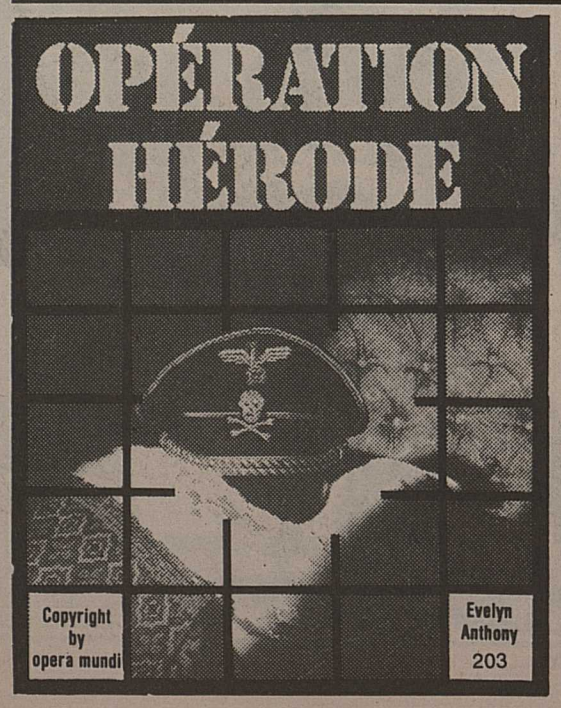

Et aucun village français ne se permettra plus d'héberger l'ennemi sans penser aux enfants de Saint-Blaize. » Ce sont ses propres paroles. Nous lui avons tout offert, nous-mêmes inclus. De l'argent, nos vies, n'importe quoi. Il s'est borné à rire : « Rentrez chez vous et fabriquez-en d'autres ! » Je vais le tuer. J'ignore comment, mais je vais tuer cet homme.

Il alluma une cigarette au mégot de la précédente.

— ... Inutile de vous dénoncer, dit-il à Savage. Après vous avoir tué, ils tueront les enfants, de toute façon, et votre sacrifice n'aura servi à rien.

— Paul et Sophie, murmura Louise. Penser qu'ils pourraient se trouver enfermés là !

— Nous serions incapables de raisonner juste, dit Savage, tout à coup. Et c'est ce que nous devons faire, nom de Dieu ! Un wagon à bestiaux ? Ils partiront donc par le train. Ce qui vaut mieux qu'un camion. Beaucoup mieux. Où sont le maire et le prêtre ?

— Dans la bibliothèque. Je les ai priés d'attendre. Camier est complètement effondré, cette fille est son seul enfant.

— Faites-les venir ici. Ce n'est pas en s'effondrant qu'il la sauvera. Et c'est ce que nous allons faire, nous allons les sauver tous, nom de Dieu !

— Comment ? demanda Louise. Comment pouvons-nous affronter les S.S. ? Ils abattront tous ceux qui approcheront de l'école. La preuve est déjà faite...

— Nous manquons d'armes, de munitions, de tout, dit Jean de Cordant. Mais la population est prête à se battre, à mains nues, au besoin.

— Ils auront des armes, dit Savage. Je vous le promets. Appelez Camier et le prêtre.

Il faisait sombre, à l'intérieur de l'école ; la plupart des petits enfants avaient cessé de pleurer et s'étaient endormis, affalés sur leurs pupitres. Silencieux, les plus âgés observaient le S.S. appuyé à la porte, l'arme à la bretelle. Mme Giffier, l'institutrice, circulait dans la salle de classe, s'inquiétant de chaque enfant. Les uns sanglotaient, elle s'arrêtait pour les consoler, d'autres posaient des questions à voix basse, elle s'efforçait de leur répondre gaiement. La salle n'étant pas chauffée, vers sept heures, elle les obligea à mettre leurs manteaux.

(A suivre)

SUR NOS ECRANS

par Hermann Pellegrini

L'ami américain

de Wim Wenders

En 1962, vingt-six jeunes cinéastes allemands décident de jeter les bases d'un nouveau cinéma allemand, en réaction contre une production nationale strictement commerciale et artistiquement nulle. Trois ans plus tard, l'Etat inaugure une politique de subventions, de prêts et de récompenses. Après des débuts difficiles, confus, ce mouvement franchit les frontières de l'Allemagne et connaît la consécration internationale grâce aux films de ses représentants les plus talentueux: Werner Herzog, Hans Jürgen Syberberg, Rainer Werner Fassbinder, Volker Schloendorff, Reinhard Hauff et Wim Wenders. En Allemagne même, fait curieux, ces cinéastes ne sont guère appréciés et leurs œuvres ne sont pas distribuées dans les grands circuits d'exploitation.

Michel Marmin *(Le spectacle du monde)* **distingue dans ce renouveau du cinéma allemand une véritable renaissance culturelle, fondée sur une double tradition: la tradition réaliste des années trente et la tradition romantique. Le premier courant (Fassbinder, Schlœndorff, Hauff) est souvent d'inspiration marxiste. Le second (Herzog, Syberberg, Wenders) proche du cinéma expressionniste des années vingt, produit des «œuvres» spécifiquement symbolistes, poétiques et romantiques. C'est bien cette dualité, cette coexistence de l'héritage de Brecht et de celui de Wagner, qui fonde l'originalité et la fécondité du cinéma allemand.»**

Malheureusement, les films allemands connaissent une très mauvaise distribution dans notre pays. Ils ne sont présentés que lorsqu'ils ont été remarqués ou récompensés à l'occasion d'une importante manifestation cinématographique. D'autre part, le doublage pose un autre problème à l'exploitation, surtout en Suisse romande où les spectateurs n'aiment pas le sous-titrage.

Ainsi, *L'ami américain* **nous parvient parce qu'il a représenté l'Allemagne au dernier festival de Cannes. La critique l'a très favorablement accueilli, soulignant que ce film offrait une intéressante synthèse des deux courants, réaliste et romantique. Mais nous ne connaissons pas les œuvres précédentes de Wim Wenders qui, à 33 ans, a déjà réalisé sept longs métrages et notamment** *Alice dans les villes* **(1973),** *Faux mouvement* **(1974) et** *Au fil du temps* **(1975). On trouve, dans ces trois films, les thèmes préférés de Wenders: l'errance, l'oppression urbanistique, les vies vides de sens, thèmes développés dans** *L'ami américain* **qui est tiré d'un roman de Patricia Higsmith.**

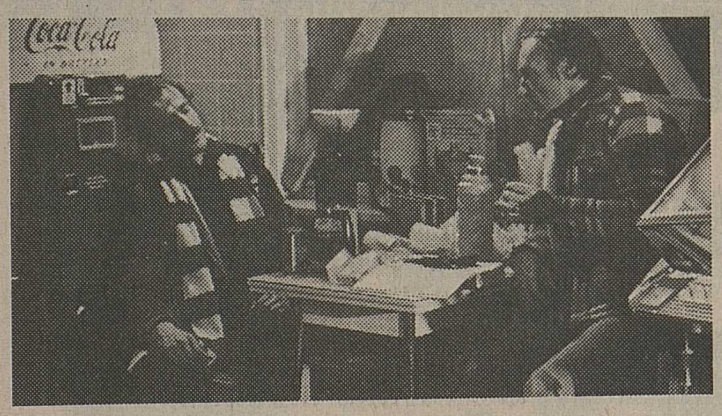

Wim Wenders opère une synthèse des deux courants du nouveau cinéma allemand, le réalisme et le romantisme.

Une «série noire» non conventionnelle

Du roman de Patricia Highsmith, passée maître dans l'art du suspens policier, Wim Wenders n'a conservé que la trame, les seuls éléments qui pouvaient alimenter sa réflexion habituelle. Un artisan de Hambourg, Jonathan, encadreur et restaurateur de tableaux, se voit proposer de commettre deux meurtres contre une importante somme. Il est atteint d'une leucémie et il voit dans ce contrat un moyen de pourvoir les siens avant sa mort. Qu'a-t-il à perdre? Il accepte et tue. Le meurtre l'éloigne de sa femme, à qui il ne veut pas se confier, et le rapproche de Ripley, l'ami américain, un truand énigmatique qui l'a démasqué et qui le protège. Jonathan est dans l'engrenage. Il participe, sans le comprendre, à un règlement de comptes entre deux gangs. Il tombe dans un complot dont le sordide le dispute à l'obscurité. Wim Wenders n'explique rien, ne livre pas les secrets de sa mécanique criminelle.

Sa démarche déroutera de nombreux spectateurs habitués aux conventions du film policier et amateurs de solutions claires. Wenders concentre son attention sur ses personnages et les lieux qu'ils hantent. Il brouille volontairement les pistes. Il nous contraint à chercher, dans les signes que sont ses images, des réponses aux questions qu'il pose. Jonathan est sans dessus dessous. Est-il celui qu'il croyait toujours être? De quoi est-il capable? Que représente la mort pour lui? Pourquoi le meurtre le fascine-t-il? Que signifie cette amitié entre Jonathan et Ripley? Au sein d'un univers chaotique, la notion de faute existe-t-elle encore? N'existe-t-il d'autre issue qu'un lent suicide? Ces interrogations et bien d'autres ne sont pas toujours clairement perçues et cela ne facilite pas la compréhension d'un film dont l'intérêt réside surtout dans les qualités formelles.

Wim Wenders se révèle, une fois de plus, le cinéaste du paysage urbain, d'un décor de béton et d'acier. Ses personnages déambulent à New York, Hambourg, Paris, trois villes dont la caméra du cinéaste saisit les aspects les plus oppressants. Expressionnisme funèbre. Les rues désertes filmées à l'aube, dans une lumière blafarde, les voies de communication, les moyens de transport suggèrent l'existence d'un enfer construit par les hommes. Sur Paris, un ciel rouge annonce les catastrophes. Il n'y a pas de perspectives ouvertes dans ce film. Panoramiques et travellings s'achèvent sur des obstacles. Les acteurs courent dans des lieux clos: couloirs du métro, tunnel, aérogare. Ce sont des pièges où les conduit un destin implacable. L'exercice de style n'est pas loin!

Très curieusement Wim Wenders a confié les rôles de gangsters à des metteurs en scène célèbres: Samuel Fuller, Nicholas Ray, Denis Hopper. «Ce sont les seuls gangsters que je connaisse et les seuls qui jouent aussi légèrement avec la vie et la mort.» Veut-il suggérer ainsi que le cinéma joue bien légèrement avec des choses très graves? La mort, toujours présente dans *L'ami américain,* attend ses victimes au bout de leur course folle, absurde. A la fin du film, Ripley regarde les restes carbonisés d'une ambulance qui contenait les méchants. Il s'éloigne vers sa propre mort et non loin de là Jonathan agonise sur une route.

Film singulier donc, servi par une technique irréprochable, *L'ami américain* décevra l'amateur de frissons policiers mais comblera d'aise le cinéphile.

Sion, cinéma Lux.

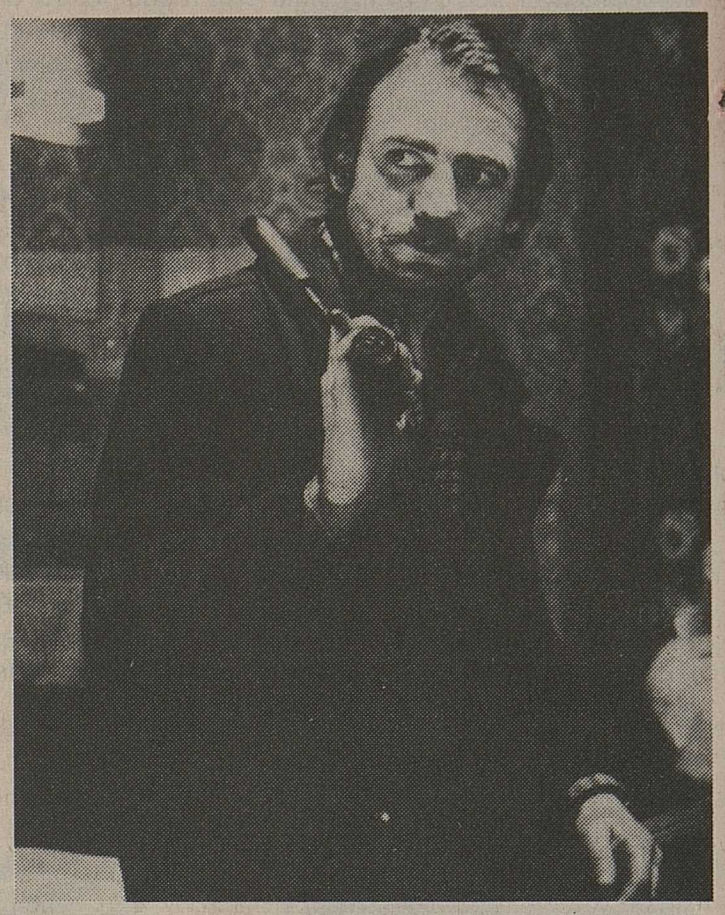

L'ami américain, *de Wim Wenders.*

Un autre homme, une autre chance

de Claude Lelouch

Claude Lelouch a tourné son 21e film aux Etats-Unis. C'est un western qui, pour l'essentiel, reprend les données d'*Un homme et une femme,* le film qui a fait sa notoriété et sa fortune. *Un autre homme, une autre chance* est construit sur le parallélisme de deux destins.

En 1870, à Paris, c'est la misère. Les habitants assiégés commencent à manger des rats. Francis, un reporter-photographe, séduit une jeune boulangère et l'emmène sur le nouveau continent. Ils se marient, affrontent les Indiens et au terme d'une errance mouvementée s'établissent dans une petite bourgade de l'Ouest.

Au même moment, un vétérinaire un peu voyou, amoureux de la terre et des animaux, se heurte à sa femme qui voudrait aller vivre à Philadelphie. Elle n'aime pas la vie rustique du corral et les mœurs brutales des cow-boys. Elle sera d'ailleurs la victime de trois brutes qui la violenteront et la tueront.

Francis sera aussi tué. Et la rencontre de la veuve et du veuf aura lieu par l'intermédiaire de leurs enfants qui fréquentent la même école. Vous devinez la suite. Elle vous réserve quelques agréables surprises.

Claude Lelouch, admirateur du cinéma américain, coule son histoire d'amour dans une fresque de l'Amérique des pionniers dont il décrit l'existence quotidienne. Caméra à l'épaule, il côtoye les émigrants, filme une inénarrable partie de billard à cheval, nous fait vivre une course-handicap où s'affrontent des sprinters, des attelages et des cavaliers. D'amples mouvements d'appareils nous découvrent les paysages, le cheminement des convois, les constructions nouvelles. La couleur, volontairement dorée, presque orangée, crée un climat chaleureux.

Lelouch nous offre toujours des images superbes. Sa virtuosité proverbiale, enfin maîtrisée, trouve un terrain favorable dans cette peinture de l'Ouest. Lelouch a mûri. Son style s'est affermi, son humour s'est humanisé. On sent qu'en tournant ce western, il a réalisé un rêve de toujours et sa jubilation est communicative.

Cet hommage au «cinéma américain par excellence» dégage un charme incontestable, proclame, sans complexe, la valeur des grands sentiments, respire, nous transmet une joie de vivre que les westerns spaghetti ont tué en même temps que les héros. Alors, pourquoi bouder notre plaisir en reprochant à Lelouch sa facilité, son côté «veillée des chaumières» ou la psychologie sommaire de ses personnages? *Un autre homme, une autre chance est* certainement son meilleur film, même s'il ne dit rien d'original sur le destin, le hasard, la vie, l'amour et la mort.

Monthey, cinéma Plaza.

James Caan et Geneviève Bujold dans le dernier Lelouch.

Un autre homme, une autre chance, *un western de Claude Lelouch.*

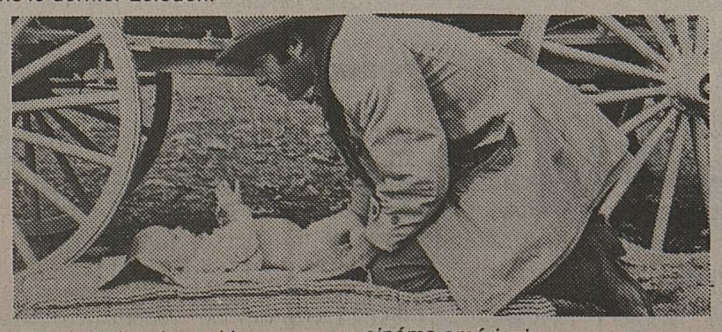

Claude Lelouch rend hommage au cinéma américain.

Vous pouvez aussi aller voir...

*** Le dernier printemps

Ne manquez surtout pas le très beau et très important film de Brandt, consacré au 3e âge, à ses problèmes, ses espoirs, ses joies et ses peines. **(Martigny, cinéma Etoile, mercredi 25 et jeudi 26).**

** Nous irons tous au paradis

Yves Robert a donné une suite à *Un éléphant ça trompe énormément.* Le ton a légèrement changé, une pointe de gravité apparaît dans cette nouvelle chronique d'un quatuor de copains. Entre le vaudeville français et la comédie américaine. **(Sierre, Bourg; Monthey, Montheolo).**

** Un taxi mauve

C'est une sage et très élégante adaptation, par Yves Boisset, du merveilleux livre de Michel Déon. Le cinéaste n'est pas parvenu à restituer toute la richesse psychologique du roman. Mais il sait faire vivre l'Irlande qui ravit la vedette aux comédiens. **(Saint-Maurice, Zoom).**

** Les trois jours du condor

Ce film de Sydney Pollack adapte le roman de James Grady inspiré par l'affaire du Watergate et retrace l'existence d'une organisation parallèle au sein de la CIA où se mêlent inextricablement le meilleur et le pire... **(Cinéma d'Ardon).**

** Le dernier nabab

d'Elia Kazan. Hollywood vu par Hollywood, c'est le sujet principal de ce film tiré d'un roman inachevé de Scott Fitzgerald; émouvante histoire aussi d'un amour voué à l'échec. **(Martigny, Etoile; Saint-Maurice, Zoom, séances d'art et d'essai)**

* à voir éventuellement, ** à voir, *** à ne pas manquer.

par Hermann Pellegrini

Le dernier printemps

Un taxi mauve

COMMUNIQUÉ

l'UBS informe

SUBS G

Des faits et des opinions

La page économique de l'Union de Banques Suisses — No 1

Contrôle des banques: que de malentendus!

Depuis quelque temps, la menace d'une «initiative sur les banques» plane sur le système bancaire suisse. C'est l'an dernier que le président du Parti socialiste suisse lança l'idée de «prendre en mains» un secteur de l'économie — qui a continué à se développer en dépit de la récession —, parce qu'il croyait devoir généraliser un fait certes regrettable mais isolé.

A la recherche de slogans

Depuis, divers comités du PSS discutent du contenu d'une telle initiative. Leurs intentions sont largement connues. Toutefois, aux dernières nouvelles, la décision définitive au sujet du lancement d'une «initiative sur les banques» ne serait prise qu'en mai prochain. D'ici là, il serait prévu, au moyen d'une campagne d'information, d'«éduquer» en quelque sorte la population. Nous voudrions fournir ici une petite contribution à cette campagne d'information. Pour autant qu'on le sache, l'initiative aurait notamment pour but de dénoncer la «puissance des banques», étant entendu qu'on accuserait en même temps les banques d'abuser d'une telle puissance.

De vaste moyens de contrôle

Les banques, suivant l'importance et la nature de leurs prestations de services, est bon de ne point franchir: c'est celle à partir de laquelle on risque de menacer sérieusement la volonté au travail et le dynamisme de toute une profession. En ce

exercent bien évidemment une certaine influence sur l'économie. Elle découle nécessairement des multiples relations contractuelles existant entre la banque et ses clients, par exemple dans le cas d'un crédit. On semble cependant ignorer une chose: dans la profession bancaire, ces rapports contractuels ont lieu dans un cadre d'obligations légales et de prescriptions de contrôle beaucoup plus contraignant — et, par conséquent, beaucoup plus sûr contre des abus unilatéraux — que dans d'autres secteurs.

Les syndicalistes ont-ils besoin de «surveillants»?

En matière de surveillance et d'immixtion de l'Etat, il y a une limite qu'il qui concerne les banques, cette limite est atteinte. Il n'empêche que ni dans le secteur bancaire ni dans d'autres groupes professionnels où les risques sont, par nature, supérieurs à la moyenne, des «pannes» ne pourront jamais être totalement évitées. Et pourtant, il ne viendrait à l'idée de personne de placer un «gardien» de l'Etat à côté de chaque mécanicien de locomotive, de chaque chimiste, de chaque éducateur, de chaque médecin, voire de chaque chef syndicaliste.

Dans le domaine de la surveillance et en ce qui a trait aux banques, il convient d'opérer une nette distinction entre les instruments de contrôle légaux et le système interne de revision mis en place par la banque elle-même. Il est incontestable que le contrôle interne doit faire l'objet d'adaptations constantes à l'accroissement des affaires et à leur complexité grandissante. Ne tombe-t-il pas sous le sens que c'est l'intérêt même des banques, et partant, celui des épargnants et des investisseurs, de faire en sorte que rien de fâcheux ne puisse arriver? Pour sa part, l'UBS a toujours voué le plus grand soin à son système de contrôle interne qui doit être à même de garantir la vérification minutieuse de transactions parfois très complexes.

Des banques conscientes de leurs responsabilités

Il y a quelques mois, les banques et l'Association Suisse des Banquiers, en signant avec la Banque Nationale une convention relative à l'obligation de diligence lors de l'acceptation de fonds et à l'usage du secret bancaire, ont montré qu'elles étaient conscientes de leurs responsabilités et avaient su tirer les leçons de quelques événements qui, s'ils furent extrêmement regrettables, n'en restèrent pas moins isolés. On est par conséquent en droit de s'étonner et de se demander où est l'information objective du public, lorsque l'on constate que même certains journaux de bon renom ont parfois mis en doute cette volonté des banques. Il faut espérer qu'un élargissement de l'information permettra désormais d'éviter de tels malentendus. ■

Taux d'intérêt UBS

(20. 1. 78)

Obligations de caisse	
3—4 ans	3¼ %
5—6 ans	3½ %
7—8 ans	3¾ %
Compte salaire	3 %
Compte d'épargne	3 %
Livret d'épargne «Jeunesse»	4 %
Compte d'épargne 60	3½ %
Compte d'épargne-placement	3¼ %
Compte de dépôt	2½ %

Nous vous conseillons d'épargner avec méthode.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour trouver une solution qui vous convienne.

SUBS G

Union de Banques Suisses

Les grandes banques délaissent-elles les petites entreprises?

Voici l'opinion du Conseiller national Otto Fischer

Non. Vu que les charges fiscales et sociales ne cessent d'augmenter, le commerçant ou le petit industriel doit obtenir ses crédits et ses hypothèques à des conditions aussi favorables que possible. Aujourd'hui, grâce à la concurrence entre les banques, il a une plus grande marge de manœuvre qu'auparavent, lorsqu'il doit demander un prêt. L'implantation régionale des grandes banques permet de mieux se rendre compte de l'importance du choix du partenaire financier. De telles banques, de par la variété de leurs services, contribuent à faciliter la gestion. Les succursales des grandes banques sont aussi capables, en matière d'exportation par exemple, de fournir une assistance spécifique.

En forme à tout âge

L'âge n'est pas simplement fonction du nombre des années. En fait, la condition physique et l'état d'esprit jouent un rôle infiniment plus grand. Qui ne connaît pas des gens d'un certain âge encore plein de dynamisme et d'autres, encore jeunes, qui ne sont pas loin d'être sclérosés?

Certes, le processus du vieillissement est inéluctable. Mais on peut faire en sorte de ne pas vieillir prématurément. Et l'une des meilleures manières d'y parvenir, c'est de déployer une certaine activité physique. Quelques idées à ce propos: faire à pied une partie au moins du trajet menant au travail, ne pas prendre toujours l'ascenseur, accomplir de temps en temps le parcours Vita, pratiquer régulièrement et activement un sport, etc. Le sommeil est également un excellent moyen de rester jeune, frais et dispos. Bien dormir n'est cependant possible qu'à la condition d'être tranquille intérieurement.

«Le citoyen, dans l'Etat, veut être autre chose qu'un simple trou dans une carte perforée.»
Willi Ritschard
Président
de la Confédération

Les soucis concernant l'avenir, en particulier les préoccupations financières, perturbent le moral. Il faut cependant reconnaître que de grands progrès ont été accomplis, ces dernières années, pour assurer la sécurité matérielle de ceux qui quittent la vie active, notamment par l'extension de la prévoyance d'Etat et de celle des entreprises. Néanmoins, on ne négligera pas la prévoyance individuelle. Epargner permet non seulement de se prémunir contre les aléas de l'existence, c'est-à-dire de faire face, par exemple, à des dépenses imprévues, mais aussi de s'offrir, ici et là, quelque chose d'exceptionnel. Chacun est libre de choisir la formule d'épargne qui lui convient. La brochure de l'UBS «82 suggestions pour les personnes d'âge mûr» peut vous guider dans votre choix. ■

Les taxes de télévision en Europe

Pays	Taxe annuelle par ménage en Fr. [1]	Remarques
Allemagne fédérale	123.40	radio et TV
Autriche	169.70	TV
Belgique	107.80	par appareil
Danemark	142.70	radio et TV
Espagne	—.—[2]	néant
France	73.20	noir/blanc
	109.80	couleur
		radio et TV ensemble
Grande-Bretagne	32.—	noir/blanc
	72.—	couleur
Italie	52.50	1re et 2e années
	47.20	dès la 3e année
		radio et TV ensemble
Luxembourg	—.—[2]	néant
Norvège	144.50	noir/blanc
	184.70	couleur
		radio et TV ensemble
Pays-Bas	103.30	radio et TV
Suède	107.60	noir/blanc
	155.70	couleur
		radio et TV ensemble
Suisse	120.—	TV
	180.—	radio et TV

[1] Convertie au cours des devises de la mi-novembre 1977
[2] Aucune taxe; financement par la publicité télévisée

Les obligations de caisse – pour tout épargnant

Les obligations de caisse sont une formule d'épargne typiquement suisse. Elles sont émises à la «caisse», c'est-à-dire vendues au guichet par de nombreuses banques. Leur durée va de 3 à 8 ans. C'est donc pendant ce temps que l'épargnant place son argent — 1000 francs au minimum par obligation — à la banque à un taux d'intérêt fixe et garanti.

En général, les obligations de caisse rapportent un peu plus que les comptes de dépôt ou d'épargne, parce que l'argent est mis à disposition de la banque pour une période plus longue. Donc, si l'on désire qu'une partie de l'argent épargné rapporte davantage sans pour autant supporter un risque plus grand, l'achat d'obligations de caisse est tout à fait indiqué pour passer de l'épargne en compte à l'épargne sous forme de titres.

A partir de quel montant?

On admet que l'argent mis de côté et qui n'est pas destiné à financer certains achats ou d'autres dépenses prévisibles, peut être avantageusement placé en obligations de caisse. On peut déjà, dès que l'on a épargné dans les 10 000 francs, envisager raisonnablement l'achat de tels titres. Toutefois, l'épargnant qui veut disposer de liquidités assez importantes n'achètera des obligations de caisse que s'il a déjà 25 000 francs en compte. Il ne faut pas oublier que les obligations de caisse n'ont pas toutes la même échéance (= date de remboursement); on peut acheter des titres qui courent 3, 5 et 8 ans. La possibilité d'échelonner les échéances permet de planifier l'utilisation de ses disponibilités.

Les obligations de caisse émises par une banque sérieuse constituent un placement solide, sûr et de bon rapport. ■

Les chèques – pas seulement pour les gens fortunés

En Suisse, payer avec des chèques n'est pas encore entré dans les mœurs. On entend souvent dire que les chèques «c'est bon pour les autres», ou alors «c'est seulement pour ceux qui ont les moyens». Il y a belle lurette que cette façon de voir les choses aurait dû être abandonnée. Aujourd'hui, le chèque permet de régler sans autre l'achat de meubles et de vêtements, de payer la location d'une voiture, sa note d'hôtel ou ses vacances.

Nouveau: le chèque pour tous

Les banques suisses ont lancé en commun un chèque à la portée de chacun: depuis le 1er janvier 1978, l'«eurocheque» remplace le Swiss Cheque. Grâce à lui, en Suisse comme à l'étranger, tout paiement sans espèces est devenu extrêmement simple et commode.

Des avantages appréciables

Le détenteur d'une carte «eurocheque» bénéficie d'un avantage appréciable: son chèque est accepté sans difficultés parce que la banque tenant son compte garantit chaque «eurocheque» jusqu'à concurrence de 300 francs. Presque partout en Suisse on peut donc — sans que le vendeur doive s'assurer de l'existence d'une couverture — faire des achats ou régler des prestations de services. En outre, l'«eurocheque» permet, dans 39 pays, dans toute l'Europe occidentale notamment, de retirer de l'argent à plus de 170 000 guichets de banques. Enfin, dans 11 pays pour l'instant, de nombreux commerces, hôtels ou restaurants acceptent l'«eurocheque» au même titre que les espèces. Les modalités d'emploi et les conditions de l'«eurocheque» sont rédigées en quatre langues.

Protection contre la perte et le vol

En cas de perte, de vol ou d'emploi abusif, le dommage est couvert jusqu'à concurrence de 6000 francs par cas, sous déduction d'une franchise de 10 pour cent.

Comment se procurer l'«eurocheque»?

C'est tout simple: la banque où l'on a son compte délivre gratuitement l'«eurocheque» sur demande.

Les caissiers de l'UBS vous renseignent volontiers. ■

Edition et rédaction:
Union de Banques Suisses
Département Etudes économiques, Relations publiques et Marketing
8021 Zurich

SION

Grande salle de la Matze

Vendredi 27 janvier
dès 20 heures

loto

FC SION

Tirage au sort
des abonnements:
4 montres à Fr. 150.–
4 gilets de lard

Aperçu des lots
2 x 1 semaine de vacances à Zermatt
pour 2 personnes, 2 pendules
neuchâteloises, fromages du pays
jambons secs, demi-porc
quart de porc, etc.

Prix de l'abonnement: 25 séries **Fr. 25.–**

Lot de consolation à chaque tour

ANNONCES DIVERSES

ENCYCLOPEDIE ALPHA DES

PEUPLES DU MONDE ENTIER

Races, rites et coutumes des hommes

Dans la nouvelle encyclopédie alpha des PEUPLES DU MONDE ENTIER, chaque semaine les plus éminents ethnologues vous parlent des hommes.

Amazonie

Le délicat passage de l'adolescence à l'âge adulte.

Au début de la puberté, les jeunes filles Xingu d'Amazonie sont recluses dans la hutte familiale, cachées par une natte, souvent plusieurs années, jusqu'au moment de se marier.

Voici, à la fête de Quarupe, la première apparition d'une jeune femme devant la tribu. Sa peau est éclaircie par le manque de soleil, son corps potelé par l'inaction, son visage dissimulé par sa chevelure qui n'a jamais été coupée. Derrière elle, une fillette l'imite.

Ces hommes, ils sont allés les voir. Chez eux. Ils les ont observés, photographiés. Pour vous les montrer, vivants, fascinants, au fil des pages de Peuples du Monde Entier.

Dans **PEUPLES DU MONDE ENTIER,** vous découvrirez leurs rites brutaux ou délicats, leurs coutumes proches des nôtres ou fondamentalement opposées.

CADEAU
Un numéro gratuit!
Les deux premiers numéros pour le prix d'un seul Fr. 3,50.

Dès demain

dans les kiosques et librairies
Fr. 3.50 seulement.

Une collection Alpha de 120 fascicules.
Editée par **GRAMMONT,** Lausanne.
Diffusée par **ÉDITIONS KISTER S.A.**
Genève, 33, quai Wilson. Tél. 022/31 50 00.

Une production alpha

OFD Genève

Danse et musique à l'Ecole-Club Migros!

Pour tous ceux et celles que les rythmes et danses modernes attirent, nous vous proposons un cours de

jazz-ballet

qui vous initiera à un mode d'expression corporelle et au ballet moderne sur des musiques pop ou de jazz.

Cours de 12 leçons Fr. 90.–
le vendredi à 19 heures

ECOLE CLUB MIGROS
Lieu de formation et de rencontre

Pour ceux que la musique intéresse, un cours de

flûte douce

vous permettra de découvrir ou de développer votre goût de la musique et du solfège et de mieux les connaître en apprenant à jouer de ce délicat instrument à vent.

Une heure par semaine
Fr. 30.– par mois

Renseignements et inscriptions
à l'Ecole-Club Migros
Place de la Gare, 1950 Sion
Tél. 027/22 13 81

Occasions expertisées

Opel Manta 16 S, 72, Fr. 4400.–
Alfa 2000 Coupé, 72, Fr. 5500.–
Austin Maxi 1550, 73, Fr. 3500.–
Alfa Giulia Super 1600, 70, Fr. 3500.–
Datsun 1300 luxe, 70, Fr. 2900.–
Simca 1501 S (peinture neuve)
72, Fr. 3200.–

Pour bricoleurs à Fr. 500.–
R 16 TS
R 4
Simca 1100

Garage des Nations
Avenue de France 63, Sion
Tél. 027/23 49 34

36–2905

RADIO TV STEINER

Une chaîne COMPACTE,
normes HiFi, avec
4 longueurs d'ondes

TOSHIBA SM 3600

2 × 25 watts. Complète,
avec Système Steiner:

65.– par mois*
TOUT compris

*12 mois minimum

tél. (026) 2 55 93

M. Jacques TUBEROSA (jusq. 9.30)
case postale 42 1920 Martigny 1

Soldes – Rabais – Action

Ventes spéciales autorisées du 16 au 31 janvier

Grand choix de tapis d'Orient toutes provenances

Profitez des rabais
10% - 20% - 30%

Venez et comparez!

gamgoum

Le grand spécialiste du tapis d'Orient

Sion
Av. de la Gare 32
Tél. 027/22 33 48

Sierre
Rue du Bourg
Tél. 027/55 72 16

SKI '78 Garmisch-Partenkirchen

ATTENTE INTERROGATIVE...

Les descendeurs suisses condamnés à l'inactivité

(de notre envoyé spécial: Jacques Mariéthoz)

A deux jours des premiers entraînements chronométrés sur la descente des championnats du monde, Garmisch-Partenkirchen n'affiche aucun lien de parenté avec la Sibérie...

La douceur du temps contraste terriblement avec l'activité fébrile qui découle de la préparation des championnats du monde de ski. Ni les premiers coureurs arrivés dans la station allemande, ni les organisateurs de cette grande rencontre internationale ne se sentent tranquillisés. Les premiers déambulent sans frissonner sur des trottoirs mouillés sentant fortement le printemps précoce ou s'attardent dans le hall de leur hôtel autour d'un jeu de cartes. Quant aux seconds qui tournent inlassablement leurs regards vers le ciel ils ne savent ce que l'avenir leur réserve.

Tout le monde à Garmisch-Partenkirchen se demandent quel sera le prochain visiteur qui viendra du haut des airs: pluie ou neige? Le dilemme est d'importance.

LA PEUR DU FŒHN ET DE LA PLUIE

Pour l'instant, l'animation demeure toute relative. Mis à part les nombreuses affiches, panneaux indicatifs et indications administratives de toutes sortes, il manque l'élément numéro un, la présence des coureurs. Après Kitzbühel, les descendeurs, en grande partie, n'ont pas pris immédiatement le chemin de Garmisch-Partenkirchen. Chaque nation se prépare en silence sur des pistes plus propices que celles qui entourent le futur théâtre des opérations.

La peur du fœhn et de la pluie qui règne ici indique clairement que les descendeurs n'ont aucune chance présentement de rencontrer le bonheur à proximité de la descente Kandahar.

LES SUISSES PRESQUE INACTIFS

Bernhard Russi qui sent l'urgent besoin de se mettre quelques kilomètres d'entraînement sous les semelles a tenté hier une sortie sur les hauteurs de Garmisch. Un coup pour rien en quelque sorte puisque la neige molle ne favorisait aucun entraînement sérieux, d'autant plus que seul un téléski de quelque 200 mètres de longueur se trouvait à disposition.

Roux et Muller, dans de telles conditions, n'ont pas insisté. Ils se contentèrent de jouer aux cartes avant de s'adonner aux joies du volleyball. Quant à Vesti et Josi, rentrés chez eux après Kitzbühel, ils étaient attendus hier soir.

SOLUTION DE RECHANGE

Disons que pour l'instant il y a de quoi s'inquiéter à Garmisch-Partenkirchen. Tant et si bien qu'une solution de rechange a déjà été envisagée pour le cas où les entraînements de descente ne pourraient pas se dérouler selon le programme, ou si dimanche l'épreuve devenait impossible à maintenir.

Dans le premier cas (entraînements perturbés), il serait possible de placer la descente mercredi prochain. Cela voudrait dire que le géant hommes serait avancé au dimanche, jour initialement prévu pour la descente.

La seconde possibilité (si les entraînements peuvent s'effectuer normalement mais pas la course) prévoit de remettre la descente hommes au lendemain, soit lundi.

Il n'y a pas de raison de dramatiser mais les immenses tas de neige amenés le long de la piste de descente par train et camion pourraient bien servir à quelque chose d'ici un jour ou deux...

J. M.

LNA: trois matches sur quatre disputés

Berne - Sierre 6-3 (2-1, 3-2, 1-0)

Une attaque bernoise par Holzer (à gauche) apportera le deuxième but. Les Sierrois Jean-Claude et Kilian Locher, ainsi que le gardien Eisenring et Rouiller, ne peuvent intervenir, le puck terminera sa course dans les filets, sous le regard de Dellsperger (derrière la cage).

Bélino Photopress

RÉSULTATS

Berne - Sierre	6-3 (2-1, 3-2, 1-0)
Langnau - Kloten	4-3 (0-1, 2-1, 2-1)
Bienne - Ch.-de-Fonds	3-1 (0-0, 2-1, 1-0)
Arosa - Ambri Piotta, interrompu à la 44e minute en raison des chutes de neige	(1-4).

CLASSEMENT

1. Langnau	21	15	2	4	118- 67 32
2. Berne	21	14	2	5	120- 65 30
3. Bienne	21	14	2	5	103- 68 30
4. Kloten	21	10	3	8	82- 81 23
5. Arosa	20	6	3	11	59- 71 15
6. Sierre	**21**	**6**	**3**	**12**	**71-113 15**
7. Chx-de-Fds	21	6	2	13	81- 97 14
8. A. Piotta	20	3	1	16	61-133 7

Berne : Jaeggi ; Hofmann, Kaufmann ; Racine, Leuenberger ; Holzer, Wittwer, Cadieux ; Conte, Martel, Dellsperger; Lappert, Fuhrer, Ronner ; Zahnd.

Sierre : Eisenring ; G. Mathieu, J.-Cl. Locher ; Oggier, Debons ; N. Mathieu, Kronig, Gagnon ; F. Locher, Loetscher, Tscherrig ; E. Mathieu, Rouiller, J.-B. Debons.

Allmend. – 10 378 spectateurs. – Arbitres : Berchten, Bucher, Odermatt. – **Buts :** 9e Conte 1-0 ; 12e Conte 2-0 ; 18e Gagnon 2-1 ; 30e Gilbert Mathieu 2-2 ; 34e Fuhrer 3-2 ; 36e Conte 4-2 ; 36e Loetscher 4-3 ; 37e Ronner 5-3 ; 60e Holzer 6-3.

Pénalités : 3 x 2' contre Berne, 4 x 2' contre Sierre. Dellsperger, blessé à la 5e minute, a tenté de reprendre sa place, mais en vain, il a été remplacé par Zahnd dès le début du second tiers.

Les Valaisans ont donné des sueurs froides aux supporters bernois sur la patinoire de l'Allmend, et à l'issue de cette rencontre, l'entraîneur Didi Imhof peut être fier de sa troupe. En effet, jusqu'au moment où Holzer inscrivit enfin le but de la sécurité, les Bernois tremblèrent pour leur succès indispensable à la conquête du titre.

EISENRING EXCELLENT

Pour un motif interne, l'entraîneur sierrois avait au dernier moment placé Eisenring dans les buts, ce dernier se trouva ainsi particulièrement motivé avec ses camarades. Il faut d'emblée reconnaître qu'il justifia pleinement la confiance mise en lui. Grâce à son sens aigu du placement, il apporta une sécurité dans sa défense. Il fut sans reproche, mis à part le 5e but, celui-ci étant l'exception qui confirme la règle. Rarement, nous avions vu des Valaisans aussi disciplinés en défense, même les ailiers revenaient régulièrement lors de ruptures adverses. On peut ainsi aisément comprendre que les champions suisses ne furent pas à la noce, preuve en est qu'à la mi-rencontre, le score était de deux buts partout.

LA VOLONTÉ DES SIERROIS

En dépit de certaines difficultés de mise en train, les champions menaient par 2-0 après douze minutes, grâce à sa ligne de parade une fois de plus. L'aggravation du score n'était qu'une question de temps, pensaient les spectateurs. Ils allaient rapidement déchanter, car les prouesses d'Eisenring s'ajoutèrent à une certaine désinvolture des Bernois, sans oublier, ce qui serait injuste, l'admirable combativité des Sierrois, permettant à la première ligne de réduire même le score peu avant la fin de la première période.

LES VALAISANS PRÈS DE L'EXPLOIT

Troublant la douce quiétude des Bernois, les Valaisans harcelèrent leurs adversaires et l'on assista, au cours de ce deuxième tiers-temps, à un jeu haché au possible, les actions de bonnes factures étant rares des deux côtés. L'égalisation valaisanne réussie, à la 30e, sur un tir précis de G. Mathieu, donna le frisson aux supporters bernois. Mais quelques minutes plus tard, une déviation chanceuse de Fuhrer redonnait aux hommes de Cadieux un avantage consolidé peu après par une réussite de Conte qui, cette fois, ne devait rien à la chance, alors que J.-Cl. Locher était sur le banc des pénalités.

À UN CHEVEU DE LA RÉUSSITE

On pensait que les Sierrois allaient alors se décourager. Il n'en fut rien, heureusement, puisque jusqu'au bout ils luttèrent avec un cran admirable, poussant les Bernois dans leurs derniers retranchements. Au cours du 3e tiers, Nando Mathieu, Gagnon, Tscherrig furent à un cheveu de marquer, mais la réussite n'était pas de leur côté, à l'image du dernier nommé qui se paya le luxe de pousser le puck à côté de la cage vide, à la 45e minute. Ce dernier tiers fut de loin le meilleur, grâce aux Valaisans, qui tentèrent le tout pour le tout, ce qui est à leur honneur, car ils n'avaient rien à gagner à l'Allmend et d'ailleurs, rien à perdre, sinon leur réputation, qu'ils ont brillamment rétablie.

G. Bersier

MONTE-CARLO: ABANDONS NOMBREUX DONT CELUI D'HALDI

Sur les 216 équipages partis des sept têtes d'itinéraire, 179 ont finalement été classés à l'issue des parcours de concentration du 46e rallye de Monte-Carlo, première épreuve de la saison comptant pour le championnat du monde des rallyes.

Sur des routes le plus souvent enneigées, les deux petites Renault 5 Alpine de Guy Frequelin et de Jean Ragnotti ont causé une surprise sensationnelle en prenant les deux premières places (Ragnotti partage la seconde place avec l'Allemand Walter Rohrl, sur Fiat). Les écarts, il est vrai, sont très faibles, puisque Frequelin ne précède son coéquipier et Rohrl que de trois secondes, l'Italien Fulvio Bacchelli (Stratos) de 14", Jean-Pierre Nicolas (Porsche Carrera) de 19", l'Italien Maurizio Verini (Fiat 131 Abarth) de 45", Bernard Darniche (Fiat 131 Abarth) de 1'41", Michel Mouton (Stratos) de 2'08", Jean-Claude Andruet (Fiat 131 Abarth) de 2'16" et l'Espagnol Salvador Servia (Fiat 131 Abarth) de 2'52".

37 concurrents ont donc abandonné ou ont été mis hors course. Parmi eux, l'un des grands favoris, l'Italien Sandro Munari, quatre fois vainqueur du «Monte». Sa Lancia Stratos a été victime d'une boîte de vitesses défaillante ainsi que d'une rupture du câble d'accélérateur.

Ce sont donc 179 concurrents qui ont pris, mardi, le départ du parcours commun Monaco - Gap - Vals-Les-Bains - Digne - Monaco, parcours amputé de deux épreuves spéciales, celle de Saint Pierreville (16 km) et surtout, celle du Burzet (44 km), qui fit tant parler d'elle en 1973. Treize épreuves spéciales restent au programme.

ABANDON DU SUISSE HALDI

Sept nouveaux abandons ont été enregistrés dans les deux premières épreuves spéciales, celles de Turini (19 km) et de Pont des Miolans, dont celui du Lausannois Claude Haldi (Porsche Turbo), victime d'ennuis mécaniques.

Dans le col de Turini, les Fiat ont placé quatre voitures en tête, la première place revenant à Maurizio Verini. Dans la «spéciale» de Mont des Miolans, c'est Jean-Pierre Nicolas (Porsche) qui réalisait le meilleur temps devant Jean-Claude Andruet (Fiat) et Bernard Beguin (Porscheà). Après cette seconde épreuve, Nicoals occupait la première place du classement général en 2 h. 02'28" devant Jean Ragnotti (Renault Alpine) à 26" et Jean Frequelin (Renault Alpine) à 29". On trouvait ensuite trois Fiat 131 Abarth, celles de Walter Rohrl, de Maurizio Verini et de Bernard Darniche.

DEUX SPÉCIALES ANNULÉES

La troisième épreuve spéciale du parcours commun, celle du col du Fanger, a dû être interrompue après le passage des 35 premiers concurrents. A ce moment, Nicolas (Porsche) s'était montré le plus rapide devant Rohrl (Fiat 131 Abarth).

Les organisateurs ont annoncé que deux autres épreuves spéciales avaient dû être annulées. Il s'agit de celle devant se disputer sur trois tours du circuit de glace de Serre-Chevalier et de celle du Lautaret (où la route est fortement enneigée et où il y a des risques d'avalanches).

SKI

Walter Steiner forfait à St. Moritz

La réaction de la blessure au genou lors de l'atterrissage de son saut d'essai au Brassus a des conséquences plus graves pour le malchanceux Walter Steiner. Après avoir été examiné à l'hôpital de l'Ile à Berne, où il fut opéré fin octobre, le champion du monde du vol à skis a dû déclarer forfait pour le premier concours de la Semaine suisse, qui a débuté hier à St Moritz. Le genou droit de Steiner a de nouveau enflé. Si la guérison est rapide, le Saint-Gallois pourra éventuellement participer vendredi à Gstaad et dimanche à Engelberg. Le but essentiel de cet hiver reste pour Walter Steiner évidemment les championnats du monde du 17 au 26 février à Lahti, en Finlande.

Lors de l'entraînement sur le tremplin olympique de St. Moritz, la jeune équipe de la RDA a fait une forte impression. Axel Zitzmann, qui a 19 ans, vient d'ailleurs de remporter la tournée de la Tchécoslovaquie. Les Autrichiens sont présents avec toutes leurs vedettes, tel le champion olympique Schnabl, le recordman du monde du vol à skis, Innauer, Tuchscherer, etc.

W.G.

SPORT-TOTO

Programme des matches pour le concours au résultat N° 4 des 28 et 29 janvier 1978 :

	Tendances 1	X	2
1. VfL Bochum - Bay. Munich	3	4	3
2. Eintr. Franc.-Hert. Berlin	5	3	2
3. FC Kaisers. - Bor. Moench.	3	4	3
4. München 1860 - MSV Duisb.	4	3	3
5. St.Pauli - Hamb. SV	2	3	5
6. Werder Brême - E. Brauns	5	3	2
7. Bologna - Internazionale	2	5	3
8. Foggia - Juventus Torino	2	3	5
9. Lazio Roma - Genoa	5	3	2
10. Milan - Fiorentina	6	3	1
11. Perugia - Atalanta	4	4	2
12. Torino - Roma AS	6	3	1

TOTO-X

Les rencontres suivantes comptent également pour le concours du Toto-X :

13. Lanerossi Vic. - Verona	5	4	1
14. Napoli - Pescara	6	3	1
15. Arsenal - Wolverhamp. W.	6	3	1
16. Chelsea - Burnley	7	2	1
17. Derby C. - Birmingham C.	5	3	2
18. Manchester U. - West Br.	4	3	3
19. Middlesbrough - Everton	2	4	4
20. Millwall - Luton Town	2	3	5
21. Nottingham - Manch. C.	4	3	3
22. West Ham U. - Queen's P.	4	4	2
23. Bayern Hof. - FV Würzburg	6	3	1
24. Darmstadt 98 - Fürth	7	2	1
25. FC Homburg - Bayreuth	3	4	3
26. Karlsruher SC - Offenbach	6	2	2
27. Nürnberg - FSV Frankfurt	8	1	1
28. Worms - Stuttg. Kickers	5	3	2
29. Aachen - Preussen Münster	2	5	3
30. Arminia Hann. - Bielefeld	3	4	3
31. Bremarhav. - Fortuna Köln	2	4	4
32. RW Essen - Westf. Herne	7	2	1
33. Herford - Tennis Bor. Berlin	5	4	1
34. Düsseldorf - Schalke 04	4	4	2
35. Köln - Saarbrücken	6	3	1
36. VfB Stuttgart - Dortmund	5	4	1

OLYMPISME

Création d'un conseil supérieur du sport mondial

Le Comité international olympique, par l'intermédiaire de sa commission tripartite (CIO, Comités nationaux olympiques et fédérations internationales), envisage la création d'un conseil supérieur du sport mondial, afin de préserver l'indépendance du mouvement sportif international, et la publication d'un manifeste affirmant sa position vis-à-vis de la politique et des gouvernements.

Lord Killanin, président du CIO, en a fait l'annonce à Tunis à l'issue des travaux de la commission tripartite, travaux auxquels il a participé avec notamment MM. Mohamed Mzali (Tunisie), Juan Saramanch (Espagne), tous deux vice-présidents du CIO, Raoul Mollet (Belgique) représentant des comités nationaux olympiques et Thomas Keller (Suisse), représentant les fédérations internationales.

Le rôle et les structures de cette nouvelle instance suprême, qui sera formée par des organisations dont les représentants constituent la commission tripartite et par d'autres instances intéressées, seront définis au cours de la prochaine réunion de la commission tripartite en mars à Lausanne.

«Nous venons peut-être de prendre à Tunis une décision historique pour le sport mondial», a déclaré M. Mzali, qui a été chargé de la rédaction du manifeste qui accompagnera la naissance du conseil supérieur du sport mondial.

AVGF

Le comité de l'AVGF présente à tous ses membres et amis ses vœux les meilleurs. Que 1978 soit une année féconde en vraies joies pour chacun d'entre vous.

Triathlon

En vue des concours d'athlétisme et de triathlon aux Fêtes fédérales de Genève, quelques 50 gymnastes assistèrent sous la direction de Paul Morand et Jean Bonvin à une journée d'entraînement le 13 novembre 1977 à Sion.

Cours mère et enfant

Le 26 novembre eut lieu à Sion, un cours de perfectionnement pour le nouvelles monitrices «mère et enfant». L'AVGF voue un soin particulier à la formation de ces monitrices dont l'activité va en croissant. Ces vingt jeunes femmes travaillèrent avec l'entrain qu'on leur connaît sous la direction de Christiane Dini et Béatrice Roh.

Cours de jeux

Le volleyball connaît au sein des sections AVGF un franc succès et nombre de sociétés ont créé des groupes spécialisés dans cette discipline. Le basket commence lui aussi à être beaucoup joué. Quelque 50 gymnastes se perfectionnèrent dans ces jeux lors du cours qui eu lieu à Sion le 3 décembre, entourées par la responsables Evelyne Byland, Danièle Udrillot et Betty Aymon.

Cours école du corps

Les Fêtes de Genève étant proches, 80 jeunes femmes participèrent le 11 décembre à Sion à un cours dont le thème principal fut les exercices généraux. La direction de ce cours fut assurée par Raymonde et Françoise Comte, Ariane Mottier et Bruna Barman.

Programme

29 janvier 1978: plus de 200 gymnastes se sont déjà inscrites au cours de ski qui aura lieu traditionnellement à Thyon. Ski alpin ou ski de fond, chacune pourra choisir la discipline dans laquelle elle désirera, avec l'aide de moniteurs qualifiés, se perfectionner.

11 février 1978: cours de jeux à Sion (basket et volley).

25 février 1978: cours d'agrès à Sion.

Nous vous rappelons que durant le mois de février, mars, avril et mai auront lieu les centres d'entraînement pour actives (quatre centres dans le Bas-Valais, quatre dans le Centre et quatre dans le Haut) et pour dames (idem).

Tennis: le Grand Prix des «riches»

Dix millions de dollars de prix, deux millions de dollars de primes de fin d'année (bonus répartis entre les cinquante meilleurs joueurs), 99 tournois dont 32 de grande envergure dotés d'un minimum de 175 000 dollars, tel se présente le Grand Prix 1978 de la Fédération internationale de tennis qui a débuté avec la victoire de Bjorn Borg à Birmingham et se poursuit cette semaine à Philadelphie.

Les 200 joueurs de 43 pays affiliés à l'Association des joueurs professionnels (ATP) constituent le gros des concurrents engagés dans ce circuit international. Chaque joueur doit prendre part à au moins vingt tournois s'il désire décrocher la prime de fin d'année qui s'élèvera à 350 000 dollars pour le vainqueur. L'Argentin Guillermo Vilas en avait touché 300 000 pour sa victoire en 1977.

Innovation: les huit tournois du championnat de la WTC, le circuit d'hiver américain de Lamar Hunt, comptent pour le Grand Prix. Enfin, les vingt meilleurs résultats de l'année seront retenus pour le classement du Grand Prix, de sorte que les joueurs qui prendront part à plus de vingt épreuves seront avantagés.

A l'issue de la première épreuve, le Suédois Bjorn Borg est en tête du Grand Prix (175 points) devant Dick Stockton (EU) (122).

CHAMPIONNAT PROFESSIONNEL DES U.S.A.

Les 17es championnats professionnels des Etats-Unis sur courts couverts, comptant pour le Grand Prix, qui réunissent toute l'élite mondiale, à l'exception de l'Argentin Guillermo Vilas, champion de Forest Hills, ont débuté au «Spectrum» de Philadelphie par un coup de théâtre.

L'Américain Dick Stockton, tenant du titre à la suite de sa victoire sur Jimmy Connors en 1977, a été éliminé dès le premier tour par son jeune compatriote Tim Gullikson, 3-6, 7-6, 6-4. Stockton était classé tête de série numéro neuf.

Un autre jeune américain, Peter Fleming, s'est mis en vedette en battant l'Italien Corrado Barazzutti, demi-finaliste à Forest Hills 6-3 6-7 6-1.

L'Italien Paolo Bertolucci devait être l'adversaire de Manuel Orantes mais, souffrant d'une blessure à l'épaule, il a été contraint de déclarer forfait.

Les autres résultats: Manuel Orantes (Esp) bat Ricky Mayer (EU) 6-2 6-1; Marty Riessen (EU) bat John Alexander (Aus) 7-6 6-7 6-3; Van Vinitsky (EU) bat Jim McManus (EU) 3-6, 6-1, 8-2 ; Mark Cox (GB) bat Tom Leonard (EU) 7-6 7-6; Tom Okker (Hol) bat Bil Scanlon (EU) 2-6 6-4 6-2; Eddie Dibbs (EU) bat Bob Hewitt (Af-Sud) 6-2 6-1; John McEnroe (EU) bat Butch Walts (EU) 6-3 6-2.

● **COUPE DU ROI.** – Derniers résultats du week-end: groupe C, deuxième division à Sofia, Bulgarie - Tchécoslovaquie 2-1. Le classement après trois tours: 1. Bulgarie 3 victoires (7-2); 2. Tchécoslovaquie 2 (7-2); 3. Suisse 1 (3-6) ; 4. Italie 0 (1-8).

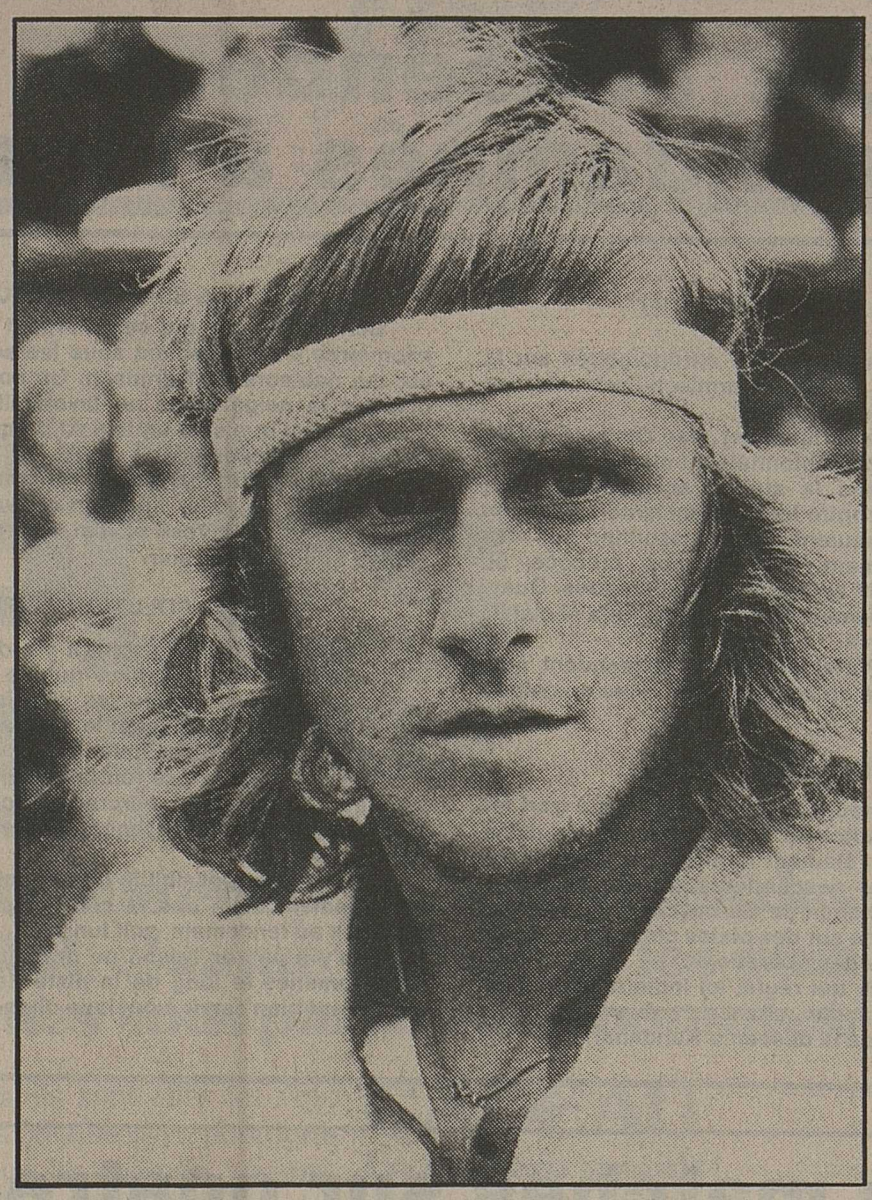

Le Suédois Borg parti à nouveau pour conquérir les victoires.

ATHLETISME

Alberto Juantorena élu meilleur athlète de l'année

Le Cubain Alberto Juantorena, double champion olympique, a été élu meilleur athlète de l'année 1977 de peu devant l'Américain Edwin Moses par un jury international réuni par la revue spécialisée américaine *Track and Fiels News*.

Le classement: 1. Alberto Juantorena (Cu) 285 points; 2. Edwin Moses (EU) 281; 3. Rolf Beilschmidt (RDA) hauteur 163; 4. Vladislav Kozakiewicz (Pol) perche 112; 5. Steve Vett (GB) 1500 m 106; 6. Mirus Yfter (Eth) 5000 et 10000 m 102; 7. Udo Beyer (RDA) poids 97; 8. Bill Rodgers (EU) marathon 94; 9. Samson Kimombwa (Ken) 10000 m 63; 10. Daniel Batista (Mex) marche 60.

L'Est-Allemande Rosemarie Ackermann, la première femme à franchir deux mètres en hauteur, avait été désignée en décembre meilleure athlète féminine devant la Polonaise Irena Szewinska.

Vacances sportives aux USA

Dans le cadre culturel et sportif, l'organisation World Athletic Tours (W.A.T.) met sur pied chaque année un échange d'athlètes de tous niveaux âgés de plus de 16 ans.

Il n'est en aucun cas nécessaire de faire partie d'une élite pour y participer. Le but en lui-même est de créer un contact entre deux nations en ayant un point commun qui serait en l'occurrence, l'athlétisme.

W.A.T. n'est pas à son coup d'essai. En effet, depuis plusieurs années des Américains ont sillonné l'Europe grâce à cette organisation. D'autre part, par celle-ci, de nombreux européens ont fait l'expérience fascinante d'aller aux Etats-Unis.

W.A.T. a un champ d'action très large. C'est ainsi que cette année pour un montant à la portée de chaque sportif, on verra s'envoler vers les USA des équipes de football, d'amateurs de course à pied et des personnes pratiquant une des nombreuses branches que compte l'athlétisme.

Le séjour aura lieu vers la fin juillet, et il est encore possible de s'inscrire, individuellement ou par groupe sportif quel qu'il soit.

Pour tous renseignements, s'adresser par écrit ou par téléphone auprès de: Cary Théodoloz, avenue Maurice-Troillet 95, 1950 Sion. Téléphone: bureau 027/226582 (de préférence), privé: 027/235274.

VOLLEYBALL

Second succès de Sion-Fémina

● **1re ligue nationale féminine**

Sion-Fémina - Lancy	3-1

● **1re ligue nationale masculine**

Monthey - Yverdon	2-3

● **2e ligue valaisanne féminine**

Monthey II - Fully	3-0
Monthey I - Sion-Fémina junior	3-0
Sion Culture j. - Martigny I	1-3
Sion juniors - Savièse	3-1
Martigny I - Sion-Fémina j.	3-0

1. Monthey I 13 matches, 26 points; 2. Sion juniors 13/24; 3. Bramois 12/20; 4. Sierre 13/18; 5. Savièse 13/16; 6. Monthey II 13/16; 7. Sion-Fémina juniors 14/12; 8. Martigny I 14/10; 9. Fully 13/6; 10. Sion Culture juniors 13/4; 11. Sion Culture I 13/4; 12. Martigny juniors 12/0.

● **2e ligue valaisanne masculine**

Martigny II - Monthey II	0-3
Fully - Sion juniors	3-1
Monthey juniors - Sion II	0-3
Naters juniors - Savièse	3-2

1. Monthey II, 12 matches, 24 points; 2. Sion I 11/20; 3. Fully 12/16; 4. Naters juniors 13/16; 5. Sion juniors 12/14; 6. Sion II 12/12; 7. Martigny I 11/10; 8. Monthey juniors 11/6; 9. Savièse 12/2; 10. Martigny II 11/0.

● **Amère défaite**

Monthey a subi jeudi soir une défaite pour le moins surprenante face à Yverdon. C'est au terme de 104 minutes que la décision finale a été connue, décision sanctionnant une victoire vaudoise. Un manque de confiance et un manque de concentration de certains éléments sont à l'origine de cette défaite de l'équipe montheysanne qui a un urgent besoin de retrouver confiance en ses moyens.

Sion-Fémina pour sa part a obtenu sa seconde victoire du présent championnat au détriment de Lancy. Plus mobiles qu'à l'accoutumée, les Sédunoises ont développé un jeu bien construit permettant aux attaquantes de surprendre un bloc genevois peu efficace. Cette victoire va stimuler les joueuses de la capitale et rendre le match de samedi 28 janvier très prometteur. En effet, à cette occasion, Sion-Fémina recevra Nyon.

● **Sion junior féminin perd un set face à Savièse**

Sion-Fémina a dû concéder samedi après-midi un set face à Savièse. Néanmoins cette victoire permet aux jeunes Sédunoises de conserver le contact avec Monthey I qui n'a connu aucune difficulté face à Sion-Fémina junior. Le résultat des autres rencontres est logique et permet à Martigny I de remporter deux victoires dans la même semaine face à Sion Culture junior et Sion-Fémina junior.

● **Bonne résistance de Savièse masculin**

Par sa victoire de 3-1 sur les juniors de Sion, Fully devance maintenant son malheureux adversaire et occupe la 3e place du classement. Savièse en déplacement à Naters a failli créer la surprise et ce n'est qu'au cinquième set que les juniors locaux ont pu faire la différence. Le classement est quelque peu bouleversé à l'issue de cette journée, Sion junior et Sion II ayant rétrogradé respectivement à la 5e et 6e place.

● **Neuf équipes au tournoi juniors**

L'Association cantonale valaisanne de volleyball organisera ce dimanche 29 janvier un tournoi cantonal ouvert aux équipes juniors du canton.

Neuf équipes ont été régulièrement inscrites, à savoir chez les filles: Fully, Sion Culture, Sion VBC et Monthey et chez les garçons: Naters I, Naters II, Sion VBC, Martigny et Monthey.

Les vainqueurs de ce tournoi se verront donc sacrés champions valaisans 1977-1978. Le tournoi débutera à 9 h. 15 et se déroulera au centre sportif d'Ovronnaz.

● **Matches à venir**

1re ligue nationale féminine

Samedi 28 janvier (18 heures), Sion-Fémina - Nyon.

2e ligue valaisanne féminine

Mercredi 25 janvier (20 h. 30) Sierre - Bramois. – Mercredi 25 janvier (20 h. 30) Sion juniors - Martigny juniors. – Jeudi 26 janvier (19 h. 30) Fully - Sion Culture I. – Jeudi 26 janvier (20 h. 30) Sion Culture juniors - Monthey II. – Jeudi 26 janvier (20 h. 30) Monthey I - Savièse. – Samedi 28 janvier (18 h. 30) Martigny I - Monthey I.

2e ligue valaisanne masculine

Mercredi 25 janvier (19 h. 30) Fully - Martigny I. – Mercredi 25 janvier (20 h. 45) Martigny II - Sion juniors. – Mercredi 25 janvier (20 heures) Naters juniors - Monthey juniors.

FOOTBALL

Sélection suisse juniors: deux Sédunois retenus

Pour les deux matches représentatifs juniors Belgique - Suisse (1er février à Diest) et Luxembourg - Suisse (4 février à Luxembourg), les joueurs suivants ont été retenus :

Gardiens : Robert Boeckli (Frauenfeld / né en 1959), Urs Zurbuchen (Horgen / 1961). – **Défenseurs :** Guy Dutoit (Chênois / 1959), Jean-Pierre Gobet (Fribourg / 1960), **Léonard Karlen (Sion / 1960),** Rolf Lauper (Young Fellows / 1960), Reto Rhyn (Lucerne / 1960). – **Demis et attaquants :** Urs Baecher (Aarau / 1960), Marzio Beltrami (Lugano / 1960), **Alain Geiger (Sion / 1960),** Frank Horvath (Muttenz / 1959), Marcel Koller (Grasshopper / 1960), Hans-Peter Macher (Schaffhouse / 1959), Philippe Perret (La Sagne / 1961), Christophe Saunier (Aurore-Bienne / 1960), Tiziano Tagliati (Lugano / 1961), Claudio Negroni (Nordstern / 1959).

Cubillas meilleur buteur péruvien

Teofilo Cubillas (29 ans) qui, il y a quatre ans, avait porté le maillot du FC Bâle, a enlevé le titre de meilleur buteur péruvien 1978, à égalité avec son coéquipier Freddy Revello (35 buts en 22 matches). Leur club, Alianza Lima, a enlevé le titre avec trois points d'avance sur Sporting Cristal.

Avant Espagne - Italie

Le match amical entre l'Espagne et l'Italie, mercredi soir au stade Bernabeu de Madrid, marquera le début de la préparation des formations latines qualifiées pour le tour final de la coupe du monde. Quinze jours après cette rencontre, la «Squadra Azzurra» recevra la France à Naples (8 février).

Enzo Bearzot le sélectionneur italien, a annoncé qu'il fera confiance à l'équipe qui s'est récemment imposée en Belgique (1-0), équipe expérimentale ou manquent de nombreuses vedettes.

Aucun des deux entraîneurs n'a communiqué la composition de sa formation mais on peut penser que les deux équipes seront les suivantes :

Espagne: Miguel Angel – Marcelino, Migueli, Pirri, Anero (ou Carrete), Cardenosa, Asensi, Leal, Juanito, Ruben Cano et Dani (ou Maranon).

Italie : Paolo Conti – Gentile, Maldera, Zaccarelli, Manfredonia, Scirea, Claudio Sala, Tardelli, Rossi, Antogoni, Pulici.

BASKETBALL

Victoire de l'URSS

L'équipe nationale russe a battu le club de l'université du Connecticut par 91 points à 70, à Sprinfield (Massachusetts).

A la mi-temps les Soviétiques menaient déjà de 15 points. Les meilleurs marqueurs ont été chez les vainqueurs: Alexander Salnikov (16), et Vladimir Kachenko (14), et Jim Abromitis (26) chez le club américain.

Cette rencontre était la cinquième et dernière jouée par l'équipe russe dans le cadre de sa tournée aux Etats-Unis. Le bilan des Soviétiques est de 4 victoires contre une défaite.

NATATION

Dix-huit Suisses à Cardiff

Dix-huit nageuses et nageurs suisses participeront ce week-end à une réunion internationale en bassin de 25 mètres à Cardiff (14 de Genève-Natation et 4 de Bellinzone). Parmi les sélectionnés on trouve Isabelle Sguaitamatti, Barbara Wildhaber, Pavel Khodl, Tony Reynard et François Cauderay.

GOLF

Tom Watson remporte le tournoi Bing Crosby

L'Américain Tom Watson, 28 ans, en battant son compatriote Ben Crenshaw dans un match de barrage, s'est adjugé pour la deuxième année consécutive le tournoi Bing Crosby, du nom du célèbre chanteur, doté de 225 000 dollars, à Pebble Beach, en Californie.

Watson et Crenshaw avaient terminé les 72 trous du parcours avec une carte identique de 280, soit 8 sous le par. Dans le match de barrage, sur le premier trou, les deux joueurs égalaient le par. Sur le deuxième trou, la balle de Crenshaw venait mourir dans le bunker et le joueur texan devait subir un bogey, le premier de la journée. De son côté, Watson égalait une fois de plus le par et triomphait.

CURLING

Victoire de Lausanne-Sports au tournoi de Grimentz

Le traditionnel tournoi de Grimentz s'est disputé tout d'abord sous la neige, puis un temps splendide pour les importantes rencontres. Il a vu la victoire de Lausanne-Sports devant Sierre-Relais.

Voici le classement final : 1. Lausanne-Sports (Léon Vouardoux, André Tschopp), 8 points, 22 ends, 43 pierres; 2. Sierre-Relais (Denis Salamin, Albert Salamin, skip), 6-20-34; 3. Sion, 6-18-36; 4. Berne Bubenberg 6-18-36; 5. Saas Fee 5-19-28; 6. Vercorin II 4-19-27; 7. Grimentz Dolly 4-17-34; 8. Sierre-Bellevue 4-17-30; 9. Lausanne-Montchoisi 4-17-24; 10. Sierre-Colline 4-16-33; 11. Vercorin I 4-13-27; 12. Grimentz Gougra 3-13-23; 13. Sierre CC 2-16-29; 14. Zinguerie II 2-16-28; 15. Zinguerie I 1-14-22; 16. Morges 1-14-17.

HANDBALL

Difficile déplacement pour Viège

Samedi 28 janvier, le HC Crissier recevra Viège à la salle des Bergières à Lausanne. Pour garder le contact avec l'US Yverdon, les Valaisans doivent absolument s'imposer. Pour le HC Crissier une nouvelle défaite serait synonyme de relégation. Une telle situation nous montre bien que Viège devra sérieusement se méfier des banlieusards.

Importante victoire de Monthey

En battant le HC Renens 21 à 17, le HC Monthey a mis un premier pas dans les finales. Avec déjà 8 points, le club du Bas-Valais peut espérer rester dans le groupe de tête.

Classement du groupe C de 3e ligue: 1. Sentier 7-10; 2. HBC Prilly 6-9; 3. Monthey 6-8; 4. SFG Prilly 5-4; 5. Chailly 6-4; 6. Renens 6-1.

Les juniors de Monthey en évidence

Toujours invaincus après six rencontres, les juniors B de Monthey vont très certainement remporter la première place du classement du groupe III des juniors B.

Devant l'US Yverdon avec une avance de 4 points, ces juniors bien entraînés par D. Giovanola ont également la possibilité de remporter le titre romand.

Sierre sur la sellette

Samedi à Viège, le HC Sierre recevra les réserves du Sentier. Pour avoir encore une chance de prendre la tête du groupe C de 4e ligue, le HC Sierre doit absolument s'imposer.

Coup d'envoi à 16 heures à la salle des sports de Viège.

« Spécial » de Berchtesgaden

HANNI WENZEL (Lie) surprend une nouvelle fois Lise-Marie Morerod

Erika Hess (11e) confirme

Quarante-huit heures après sa victoire de Maribor, Hanni Wenzel a remporté le premier des deux slaloms de coupe du monde de Berchtesgaden. Elle a devancé de cinquante-huit centièmes Lise-Marie Morerod et septante-deux centièmes la Française Perrine Pelen, obtenant ainsi sa quatrième victoire de la saison en coupe du monde et consolidant sa première place au classement général de l'épreuve. Tenante du titre mondial de la spécialité et médaillée de bronze en 1976 à Innsbruck, Hanni Wenzel sera la grande favorite du slalom spécial de Garmisch. Mais il est évident que tant Lise-Marie Morerod que Perrine Pelen n'ont pas dit leur dernier mot.

Pour la championne suisse, cette deuxième défaite subie en l'espace de deux jours n'a rien de catastrophique, bien au contraire. A Innsbruck, le rôle de super-favorite avait été trop lourd pour elle. En ne s'inclinant que d'un peu plus d'une demi-seconde, elle a démontré qu'il n'était pas question de passage à vide pour elle et, qu'à Garmisch, elle pourra lutter à armes égales avec ses deux principales rivales.

A quelques jours des championnats du monde, le retour en forme d'Hanni Wenzel (au centre) attire l'attention. Hier, Lise-Marie Morerod (à droite) et Perrine Pelen (à gauche) ont une fois encore dû se contenter des accessits. *Belino Photopress*

LES AMÉRICAINES PRÉSENTES

Derrière Hanni Wenzel, Lise-Marie Morerod et Perrine Pelen, habituées des premières places en slalom depuis le début de la saison, les Américaines ont réussi un joli tir groupé avec Becky Dorsey (deuxième à l'issue de la première manche), Christa Cooper et Abigail Fisher. Becky Dorsey donna l'impression un moment de pouvoir créer la surprise. Sur le premier parcours, elle n'avait concédé que deux centièmes de seconde à Hanni Wenzel. Dans la deuxième manche, elle possédait le meilleur temps au poste de chronométrage intermédiaire mais elle a commis une grosse faute sur la fin, de sorte qu'elle a rétrogradé à la quatrième place.

Treizième à l'issue de la première manche, l'Autrichienne Annemarie Moser, qui pouvait prétendre marquer encore quelques points en coupe du monde, a fait une chute dans la seconde manche. Les espoirs qu'avait fait naître sa quatrième place de dimanche à Maribor se sont donc à nouveau envolés.

ERIKA HESS SURPREND

Du côté suisse, l'heureuse surprise a été causée par la jeune Erika Hess (16 ans), qui est parvenue à se hisser à la onzième place, justifiant ainsi partiellement sa sélection pour les championnats du monde. Dans la première manche, son numéro de dossard élevé (N° 40) lui posa des problèmes sur une piste déjà détériorée. Elle fut beaucoup plus à son aise sur le second parcours, obtenant le huitième temps. Elle n'a finalement manqué ses premiers points en coupe du monde que pour 43 centièmes.

Cette fois encore, en dépit d'une neige qui a relativement bien « tenu », les éliminations furent nombreuses. Ce ne sont finalement que 28 des 88 skieuses qui étaient en lice qui ont pu être classées.

Wenzel en tête des classements

Classement du slalom spécial féminin de la coupe du monde à Bertchtesgaden: 1. Hanni Wenzel (Lie) 115"77 (58"02 et 57"75). 2. Lise-Marie Morerod (S) 116"35 (58"17 et 58"18). 3. Perrine Pelen (Fr) 116"49 (58"79 et 57"70). 4. Becky Dorsey (EU) 116"74 (58"04 et 58"70). 5. Christine Cooper (EU) 117"45 (59"09 et 58"36). 6. Abigail Fisher (EU) 117"64 (59"42 et 58"22). 7. Monika Kaserer (Aut) 118"01 (60"05 et 57"96). 8. Fabienne Serrat (Fr) 118"08 (59"28 et 58"80). 9. Lea Soelkner (Aut) 118"17 (59"95 et 58"22). 10. Regine Moesenlechner (RFA) 118"64 (59"83 et 58"81). **11. Erika Hess (S) 119"06 (60"36 et 58"70).** 12. Vicky Fleckenstein (EU) 119"63. 13. Christa Zechmeister (RFA) 120"28. 14. Sigrid Totschnig (Aut) 120"33. 15. Dagmar Kuzmanova (Tch) 120"62. 16. Petra Wenzel (Lie) 123"09. 17. Kathy Kreiner (Ca) 123"12. 18. Jana Soltysova (Tch) 123"82. 19. Olga Charvatova (Tch) 123"99. **20. Brigitte Glur (S) 124"14 (62"37 et 61"77).** 88 skieuses au départ, 28 classées. **Principales éliminées:** Pamela Behr (RFA), Cindy Nelson (EU), Regina Sackl (Aut), Ingrid Eberle (Aut), **Marianne Naepflin (S)** dans la première manche, Anne-Marie Moser (Aut), Daniela Zini (It), Danièle Debernard (Fr), Ursula Konzett (Lie), **Rosemarie Enz (S) et Monika Binder (S)** dans la deuxième manche. **Rita Naepflin (S)** n'a pas pris le départ de la deuxième manche.

Meilleurs temps des deux manches

Première manche (60 portes par Jean-Pierre Fournier (S): 1. H. Wenzel 58"02. 2. B. Dorsey 58"04. **3. Lise-Marie Morerod 58"17.** 4. P. Pelen 58"79. 5. C. Cooper 59"09. 6. F. Serrat 59"28. 7. A. Fisher 59"42. 8. R. Moesenlechner 59"83. 9. L. Soelkner 59"95. 10. M. Kaserer 60"05. Puis: 13. A. Moser 60"33. **14. E. Hess 60"36. Deuxième manche (59 portes par Jan Vedral (Tch):** 1. P. Pelen 57"70. 2. H. Wenzel 57"75. 3. M. Kaserer 57"96. **4. L.-M. Morerod 58"18.** 5. L. Soelkner et A. Fisher 58"22. 7. C. Cooper 58"36. 8. **E. Hess** et B. Dorsey 58"70. 10. F. Serrat 58"80.

La coupe du monde

● **DAMES. – Classement général:** 1. Hanni Wenzel (Lie) 144 p. **2. Lise-Marie Morerod (S) 110.** 3. Annemarie Moser (Aut) 109. 4. Maria Epple (RFA) 78. 5. Monika Kaserer (Aut) 76. **6. Marie-Thérèse Nadig (S) 63.** 7. Perrine Pelen (Fr) 59. 8. Cindy Nelson (EU) 58. 9. Evi Mittermaier (RFA) et Fabienne Serrat (Fr) 53. 11. Lea Soelkner (Aut) 52. **12. Doris de Agostini (S) 34. Slalom (4 épreuves sur 7):** 1. H. Wenzel 85 p. 2. P. Pelen 55. **3. L.-M. Morerod 45.** 4. M. Epple 32. 5. L. Soelkner 28. 6. F. Serrat 23. 7. C. Cooper 22. 8. A. Moser 19. 9. B. Dorsey 17. 10. M. Kaserer 15.

Coupe des nations: 1. Autriche 631 p. (messieurs 343 et dames 288). **2. Suisse 390 (166 et 224).** 3. RFA 263 (68 et 195). 4. Italie 254 (250 et 4). 5. Liechstenstein 233 (83 et 150). 6. Etats-Unis 198 (76 et 122). 7. Suède 150 (150 et 0). 8. France 116 (4 et 112). 9. Bulgarie 43 (43 et 0). 10. Yougoslavie 29 (29 et 0).

Championnats valaisans OJ alpins
Les sélectionnés pour ce week-end

Sous la direction du chef OJ cantonal Gaston Gillioz, les trois responsables OJ des groupements se sont réunis lundi pour décider des sélections pour les championnats valaisans alpins. Ces derniers se disputeront samedi et dimanche sur les pistes du Super-Saint-Bernard, en raison des mauvaises conditions à Champex. Le Ski-Club Orsières-Champex-Ferret, organisateur, en a décidé ainsi. Le programme sera donc le suivant: samedi slalom spécial (deux manches), dimanche slalom géant. Dans l'attente de recevoir des organisateurs un programme officiel de ces épreuves, nous donnons ci-après les sélections des trois groupements.

Haut-Valais

Filles I: Studer Marielle 65, Visperterminen. Andenmatten Fabiola 65, Saas-Fee. Heinzmann Pierrette 65, Visperterminen. Andenmatten Heidy 65, Saas-Grund. Zurbriggen Germaine 66, Saas-Almagell. Zurbriggen Heidy 67, Saas-Almagell. Anthamatten Karin 66, Saas-Almagell. Summermatter Hannelore 66, Zermatt.

Filles II: Possa Josiane 64, Leukerbad. Schnyder Elisabeth 64, Leukerbad. Burgener Fabienne, Brigue.

Garçons I: Grichting Philippe 65, Leukerbad. Schnydrig Mathias 65, Naters/Belalp. Lochmatter Kilian 66, Naters/Belalp. Stoffel Mario 66, Saas-Grund. Anthammatten Nestor 65, Saas-Almagell. Follonier Pascal 65, Leukerbad. Studer Armido 67, Visperterminen. Anthamatten Michael 66, Saas-Grund. Abgottspon Klaus 66, Gspon, Staldenried. Stoffel Olivier 66, Visperterminen. Zeiter Thomas 65, Brig. Heinzmann Edgar 67, Visperterminen. Zurbriggen Herold 65, Saas-Fee.

Garçons II: Berchtold Kurt 63, Riederalp. Zeiter Hansi 63, Fieschertal. Bellwald Hans-Peter 63, Naters/Belalp. Abgottspon Thomas 64, Zermatt. Grand Bernhard 63, Albinen. Follonier Cl.-Alain 64, Brigue. Julen Mario 63, Zermatt. Brutsche Martin 64, Naters-Belalp. Julen Heini 63, Zermatt. Imhof Karl-Heinz 63, Bettmeralp. Gemmet Fredy 63, Brigue. Kronig Anton 63, Zermatt. Brigger Thomas 63, Grächen. Grüther Christian 64, Leukerbad. Petrig Christoph 63, Zermatt.

Qualifiés seulement pour le slalom samedi Burgener Corinne 65, Brigue; Stoffel Isabelle 66, Visperterminen.

Seulement pour le slalom géant dimanche: Anthamatten Susi 64, Saas-Almagell; Lorétan Andrea 64, Leukerbad.

Chef OJ: Benni Mooser

Valais central

Filles II: Constantin Madeleine 63. Bonvin Eliane 64, Arbaz. Gillioz Jeannette 63, Nendaz. Werlen Laurence 64, Dayer Annick 64, Pitteloud Nicole 64, Sion. Morisod Nicole 64, Zinal.

Garçons II: Constantin Christophe 64, Arbaz. Rombaldi Thierry 64, Crans-Montana. Bagnoud Philippe 63, Icogne. Genolet Luc 63, Hérémence. Rey Jean-François 64, Morand Stéphane 63, Saint-Martin. Werlen Stéphane 63, Kelly Lance 64, Varone Christian 64, Sion. Chabloz Marc 64, Zinal. Constantin Guy, Ayent/Anzère.

Filles I: Fardel Marysa 65, Ayent-Anzère. Maitre Claire-Lise 66, Gaudin Joëlle 65, Beytrison Véronique 66, Evolène. Gillioz Denise 65, Gillioz Françoise 66, Nendaz. Bovier Sandra 66, Uldry Véronique 67, Uldry Florence 65, Sion.

Garçons I: Bonvin Stève 65, Arbaz. Bourban Pierre-Olivier 65, Bourban Frédéric 66, Girolamo Jean-Laurent 65, Arpettaz-Nendaz. Gaudin Jean-Christophe 66, Bovier Gilbert 65, Evolène. Kelly Sean 65, Hauser Frédéric 65, Rudaz Elvis 65, Pitteloud Christian 65, Sion. Rey Régis 65, Saint-Martin, Mariéthoz Antoine 67, Nendaz.

Chef OJ du centre Arthur Fournier

Bas-Valais

Filles cat. I: Monnet Marielle 65, Isérables. Bressoud Nathalie 65, Torgon. Michellod Armande 65, Verbier. Bressoud Corinne 66, Torgon. Schwery Isabelle 65, Morgins.

Filles cat. II: Guinard Françoise 63, Verbier. Duc Claudine 63, Isérables. Avanthey Evelyne 63, Champéry. Exquis Nicole 63, Liddes. Darbellay Raphaëlle 63, Champex/Val-Ferret. Eugster Isabelle 63, Verbier. Darbellay Catherine 64, Liddes. Heitz Noëlle 64, Salvan. Granger Marie-Paule 64, Troistorrents.

Garçons cat I: Berra Christophe 65, Champéry. Revaz Florian 65, Salvan. Dubosson Eric 65, Val-d'Illiez. Perraudin Alexandre 65, Bagnes. Maillard Alain 65, Ovronnaz. Buchard Yves 65, Ovronnaz. Mathey Pierre 66, Salvan. Mento Pierantonio 66, Verbier. Giovanetti Fulvio 66, Morgins. Exquis Frédéric 65, Liddes. Guinnard Daniel 66, Verbier. Biselx Yves 65, Champex-Val-Ferret.

Garçons II: Roduit Stéphane 63, Ovronnaz. Claret Joël 63, Morgins. Riva Mario 64, Isérables. Duc Nicolas 64, Isérables. Es-Borrat Francis 63, Illiez. Bochatay Nicolas 64, Les Marécottes. Dubler José 63, Isérables. Terrettaz Philippe 64, Verbier. Luisier Pierre-Alain 64, Verbier. Es-Borrat Jean-Marc 64, Illiez. Morend Philippe 63, Verbier. Roduit Olivier 64, Ovronnaz. Fleutry Dominique 64, Les Marécottes. Koeller Stéphane 64, Torgon. Tissières Xavier 63, Champex-Val-Ferret. Buhler Félix 63, Morgins.

Le chef OJ Pierrot Fort

Coupe valaisanne nordique
Victoire d'Armin Jost

Le vice-champion valaisan Armin Jost s'est mis en évidence lors de l'épreuve de la coupe valaisanne à Randa. Il a remporté une belle victoire devant Stéphane Albasini et Beat Burgener. Voici les principaux résultats de cette épreuve fort bien organisée par le SC DOM de Randa:

Dames: 1. Kämpfen Marianne, Brigue, 17'59"39; 2. Imboden Viktoria, SC Täsch, 18'37"58; 3. Kalbermatten Gritli, Zermatt, 19'09"24; 4. Mathey Fabienne, Salvan, 21'15"40.

Juniors: 1. Kiechler Josef, Obergoms, 30'12"44; 2. Annaheim Daniel, Zermatt, 30'55"45; 3. Mathey Stefan, Salvan, 31'51"27; 4. Imboden Vinzenz, Obergoms, 31'51"45; 5. Hieschier Ernst, Obergoms, 32'17"62.

Seniors et vétérans: 1. Bortis Oswald, Belalp, 32'22"70; 2. Wenger Léo, Ernen, 33'56"54; 3. Biner Egon, Zermatt, 34'05"64; 4. Eyer Ernst, Bitsch, 34'07"95; 5. Abgottspon Medard, Gspon, 34'49"47.

Seniors I: 1. Jost Armin, Obergoms, 28'33"13; 2. **Albasini Stefan, Vercorin, 29'29"54**; 3. Burgener Beat, Zermatt, 29'54"72; 4. Anthenien Markus, Obergoms, 30'50"78; 5. Kreuzer Marius, Obergoms, 31'39"04; 6. Lambrigger Oswald, Belalp, 31'53"08; 7. Favre Fredy, Isérables, 31'55"88; 8. Favre Paul, Isérables, 32'11"16; 9. Sarbach Adolf, St-Niklaus, 32'14"85; 10. Hischier Tony, Obergoms, 32'20"37.

Ordre des départ pour aujourd'hui

Ordre des départs du second slalom féminin de coupe du monde de Berchtesgaden: 1. Cindy Nelson (EU). 2. Abigail Fisher (EU). 3. Perrine Pelen (Fr). 4. Lea Solkner (Aut). 5. Danièle Debernard (Fr). 6. Fabienne Serrat (Fr). 7. Patricia Emonet (Fr). 8. Monika Kaserer (Aut). 9. Annemarie Moser (Aut). 10. Ingrid Eberle (Aut). 11. Hanni Wenzel (Lie). **12. Lise-Marie Morerod (S).** 13. Pamela Behr (RFA). 14. Christa Zechmeister (RFA). 15. Regina Sackl (Aut). – **Puis: 39. Rosmarie Enz (S). 40. Erika Hess (S). 49. Brigitte Glur (S). 50. Marianne Naepflin (S). 51. Monika Binder (S).**

Championnat national en Finlande
Ylianttila battu au saut

Pentti Kokkonen, un sauteur inconnu jusqu'ici sur le plan international, a fait sensation aux championnats de Finlande à Jyaeskylae. Il a remporté le titre du saut devant Kari Ylianttila, le vainqueur de la tournée des quatre tremplins, qui a dû se contenter de réussir le plus long saut de la journée (95,5 m dans la seconde manche). Résultats de la première partie des championnats de Finlande:

MESSIEURS. – 15 km: **1. Juha Mieto 42'56"; 2. Pentti Vahvaselkae 43'31"; 3. Matti Pitkanen 43'38".**

DAMES. – 5 km: **1. Helena Takalo 16'04"; 2. Hilka Riihivuori 16'14"**; 20 km: **1. Riihivuori 1 h. 04'22"; 2. Takalo 1 h. 04'54".**

CHAMPOUSSIN-VILLAGE
sur Val-d'Illiez
dernière née des stations
des « PORTES-DU-SOLEIL », vous offre
pour la saison d'hiver 1977-1978:
Télésièges - Téléskis - Pistes balisées
Pistes de ski de fond
Liaison avec Les Crosets, Avoriaz
et Morgins
Accès facile – Restaurants
1000 places de parc
Vol aile-delta longue distance
Renseignements:
tél. 025/8 21 10 – 8 21 18 – 8 38 01
Vente 021/20 70 11
LA TROUVAILLE DE L'ANNEE CHAMPOUSSIN
PORTES DU SOLEIL

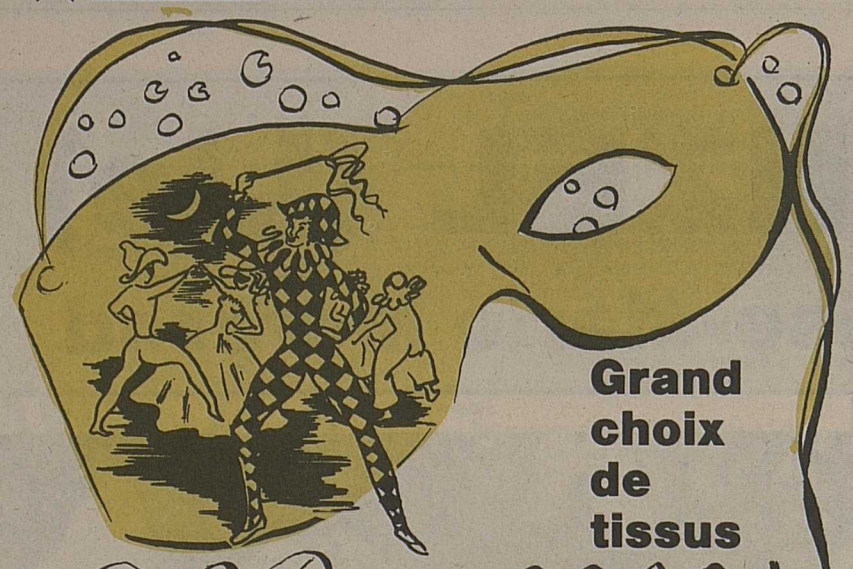

Grand choix de tissus

CARNAVAL

Tissu satin contesse
largeur 140 cm

le mètre **5.90**

A l'Economie **Edy Röhner, Sion**

Occasions

1 jolie chambre à coucher (cerisier clair), 2 lits avec matelas, 2 tables de nuit, 1 superbe armoire 3 portes, 180 cm larg., 200 cm haut., 60 cm prof. avec belle coiffeuse et 1 glace ovale 115 cm (coiffeuse 130 cm larg., 6 tiroirs) 395.–
1 beau buffet chêne foncé, 175 cm larg., 100 cm haut., 75 cm prof., parfait état 110.–
1 commode, 4 tiroirs, 107 cm larg., 80 cm haut., et 2 tables de nuit, le tout 65.–
1 divan-lit et 2 fauteuils, le tout 110.–
1 meuble chêne massif, 126 cm larg., 120 cm haut., 70 cm prof. avec téléviseur grand écran, 1 radio 4 longueurs d'ondes, 1 tourne-disque, 3 vitesses 385.–
1 machine à calculer électrique, Olivetti, avec bande de contrôle 85.–
1 accordéon chromatique, touches piano, 40 basses, 3 registres 395.–
1 accordéon chromatique, touches boutons, 40 basses 545.–
1 réchaud électrique, 2 plaques, 220 volts, 50 cm long., 30 cm larg., 15 cm haut. 65.–
1 aspirateur-luge Electrolux, récent modèle 165.–
1 tourne-disque stéréo Telefunken, 2 haut-parleurs, 5 disques 110.–
1 guitare avec housse, état de neuf 85.–
1 balalaïka, état de neuf 75.–
2 coussins (oreillers) avec 4 fourres de coussin, le tout 18.–
4 draps de lit et 2 fourres de duvet, le tout 50.–
1 téléviseur grand écran, parfait état 85.–
Souliers de ski avec lacets, No 37 à 41 la paire 5.–
Souliers de ski avec boucle, la paire de 10.– à 35.–

E. FLÜHMANN, MÜNSTERGASSE 57, BERNE
Tél. 031/22 29 11
Frais de transport: tarif CFF
Fermé le lundi 05–303168

Achat immédiat « cash »
voitures toutes marques et exclusivités dès 1970
Tél. 021/53 33 53
de 11 à 21 heures
AUTO-KLÖTI
Chexbres-Puidoux

VOUS

qui possédez une machine à laver dans une des marques AEG - Bendix -Candy Indesit - Castor - Frigidaire - Philco - Riber - Zanussi - Zoppas et qui désirez être dépanné rapidement téléphonez au

027 22 80 29
appareils ménagers GASSER GASSER FRÈRES SION

Perdu entre **Verbier - Le Châble - Martigny** dimanche 22 janvier

un ski Dynamic 747
rouge
Initiales M.-J.F. – Jan Sports, Oron-la-Ville

Forte récompense.

Tél. 021/93 71 26
36–20807

Pour votre publicité :
027/21 21 11

Trouvé

petit chat gris
région hôpital Martigny.

Tél. 026/2 55 52
36–400060

Du 16 janvier au 4 février 1978 chez votre agent Honda le plus proche: première de la Honda Civic 1200, 5 portes.

Journées «auto-portes» ouvertes.

La nouvelle Honda Civic 1200 vous ouvre ses 5 portes. Et derrière chacune d'elles, découvrez la technique et le confort Honda d'avant-garde.

La Honda Civic 1200, 3 portes, est déjà une voiture formidable: moderne en ce qui concerne la technique, exclusive en ce qui concerne le choix de ses transmissions, exemplaire en ce qui concerne la sécurité, économique en ce qui concerne l'entretien et raisonnable en ce qui concerne le prix d'achat.

Les deux portes supplémentaires font de la Civic 1200 une voiture encore plus complète et permettent aux passagers des places arrière de monter et de descendre avec facilité. La Civic 1200 a non seulement plus de portes, mais également plus de puissance: ses 60 CV (DIN) autorisent des moyennes élevées sur l'autoroute et des accélérations vigoureuses en côte.

A cela s'ajoute le styling réussi et la nouvelle partie frontale qui lui conservent la personnalité propre aux Honda Civic. Et les nouvelles couleurs – blanc et vert clair, ou gris, vert, bleu et brun métallisés – sont fort attrayantes.

La Honda Civic 1200 est même parée contre l'imprévisible, par mesure de précaution. Les pare-chocs solides préviennent les coûteux dégâts à la carrosserie. Et les freins à disques à l'avant, dont le diamètre est agrandi, ainsi que les pneus radiaux à ceinture casse métallique assurent une grande sécurité, même dans les situations délicates.

L'équipement de la nouvelle Civic 1200 est particulièrement riche: elle est dotée de 17 nouveaux accessoires, à commencer par le spoiler frontal jusqu'au dossier arrière rabattable.

Tout cela, la nouvelle Civic 1200 l'offre à un prix particulièrement avantageux en regard de sa qualité, ses finitions et sa technologie.

C'est ainsi que la formidable petite Civic 1200 est devenue une formidablement grande voiture.

Honda Civic 1200, 3 portes: Fr. 10 950.– (+ transport Fr. 80.–).
Honda Civic 1200, 5 portes: Fr. 11 450.– (+ transport Fr. 80.–).
Hondamatic: Fr. 750.–, Métallisé: Fr. 250.–.

Seiler Zürich

HONDA
AUTOMOBILES

Aigle: Gilliardy Automobiles, Tél. (025) 2 22 67 – **Brig/Gamsen:** Auto-Center, Othmar Heldner, Tél. (028) 3 51 64/3 16 79 – **Charrat:** J. Vanin, Garage de la Gare, Tél. (026) 5 32 84 – **Martigny:** Garage Elite, Tél. (026) 2 32 32 – **Montreux:** Garage Auto Moto Sport SA, J.-C. Favre, Tél. (021) 62 49 59 – **Sierre:** Garage Total, Bruttin M. & L., Tél. (027) 55 07 20 – **Sion:** Tanguy Micheloud, Garage, Tél. (027) 22 70 68 – **Importateur:** Honda Automobiles (Suisse) S.A., Rue Baylon, 1227 Carouge/Genève, Tél. (022) 42 92 40.

LES SOLDES

Trois semaines qui vous convaincront que seul une grande maison comme

BENJAMIN FOURRURES

peut se permettre d'afficher des prix démarqués de 20 à 40%
par rapport à la qualité offerte

Chez BENJAMIN
acheter une fourrure pendant les soldes, ce n'est pas seulement acheter un prix

20 à 40%
sur les fourrures signées
CHRISTIAN DIOR boutique fourrure
PIERRE CARDIN fourrure
FENDI alta moda pronta

jusqu'au 4 février

benjamin fourrures Lausanne

Rue Haldimand 13
Rue de Bourg 17
Galerie du Lido

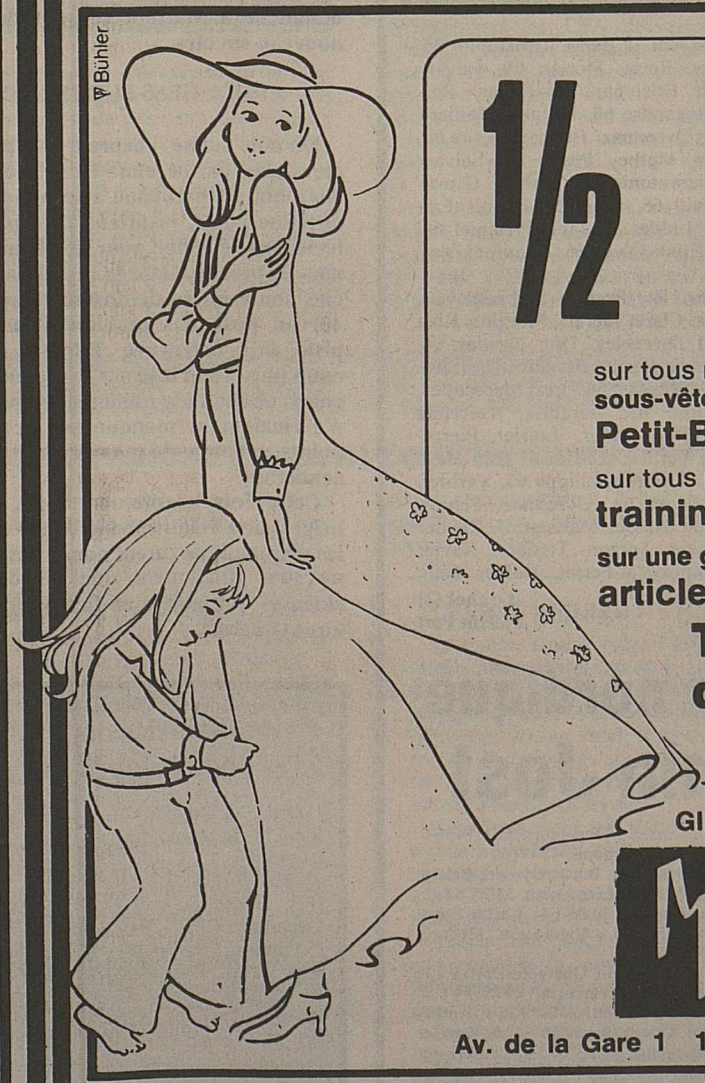

1/2 PRIX

sur tous nos
sous-vêtements enfants de marque
Petit-Bateau et Polichinelle
sur tous nos
trainings enfants de marque
sur une grande partie de nos
articles de saison

Tout doit disparaître!
(Vente spéciale autorisée du 16 au 31 janvier)

GIRLS – ENFANTS – DAMES

Moditex

Av. de la Gare 1 1920 MARTIGNY Tél. 026/2 13 60

CURLING

La coupe des Alpes à Champéry
Victoire de Sierre-Stucki

Les 20, 21 et 22 janvier 1978, s'est déroulé à Champéry la Coupe des Alpes réunissant 18 équipes. La finale s'est disputée entre Sierre Stucky et Champéry Bel-Air, skipée par René Avanthey, et la victoire est revenue, après une partie passionnante et d'un très bon niveau technque, à l'équipe de Sierre sur le score de 9 à 4. Félicitations aux organisateurs qui ont préparé une glace presque parfaite.

L'équipe victorieuse était composée comme suit : Pablo Nanzer, Rémy Mariétan, Otto Stucky (skip) et Henri Métrailler.

Classement général : 1. Sierre Stucky, 9 points, 27 ends, 65 pierres ; 2. Champéry Plaine (Mme Bianchi) 8/27/42 ; 3. Champéry Broisin (Broisin) 7/23/45 ; 4. Champéry Bel-Air (R. Avanthey) 7/23/39 ; 5. Comodore (M. Ecœur) 7/21/39 ; 6. Sierre Dames (Suzy Anthamat) 6/24/43 ; 7. Montana-Mixte 6/24/41 ; 8. Leukerbad-Mixte 6-22/34 ; 9. Champéry 32 5/21/45 ; 10. Lausanne City 5/21/38 ; 11. Champéry Gare 4/25/51 ; 12. Lausanne B. Rivage 4/24/42 ; 13. Sion Rhône 4/23/31 ; 14. Saas-Fee 4/20/26 ; 15. Sion T. Vents 4/18/40 ; 16. Yverdon B 2/21/32 ; 17. Résidents 2/17/28 ; 18. Yverdon A 0/17/26.

LAUSANNE-OUCHY REMPORTE LE TITRE ROMAND SENIORS

Le curling lausannois se porte à merveille. En effet, après le titre de champion romand obtenu dimanche dernier par l'équipe de Jurg Tanner en « messieurs », cette fois, c'est une formation de Lausanne-Ouchy, composée de Max Guedemann - Rodolphe Zingg - Jean-Paul Bidaud et Gregory Trippi qui enlève le titre en « seniors ». Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle a été obtenue sur les pistes de Genève-Tivoli où six teams genevois évoluaient, dont ceux de H. Waegell et de J. Allombert.

Cette victoire lausannoise se complète par la deuxième place de Lausanne Sports qui évoluait avec M. Simoness, R. Meyer, K. Enz et J. Meyer. Ce duo se complète de trois équipes genevoises, soit Genève IV (E. Rosselet), Genève VII (M. Perroud) et Genève II (S. Rieben), ces cinq formations étant qualifiées pour le championnat suisse qui se déroulera du 10 au 12 février, à Wildhaus.

Le classement :

1. **Lausanne-Ouchy,** champion romand (M. Guedemann, R. Zingg, J.-P. Bidaud, G. Trippi, skip). 2. **Lausanne-Sports** (M. Simoness, R. Meyer, K. Enz, J. Meyer, skip). 3. **Genève IV** (J. Hasler, B. Perroud, F. Celso, E. Rosselet, skip). 4. **Genève VII** (R. Weil, R. Marendaz, H. Siegrist, M. Perroud, ski. 5. **(Genève II** (M. Nicaty, C. Blanchard, A. Schmidhauser, S. Rieben, skip). 6. **Genève I** (H. Waegell). 7. **Genève V** (J. Allombert). 8. **Sion** (M. Coudray). 9. **Neuchâtel** (B. Bollinger). 10. **Lausanne-Pirates** (F. Grab). 11. **Viège** (H. Pfamatter). 12. **Villars-Village** (Éd. Payne).

Championnats romands de lutte libre
Douze médailles aux Valaisans

Nous attendions avec curiosité l'édition 1978 des championnats romands seniors de lutte libre. En effet, durant les fêtes de fin d'année la fédération valaisanne avait organisé un camp d'entrainement avec la participation de l'élite romande. Cette heureuse initiative devait permettre aux lutteurs de la région romande de se retrouver plus vite en bonne condition. En effet, forts des expériences de ces dernières années, les dirigeants valaisans avaient voulu mettre à pied d'égalité leurs « poulains » en vue des championnats toujours fixés en début d'année. Les effets ne se firent pas attendre et nous en avons eu une première preuve lors de la compétition veveysanne, qui était marquée par la nette progression des lutteurs non seulement valaisans, mais également des autres régions.

Ce championnat romand avait pour cadre les Galeries du Rivage, où avaient été disposés trois tapis pour un déroulement parfait de cette manifestation qui réunissait une bonne septantaine de concurrents. Ces derniers avaient été répartis en dix catégories de poids et tout au long de la journée un public nombreux, dont plusieurs anciens champions, pouvait suivre des passes de très bonne qualité.

Ajoutons également que les trois premiers de chaque catégorie étaient automatiquement qualifiés pour les championnats suisses de Weinfelden.

Voici les principaux résultats :

48 kg : 1. Hansken Patrick (Martigny).

52 kg : 1. Closuit Michel (Martigny).

57 kg : 1. Nardo Salvatore (Genève) ; 2. Putallaz Jean-Félix (Conthey) ; 3. Volken Bernard (Martigny) ; 4. Hernach Stéphane (Illarsaz) ; 5. Berset Yvan (Fribourg) ; Revelles José (Lausanne).

62 kg : 1. Pagliotti Eric (Martigny) ; 2. Jordan Paul-André (Domdidier) ; 3. Lambiel Nicolas (Saxon) ; 4. Regamey Yvan (Vevey) ; 5. Gotzchi J.-Claude (Lausanne) ; **6. Dessimoz Christian (Conthey) ; 7. Berguerand Raymond (Martigny) ; Roh Antoine (Conthey) ; 9. Berthousoz Yves (Conthey) ; Bertod Nicolas (Vétroz) ; Ambord Reinhart (Glis) ; Rouiller Christian (Illarsaz).**

68 kg : 1. Magistrini Henri (Martigny) ; 2. Chuard Charly (Domdidier) ; 3. Jordan Christian (Domdidier) ; 4. Evard Henri (Neuchâtel) ; 5. Gerber Willy (Sense) ; 6. Bruno Vincent (Lausanne) ; **7. Julier Erhart (Glis) ;** Bula Eric (Domdidier) ; **Sierro J.-Michel (Vétroz) ;** 10. Busek Janhus (Vevey).

74 kg : 1. Marro Rudolph (Sense) ; 2. Chardonnens André (Domdidier) ; 3. Isler Othmar (Valeyres) ; 4. Baechler Patrick (Fribourg) ; 5. Corpataux Marcel (Sense) ; 6. Pellet Guy (Vevey) ; **7. Allenbach Pius (Glis) ;** Di Tria Michel (Vevey) ; Jacquiard Williams (Vevey) ; 10. Tornay Stéphane **(Saxon) ;** 11. Kappeler Ueli (Château-d'Œx) ; **Bender J.-René (Saxon) ;** Vogel Tony (Genève).

82 kg : 1. Martinetti Jimmy (Martigny) ; 2. Weissbaum J.-Jacques (Fribourg) ; 3. Bubloz Philippe (Martigny) ; 4. Cherbuin Pierre-Denis (Domdidier) ; **5. Cretton Roger (Martigny) ;** 6. Meyer Christian (Fribourg) ; **7. Nanzer Stéphane (Glis) ; 8. Benetti Hans (Glis) ; Gay Marcel (Martigny).**

90 kg : 1. Chardonnens J.-Marie (Fribourg) ; 2. Guggler Bruno (Sense) ; 3. Esseiva Jean (Vevey) ; 4. Hosli Hans (Neuchâtel) ; **5. Noll Karl (Glis)** Stockli Rudolph (Sense).

100 kg : 1. Martinetti Etienne (Martigny) ; 2. Berthet Claude (Ouest Lémanique) ; 3. Gay Johny (Martigny) ; 4. Haymoz Hugo (Sense) ; **5. Pellaud Lucien (Martigny).**

Plus de 100 kg : 1. Stucky Antoine (Illarsaz) ; 2. Clot Eric (Vevey).

Ces championnats romands étaient très nettement dominés par les concurrents valaisans qui s'attribuaient sept des dix titres mis en jeu. Un résultat final qui se passe de tout commentaire et qui démontre le succès du travail en profondeur entrepris par les dirigeants de nos clubs depuis du nombreuses années.

Raphy Martinetti (Martigny), président technique de la Fédération suisse de lutte amateur, était très satisfait des résultats enregistrés et surtout de la progression générale de la lutte romande. Ses athlètes remporteront très certainement des médailles lors des prochains championnats suisses.

DANS UN ESPRIT DE CONTINUITÉ

Comme nous le disait Raphy Martinetti, la FSLA fait un gros effort pour populariser cette discipline. Dans cette optique, l'année dernière elle avait, avec l'aide de la ville de Lausanne, pris en charge l'organisation des championnats du monde. Dans un esprit de continuité, elle apportera l'aide nécessaire au Riviera-Lutte-Vevey, qui cette année organisera un important tournoi international pour la catégorie juniors avec la participation de sept à huit nations. Une compétition qui sera présentée en temps voulu. Puis, l'année prochaine, la fédération suisse pense pouvoir mettre sur pied un tournoi international seniors avec également la participation de huit nations. Un séduisant programme qui mérite l'attention de tous les amis de la lutte.

R. D.

Lausanne juniors se distingue

Si une partie des juniors suisses se retrouvaient à Lausanne pour le 4e Juniors Trophy, l'élite de cette catégorie s'était donné rendez-vous à Wallisellen où se disputait le 7e tournoi international juniors qui, malgré la présence de plusieurs équipes étrangères venant d'Allemagne, de France et d'Italie, se termina par une suprématie incontestée des formations helvétiques.

Après avoir gagné toutes ses rencontres, l'équipe lausannoise formée de Mathias Anex, Stéphane Huser, Patrick Loertscher et Jürg Hornisberger comme skip, se retrouva en finale pour affronter Berthoud, qui l'emporta par 8 à 5. L'équipe genevoise, championne romande avec Delpiano, Bianchi, Weil et Guiger, s'inclina face à Stäfa pour les 7e et 8e places.

Classement : 1. Berthoud (T. Aebersold, F. Trüb, H. Pfister, D. Wuest) ; 2. Lausanne (M. Anex, S. Huser, P. Lörtscher, J. Hornisberger) ; 3. Soleure (J. Nibur, B. Hofer, M. Winkelhausen, V. Dick) ; 4. Zurich-Ville (H. Berber, A. Keller, P. Kröger, D. Strub) ; 5. Olten (J. Nünlist, R. Walser, U. Brügger, M. Känzig) ; 6. Wetzikon (W. Mächler, R. von Arx, J. Baumann, P. Natter) ; 7. Stäfa (U. Bernauer, D. Streiff, T. Grendelmeier, F. Luschinger) ; 8. Genève (E. Delpiano, P. Bianchi, T. Weil, M. Guiger).

Victoire genevoise juniors au 4e Trophy de Lausanne

Très belle participation suisse au 4e juniors trophy de Lausanne, qui se dispute entre quatorze équipes venant de toute la Suisse.

Malgré la présence de quelques équipes fort bien cotées outre-Sarine, la finale se disputa entre deux formations genevoises et Genève I la remporta assez facilement. Par sa défaite, Genève II se voit relégué à la 4e place, alors que Berne Zähringen et Bienne viennent s'intercaler dans le trio de pointe.

Classement : 1. Genève I (P. Flotron, L. Burkhalter, A. Burckhalter, E. Rudolf) 4/47/23 ; 2. Berne Zaehringen 3/31/20 (M. Luthi) ; 3. Centre - Bienne 3/29/19 (M. Moser) ; 4. Genève II 3/23/17 (E. Siegrist) ; 5. CC Berne 2/45/21 (H. Wirz) ; 6. Neuchâtel 2/27/15 (R. Vuilleumier) ; 7. Centre Lausanne I 2/26/16 (Ph. Schenkel) ; 8. Champéry 2/24/13 (M. Thiébaud) ; 9. Eggholzli Dames 2/19/9 (Ch. Wirz) ; 10. Berne City Dames 1/24/14 (M. Uhlmann).

BOXE

Eipel : lente amélioration

L'état de santé de Joerg Eipel s'améliore lentement, indiquait-on hier au service de neuro-chirurgie de l'hôpital Beaujon, où il est soigné depuis son dramatique k.-o. du 17 décembre dernier, à Creil, lors du championnat d'Europe des poids welters qui l'opposait au Français Alain Marion. Il n'est toutefois toujours pas question qu'il quitte l'hôpital pour rentrer dans son pays.

Championnat valaisan de cross et cross de Miège en février

Au mois de février, la SFG Miège organisera deux importantes manifestations sportives. Ce sera tout d'abord le 12 février son traditionnel « Cross de Miège » et surtout, le dimanche suivant, les « championnats valaisans de cross ».

Il va sans dire que la SFG Miège est fière d'avoir été choisie par la Fédération valaisanne d'athlétisme (FVA) pour organiser ces championnats. Elle mettra tout en œuvre pour que cette manifestation, qui se déroulera au milieu des vignes, soit une réussite.

Il faut se réjouir de voir l'essor que prend la course à pied, surtout parmi la jeunesse, qui, dans notre monde quelque peu désordonné, ne sait plus où donner de la tête. Par la pratique de ce sport, elle a au moins un point sur quoi s'accrocher. Nous savons qu'il faut beaucoup de courage et d'abnégation, mais nous pensons que notre jeunesse a tout à y gagner : santé, physique, vie saine... Bravo à cette jeunesse.

Pour ceux qui s'intéressent à ces manifestations, vous pouvez vous adresser à Philippe Perruchoud, 3961 Miège, téléphone 55 35 70 (le soir).

Nous publierons prochainement dans nos colonnes un programme complet de ces manifestations.

Catégories	*Finance*
	Pph
Débutants-tes (500 m)	Fr. 3.–
Ecoliers C 69-70 (1,2 km)	4.–
Ecoliers B 67-68 (1,2 km)	4.–
Ecoliers A 65-66 (2,4 km)	4.–
Ecolières C 70-71 (1,2 km)	4.–
Ecolières B 68-69 (1,2 km)	4.–
Ecolières A 66-67 (2,4 km)	4.–
Cadettes B 64-65 (2,4 km)	6.–
Cadettes A 62-63 (3 km)	6.–
Dames 61 et plus (3 km)	6.–
Cadets B 63-64 (3,6 km)	6.–
Cadets A 61-62 (4,5 km)	6.–
Juniors 59-60 (7 km)	8.–
Actifs 58 et plus (9 km)	10.–
Vétérans 44 et plus (9 km)	10.–
Populaires 58 et plus (9 km)	10.–

Organisation : Société de gymnastique, Miège-Olympic.

Parcours : au même endroit que les autres années sur un parcours un peu modifié qui sera celui des championnats valaisans.

Inscriptions : doivent se faire par écrit : Philippe Perruchoud, 3961 Miège, tél. (027) 55 35 70 (le soir). La finance d'inscription sera versée à la Banque populaire de Sierre, CCP 19 - 45, avec au dos la mention « Cross de Miège ».

Assurance : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, maladies ou accidents.

Prix : une médaille récompensera chaque participant terminant l'épreuve. Un prix sera attribué aux cinq premiers de chaque catégorie (pour écoliers-ères, les quinze premiers).

Horaire : 12 heures, vestiaires et dossards à la salle de gym ; 16 h. 45, distribution des prix à la salle de gym.

Délai d'inscription : le mardi 8 février 1978

SAMEDI 28 JANVIER 1978
Assemblée générale du CA Sierre

L'assemblée générale du Club athlétique de Sierre aura lieu le samedi 28 janvier prochain, à 18 heures, dans la grande salle du café de la Terrasse. Cette assemblée, qui sera suivie d'une partie récréative, prévoit l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière AG.
3. Rapport du président.
4. Rapport du caissier.
5. Rapport des vérificateurs et approbation des comptes.
6. Participation financière à la construction de la halle polyvalente de Graben.
7. Budget 1978.
8. Admissions - Démissions.
9. Nominations.
10. Renouvellement du comité.
11. Rapport du président du comité d'organisation de Sierre-Montana.
12. Rapport des entraîneurs.
13. Mérites sportifs.
14. Manifestations en 1979.
15. Divers.

JEUNESSE ET SPORTS

FORMATION DES MONITEURS ET MONITRICES

Gymnastique à l'artistique et aux agrès (jeunes gens)

Dates du cours : du 27 mars au 1er avril 1978.

Délai d'inscription : 11 février 1978.

Conditions d'admission aux cours de moniteurs J+S 1 A et 1 B :

- être âgé de 18 ans au moins ;
- être de nationalité suisse ou, pour les étrangers, posséder un permis d'établissement ;
- faire preuve d'une expérience pratique acquise dans la branche sportive ; A (agrès) 2 ou 3 années au moins. Connaissance des programmes 1 à 3. B (artistique) classe de performance 2. Connaissance des programmes J+S 1 à 3 B.
- il est indispensable que le candidat possède de solides connaissances techniques ;
- être en bonne condition physique ;
- **activité de moniteurs :** seuls ceux qui ont vraiment l'intention d'exercer une activité de moniteurs après la réussite du cours ont le droit de s'inscrire pour un cours de formation ;
- être en possession d'une recommandation du groupement dans lequel l'activité aura lieu.

Les formules d'inscription sont à demander au Service cantonal J+S, rue des Remparts 8, tél. 027 / 23 11 05.

Entraînement de la condition physique Jeunes gens et jeunes filles

Dates du cours : du 27 mars au 1er avril 1978.

Délai d'inscription : 11 février 1978.

Conditions d'admission à ce cours :

- Etre âgé de 18 ans au moins ;
- être de nationalité suisse ou, pour les étrangers, posséder un permis d'établissement ;
- faire preuve d'une expérience pratique acquise dans la branche sportive ;
- posséder les notions de base des disciplines : gymnastique, gymnastique aux agrès, athlétisme et jeux ;
- avoir la ferme intention d'exercer une activité de moniteur/monitrice ;
- être en possession d'une recommandation du groupement dans lequel l'activité sera exercée.

Les formules d'inscription sont à demander au Service cantonal J+S, rue des Remparts 8, tél. 027 / 23 11 05.

TENNIS DE TABLE

Situation en championnat suisse

Après cinq tours principaux de ligue nationale A, Youngstars Zurich chez les hommes et Elite Berne chez les dames sont en tête. Les résultats :

● **Ligue nationale A,** 5e tour principal à Bâle. Hommes : Rapid Genève - Rapid Lucerne 5-5 ; Wil - Youngstars Zurich 2-6 ; Blauweiss Zurich - Bâle 0-6 ; Silverstar Genève - Elite Berne 6-4 ; Youngstars Zurich - Bâle 6-3 ; Rapid Lucerne - Elite Berne 1-6 ; Rapid Genève - Blauweiss Zurich 6-2 ; Wil - Silverstar Genève 6-3. – Classement après 10 matches : 1. Youngstars Zurich 20 points ; 2. Bâle 14 ; 3. Elite Berne 12 ; 4. Wil et Rapid Genève 10 ; 6. Silverstar Genève 8 ; 7. Rapid Lucerne 4 ; 8. Blauweiss Zurich 2.

● **Ligue nationale A,** 5e tour principal à Genève. Dames : Rapid Genève - Munsingen 6-0 ; Kloten - Youngstars Zurich 4-6 ; Silverstar Genève - Elite Berne 4-6 ; Uster - Bâle 6-3 ; Munsingen - Elite Berne 0-6 ; Youngstars Zurich - Bâle 6-2 ; Rapid Genève - Uster 4-6 ; Kloten - Silverstar Genève 5-5. – Classement après 10 matches : 1. Elite Berne 18 points ; 2. Youngstars Zurich 16 ; 3. Kloten 16 ; 4. Uster 13 ; 5. Silverstar Genève 6 ; 6. Rapid Genève 5 ; 7. Bâle 4 ; 8. Munsingen 2.

● **Ligue nationale B,** tour intermédiaire, groupe 1. Messieurs : Berne - Thoune 4-6 ; Thoune - Silverstar Genève 6-0 ; Urania Genève - Bienne 5-5. – Le classement : Thoune 10/17 ; 2. Bienne 10/13 ; 3. Urania Genève 10/13 ; 4. Silverstar Genève 10/12 ; 5. Berne 9/11 ; **6. Monthey 9/6 ;** 7. Wettstein Bâle 9/3 ; 8. Bâle Dybli 9/1. - Groupe 2 : Brugg - Youngstars Zurich 6-2 ; Waedenswil - Brugg 5-5.

● **Ligue nationale B,** tour intermédiaire. Dames : groupe 1 : **Monthey** - Renens 6-0 ; Bern - Grossaffoltern 6-1 ; Bienne - Berne 2-6 ; **Monthey** - Grossaffoltern 5-5 ; Koeniz - Renens 5-5 ; Koeniz - Bienne 4-6 ; Renens - Berne 1-6 ; Vevey - Grossaffoltern 2-6. - Le classement : 1. Berne 11/22 ; 2. Koeniz 11/15 ; **3. Monthey 11/14 ;** 4. Bienne 10/12 ; 5. Renens 11/9 ; 6. Vevey 10/7 ; 7. Grossaffoltern 11/7 ; 8. La Huette 11/0.

● **Groupe 2 :** Bâle II - Munchenbuchsee 6-2 ; Waldenburg - Urdorf 3-6 ; Munchenbuchsee - Kloten 0-6 ; Bâle II - Langnau 2-6 ; Munchenbuchsee - Urdorf 2-6 ; Rapid Lucerne Waldeburg 4-6 ; Bâle 22 - Kloten 2-6. – Le classement après 11 matches : 1. Urdorf 22 points ; 2. Waldenburg 17 ; 3. Bâle II 13 ; 4. Kloten 12 ; 5. Rapid Lucerne 12 ; 6. Langnau 10 ; 7. Munchenbuchsee 2 ; 8. Balistik Bâle 0.

TRIATHLON

En marge du concours de la div mont 10

L'ÉQUIPE NATIONALE PRÉSENTE À ÉVOLÈNE

De gauche à droite : Michel Pralong (responsable technique et administratif), Arnold Naepflin, Toni Siegfried, Henri Beaud, Georg Zgraggen, Yves Morerod, Beata Burgener, Stéphane Albasini, Konrad Gabriel et Arnold Moillen. **(Photo Cochard)**

DEPUIS que Michel Pralong a repris en main les destinées de l'équipe suisse de triathlon, les résultats n'ont jamais cessé de venir couronner l'entreprise du gendarme de Lausanne. Coach de l'équipe lors des championnats suisses de 1975, à Grindelwald, unique responsable depuis lors de la destinée de l'équipe nationale, Michel Pralong met aujourd'hui au service de ses coureurs son goût du ski, de la nature, mais également son extraordinaire sens du contact humain.

« Lorsque je suis arrivé à la tête de l'équipe nationale, voilà trois ans, tout était à refaire, à réorganiser sur le plan administratif comme sur le plan sportif. Cela se passait en 1975, trois ans après la mise sur pied, à Château-d'Œx, d'un premier triathlon national, véritable point de départ de toute l'histoire. Aujourd'hui, au bénéfice de l'expérience acquise, je peux affirmer sans prétentions exagérées que l'équipe nationale s'est aguerrie et bonifiée au point d'offrir à la Suisse, en 1977 à Chamonix, un titre de champion du monde individuel (Arnold Naepflin) et un titre par équipe (Naepflin - Gabriel - Ambühl). Pour moi, comme pour mes deux plus proches collaborateurs, Michel Daetwyler (entraîneur alpin) et Georges Rollier (responsable du tir), c'était déjà un premier bilan qui dépassait nos prévisions les plus optimistes, un résultat extraordinaire. »

Pratiquement inexistante dans les années 1970, l'équipe suisse de triathlon porte aujourd'hui fièrement sur ses épaules l'honneur de toute une nation. Le mérite, s'il est pour une bonne part à mettre à l'actif de Michel Pralong (33 ans), revient également, sinon essentiellement, aux neuf athlètes qui forment l'armature de cette équipe nationale. Neuf athlètes dévorés par l'envie de crever l'écran, de prouver enfin qu'eux aussi sont également capables de réussir, même au plus haut niveau et dans une discipline aussi exigeante que le triathlon (slalom géant, tir et fond), neuf athlètes enfin qui n'ont ménagé jusqu'ici ni leur temps ni leur argent pour faire de l'équipe suisse de triathlon une entité animée d'un remarquable état d'esprit et surtout parfaitement compétitive sur le plan international. Tous présents à Evolène, vendredi et samedi à l'occasion du triathlon de la division de montagne 10, ils auront une fois encore le redoutable honneur de défendre leurs titres de gloire acquis ces dernières années et démontrer à la face de tous que le travail accompli n'est pas resté sans influence sur le résultat.

Qui sont-ils ?

Neuf athlètes, dont trois Valaisans, composent actuellement la base de l'équipe nationale de Michel Pralong. Parmi eux :

● **Arnold Naepflin:** né en 1950 à Wolfenschiessen (Nidwald). Célibataire. Serrurier de métier. Vice-champion du monde 1976 de tir à la corde. Champion du monde 1977 de triathlon à Chamonix. Vainqueur, la semaine dernière, du triathlon international de France. Véritable force de la nature, Arnold Naepflin a pratiquement gagné toutes les compétitions l'année dernière sauf les championnats suisses. Points forts : slalom géant et tir.

● **Henri Beaud :** né en 1949 à Grandvillard (Fribourg). Marié (1 enfant). Garde-fortification. Champion suisse de triathlon en 1977. Spécialiste du ski de fond, Henri Beaud était notamment 4e Suisse en 1977 au Brassus. C'est sa troisième année de compétition au niveau du triathlon. Points forts : fond et tir.

● **Konrad Gabriel :** né en 1946 à Wolfenschiessen (Nidwald). Marié (il sera tout prochainement l'heureux père d'un premier enfant). Garde-frontière à Ulrichen. Le premier Valaisan de l'équipe suisse à laquelle il appartient depuis trois ans. Deux fois champion suisse individuels (1974 et 1976), quatre fois par équipes avec les garde-frontières et avec son club de Pannalp. Champion du monde par équipes avec Naepflin et Ambühl en 1977 à Chamonix, compétition qui lui a notamment permis de prendre également la 7e place de l'épreuve individuelle. Vainqueur cette année du triathlon des Diablerets. Point fort : slalom géant. Objectif : remporter la coupe suisse de triathlon.

● **Arnold Moillen :** né en 1940. Marié (1 enfant). Actuellement gendarme à Montreux. Arnold Moillen a participé à trois reprises aux championnats d'Europe de police (Garmisch, Oslo et cette année à Davos). Plusieurs fois champion suisse de police. Animé d'une volonté gigantesque, Moillen, qui n'a commencé le ski de fond qu'à l'âge de 26 ans, fait un peu figure de « Truffer » vaudois. Bon partout.

● **Georg Zgraggen :** né en 1951 à Schattdorf (Uri). Célibataire. Electricien de profession. Membre de l'équipe suisse depuis 1973. Vainqueur de la coupe suisse de triathlon en 1976, année qui marquera pour lui le début d'un long calvaire (blessure au tendon d'Achille). Soigné par le docteur Dave James, Zgraggen a pu recommencer cette saison où il a déjà terminé 2e aux Diablerets avant de gagner à Zweisimmen (cf. ci-dessous). Points forts : tir et slalom géant.

● **Yves Morerod :** né à Vers-l'Eglise en 1952. Frère de Lise-Marie Morerod. Marié (1 enfant). Gendarme à Aigle. Troisième année en équipe suisse. 5e des championnats suisses en 1976. Points forts : tir et slalom géant. Triathlète d'avenir.

● **Toni Siegfried :** né en 1956 à la Lenk. Célibataire. Paysan. Première année de compétition. 6e du triathlon des Diablerets. Point fort : ski de fond. Futur Naepflin...

● **Stéphane Albasini :** né en 1955 à Chalais. Marié. Menuisier de profession. Le deuxième Valaisan de l'équipe. Ancien membre de l'équipe nationale nordique, Stéphane Albasini en est à sa première année de triathlon. Point fort : ski de fond.

● **Beat Burgener :** né en 1955 à Saas-Grund. Dessinateur. Le troisième Valaisan de l'équipe aux côtés de Konrad Gabriel et Stéphane Albasini. Comme Albasini, Burgener appartenait jadis aux cadres de l'équipe nationale nordique. Il en est également à sa première année de triathlon. Point fort : ski de fond.

Vendredi et samedi, ces neuf athlètes seront donc au départ du triathlon de la division de montagne 10 à Evolène. Il faudrait vraiment un coup d'éclat d'un autre athlète pour que le vainqueur n'appartienne pas à cette liste...

G. Joris

Le triathlon de Zweisimmen

Les résultats :

Individuels : 1. Georges Z'Graggen (Schattdorf) 3264 p. ; 2. Yves Morerod (Aigle) 3255 ; 3. Arnold Naepflin (Wolfenschiessen) 3217 ; 4. Konrad Gabriel (Ulrichen) 3208. – **Par équipes :** 1. Gendarmerie vaudoise ; 2. Police cantonale valaisanne ; 3. SC Zweisimmen.

Les écoliers d'Evionnaz et de Collonges aux Mosses

C'est en collaboration avec Evionnaz que l'expérience de l'an passé s'est renouvelée la semaine dernière au col des Mosses. En effet, les écoliers des deux communes ont eu le plaisir de s'adonner aux joies du ski sur les pentes enneigées du col des Mosses et cela chaque après-midi durant cinq jours, grâce à un service de cars bien organisé et aux moniteurs bénévoles de Collonges et d'Evionnaz. Ceux-ci ont consacré toute la semaine sur place pour dispenser aux enfants leurs connaissances sportives. A ce sujet, il est bon de relever tout spécialement la patience et la persévérance des moniteurs chargés des bambins de 6 à 7 ans, soit tout débutants. Ils ont été récompensés par les excellents résultats obtenus. Qu'ils en soient félicités.

Un grand merci aux communes d'Evionnaz et de Collonges, aux deux commissions scolaires, à la société de développement et aux membres sympathisants pour leur appui financier.

Merci également aux chauffeurs, MM. Mariaux et Carron, aux parents pour leur confiance ainsi qu'aux maîtres et maîtresses pour la bonne tenue des enfants.

A signaler le chaleureux accueil qui nous fut réservé à l'hôtel du Col-des-Mosses ainsi que la serviabilité des responsables des remontées mécaniques des Mosses.

A l'issue de cette semaine de cours, une raclette sympathique a réuni les conseils des deux communes et les moniteurs dans un établissement collongien et rendez-vous a été pris pour l'an prochain !

Un responsable.

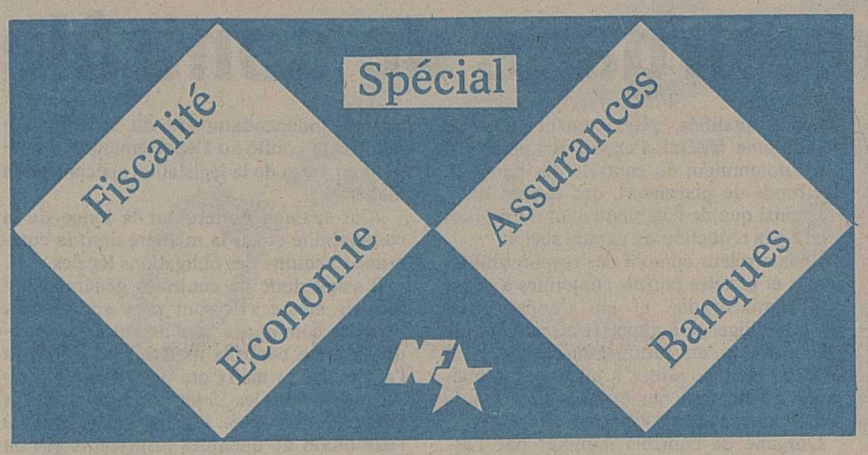

Pourquoi les rentes viagères connaissent-elles un regain d'actualité?

Pendant les années de haute conjoncture, de surchauffe et d'inflation, les rentes viagères ont dû, bien souvent, se contenter du rôle de «parent pauvre». Mais, depuis que le climat d'euphorie économique s'est fondamentalement modifié en bouleversant les esprits, il semble que les rentes viagères soient en train de retrouver la place qu'elles méritent dans l'esprit du public.

Trois raisons

Parmi les éléments qui peuvent expliquer ce changement d'attitude – et il y en a d'autres, sans doute – les suivants me semblent mériter une attention particulière.

Les taux d'intérêts

La hausse des taux d'intérêt, réminiscence de l'ère marquée par l'euphorie économique et la croissance illimitée, s'est brusquement transformée en une baisse accentuée. A la suite du revirement de la situation économique, les nouveaux placements ne peuvent s'effectuer qu'à des taux d'intérêt considérablement inférieurs. Si l'on tient compte, en plus, de la déduction de 35% de l'impôt anticipé sur le produit du placement, il en résulte un taux net de capitalisation souvent peu intéressant. En effet, au taux d'intérêt de 3,5%, accordé actuellement sur les carnets d'épargne, le taux net de capitalisation est de 2,275%; au taux de 4% de 2,6%, etc.

Espérances déçues dans les placements en actions

Les placements en actions, soumis aux fluctuations des cours boursiers, ne sont pas une garantie absolue de gain, bien que les actions soient considérées comme des «valeurs réelles». L'indice total des actions suisses, publié par la Banque nationale, reflète le mouvement suivant des cours boursiers:

Fin d'année	Indice
1970	143,9
1972	191,1
1973	160,1
1974	104,7
1975	140,1
1976	150,1
11.3.77	152,0

Celui qui a acheté en 1972 ou 1973 un certain nombre d'actions et qui a dû, pour un motif quelconque, s'en séparer depuis, a subi une perte plus ou moins grande. Notons en passant que le rendement des actions est en général relativement faible. Par exemple, un dividende de 20 francs (20%) sur une action d'une valeur nominale de 100 francs, achetée au cours de 1000 francs, ne représente qu'un rendement brut de 2%.

Corrélation entre l'intérêt et la sûreté d'un placement

Le taux d'intérêt que le débiteur doit accorder sur un prêt est en corrélation directe avec le risque de placement. Cette vérité, souvent négligée, explique les nombreuses pertes, souvent douloureuses, que subissent des créanciers trop crédules attirés par des promesses de gain ou de rendement excessives.

Nombreux avantages

Les rentes viagères sont, en revanche, une forme de revenu garanti, sans problèmes, sûr, continu et intéressant à la fois, munies d'avantages divers:

● L'impôt anticipé (au taux spécial de 15%) n'est pas déduit d'une rente, si le rentier ne s'oppose pas par écrit à ce que le service de la rente soit annoncé aux autorités fiscales.

● Le rentier n'a pas à se soucier de la gestion et du placement des capitaux produisant sa rente. Ces tâches incombent à l'assurance-vie, spécialiste qualifié et consciencieux disposant d'une vaste expérience dans tous les domaines de ce genre d'opérations.

● La rente reste invariable pendant toute sa durée; contrairement à d'autres produits d'un placement de capitaux, dont le montant dépend des conditions du marché au moment du placement, le montant d'une rente viagère garde son niveau et n'est pas affecté par une baisse du taux d'intérêt à la suite d'un changement de la situation économique. Son montant ne dépend donc pas du hasard du niveau des taux d'intérêt régnant au moment de la conclusion.

● Les placements des capitaux de l'assureur-vie font l'objet de dispositions légales sévères, complétées par un contrôle efficace et permanent exercé par le Bureau fédéral des assurances, en vue de garantir la sûreté de toutes les opérations. La prudence traditionnelle et la compétence professionnelle des compagnies d'assurances sur la vie sont des garants supplémentaires pour le rentier.

– Grâce à la participation aux bénéfices accordée par l'assureur-vie, la rente contractuelle garantie subit une augmentation appréciable qui dépend naturellement des excédents réalisés sur le portefeuille des rentes viagères.
– Par rapport aux autres formes de revenus, les rentes viagères offrent des avantages fiscaux impressionnants qui dépendent de la législation cantonale et varient, par conséquent, d'un canton à l'autre.
– Mentionnons finalement que les rentes viagères peuvent être déclarées insaisissables et constituent, grâce à ce privilège, un moyen particulier de prévoyance en faveur de la famille.

Les compagnies d'assurances sur la vie offrent une vaste gamme de formes différentes de rentes viagères, permettant ainsi de trouver une solution adéquate à chaque cas. Les formes de rentes les plus usuelles sont les suivantes:

– Rente viagère immédiate, sans remboursement en cas de décès du rentier.
– Rente viagère immédiate avec remboursement du capital constituant de la rente en cas de décès, sous déduction des arrérages déjà versés.
– Rente viagère immédiate avec garantie du service de la rente pendant une certaine durée et, ensuite, jusqu'au décès du rentier.
– Rente viagère immédiate sur deux ou plusieurs têtes, payable jusqu'au décès du rentier survivant.
– Rente viagère immédiate sur deux ou plusieurs têtes, avec garantie au service de la rente pendant une certaine durée et, ensuite, jusqu'au décès du rentier survivant.
– Rente viagère différée, sans remboursement des primes.
– Rente viagère différée avec remboursement du capital constituant ou des primes payées, sous déduction des arrérages déjà versés.
– Rente de veuve.
– Rente d'orphelin.

H.-F. Rollier,
sous-directeur, PAX,
Société suisse
d'assurance sur la vie, Bâle

Regard dans les coulisses de l'assurance sur la vie

Donnant suite au désir exprimé par la Société Jeunesse et Economie visant à donner aux instituteurs et aux élèves des informations sur l'économie et sur la branche, il y a quelques semaines, la Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine, à Zurich, a mené à bonne fin, avec succès, sa deuxième réunion d'automne consacrée à des informations données aux élèves âgés de 18 à 20 ans qui fréquentent l'école de commerce.

La Société Jeunesse et Economie, dont le président est M. Hans Künzi, professeur et conseiller d'Etat zurichois, a le désir et la tâche d'expliquer aux jeunes gens et à d'autres personnes intéressées les phénomènes économiques – dans l'ensemble et en détails – et de chercher à les faire comprendre et à les approfondir. Pour intensifier la réalisation de ces tâches, en 1975-1976 on a institué des groupes de travail régionaux dont les représentants du corps enseignant et de l'économie sont responsables. Dans le cadre de cette idée, un certain nombre d'entreprises de différentes branches ont arrangé et mis à la disposition des instituteurs des programmes d'orientation, des exposés ou des visites d'exploitations, à titre de contribution pratique aux leçons concernant l'économie. La «Informationstagung Rentenanstalt 1977», comme les années passées, était destinée aux professeurs et à deux classes de l'école de commerce, pour les initier à la branche de l'assurance sur la vie et leur donner un aperçu des relations économiques et des devoirs humanitaires de cette branche de services. Sans aucun doute, le but recherché fit que le programme de travail devint assez ardu. Toutefois, il fut plus ou moins complété par des discussions avec les instituteurs et des préparations adéquates, ainsi que des discussions pendant l'enseignement fait en classe.

On présenta aux jeunes participants les «partenaires de l'assurance sur la vie» en utilisant des exemples pratiques concernant la proposition d'assurance, les conditions générales d'assurance, la conclusion du contrat, la police, le montant et le règlement de la prime d'une assurance sur la vie. Ce premier contact avec une prestation de services en partie inconnue reçut un complément moins astreignant, mais cependant généralement plein d'informations, lors de la projection du film parlant créé par Assurances-Information et qui était intitulé *L'assurance.*

Le jeu de demandes et réponses, qui dura presque pendant toute la journée, devint encore plus intéressant dans cette phase de l'orientation des participants et certaines notions jusqu'ici peu claires, comme «assurance mixte», «capitalisation», «participation aux excédents», «1er, 2e et 3e pilier», purent être élucidées.

Une visite faite dans les installations destinées au traitement de l'information, dont les ordinateurs peuvent enregistrer plusieurs millions de données relatives aux assurances individuelles et collectives, présenta plutôt le caractère d'une inspection. Les explications techniques fournies intéressèrent beaucoup les jeunes participants du sexe fort.

Un exposé intitulé «Signification et fonction de l'assurance sur la vie dans l'économie» esquissa les relations intimes et importantes qui existent entre l'économie nationale et les sociétés d'assurances sur la vie en tant qu'entreprises de prestations de services, consommatrices, employeurs et fournisseurs de capitaux.

Cette manifestation fut complétée par une conférence sur «La Rentenanstalt – un exemple d'une entreprise de prestations de services dans le domaine de l'assurance de personnes», interrompue intentionnellement de temps à autre pour répondre aux questions posées, et directement suivie d'une discussion finale.

Les organisateurs voulurent savoir si une réunion d'information de ce genre était appropriée et si des améliorations – de toute façon déjà prévues pour l'année prochaine – étaient possibles. Une appréciation de chacune des parties du programme, qui fut faite par les participants à la réunion, donna comme résultat, entre autres, qu'il fallait donner en général la préférence à l'information visuelle au lieu d'une information faite verbalement. Tous les élèves et les instituteurs confirmèrent avoir cependant reçu de bonnes informations pour compléter la culture générale.

Fl.

Le contrôle de l'assurance privée en Suisse

par M. Bernard Viret, prof. à l'université de Lausanne, directeur de la «Vaudoise», compagnie d'assurances sur la vie.

Actuellement, les dépenses d'assurance de la population suisse doivent atteindre environ trente milliards de francs, dont six à sept milliards sont encaissés par les compagnies d'assurances privées. A lui seul, ce chiffre montre l'importance économique du secteur de l'assurance privée et l'étendue des intérêts qui s'y rattachent. Il faut en outre tenir compte du fait que, le plus souvent, le public n'est pas en état de porter un jugement valable sur le produit complexe et abstrait qu'est l'assurance.

Ces constatations élémentaires justifient la surveillance par l'Etat des opérations des compagnies d'assurances privées.

L'idée d'assurance est étroitement associée à celle de sécurité. Aussi importe-t-il que, en toute circonstance, l'ayant droit – en général l'assuré lui-même, mais aussi ses héritiers après sa mort – puisse recevoir, intégralement et ponctuellement, les prestations prévues par la loi ou par le contrat d'assurance. Or, cette sécurité, que l'on veut réelle et non seulement formelle, implique la solvabilité de l'entreprise d'assurance. C'est également une autre des raisons pour lesquelles l'Etat fixe les exigences légales auxquelles doivent satisfaire les assureurs privés pour garantir leurs engagements envers les assurés. Pratiquement, la Confédération a institué un système de contrôle permanent de l'industrie de l'assurance. Celle-ci constitue par conséquent l'un des secteurs dans lesquels la Constitution fédérale limite, depuis 1874, la liberté du commerce et de l'industrie.

L'organisation du contrôle de l'assurance privée

Le contrôle de l'assurance privée est organisé par une loi fédérale de 1885, qui a été complétée ultérieurement par deux autres lois et par un certain nombre d'arrêtés et d'ordonnances. L'organe chargé d'appliquer cette législation est le Bureau fédéral des assurances (BFA), qui est rattaché au Département fédéral de justice et police.

Cet office administratif intervient, dans le cadre de ses attributions, de deux manières différentes:

– toute entreprise d'assurance devant recevoir l'autorisation de pratiquer (que l'on appelle «agrément»), le BFA doit examiner si les conditions préalables à cette autorisation sont remplies. Il convient par conséquent d'examiner si les bases juridiques, techniques et financières de l'entreprise requérante sont suffisantes, eu égard aux exigences actuelles;

– les opérations des assureurs agréés sont soumises à un contrôle périodique, sous forme de vérifications effectuées au siège des entreprises et par le moyen de rapports annuels dans lesquels les entreprises d'assurances doivent communiquer le détail de leurs comptes ainsi que les informations statistiques nécessaires à un contrôle sérieux.

Domaines du contrôle

Le contrôle des **bases juridiques** signifie que le BFA doit donner son approbation aux statuts de l'entreprise d'assurance et aux conditions générales applicables au contrat d'assurance. Il s'agit en particulier de vérifier que ces conditions, applicables à l'ensemble des contrats, sont conformes aux dispositions impératives de la loi fédérale sur le contrat d'assurance. Cette loi déroge aux règles ordinaires du Code des obligations, en raison de la technicité des opérations d'assurance: elle est destinée à protéger la partie faible du rapport d'assurance, soit l'assuré.

En ce qui concerne les **bases techniques,** le BFA s'assure que les entreprises soumises à son contrôle utilisent des tarifs corrects; des primes trop basses mettraient en péril la solvabilité de l'assureur et par conséquent la sécurité des assurés; des primes trop élevées s'éloigneraient d'une notion de «juste prix» à laquelle on semble revenir depuis quelques années.

Enfin, **les bases financières** sont essentielles, sous l'angle de la solvabilité. Il en résulte que tout assureur doit disposer de fonds propres suffisants et que, pour ce qui est des placements de capitaux qui sont inhérents à son activité, il observe les principes de sécurité, de rendement, de liquidités et de répartition des risques qui ont fait leur preuve jusqu'à maintenant.

Une nouvelle loi de surveillance des assurances

L'antique loi fédérale de 1885 a relativement bien subi l'épreuve du temps. Il n'en demeure pas moins que, avec le développement prodigieux des affaires d'assurance en Suisse, une mise à jour s'imposait.

Après de nombreuses années d'études préalables, le Conseil fédéral a publié, au mois de mai de l'année dernière, un projet de nouvelle loi, qui tient compte des expériences réalisées au cours de ces dernières années. Ce projet est actuellement en discussion devant les Chambres fédérales; les travaux avancent avec quelque peine, compte tenu du fait que des critiques ont été adressées, à l'endroit du texte proposé par le Gouvernement, de divers côtés: non seulement par les assureurs, mais aussi par les milieux des caisses de pensions. En effet, ce projet arrive à un moment où les délibérations relatives à la future loi sur la prévoyance professionnelle obligatoire ne sont pas encore achevées; or, ces deux lois doivent être coordonnées. Par ailleurs, les négociations que la Suisse a entreprises avec la Communauté économique européenne, à Bruxelles, au sujet de l'assurance privée, pourraient ne pas être sans conséquences sur la future loi de surveillance des assurances.

La surveillance des assurances privées: une nécessité incontestée

Le système de contrôle des assurances privées instauré depuis bientôt un siècle a fait ses preuves. Personne ne le conteste sérieusement; tout au plus a-t-il besoin d'un certain nombre d'aménagements, sur lesquels les avis peuvent diverger.

Il n'en demeure pas moins que, dans l'optique du grand public, une législation de contrôle des assurances privées constitue une garantie de premier ordre. L'existence de ce contrôle n'est certainement pas étrangère au fait que, depuis qu'il existe, aucune société suisse d'assurances ou de réassurances ne s'est trouvée en état d'insolvabilité.

B. Viret

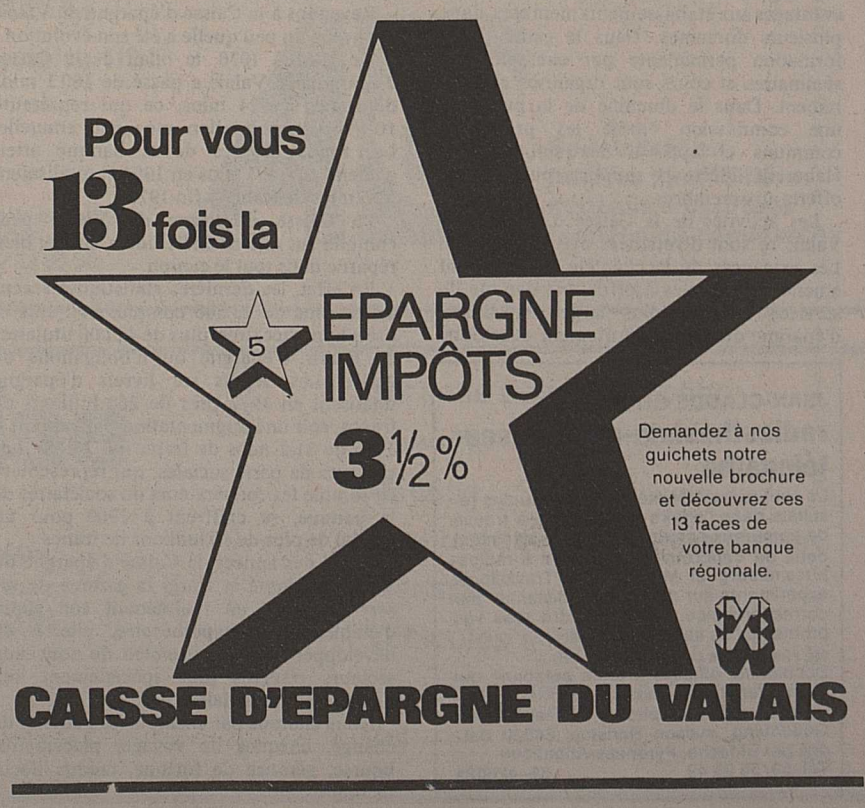

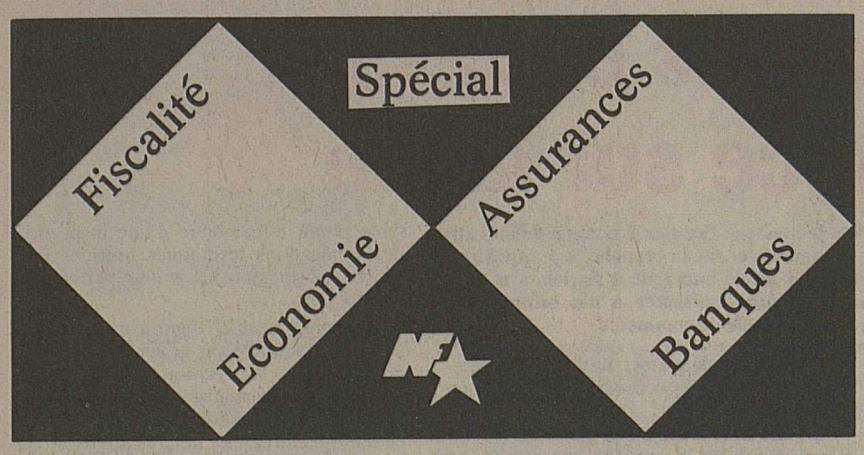

L'assurance de protection juridique

Bien que considérée comme une branche secondaire de l'assurance, la protection juridique prend une importance de plus en plus grande aux yeux du public. Elle répond à un besoin ressenti dans de nombreux domaines.

En effet, il arrive pratiquement chaque jour, pour ne citer qu'un exemple, qu'en cas de conflit résultant d'un accident de la circulation, un automobiliste ou un piéton doive comparaître en justice et faire face à de nombreux frais qui risquent de compromettre sa situation financière.

L'assurance de protection juridique intervient précisément pour défendre un assuré en cas de poursuites pénales et administratives et pour obtenir les indemnités auxquelles il a droit de la part d'un tiers. Pour revenir à l'exemple cité, elle prend en charge les frais d'avocat, de justice, d'expertises, de rapports, les avances pour caution de droit pénal, les indemnités judiciaires allouées à la partie adverse, les avances aux tribunaux, etc.

Utile au particulier

Si l'on sait que nos tribunaux prennent chaque année des milliers de décisions et qu'il faut avoir certaines connaissances juridiques pour apprécier une situation de droit, on admettra que l'assurance de protection juridique est non seulement utile, mais indispensable à un profane.

Le domaine de l'automobile est certainement le plus connu. Mais il existe d'autres secteurs où le besoin de protection se fait aussi sentir de plus en plus. L'évolution du niveau de vie a créé en même temps une augmentation des risques de dommages. De même, l'emprise croissante de l'Etat a entraîné une plus grande dépendance du citoyen à l'égard des assurances sociales. Sur le plan économique, la concentration d'un grand nombre d'entreprises contraint l'individu, en cas de conflit, à faire face à l'anonymat et à la puissance économique.

L'assurance de protection juridique est précisément là pour l'aider à résoudre les problèmes qu'il pourrait avoir, qu'il s'agisse par exemple d'une rente AI, lorsque l'un de ses enfants est blessé à bicyclette, etc.

Indispensable aux entreprises

L'assurance de protection juridique revêt une importance considérable pour les entreprises. Que l'on songe, par exemple, aux responsables d'une fabrique faisant l'objet d'une procédure pénale à la suite d'un accident survenu dans un laboratoire parce que les normes de sécurité n'ont pas été observées. Ou encore à un atelier de mécanique dont l'activité serait interrompue, l'alimentation de courant ayant été coupée à la suite d'une erreur de manipulation d'un ouvrier.

La recherche des responsabilités et le calcul du préjudice subi sont souvent longs et compliqués. Dans tous ces cas, qui ne sont que des exemples pris parmi d'autres, l'assurance de protection juridique apporte un soutien considérable.

Quelques chiffres

En Suisse, comme le relève le centre d'information de l'Association des compagnies suisses d'assurances (INFAS), à Lausanne, l'assurance de protection juridique a connu un développement intéressant ces dernières années.

Alors que l'encaissement des primes était de 30,04 millions de francs en 1971, il a atteint 50,04 millions en 1976, avec une progression de 5,09% par rapport à 1975.

Ces montants sont évidemment modestes comparés aux trente milliards de francs que constituent le volume annuel des primes encaissées par l'ensemble de l'assurance en Suisse. Le marché de la protection juridique est donc loin d'être saturé.

Ce secteur spécial de l'assurance est exploité, dans notre pays, par vingt-cinq compagnies, dont onze se vouent exclusivement à cette forme d'assurance et encaissent 97,7% des primes. Les deux plus importantes assurances de protection juridique sont aussi les plus anciennes puisqu'elles ont été fondées en 1926.

La fiduciaire, organe de contrôle

Les sociétés et bureaux fiduciaires reflètent trop souvent dans le grand public une image péjorative de paravents aux affaires financières ou immobilières, sinon louches, du moins inconvenantes.

La réalité est tout autre, notamment pour les sociétés qui se respectent et qui mettent à disposition tant de l'économie privée que de l'économie publique des experts-comptables expérimentés et qualifiés qui sont soumis à de sévères règles de déontologie.

Une de leurs activités principales, du moins pour les grands bureaux, réside dans l'exercice souvent ingrat du mandat de contrôleur aux comptes.

A. Le contrôle de l'entreprise privée

Ce rôle est généralement mal compris par le profane qui voit le contrôleur effectuer quelques petits sondages de routine avant de délivrer un rapport étalant d'élogieux propos à l'égard de l'administration ainsi que de ronflantes félicitations au caissier ou au comptable.

Il s'agit là du côté «folklorique» du réviseur de la société de musique du village ou du club de football de 5e ligue qui ne nécessite en principe pas l'assistance de gens très qualifiés.

Les sociétés de capitaux (société anonyme, société coopérative, société en commandite par actions et à titre facultatif la société à responsabilité limitée) sont par contre pourvues d'un organe de contrôle légal avec ses compétences, ses devoirs et ses responsabilités définis par la loi, la jurisprudence et la doctrine.

Il est tout à fait loisible à ce niveau de désigner des contrôleurs de complaisance ou de parfaits étrangers au domaine comptable, étant donné que la loi fixe le principe général du contrôle et non les modalités techniques ou de compétences.

Cependant, les entreprises d'une certaine importance ont généralement recours à des réviseurs professionnels pour remplir ce mandat du fait de l'ampleur et de la complexité de leurs mouvements financiers et de leurs relations avec l'économie en général. De plus, la désignation d'un office de révision compétent et reconnu contribue à consolider un climat de confiance entre les divers partenaires de l'entreprise (administration, actionnaires, créanciers, travailleurs, Etat, etc.).

Si la loi n'a pas cru nécessaire jusqu'à ce jour d'exiger des qualifications de la part des réviseurs, elle les a tout de même demandées pour certaines entreprises ou actes économiques. Ainsi une société anonyme dotée d'un capital de 5 000 000 francs ou plus, ou qui a des obligations d'emprunt ou qui annonce publiquement qu'elle accepte de l'argent de tiers, est tenue de faire examiner le bilan par un expert-comptable. Mais, au sens de la loi, est expert-comptable quiconque possède des notions suffisantes de comptabilité.

Le Conseil fédéral a par ailleurs réglementé de manière beaucoup plus stricte d'autres formes juridiques et modifications statutaires qui ne pourront être contrôlées ou agréées que par des offices reconnus par ce dernier, présentant une surface financière rassurante et dirigés par des professionnels qualifiés, généralement titulaires du diplôme fédéral d'expert-comptable. Il s'agit notamment du contrôle des banques, des fonds de placement, des caisses AVS, etc., ainsi que de l'établissement du rapport relatif à la réduction du capital social.

Le contrôleur connaît des responsabilités civiles et pénales parfois conjointes à celles de l'administration et qui s'apprécieront selon la diligence à apporter au mandat, de telle sorte qu'un professionnel comprend qu'il ne peut se prêter à aucune complaisance s'il ne veut pas être inquiété par la justice, surtout à la faillite de l'entreprise.

L'organe de contrôle nommé par l'assemblée générale rapporte à cette dernière sur la régularité de la comptabilité et l'évaluation de la fortune sociale. Il ne s'occupe donc en principe pas de la gestion menée par l'administration. Dans les cas extrêmes et graves, lorsque l'administration faillit à certaines de ses obligations, les contrôleurs devront convoquer l'assemblée générale.

Dans le cadre de la nouvelle loi sur la société anonyme actuellement en gestation, il est prévu, d'une manière générale, une extension des pouvoirs et des responsabilités des contrôleurs qui va naturellement de pair avec des exigences plus sévères au niveau de leurs qualifications, notamment pour les entreprises plus conséquentes.

Ce très bref aperçu permet de constater que, de lege lata ou de lege ferenda, le législateur a saisi l'importance d'ordonner au mieux l'entreprise privée de capitaux (c'est-à-dire lorsque les sociétaires ne sont pas personnellement responsables des dettes de la société) en la dotant d'un organisme indépendant de l'administration et de plus en plus qualifié et responsables, afin de fournir la meilleure garantie possible à tous les partenaires sociaux et à l'économie en général.

B. Le contrôle de l'entreprise et de l'administration publique

Si le législateur s'est régulièrement préoccupé de réglementer, de manière parfois très technique, le contrôle de l'activité privée, il a par contre négligé l'activité publique.

Ce fait semble des plus regrettables à l'heure où le secteur public a triplé son chiffre d'affaires ou son influence depuis le début de cette décennie, en l'étendant un peu partout, en s'occupant d'affaires de plus en plus complexes, parfois sous forme de «consortiums» (institutions scolaires et sociales, hôpitaux, stations d'épuration, office du tourisme, etc.), ou même de participations à des entreprises de droit privé (remontées mécaniques, places de parc, etc.).

Il n'est pas rare de voir un changement de «régime» dans une commune s'accompagner d'une expertise comptable, preuve d'une certaine méfiance qui existe à l'égard de l'administration publique. L'organisme actuellement compétent est l'Inspectorat des finances. Son rôle vis-à-vis des communes est défini par l'article 233 de la loi fiscale du 10 mars 1976:

«Les communes seront soumises à un contrôle comptable périodique qui sera exercé par les soins du Département des finances, indépendamment du contrôle administratif confié au Département de l'intérieur en vertu de la législation spéciale en la matière.»

«Cet examen portera sur la tenue de la comptabilité et sur la manière dont la commune s'acquitte des obligations légales.»

Il s'agit donc de contrôles généralement formels même s'ils sont plus approfondis pour les communes bénéficiant de la péréquation. Le contrôle matériel est dévolu à l'assemblée primaire qui peut l'exercer gratuitement, dans les 15 jours qui précèdent la lecture des comptes. Il est toutefois limité à l'exhibition de quelques justificatifs et non étendu à des vérifications financières en profondeur. De plus, il n'est pratiquement pas utilisé par les citoyens.

Au niveau de l'Etat du Valais, les investigations du Département concerné sont, semble-t-il, entreprises également sur une base matérielle.

Il s'agit cependant d'un organe interne qui n'a pas le degré d'indépendance souhaitable vis-à-vis de l'administration dont il est issu, à telle enseigne qu'on ne sait pas exactement qui est le contrôleur et le contrôlé.

Son rôle auprès des administrations communales est incomplet et sa spécialisation risque de nuire à un fonctionnement plus épanoui.

Nos autorités, qui se targuent d'être les défenseurs d'une démocratie restée presque immaculée en Valais, ne devraient pas craindre de soumettre leurs comptes à des institutions privées qui conservent un degré d'indépendance indiscutable, premier garant d'un travail intègre et efficace.

Le Département des finances, par son service spécialisé, pourrait dès lors tenir auprès de l'Etat et des communes un rôle analogue à celui de la Commission fédérale des banques. Il prendrait connaissance des rapports établis par les offices de révision privés ainsi que toutes mesures éventuelles et résultant de constatations pertinentes.

Il appartiendrait au préalable au Conseil d'Etat de reconnaître les offices de révision compétents et capables de mener à bien ces mandats de par leur garantie sociale et professionnelle.

Puissent les récents événements constatés en Valais et ailleurs faire comprendre à notre législatif que la malversation, la négligence et même l'incompétence n'est certainement pas l'apanage de la seule entreprise privée. Elles sont d'autant plus difficiles à déceler auprès de l'administration publique dès lors que celle-ci, n'étant pas soumise à la libre concurrence, peut compter sur une «clientèle» pour le moins fidèle et désarmée face à une augmentation des prix, arguments de poids qui permettraient à n'importe quelle entreprise privée de se passer de l'office des poursuites.

Qu'il soit librement consenti ou imposé, un contrôle approfondi et sérieux, émanant de fiduciaires compétentes et qualifiées, constituerait sans nul doute un moyen de prévention et de confiance de l'administré (qui est en quelque sorte l'actionnaire de la collectivité) vis-à-vis de l'administration.

U. Lamon
Expert-comptable diplômé
(Société de contrôle fiduciaire, Sion)

LA CAISSE D'ÉPARGNE DU VALAIS: UNE BANQUE RÉGIONALE VALAISANNE

La Caisse d'épargne du Valais, établissement centenaire fondé en 1876, est l'unique banque régionale de notre canton.

Mais qu'est-ce au juste qu'une banque régionale telle que la Caisse d'épargne du Valais? La banque régionale, comme son nom l'indique, est un institut financier dont les activités se limitent à la région où il opère. La Caisse d'épargne du Valais collecte les fonds en Valais et les réinvestit dans le canton.

Tout en étant parfaitement autonome, elle fait partie de l'Union de banques régionales et caisses d'épargne suisses, association faîtière qui groupe près de 180 instituts totalisant plus de 34 milliards de bilan. L'Union de banques régionales qui a son siège à Berne, offre de très intéressants avantages aux établissements membres, dans plusieurs domaines. Dans le cadre de la formation permanente par exemple, des séminaires et cours sont organisés régulièrement. Dans le domaine de la publicité, une commission étudie les problèmes communs et apporte des solutions en élaborant différents supports publicitaires offerts aux membres.

Les activités de la Caisse d'épargne du Valais se sont diversifiées avec les années. Les exigences de la clientèle bancaire ont amené les banques à offrir une gamme de services toujours plus large. La Caisse d'épargne du Valais a fortement développé ses services. Son réseau d'agences et de représentants répartis dans 34 localités du canton lui permet en outre une connaissance très approfondie de sa clientèle.

Le développement des établissements bancaires valaisans se reflète d'ailleurs dans l'évolution économique du canton. Considérant le Valais par rapport à la Romandie, nous constatons que notre canton est le seul à avoir augmenté sa part au revenu national depuis 1965. En 1965, elle était de 1,2 mia de francs ou 2,4%. En 1974, dernière statistique, elle a passé à 3 mias de francs ou à 2,6%.

La part du Valais a donc augmenté de 0,2% alors que la Suisse romande enregistrait, pour la même période, une diminution de 0,3%.

Revenons à la Caisse d'épargne du Valais et voyons un peu quelle a été son évolution.

De 1964 à 1976, le bilan de la Caisse d'épargne du Valais a passé de 160,1 mios de francs à 524 mios, ce qui représente 10,4% d'augmentation moyenne annuelle. Les fonds propres de la banque atteignaient, eux, 9,3 mios en 1964 et totalisaient 32,5 mios de francs à fin 1976.

La Caisse d'épargne du Valais peut compter sur une clientèle fidèle, sûre et bien répartie dans tout le canton.

En effet, les dernières statistiques recensaient plus de 13 500 comptes courants et prêts hypothécaires, plus de 42 000 titulaires de livrets d'épargne ou d'obligations de caisse. Les dépôts sur livrets d'épargne totalisent en 1977 près de 260 millions de francs, soit une augmentation par rapport à 1976 de 31,2 mios de francs ou 13,7%. Les porteurs de parts sociales, qui représentent en somme les coopérateurs ou sociétaires de la banque, se chiffrent à 1900 pour un capital de plus de 30 millions de francs.

Au fil des années, la Caisse d'épargne du Valais a adapté et élargi la gamme de ses services. Tout en maintenant son statut d'établissement hypothécaire, elle a su développer harmonieusement de nouveaux secteurs réservés plus spécialement aux banques commerciales.

Nous citerons par exemple les activités de change, chèques de voyage, placements, bourse, gérance de fortune, crédits documentaires, etc.

Le dernier-né de ses services: CEV-Voyages, une agence de voyage dont les prestations s'associent fort bien avec l'activité traditionnelle bancaire.

Ces chiffres et considérations donnent un reflet assez exact de l'essor de la Caisse d'épargne du Valais dans notre canton et de la diversité des services offerts.

La clientèle de la Caisse d'épargne du Valais se recrute dans tous les milieux économiques de notre canton.

Relevons cependant quelques dominantes. La clientèle de la Caisse d'épargne du Valais, lors de sa fondation, était surtout composée de petits agriculteurs, paysans ou indépendants désireux soit de faire fructifier leurs économies, soit d'obtenir un prêt à une période où il était particulièrement difficile de trouver de l'argent sur le marché. La Caisse d'épargne du Valais a donc gardé un très fort contact avec ces milieux du secteur primaire dont on ne dira jamais assez l'importance pour l'équilibre économique d'une région ou d'un pays.

On relèvera également les efforts que la Caisse d'épargne du Valais a consacrés au développement touristique du canton en touchant ici une nombreuse clientèle composée d'une multitude de petits hôteliers, artisans, commerçants ou entreprises de construction de nos petites et grandes stations valaisannes.

En résumé, on peut dire que la force de la Caisse d'épargne du Valais provient tout d'abord de sa clientèle extrêmement diversifiée, d'où une excellente répartition des risques, de sa connaissance approfondie de notre canton par son réseau d'agences et de représentations et de sa gamme très étendue de services bancaires.

La politique de l'établissement vise un constant développement de ses activités, en harmonie avec l'évolution de tous les secteurs économiques du canton. Tout en vouant un soin accru à l'ensemble de la clientèle, la Caisse d'épargne du Valais mettra l'accent sur la jeunesse. Elle suivra avec enthousiasme l'évolution des techniques bancaires modernes. La Caisse d'épargne du Valais est bien décidée à marcher avec le temps, et même à le précéder, dans toute la mesure où l'intérêt de sa clientèle le réclame.

JEAN-CLAUDE GOUDOUING
radiesthésiste-magnétiseur télépathe
Le seul radiesthésiste qui a obtenu des résultats dans l'affaire de Lurs, qui a trouvé de nombreux enfants disparus, notamment ceux de Vandœuvre. Interviewé à radios: Luxembourg et Monte-Carlo. Travaille et expérimente sur photos et à distance, par correspondance. Peut résoudre tous vos problèmes de **santé, situation.**
Ne restez pas dans l'incertitude...
Documents officiels à toute personne qui demanderait à les consulter.
Envoyer plans et photos à Jean-Claude Goudouing, maison Haristoy, 64520 Bardos par Bidache, Pyrénées-Atlantique
Tél. 59/56 05 49 36–425024

L'assurance sur la vie reste une valeur stable

L'une des tâches principales de l'assureur-vie, c'est de réunir en une communauté de risques les groupes de personnes et les individus menacés par les mêmes dangers et de créer, au sein de cette communauté, une compensation des risques, autrement dit des conséquences économiques du décès, de l'invalidité, de la maladie et d'une durée de vie dépassant la moyenne. Une part importante des assurances ne sert pas seulement à la couverture du risque, mais en même temps à la constitution d'un capital ou d'une rente pour une époque déterminée et représente ainsi une forme d'épargne.

Les discussions à propos du montant de l'AVS et des cotisations à payer (premier pilier), des problèmes des caisses de pension (deuxième pilier) ou de l'évolution des taux d'intérêt finissent toujours par aboutir, en particulier à l'heure actuelle, à cette question touchant au troisième pilier, celui de la prévoyance individuelle: au fait, dans quelle mesure les assurances sur la vie représentent-elles un placement sûr et de valeur stable? Dans la période de haute conjoncture qui a pris fin il y a un peu plus de deux ans, on pouvait avec raison se demander si le franc affecté au paiement de la prime d'assurance ne serait pas plus ou moins déprécié au moment de l'arrivée à terme du contrat. Maintenant on est en droit de se poser des questions quant aux conséquences du fléchissement économique sur l'épargne au moyen de l'assurance sur la vie. M. Fleiner, lic. ès sciences économiques (Rentenanstalt Zurich), fait à ce propos le commentaire ci-après: «Le ralentissement du renchérissement, respectivement de la dépréciation monétaire, a redonné plus d'importance à l'épargne, en particulier également à l'épargne au moyen de l'assurance sur la vie (programmes d'épargne avec garanties et sécurités en cas de décès et en cas de vie, de même qu'avec participation aux excédents). C'est ainsi, par exemple, que l'assurance mixte (assurance combinant les prestations en cas de vie et les prestations au décès) a de nouveau été demandée dans une plus large mesure au cours de l'année dernière.»

De l'avis de Fleiner, on peut s'attendre à ce que les parts d'excédents fixées pour l'année en cours dépassent sensiblement la dépréciation de la monnaie: «L'assurance sur la vie reste un moyen d'épargne stable et intéressant pour toutes les couches de la population.»

En fait, aucune autre forme de prévoyance ne peut, mieux que l'assurance sur la vie, être adaptée aux besoins de l'individu. Cette thèse est encore renforcée par trois avantages légaux d'une grande importance:

- Dans la plupart des cantons, seule la valeur de rachat d'une assurance sur la vie – voire une partie de cette valeur de rachat – est soumise à l'impôt sur la fortune. Des déductions sont également possibles en ce qui concerne l'impôt sur le revenu.

- Grâce à la clause bénéficiaire figurant dans la police d'assurance sur la vie, l'épouse peut être avantagée sur le plan successoral. Si l'épouse, les parents, grands-parents, frères et sœurs ou descendants de l'assuré ayant droit à la succession sont désignés comme bénéficiaires, ils toucheront le montant assuré, même s'ils répudient la succession.

- Lorsque l'épouse ou les enfants sont désignés comme bénéficiaires d'une assurance sur la vie, la police ne peut être ni saisie, ni tomber dans la masse successorale. Contrairement aux autres éléments de la fortune, elle reste acquise à la famille.

Epargner et faire œuvre de prévoyance, ce n'est pas un but en soi; il s'agit là plutôt d'assurer l'équilibre du revenu pour l'avenir. Conformément aux besoins de notre société qui ont évolué au cours des dernières années, les compagnies suisses d'assurances sur la vie ont considérablement élargi l'éventail de leur offre. Il est ainsi possible, aujourd'hui, d'établir une police en quelque sorte sur mesure pour chaque candidat, selon ses besoins particuliers.

«Police dynamique», telle est la formule consacrée dans le jargon des assureurs. Une police dynamique est fondée sur le principe des adaptations automatiques, selon un plan fixé d'avance, et cela aussi bien pour les primes que pour la protection garantie par le contrat d'assurance. En d'autres termes: une assurance sur la vie dynamique s'adapte au standard de vie de l'assuré.

(t.)

LA CAISSE RAIFFEISEN

- Une coopérative enracinée dans la commune
- Un gérant bien informé
- Un horaire souple
- Une administration gratuite
- Elle offre un intérêt attrayant pour l'épargne
- Elle perçoit des taux d'intérêt avantageux pour les prêts et crédits

RAIFFEISEN =

confiance + sécurité + discrétion

Dictaphone 100: l'aide-mémoire de poche qui vous suit partout. Pour tous ceux qui voyagent beaucoup et qui ont beaucoup d'idées.

Dictaphone®

Economisez-le avec le système de dictée «Dictaphone»

Marcel Gaillard & Fils S.A.

Martigny - Monthey

A louer à **Sion** centre ville

chambre meublée indépendante

Tél. 027/22 59 48

36–20737

Martigny
A louer dans quartier tranquille

studio
moderne

Léonard Gianadda
Tél. 026/2 31 13

36–2649

A louer tout de suite à **Collombey-Village** dans petite maison

appartement de 3½ pièces
non meublé
avec cave et jardin
Fr. 300.– + charges

S'adresser à
William Bonacini
Monthey
Tél. 025/4 10 71

36–20741

On cherche à louer à **Martigny**

local de 50 m2 environ

pour atelier-magasin

Tél. 027/31 24 47

36–300151

Helvetia St-Gall Assurances
C. Pralong
agent général
Rue Dent-Blanche 20, 1950 **Sion**

Plus de 100 ans au service de la population valaisanne : 40 000 assurés nous font confiance !

Nos atouts :

Conditions avantageuses
Polices adaptées aux besoins des personnes et des entreprises
Règlement loyal des sinistres

Collaborateurs principaux :

Médard Witschard, fondé de pouvoir, Sion-Grimisuat
Denis Ballestraz, chef d'organisation, Sierre
Thomas Gretz, inspecteur, Brigue
Rolf Meyer, inspecteur, Viège
Gérard Gasser, inspecteur, Sierre-Mollens
Pierre-Antoine Dayen, inspecteur, Sion-Conthey
Paul Guex, inspecteur, Martigny
Jérôme Borgeat, inspecteur, Monthey-Vernayaz

Représentants dans tout le Valais

Nous sommes à même de conclure toutes assurances et, en collaboration avec l'Helvetia-Accidents et l'Helvetia-Vie, nous traitons également les assurances accidents, responsabilité civile, vie.

36–422

Bernard Payot - Fiduciaire

MARTIGNY – Tél. 026/2 27 97

★ **Bouclements de comptes**

★ **Déclarations fiscales**

★ **Recouvrements**

36–20532

EZ **BUREAU DE DÉFENSE DU CONTRIBUABLE**
EDGAR ZUFFEREY - CONSEILLER FISCAL ET FIDUCIAIRE
Rue Centrale 6 – 027/55 05 61 – 3960 SIERRE EZ

MARCELLIN CLERC
expert fiduciaire USF

Avenue de la Gare 39
SION
Tél. 027/22 80 50

AM

Spécialiste en matière immobilière: conseils – courtage remises de commerces

---

Accidents
Bris de glaces
Bris de machines
Dégâts des eaux
Dommages élémentaires
Garantie de construction

La Bâloise
Assurances

Agence générale pour le canton du Valais

Markus Bregy – Victor Zuchuat
Agents généraux
SION
Tél. 027/21 11 31

Garantie de construction
Incendie
Maladie
Responsabilité civile générale
Transport
Véhicules à moteur
Vie individuelle et collective
Vol

Jeudi, vendredi, samedi, lundi
vente au rabais
autorisée du 16 au 31 janvier

Supersoldes en déballage

28 pulls et chemisiers à 10.–
89 pulls et chemisiers à 20.–
120 jupes et chemisiers à 30.–
82 robes et ensembles à 50.–
47 manteaux et vestes à 50.–

Et toujours 50% de rabais sur tout le stock saison

Salons
Les Boutiques
Martigny

Haute-Nendaz-Village

Souper des vachers et sympathisants

Salle Les Gentianes
Samedi 28 janvier
à 19 h. 30

Soirée traditionnelle

animé par l'orchestre de circonstance **Rétro**

Menu: Fr. 15.–

Projection de films de reines
Inscription au **027/88 22 23 – 88 23 36**

Mieux encore que électronique: Elna air electronic.

elna

78F/85/air E

Aigle: Société romande d'électricité, tél 025/2 31 13; **Sierre:** Radiomoderne Télévision SA, av. du Général-Guisan 29, tél. 027/55 12 27; **Sion:** Elna SA, av. du Midi 8, tél. 027/22 71 70; **Vouvry:** Société romande d'électricité, tél. 025/7 46 12

Représentant vend
dès le 1.2.1978
très belle voiture

Fiat GLS 132

modèle 1976
impeccable
cause double emploi

Tél. 027/22 70 89
le soir
36–20748

A vendre

moto Yamaha 250 trial

Fr. 2200.–
4000 km

Tél. 027/86 22 59
36–20811

URGENT!
A vendre

Yamaha 250

Première mise en circulation 3.11.76
2500 km
Fr. 2000.–

Tél. 027/22 29 47
heures des repas
36–300152

Prêts aux particuliers

Nos clients nous disent:

«Si j'avais su que le prêt Procrédit était aussi simple, rapide et discret...»

Oui, à vous aussi Procrédit donne une garantie de discrétion totale.

Procrédit, la banque No 1 pour les prêts personnels, ne transmet pas votre nom à un fichier central.

C'est cela le prêt Procrédit.
Le prêt avec discrétion totale.

Une seule adresse:

Banque Procrédit
1701 Fribourg, Rue de la Banque 1
Tél. 037 - 811131

également à: Genève, Lausanne, Neuchâtel, Bienne, La Chaux-de-Fonds

Je désire Fr. .....
Nom ..... Prénom .....
Rue ..... No. .....
NP/Lieu .....
990.000 prêts versés à ce jour D

A vendre
neuf de fabrique

mobilier complet

comprenant:
– 1 magnifique chambre à coucher en chêne, armoire 4 portes, lampes incorporées, lits jumeaux ou grand lit avec literie de luxe
– 1 salon, canapé 3 places, 2 fauteuils haut dossier, 1 meuble paroi 270 cm chêne

Le tout seulement
Fr. 5990.–

Reprise de vos anciens meubles en acompte.
Facilités de paiement
A liquider meubles d'occasion.

Tél. 026/2 37 13
2 56 69
36–4427

Vigorelli
Machines à coudre

Mercure d'or international

Garantie 10 ans

Offre exceptionnelle
10 machines
neuves, modèles 77

sacrifiées 20 à 30%

Occasions toutes marques dès 180.–
Facilités, location

Beaulieu 35, Lausanne
Tél. 021/37 70 46
autorisé du 16
au 31 janvier 1978

A vendre
fumier bovin
toute quantité
Livraison immédiate du stock ou à convenir.

Tél. 027/86 13 61
86 39 20
143.151.353

MACHINES À LAVER

linge et vaisselle autom., neuves avec légers défauts émail

Gros rabais

Vente – Location

Fr. 30.– par mois

Pas d'acompte à la livraison

Service après vente

CHEZ SAM
Chamoson
027/86 14 05
140.263.384

A vendre

Honda 750 montée
expertisée
Fr. 3800.–

Yamaha trial 250 course
Fr. 2000.–

Suzuki T 250 route
Fr. 2000.–

Tél. 027/22 32 53

Société accorderait

des prêts hypothécaires

en premier rang sur des immeubles en Valais.

Ecrire sous chiffre P 36-900033 à Publicitas, 1951 Sion.

A vendre

meubles d'occasion

1 canapé-lit 4 places
2 fauteuils
1 table
1 armoire de salon
1 armoire pr enfants
1 commode
2 plonges évier avec armoire

Tél. 026/2 17 24
2 50 16
36–400057

A vendre
fourgon surélevé

Renault Estafette 1000

modèle 1966
80 000 km
bleue
Expertisé

Prix intéressant.

Tél. 025/4 65 15
4 19 15
143.267.142

A vendre

élévateur

à fourche, diesel
direction assistée
puissance 2 tonnes
en parfait état

groupes électrogènes

de 16 et 32 kva
état de neuf
moteur diesel

Tél. 022/43 67 73
022/29 31 21

A vendre

deux vachettes

de race bonne laitière et lutteuse

François Reynard
Granois-Savièse
36–300153

027/ 21 21 11

Plus de 300 000 personnes sont assurées auprès de la CMB

Ceci bien qu'il existe environ 600 autres caisses-maladie!

La plupart de ces 300 000 assurés sont domiciliés dans le canton de Berne, car notre rayon d'activité ne s'étend à toute la Suisse que depuis quelques années. Il faut donc qu'il y ait de bonnes raisons pour qu'un nombre aussi considérable d'habitants d'un seul canton ait choisi de s'affilier à la même caisse-maladie.

Celles-ci par exemple:

- Prise en charge totale des frais d'hospitalisation de l'assurance des soins médicaux et pharmaceutiques (traitement médical/médicaments) lorsque l'assuré se rend en division commune d'un hôpital contractuel.
- La durée du droit aux prestations n'est pas limitée lors de séjour en hôpital.
- Tous les accidents (frais de traitement) sont coassurés sans supplément de cotisations.
- Levée prématurée de réserves d'assurance, lorsque le budget de l'assuré est fortement alourdi en raison de cette réserve.
- Des cotisations compétitives et malgré cela, des prestations dépassant largement le cadre prescrit par la loi.

Ce sont des avantages qui, à présent, sont à la portée des habitants de toute la Suisse et de la Principauté du Liechtenstein.
Il n'est pas possible d'énumérer ici tous les avantages dont vous disposeriez en vous affiliant à la CMB. Mais vous pouvez les découvrir: 500 fonctionnaires dans 327 sections les connaissent à fond et ils sont impatients de vous en parler. Alors, puisqu'il y a toujours une section CMB dans votre voisinage...

KKB CMB

CAISSE-MALADIE CMB
Administration centrale
Laubeggstrasse 68
3000 Berne 32
Téléphone 031/44 25 81

CMB
De meilleures prestations - davantage de sécurité

BON La CMB m'intéresse et je désire en savoir davantage. Veuillez m'envoyer votre documentation détaillée. 04

Nom .....
Rue .....
NPA/Lieu .....

A envoyer à la CAISSE-MALADIE CMB, 3000 Berne 32.

SERVICE PUBLICITAIRE CMB/PRESENTATION: ALEXANDRE GRAF

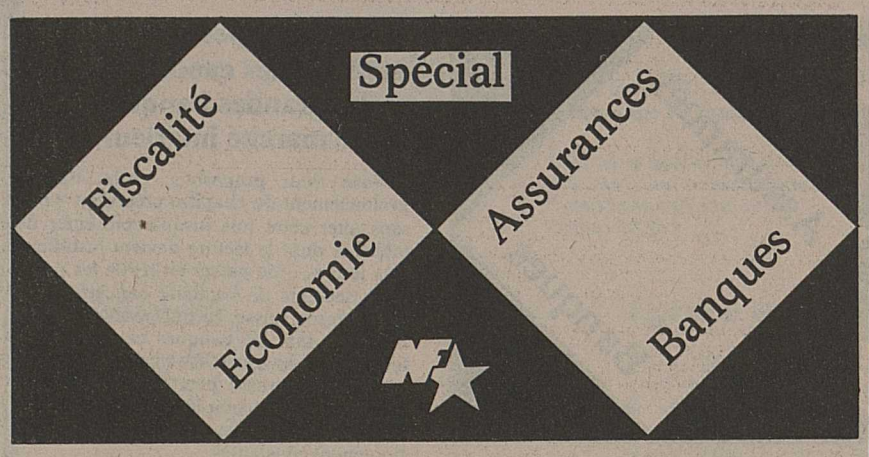

L'assurance-vie face à l'épargne

Les progrès réalisés, d'année en année, par l'ensemble des compagnies suisses d'assurances sont tels qu'ils nous incitent à analyser d'un peu plus près ce phénomène des temps modernes, pour en comprendre mieux les raisons, comme aussi pour en dégager les répercussions sur le plan économique.

En 1975, les compagnies ont encaissé en primes, pour l'ensemble des branches, la somme de Fr. 7 236 000 000.—. De ce montant, plus d'un milliard provient de la branche assurance-vie. Chacun sait que l'assurance-vie est une assurance qui garantit une certaine somme au décès, mais également, dans la plupart des cas, assure une somme à une échéance déterminée. Ce deuxième aspect relève, lui, exclusivement du domaine de l'épargne; nous l'appelons alors assurance mixte. Etant donné que plus du 70% de nos contrats d'assurance-vie sont traités sous cette forme, force nous est bien de reconnaître que l'assurance-vie reste pleinement dynamique sur le plan de l'épargne et cela malgré les handicaps dus à l'inflation de ces années passées. Cet accroissement réel et constant de l'épargne nous amène à nous poser la question de savoir dans quelle mesure l'assurance-vie a un rôle à jouer dans le secteur de l'épargne.

– *Dans la plupart des cas, le souscripteur d'une police-vie est un épargnant malgré lui; on dit d'ailleurs volontiers que l'assurance est une épargne forcée. Elle est forcée, non pas tellement par l'obligation du preneur de payer la prime, mais elle est surtout imposée par les circonstances dans lesquelles se trouve placé l'individu. On sait que le besoin de sécurité d'un peuple augmente dans la proportion de sa prospérité. Celle-ci, en effet, entraîne une amélioration du niveau de vie par l'élargissement du confort et du bien-être, par l'élévation de la classe sociale, en même temps qu'elle crée une augmentation des besoins. Seulement, cette amélioration matérielle, conséquence des hausses de revenu, soumet l'individu à une foule d'exigences nouvelles qui s'accroissent au fur et à mesure que croît son standing de vie. Le confort dans lequel l'homme s'installe et auquel il s'est accoutumé le pousse à accorder beaucoup d'importance à sa situation matérielle, d'où la naissance d'un besoin de sécurité. C'est ici que l'assurance-vie, sous ses deux aspects, contribue à résoudre ce problème.*

Nous sommes donc loin de la notion de l'épargnant qui, après avoir couvert tous ses besoins, dispose d'un certain solde momentanément inemployé et qui se rend délibérément à la banque pour l'y déposer. L'assuré lui, bien au contraire, est une personne qui, dans la majorité des cas, ne dispose pas manifestement d'argent inemployé. Il doit, dans presque tous les cas, restreindre ses dépenses pour pouvoir détacher de son revenu une prime qui servira à protéger son avenir, celui de sa famille, comme aussi à prévoir une réserve pour ses vieux jours. Sous cet aspect-là, la partie épargne de ses primes entraîne une réduction de la consommation, phénomène d'ailleurs digne d'intérêt en période d'inflation.

– *D'autre part, cette épargne étant destinée généralement à des tiers envers lesquels le souscripteur a des engagements (famille, créancier, entreprise), elle sera donc considérée comme intouchable et irremplaçable. C'est donc une épargne qui ne peut pas et ne doit pas avoir le caractère de liquidité propre à l'épargne bancaire. D'ailleurs, si l'on considère le but qui est assigné à l'assurance-vie, son absence de liquidité est plus un avantage qu'un inconvénient car, sans ce caractère quelque peu rigide et définitif, les destinataires risqueraient d'être démunis de ressources suffisantes lorsque le besoin impérieux se fait sentir.*

– *Nous devons donc dire que l'assurance-vie n'est pas une épargne au sens traditionnel du mot, puisqu'elle doit réunir des conditions spécifiques indispensables si elle veut réaliser ses objectifs. Elle doit faire intervenir, dans son calcul, un ensemble de considérations mathématiques. C'est ainsi que la loi des grands nombres va déterminer le taux de mortalité, d'invalidité et de chances de vie. Elle doit faire également intervenir dans son calcul des tables d'intérêts composés et appliquer, d'une façon sage, le taux technique qui pourra servir à la capitalisation de l'épargne. Ce taux, d'ailleurs, sera imposé à l'assureur par le Bureau fédéral des assurances qui se montre très prudent, et qui le fixe en tenant compte du fait qu'il demeure applicable quelles que soient les difficultés économiques.*

– *Par ses aspects particuliers de l'épargne, l'assurance-vie apparaît aussi comme un régulateur et un soutien d'une croissance économique équilibrée. Tout en accordant aux assurés les garanties qu'ils recherchent face aux aléas de l'existence, elle contribue, de façon de plus en plus importante, au financement d'une croissance économique saine. L'épargne qu'elle suscite présente deux qualités primordiales: d'une part la régularité, puisqu'elle repose sur des versements périodiques et contractuels, d'autre part la stabilité, car la plus grande partie des contrats sont souscrits à long terme. C'est dans ce sens que nous pouvons affirmer que l'assurance-vie, outre les services qu'elle rend à l'individu, est un facteur indispensable à l'économie du pays.*

Georges Hugo

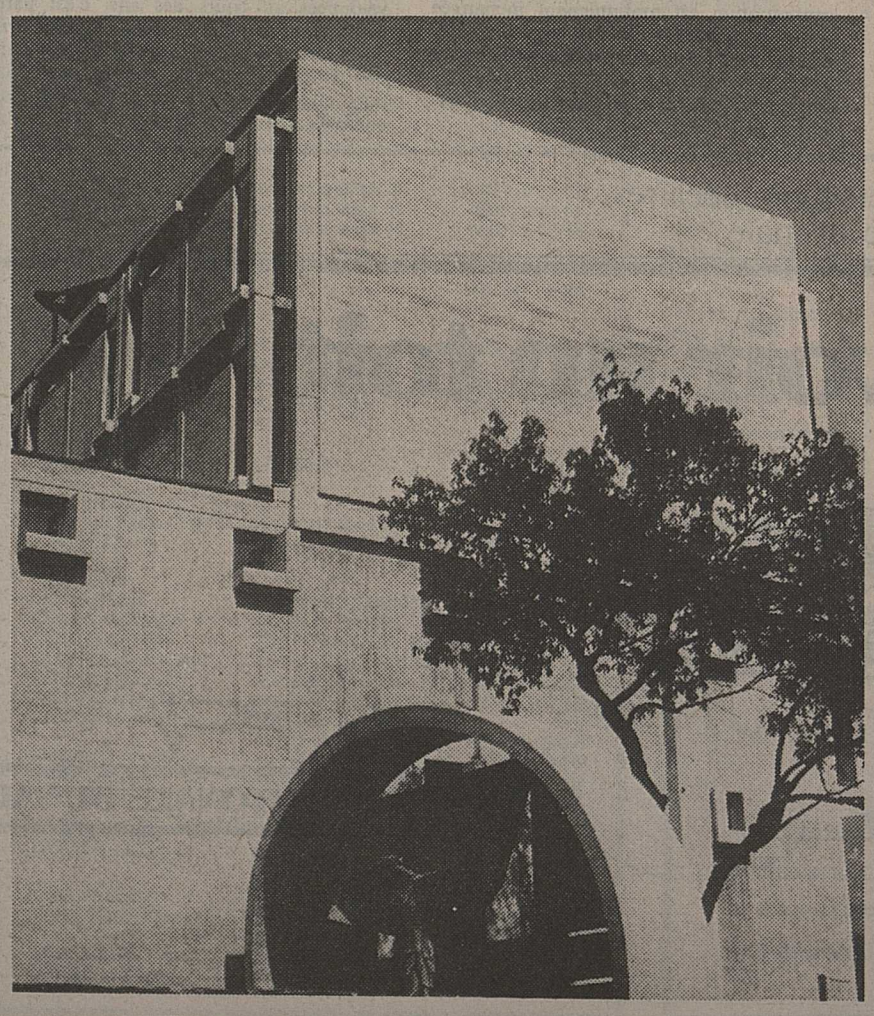

Le rôle des assurances privées dans le domaine de la sécurité sociale suisse

Les récentes pages que la politique suisse a inscrites dans l'histoire économique et sociale de notre pays ont trait, pour une part appréciable, à l'assurance sociale. Il est indéniable que le registre des lois – en vigueur ou en projet – et concernant directement ou indirectement l'assurance s'est considérablement développé ces dernières années.

Dans cet Etat social suisse, les compagnies privées d'assurance jouent un rôle important, puisque, comparativement aux autres pays, les assureurs suisses se classent au deuxième rang après les USA par rapport à l'encaissement de primes par habitant. Notons, en passant, qu'ils sont aussi les plus gros exportateurs du monde après la Grande-Bretagne.

Passons successivement en revue les secteurs les plus importants de l'assurance sociale.

① L'AVS/AI, le 1er pilier de la prévoyance vieillesse, décès et invalidité.

Le système suisse de la prévoyance contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité repose sur le principe dit des trois piliers.

1er pilier: prévoyance sociale de l'Etat (AVS/AI)

2e pilier: prévoyance professionnelle (caisse de retraite, assurances collectives et d'associations, etc)

3e pilier: prévoyance individuelle (épargne privée, assurances individuelles)

Le 1er pilier se réalise au niveau de l'Etat fédéral, et le 2e pilier, dans le cadre des entreprises et des associations économiques et professionnelles; quant au 3e pilier, il relève de l'initiative de l'individu et de la famille. Ce système est l'illustration parfaite du principe de la complémentarité des prestations de l'Etat, d'une part, et des compagnies privées notamment, d'autre part.

L'AVS/AI est aujourd'hui une institution bien en place de notre Etat social. Pour passer du principe de la prévoyance d'Etat (inscription dans la Constitution fédérale en 1925) à sa réalisation (1948), il a fallu près d'un quart de siècle. Une période tout aussi longue a ensuite été nécessaire pour passer d'un début, bien modeste, à une véritable assurance de base permettant de couvrir les besoins vitaux des assurés ou de leurs survivants. Pas moins de huit révisions se sont succédé et, le 26 février prochain, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur les propositions de la 9e révision.

② La prévoyance professionnelle (2e pilier)

Par l'acceptation, en 1972, de l'article 34 *quater* de la Constitution fédérale, le peuple suisse donnait une assise solide au concept de la prévoyance suisse. En 1976, le Conseil fédéral a présenté un message et un projet de loi de la prévoyance professionnelle (LPP).

A l'exception de modifications mineures, le Conseil national, dans sa session d'automne 1977, l'a adoptée, conformément aux propositions de sa commission consultative.

Pour l'essentiel, le projet de loi prévoit ce qui suit:

– tous les salaires soumis à l'AVS et dépassant Fr. 12 600.— par an sont obligatoirement assurés;
– l'obligation concerne les salaires AVS jusqu'au montant de Fr. 37 800.—;
– ajoutée à l'AVS, la prévoyance professionnelle doit permettre aux salariés de maintenir le mieux possible leur niveau de vie antérieur (rente de vieillesse simple, 60% du dernier salaire AVS; rente de couple, 80%);
– en principe, les prestations d'assurance seront servies sous forme de rente, et, dans certaines conditions, en capital;
– le coût du 2e pilier est estimé globalement à environ 10% à 12% du salaire AVS;
– l'entrée en vigueur de la loi se réalisera par étapes et s'étendra sur une période de dix ans;
– les droits acquis des salariés au bénéfice d'une institution de prévoyance déjà existante ne seront pas touchés.

Au cours de ces dernières décennies, la prévoyance professionnelle a connu un essor extraordinaire. Les compagnies d'assurances privées ont participé très activement à ce développement grâce à leur longue expérience dans ce domaine. Maintes entreprises et associations professionnelles ont eu recours à leurs services spécialisés.

Les assureurs privés assumeront, à l'avenir aussi, la fonction importante de la couverture des risques. Dans le cadre de la nouvelle loi sur la prévoyance professionnelle, d'autres tâches leur seront confiées, tout particulièrement dans le domaine administratif.

Il convient de rappeler, en outre, le rôle considérable des compagnies privées dans le cadre du 3e pilier, ancré lui aussi dans la Constitution.

③ L'assurance-maladie

On se souvient qu'en 1974, le peuple suisse rejetait à la fois l'initiative populaire pour une meilleure assurance-maladie et le contreprojet du Conseil fédéral.

A la suite de ce scrutin négatif, le Département fédéral de l'intérieur chargeait une commission de travail de lui soumettre des propositions en vue d'une révision de la loi régissant l'assurance maladie.

Le rapport de la Commission fédérale d'experts a été remis au Conseil fédéral le 6.9.1977.

Pour ce qui est de l'assurance de perte de gain par suite de maladie, la commission préconise le régime de l'assurance obligatoire pour tous les assurés avec des cotisations paritaires de la part des employeurs et des salariés.

En ce qui concerne l'assurance-maladie des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers, dans les grandes lignes, les propositions sont les suivantes:

– renoncement d'une assurance obligatoire sur le plan fédéral, (d'ailleurs, aujourd'hui déjà, plus de 93% de la population est assurée auprès d'une caisse-maladie reconnue)
– le financement est alimenté par des cotisations individuelles, des subventions et, fait nouveau, par des cotisations de 1% prélevées sur tous les salaires AVS;
– l'introduction de la notion de prime familiale: dès le troisième enfant, l'assurance est gratuite.

Ces propositions seront débattues aux Chambres fédérales à partir de la session de printemps de cette année. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de prévoir le sort qui sera réservé à ce rapport, mais on sait que, dans le sein même de la commission, des divergences de vue fondamentales sont apparues.

Actuellement, l'assurance-maladie est exploitée dans notre pays par environ 600 caisses-maladie et 27 compagnies privées. Le peuple suisse consacre pour sa santé le 6,5% du produit national brut.

④ L'assurance-accidents

Le Conseil fédéral, par son message du 18 août 1976, a soumis aux Chambres fédérales un projet en vue d'un réaménagement de l'assurance-accidents.

L'objet fondamental de ce projet est d'assujettir tous les salariés au principe de l'assurance-accidents obligatoire. A côté de la Caisse nationale, d'autres institutions d'assurance seront autorisées à pratiquer cette assurance, à savoir les caisses publiques d'assurance, les compagnies privées et les caisses-maladie.

Les compagnies d'assurance privées sont, par tradition, des assureurs importants de ce secteur de l'assurance sociale. Actuellement déjà, 95% des salariés sont assurés contre les accidents et le tiers de ceux-ci (environ 1 million de salariés) ne sont pas assujettis à la Caisse nationale et sont, par conséquent, assurés auprès des compagnies privées ou d'autres institutions.

Il est à espérer que, dans le cadre d'un élargissement éventuel de l'obligation de s'assurer, les Chambres fédérales reconnaîtront les services de qualité que l'assurance privée a fournis tout au long de ces dernières décennies.

⑤ Perspectives

Ainsi qu'on a pu le constater, l'avenir des assurances sociales est actuellement en pleine gestation. Selon des estimations faites en 1973, par l'institut des assurances de l'Ecole des hautes études économiques et sociales à Saint-Gall, les salariés et les employeurs devront réserver pour le paiement de l'assurance sociale environ 25% à 35% des salaires AVS, après déduction des subventions de toutes sortes. D'ailleurs, aujourd'hui déjà, les dépenses d'assurance représentent le poste le plus important du budget familial suisse.

Il ne fait donc pas de doute que notre pays est en train de vivre une extraordinaire transformation sur le plan social et les solutions qui seront adoptées dans les quatre principaux secteurs de la sécurité sociale pourraient influencer la répartition des activités entre les institutions de droit public et les compagnies privées.

Il va de soi que ces dernières n'entendent nullement voir leur champ d'activités se restreindre sans nécessité impérieuse et elles envisagent leurs tâches futures de la manière suivante:

– pratiquer, avec d'autres institutions, l'assurance obligatoire là où elles ont fait leurs preuves depuis de longues années;
– continuer à pratiquer l'assurance dans les secteurs où l'obligation n'aura pas été jugée indispensable;
– offrir des couvertures d'assurance sur mesure pour les lacunes qui apparaîtront inévitablement et pour les besoins particuliers de ceux qui ne se contenteront pas de solutions trop uniformes. Dans le domaine de la sécurité sociale, il subsistera toujours une place pour l'initiative personnelle des gens. Cela stimule le sens de la responsabilité de chacun et lui permet d'adapter la prévoyance à leurs besoins et leurs moyens, en dehors de toute contrainte.

Il est indubitable que, dans le cadre d'un système de sécurité sociale très poussée, l'assurance privée sera prête, grâce à un service externe qualifié, à analyser les besoins en assurance de tout un chacun et à en proposer des solutions adéquates. Loin de s'opposer à l'assurance sociale, l'assurance privée continuera à y jouer un rôle important.

L'histoire nous enseigne, par ailleurs, que, dans une économie de marché telle que nous connaissons en Suisse, l'assurance privée, facteur de stabilité et de sécurité économique, remplit son rôle avec compétence et à la satisfaction de la population.

Victor Zuchuat

Assurance-maladie sociale et assurance-maladie privée

Dans un récent communiqué, le centre d'information de l'Association des compagnies d'assurance, à Lausanne, déclare, notamment, qu'en cas d'hospitalisation, les caisses-maladie ne remboursent que les frais de traitement en salle commune d'un hôpital public. Cette allégation est absolument inexacte.

Aux termes mêmes de la loi sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents (LAMA), qui régit les caisses-maladie, les assurés ont le libre choix parmi les établissements hospitaliers suisses, c'est-à-dire parmi les établissements ou divisions d'établissements dans lesquels des malades sont traités sous direction médicale. Il n'est donc pas question des seuls hôpitaux publics.

Cadre
intermédiaire entre direction et exécution, formation technique électr. méc., de confiance, dynamique, disponible raison conjoncture
cherche emploi dans la branche ou recyclage autres domaines.
Libre tout de suite.

Ecrire sous chiffre EV 480–8, journal Est Vaudois, 1820 Montreux.

Cherchons tout de suite ou à convenir, pour la région de **Montana**

ferblantier-appareilleur
si possible diplômé.

Event. appartement à disposition.

Ecrire sous chiffre P 36–20646 à Publicitas, 1951 Sion.

Spécial

Fiscalité · Economie · Assurances · Banques

Regard sur les banques suisses

Tiré du Bulletin mensuel *de décembre de la Banque cantonale vaudoise*

La parution, à cette époque de l'année, de la statistique des banques suisses dressée par la Banque nationale suisse nous donne l'occasion de mettre certains éléments en évidence et, complémentairement, de procéder à certaines analyses.

Le fait que les données actuellement publiées soient celles de l'année 1976 ne porte pas à conséquence dans le cas particulier étant donné que notre propos tend principalement à présenter un «panorama» général du système bancaire suisse actuel et de l'évolution de ses structures sur une période relativement longue.

Avant d'entrer dans le vif de l'analyse, on aimerait relever le caractère exceptionnel que revêt la publication, dans cet ouvrage de la BNS, de renseignements aussi complets et aussi détaillés sur les banques de notre pays. Il n'existe en effet, à notre connaissance, aucune documentation qui lui soit comparable et qui, comme elle, embrasse l'entier d'une corporation et en éclaire avec autant de détails et de précision toutes les activités.

A ce titre, c'est, comme l'écrivent les auteurs eux-mêmes de cet important recueil, un excellent instrument de travail pour «susciter de nouvelles recherches dans les domaines monétaire et bancaire» et «une source d'informations utiles pour tous ceux qui s'intéressent à la politique et à l'économie».

Le présent article n'a pas pour ambition d'aller si loin en profondeur, mais simplement de «cadrer» le système et d'en faire ressortir quelques dimensions. C'est une façon déjà de montrer que les banques ne sont pas aussi «secrètes» qu'on essaie trop souvent de l'affirmer en confondant leurs propres affaires et celles de leurs clients.

Combien sont-elles ?

Les banques et les sociétés financières qui leur sont assimilées étaient à fin 1976, selon la statistique de la BNS, au nombre de 550.

Ce total comprenait: 28 banques cantonales, 5 grandes banques, 225 banques régionales et caisses d'épargne, 2 groupements de caisses de crédit mutuel, 185 autres banques (dont 84 en mains étrangères), 63 sociétés financières (dont 24 en mains étrangères), 14 succursales de banques étrangères, 28 banquiers privés; total: **550.**

L'effectif a fluctué au cours des ans sous l'influence de deux phénomènes allant en sens contraire:

- un processus de concentration qui a vu par exemple, de 1945 à nos jours, la disparition de 76 banques moyennes et petites reprises par d'autres établissements (à noter en particulier à ce propos que, durant la période en question, 23 banques régionales ou caisses d'épargne ont été reprises par des banques cantonales et 15 par des grandes banques);
- l'installation progressive de banques et de sociétés financières étrangères, ou encore de succursales de banques étrangères qui, de 16 qu'elles étaient en 1945, sont passées successivement à 25 en 1955, à 73 en 1965 et à 122 en 1976.

Le résultat net de ces fluctuations dans deux directions opposées est une tendance à la diminution du nombre des établissements = sièges (592 au maximum en 1965; depuis lors, régression régulière jusqu'au chiffre de 550 ci-dessus). On verra plus loin qu'il en a été différemment des implantations = «points de vente».

Où sont-elles ?

En ce qui concerne les domiciles des 550 établissements recensés par la BNS, il convient de faire deux tranches:

- les banques cantonales, les banques régionales et les caisses d'épargne ainsi que les caisses de crédit mutuel qui, par définition, sont réparties dans toute la Suisse (ensemble 255 banques);
- les autres catégories – grandes banques, autres banques, sociétés financières et banquiers privés – qui, au nombre de 295, se caractérisent par une forte concentration sur les places de Zurich et de Genève avant tout (Zurich 119; Genève 72; Bâle 26; autres domiciles: 78, dont 19 dans le canton de Vaud).

Particulièrement marquée est cette concentration pour les banques étrangères puisque l'on en dénombre 57 à Zurich, 42 à Genève, puis 8 dans le canton de Vaud, 3 à Bâle et 12 seulement à d'autres domiciles, au Tessin notamment.

La BNS a fait par ailleurs le décompte de tous les «comptoirs» de banques en exploitation dans notre pays ou hors de Suisse. Ce terme de «comptoir» – que l'on pourrait remplacer par «point de vente» en adoptant le langage du commerce – «recouvre les sièges, les succursales, les agences, les caisses de dépôt et les correspondants d'épargne d'un établissement».

Le total et la composition en étaient les suivants à fin 1976: banques cantonales 1254; grandes banques 706; banques régionales et caisses d'épargne 1095; caisses de crédit mutuel 1207; autres banques 401; sociétés financières 69; filiales de banques étrangères 22, banquiers privés 29; total: **4783,** dont 45 à l'étranger.

Au fil des années, le total des «comptoirs» a plutôt augmenté, les variations d'une catégorie à l'autre étant souvent toutefois le résultat de certaines reprises (phénomène de concentration déjà cité).

On remarque que le «quadrillage» est des plus importants et que les banques cantonales assurent à cet égard à leur clientèle un service particulièrement étendu (la Banque cantonale vaudoise avec 51 points de vente par exemple).

Les bilans des banques

A fin 1976, les bilans réunis des 550 banques comprises dans la statistique de la BNS représentaient un total de 347,7 milliards de francs.

L'évolution au cours de ces dernières années a été la suivante:

	Total des bilans en milliards de francs (sans les opérations fiduciaires)	Augmentation en % par rapport à l'année précédente
1971	227,3	–
1972	252,2	11,0
1973	269,5	6,9
1974	286,7	6,4
1975	323,0	12,7
1976	347,7	7,7

Le moindre accroissement des bilans en 1976 par rapport à celui de 1975 était-il un premier signe de l'influence de la récession en cours sur les affaires bancaires ?

Il est malaisé de le dire, compte tenu du fait qu'il faudrait, pour se prononcer, procéder à une analyse détaillée des principaux postes de ces bilans dans chacune des catégories de banques, ce qui n'était pas notre propos dans cet article. Il est évident, de surcroît, qu'à eux seuls ces bilans ne sont pas des indicateurs suffisants pour répondre avec pertinence à une telle question.

Ce que l'on peut constater en revanche, en se fondant sur des données fractionnaires relatives à l'année en cours (chiffres du bulletin mensuel de la BNS relatifs à 71 banques et aux 9 premiers mois de 1977), c'est que l'évolution est maintenant irrégulière dans l'ensemble, avec prédominance d'une tendance au ralentissement.

Une première ventilation «brute» des bilans de fin 1976 par catégories de banques donne les chiffres et les pourcentages ci-après:

	En milliards de francs	En % du total
Banques cantonales	79,4	22,8
Grandes banques	161,4	46,4
Banques régionales et caisses d'épargne	38,1	11,0
Caisses de crédit mutuel	9,4	2,7
Autres banques	43,3	12,4
Sociétés financières	7,8	2,3
Succursales de banques étrangères	6,3	1,8
Banques privées	2,0	0,6
	347,7	100,0

La BNS se livre toutefois à une analyse plus «fine» de ces parts respectives des différents groupes de banques, analyse qui consiste à séparer les deux grands marchés ouverts à leurs activités: le marché intérieur d'une part (la Suisse) et le marché extérieur d'autre part (l'étranger).

Elle obtient alors globalement les parts suivantes, respectivement pour l'actif et le passif des bilans:

	Actif		Passif	
Suisse	225,6 Mds	64,9%	251,1 Mds	72,2%
Etranger	122,1 Mds	35,1%	96,6 Mds	27,8%
	347,7 Mds	100 %	347,7 Mds	100 %

La ventilation qu'elle présente pour chacun de ces postes fait maintenant l'objet des prochains tableaux et commentaires.

Marché extérieur

Si l'on commence par le marché extérieur qui représente, selon la propre définition de la BNS, «toutes les transactions qu'une banque effectue avec des créanciers et des débiteurs domiciliés à l'étranger», on se trouve en présence de la situation suivante à fin 1976:

	En milliards de francs		En % du total	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Banques cantonales	1,7	1,7	1,3	1,8
Grandes banques	84,8	66,9	69,5	69,3
Banques régionales et caisses d'épargne	0,3	0,4	0,2	0,4
Caisses de crédit mutuel	–	–	–	–
Autres banques	25,4	19,4	20,8	20,0
Sociétés financières	5,2	4,2	4,3	4,3
Succursales de banques étrangères	4,1	3,2	3,4	3,4
Banques privées	0,6	0,8	0,5	0,8
	122,1	96,6	100,0	100,0

La BNS dit à ce propos qu'«une grande partie des transactions des banques avec l'étranger s'opère exclusivement avec d'autres banques» et que «ces mouvements interbancaires avec l'étranger sont principalement du domaine d'activité des grandes banques ou des banques étrangères».

Ainsi s'expliquent les parts très importantes que prennent dans le tableau ci-devant, pour 90% du total en moyenne, les deux catégories de banques citées plus haut.

Minime est, en revanche, la participation des banques cantonales à ce marché étranger étant donné – nous citons toujours la BNS – que «la plupart des banques cantonales n'ont ni le droit d'entretenir des dépôts à terme fixe auprès des banques étrangères, ni celui de leur accorder des crédits; elles ne disposent à l'étranger que de comptes courants destinés au trafic des paiements».

Marché intérieur

Ayant dégagé des bilans globaux des banques la part faite au marché extérieur, on peut mettre en évidence maintenant, par différence si l'on veut, la «tranche suisse»:

	En milliards de francs		En % du total	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Banques cantonales	77,7	77,6	34,4	30,9
Grandes banques	76,6	94,5	33,9	37,6
Banques régionales et caisses d'épargne	37,8	37,7	16,8	15,0
Caisses de crédit mutuel	9,4	9,4	4,2	3,8
Autres banques	17,9	23,9	7,9	9,5
Sociétés financières	2,6	3,7	1,2	1,5
Succursales de banques étrangères	2,1	3,0	1,0	1,2
Banques privées	1,5	1,3	0,6	0,5
	225,6	251,1	100,0	100,0

On est alors en mesure de constater qu'à l'heure actuelle:

- les banques cantonales et les grandes banques bénéficient d'une part très sensiblement égale du marché interne en ce qui concerne l'actif de leurs bilans: 34%.
- en ce qui concerne le passif, les banques cantonales ont une part de 31%, légèrement inférieure à celle des grandes banques qui est de 37%.

Si l'on considère de surcroît que cette configuration est pratiquement inchangée depuis quatre ans au moins, on peut parler d'un partage équilibré et stable, entre les 28 banques cantonales et les 5 grandes banques, du marché intérieur suisse considéré globalement.

Activités respectives des banques cantonales et des grandes banques sur le marché intérieur suisse

Nous nous proposons, enfin, dans le prolongement du chapitre précédent – mais sans aller cette fois jusqu'à présenter des tableaux dont la lecture devient fastidieuse à la longue – de passer en revue les principaux secteurs de l'activité bancaire sur le plan interne suisse, ce qui permet de constater que tant les banques cantonales que les grandes banques s'assurent, suivant les cas, la plus grosse part du marché. Avec cette remarque complémentaire, déjà formulée plus haut, que ces parts restent pratiquement constantes.

Tout au plus peut-on relever que, dans le secteur des prêts hypothécaires, où les banques cantonales sont prioritaires, la proportion revenant à ces dernières a faibli de 47 à 44% entre 1973 et 1976 tandis que celle des grandes banques augmentait de 22 à 25% grâce, en partie il est vrai, à la reprise, en 1976, du Crédit foncier suisse par le Crédit suisse.

Dans le domaine des crédits de construction, qui fait l'objet d'une analyse particulière de la part de la BNS, les banques cantonales et les grandes banques sont pratiquement au coude à coude, chaque catégorie s'étant assuré, de 1973 à 1976, une part égale du marché oscillant entre 35 et 40% des opérations portées en compte.

En matière de crédits commerciaux, la part des grandes banques est prépondérante avec 48% en moyenne de 1973 à 1976, contre 20% aux banques cantonales; là encore, les positions prises demeurent proportionnellement constantes d'une année à l'autre.

Si l'on passe de l'actif au passif, on retrouve, à très peu de chose près, les mêmes éléments de stabilité dans les participations respectives au marché intérieur.

Dans le domaine de l'épargne par exemple – terme qui réunit ici les carnets d'épargne et les livrets de dépôts – les banques cantonales s'assurent régulièrement, depuis quatre ans au moins, le 36-37% du marché, les grandes banques le 29-30% et les banques régionales le 21-22%.

Pour les bons de caisse également, les positions varient peu, encore que, dans ce domaine, la part des grandes banques ait tendance à s'accroître (de 36 à 42% entre 1973 et 1976) au détriment tout à la fois des banques cantonales, qui reculent de 35 à 32%, et des banques régionales, qui régressent de 23 à 20%.

Il apparaît donc bien, à l'examen de ces analyses sectorielles, que les banques cantonales et les grandes banques ont progressé pratiquement au même rythme ces dernières années sur le plan suisse, les tranches qu'elles s'assurent dans les différents domaines de leurs activités ayant évolué selon deux courbes de croissance pratiquement parallèles.

Conclusions

Cinq cent cinquante banques et sociétés financières avec un total de bilans de près de 350 milliards de francs, plus de 70 000 collaborateurs œuvrant dans le pays à leur service, ainsi ressortent les grandes dimensions du système bancaire suisse.

On conçoit que, mises en regard d'un territoire exigu tel que le nôtre et d'une population de 6½ millions d'habitants seulement, ces dimensions aient de quoi faire impression.

Comme fait impression l'évolution des affaires bancaires selon la représentation sommaire, mais éloquente, qui en a été donnée dans cet article.

Si, conformément à la réputation qui leur est faite, les banques suisses sont riches, c'est moins de l'argent avec lequel elles travaillent mais qui ne leur appartient pas, que de la confiance dont elles jouissent auprès de leurs innombrables clients, grands et petits.

Si ces banques se sont favorablement développées au cours des ans, c'est parce qu'elles ont participé étroitement à l'activité de l'économie suisse, dont elles sont l'une des poutres maîtresses, et à sa prospérité, dont elles donnent, à la lumière de leurs comptes, un fidèle reflet. **Fx.**

Les crédits de construction et les prêts hypothécaires:
un service de votre banque cantonale

Votre rêve est d'avoir un toit bien à vous?
Si nous essayions ensemble de le réaliser?

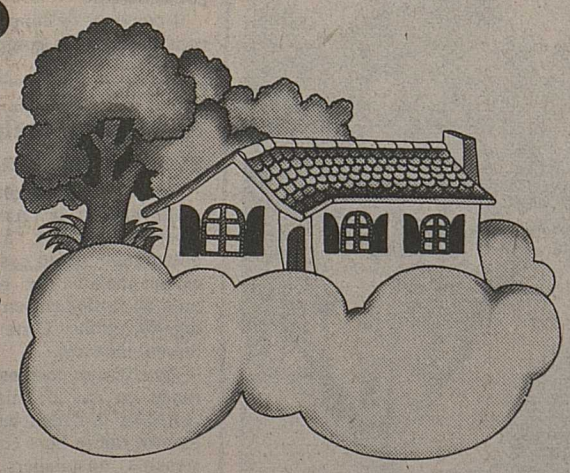

BCV
BANQUE CANTONALE DU VALAIS

P2

pab

Pierre-A. Bornet
Conseils et services S.A.

Rue de la Blancherie 27a
CH 1951 Sion, case postale 9
Téléphone 027/22 66 23
Télex: 38 667

Fiduciaire

- Comptabilités
- Fiscalité
- Contrôles et expertises
- Fondation et gestion de sociétés

Agence immobilière

- Achat et vente de tous biens immobiliers
- Location
- Gérance d'immeubles
- Construction et vente de chalets et résidences secondaires

Forfaits avantageux

Démarches de financement et d'assurances sans frais

Pierre-A. Bornet
Licencié ès sciences commerciales
Agent immobilier patenté

Confiez vos travaux au bureau fiduciaire spécialisé

- **Service fiscal**
- **Comptabilité**
- **Expertises**
- **Encaissements**
- **Organisations comptables**

Fiduciaire VIGIM
Perren Charles
Sion – Vétroz
Tél. 027/36 22 38

MACHINES A LAVER
Réparations toutes marques **sans frais de déplacement.** Nos occasions dès Fr. 290.–
Profitez de nos modèles de démonstration. Bas prix.

Tél. 025/3 29 60 – Dépôt Electro, Aigle

Votre fiduciaire:

Compétence et sécurité
Confiez-lui VOS INTÉRÊTS!

Association valaisanne des fiduciaires (AVF)
(membre de l'Union suisse des fiduciaires USF)

Secrétariat AVF:
H. Pouget, Fidaval, 3960 Sierre

Une garantie:
★ d'efficacité
★ de confiance
★ de discrétion

Liste des membres de l'Association valaisanne des fiduciaires

Monthey	
Antony Werner, Fiduwa SA Rue des Bourguignons 4	025/ 4 25 08
Kunzle René, Crochetan 2	025/ 4 40 61
Martigny	
Devanthéry André, Fidag, av. Gare 8	026/ 2 10 89
Ribordy Guido, fiduciaire, av. Gare 46	026/ 2 58 58
Le Châble	
Perraudin Jules, fiduciaire	026/ 7 25 31
Sion	
Actis R. et S., Le Montfort Condémines 36	027/22 20 53
Ammann Roger, Société de contrôle fiduciaire SA, av. Gare 30	027/22 05 55
Arnold Pierre et Jean-Claude, fiduciaire Pré-d'Amédée 54	027/22 19 45
Clerc Marcellin, fiduciaire FCM Av. Gare 39	027/22 80 50
Métry Charles, rue du Rhône 40	027/23 15 55
Monnet André, fiduciaire Fidumon Av. Gare 23	027/22 75 55
Sierre	
Berthod Gilbert, Bufiva SA Av. du Général-Guisan 11	027/55 10 76
Duc Eddy, fiduciaire, av. des Alpes 21	027/55 60 83
Emery Marcel, fiduciaire, r. Centrale 4	027/55 04 44
Pouget Henri, Fidaval, r. du Bourg 6	027/55 14 43
Zufferey Marcel, fiduciaire Av. Max-Huber 2	027/55 69 61
Crans-sur-Sierre	
Borgeat Denis, Bureau fiduciaire et d'administration SA Immeuble La Caravelle	027/41 29 29
Montana-Vermala	
Cordonier Denis, fiduciaire Place du Rawyl	027/41 42 84
Schraner Francis, fiduciaire 13 Etoiles Immeuble Nouvelle-Poste	027/41 42 02
Visp – Saas-Almagell – Flesch – Zermatt	
Anthamatten Erwin, Treuhand Valesia AG	028/ 6 30 31 – 028/ 4 84 8[illegible]
	028/ 8 13 37 – 028/ 7 74 40
Brig	
Kämpfen Aloïs, Treuhandbüro Bahnhofstrasse 10	028/ 3 45 25
Vogel Elmar, Treuhandbüro und Verwaltung AG, Tunnelstrasse	028/ 3 39 51
Naters	
Bass Albert, Treuhand und Revision AG Zentrum Lötschberg	028/ 2 12 92
Brutsche Walter, Treuhandbureau Ornavasso D	028/ 2 29 33
Ritz Peter, Treuhandbüro, Furkastr.	028/ 3 14 76

Société Fiduciaire Suisse

SION

Place du Midi 40 Tél. 027/22 06 91

Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lugano, Neuchâtel, Saint-Gall, Zurich

Révisions – Contrôles – Organisations – Expertises
Consultations sur toutes questions fiscales, commerciales, administratives et industrielles

SANS SOUCI EN AUTO

Mobilière Suisse
Société d'assurances

W. Kraft, agent général
SION
Tél. 027/22 54 56

...L'assurance d'être bien assuré

Association Valaisanne des Agents d' Affaires

Secr.: av. de la Gare 39
Sion, tél. 027/22 80 50

Qu'est-ce qu'un agent d'affaires?

C'est celui qui fait profession de s'entremettre pour le recouvrement de créances, la représentation, à cet effet, des parties dans les affaires de poursuites et devant le juge de commune, ainsi que les gérances de fortune.
(Loi cantonale du 23.6.1971)

Sont seuls autorisés à pratiquer comme tel, sur le territoire du canton du Valais:
les membres de l'Association valaisanne des agents d'affaires

Nom, prénom	Adresse	Tél. N°
3900 BRIGUE		
IMHASLY Erwin	Winkelstrasse 7	028/ 3 19 57
FERRARINI Renato	Sebastiansplatz 1	028/ 3 48 38
SULSER Edgar	Furkastrasse 21	028/ 3 18 22
STEINER Alexandre	Sebastiansplatz 1	028/ 3 48 38
3962 CRANS		
BAGNOUD Gaston	Grand-Place Ouest	027/41 68 31
3981 LAX		
IMHASLY Alfons		028/ 8 14 10
1912 LEYTRON		
PHILIPPOZ Jean		027/86 34 45
1920 MARTIGNY		
COQUOZ André	Av. de la Gare 50	026/ 2 24 51
DETRAZ Raymond	Fidag SA, av. Gare 8	026/ 2 10 89
DINI Hervé	Case postale 243	026/ 2 64 81 2 64 82
PAYOT Bernard	Place Centrale 3	026/ 2 27 97
REBORD Edgar	Av. de la Gare 50	026/ 2 24 51
RIBORDY Guido	Av. de la Gare 46	026/ 2 58 58
3962 MONTANA		
CORDONIER Denis		027/41 42 84
1870 MONTHEY		
DETORRENTE J.-Pierre	Rue du Coppet	025/ 4 67 27
FRACHEBOUD François	Av. de la Gare 59	025/ 4 11 60
KUENZLE René	Av. de la Gare 24	025/ 4 51 71
RIGOLET Jean	Rue du Coppet 1	025/ 4 53 63
1907 SAXON		
BRUCHEZ Eddy	Les Oies	026/ 6 25 93
3960 SIERRE		
ANTILLE René-Pierre	Route de Sion 4	027/55 88 33
POUGET Henri	Rue du Bourg 8	027/55 14 43
1950 SION		
ACTIS Serge	Imatec SA, Condém. 36	027/22 65 85
CLERC Marcellin	Av. de la Gare 39	027/22 80 50
DUMAS Charles	Rue Porte-Neuve 20	027/22 14 68
DUMOULIN Armand	Rue de Lausanne 52	027/22 83 41
FOURNIER Léon	Rue Dent-Blanche 17	027/22 42 88
GILLIOZ Marcel	Av. de la Gare 41	027/22 13 26
LAMON Ulysse	Sté contrôle fiduciaire Av. de la Gare 30	027/22 05 55
MONNET André	Av. de la Gare 23	027/22 75 55
PRAZ Joseph	Av. de la Gare 18	027/23 22 25
VŒFFRAY Raymond	Rue des Amandiers 5	027/22 08 22
1936 VERBIER		
MICHAUD Freddy	Michaud SA	026/ 7 27 01
1963 VETROZ		
PAPILLOUD Etienne	Les Marronniers B	027/36 14 13
3930 VIEGE		
JAEGER Werner	Postfach 18	028/ 6 30 21

SION
Médecin cherche
studio meublé
pour février et mars.

Près de l'hôpital.

Tél. 021/87 10 40
le soir
22–300379

A louer à Sion
studio
très bien situé.

Prix intéressant.

Ecrire sous chiffre P 36-900031 à Publicitas, 1951 Sion.

Monthey, à louer
appartements
3½ pièces, cuisine agencée, téléréseau, subventionnés au 84 avenue de l'Industrie.
Dès Fr. 370.–
plus 75.– charges

Tél. 4 44 42
l'après-midi
36–2653

A louer **rue du Rhône à Sion**
appart. 3 p.
Fr. 300.– par mois
plus charges
Chauffage central
(sans bain)
Pourrait convenir pour bureau
Libre tout de suite.
S'adresser à
Gérance Jeanneret
Ch. Collines 13, Sion
Tél. 027/22 41 21
36–2620

PUBLICITAS *art et technique de l'annonce bien pensée*

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Châteauneuf-Conthey
RÉSIDENT-PARC
Il ne reste à louer que 5 appartements sur 55, soit:
– **magnifiques appartements**
116 m2 dès Fr. 690.– charges et garage compris
140 m2 dès Fr. 790.– compris
– **studios meublés - locaux commerciaux - dépôts**
TV 7 chaînes
Renseignements : **027/36 24 65**
Services immeubles :
027/36 21 56 ou
36 19 32

Toutes les assurances de personnes dans le secteur individuel et collectif

- Assurances de capitaux
- Assurances de rentes
- Assurances de perte de gain
- Assurances-maladie

RENTENANSTALT
Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

La plus ancienne et la plus importante des sociétés d'assurances sur la vie en Suisse

Agence générale pour le canton du Valais
Place du Midi 40, 1950 Sion
Tél. 027/23 23 33

PAX

L'assurance d'une meilleure vie

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCES SUR LA VIE depuis 1876

IMBODEN PIERRE
Agent général

Avenue de la Gare 5
1950 Sion
Bureau ✆ 027/22 29 77
Privé ✆ 027/36 18 96

Assurances - Vie
Rentes viagères
Assurances Pension
Assurances Collectives
Assurances Risque
Hypothèques
Assurances maladie

Pour vous 13 fois la 11 COMPTE SALAIRE 3%

Demandez à nos guichets notre nouvelle brochure et découvrez ces 13 faces de votre banque régionale.

CAISSE D'EPARGNE DU VALAIS

prêt comptant

Baisse des taux!
fr. 12 000.–/36 mois
mensualités de fr. 387.80
seulement

Le service discret du prêt comptant de la Banque Populaire Suisse

● Présentez cette annonce à l'un de nos guichets – nous saurons vous conseiller rapidement et discrètement.
Ou bien:
● Envoyez-nous le coupon ci-contre afin que vous soyez servi d'une manière discrète et rapide.

BANQUE POPULAIRE SUISSE
La banque universelle aux services financiers complets.

Vous faut-il de l'argent?
De l'argent à bon compte?
Rapidement et discrètement?

C'est tout simple: Allez à la succursale la plus proche de la Banque Populaire Suisse et demandez le prêt comptant aux conditions avantageuses.

45

J'aimerais obtenir un prêt comptant de fr.

Nom, prénom

Rue, no.

No. postal et localité

Tél.

Adresser à: Banque Populaire Suisse, CAM, Case postale, 3000 Berne 16.

Fiduciaire Marcel Gillioz, Sion
Comptable diplômé fédéral – Agent immobilier patenté

Comptabilités – Expertises – Révisions
Contrôles – Fiscalité – Gérances d'immeubles
Contentieux – Tous mandats fiduciaires

Avenue de la Gare 41 (bât. Les Collines)
Tél. 027/22 13 26

Bureau fiduciaire Guido Ribordy

Agence immobilière patentée
Agent d'affaires breveté

Lic. ès sc. économiques et sociales
ancien réviseur fiscal de l'Etat de Vaud

Avenue de la Gare 46
1920 Martigny
Tél. 026/2 58 58

(Collaborateur:
B. Jacquier, comptable
maîtrise fédérale)

BANQUE ROMANDE

De Fully (Valais)
à Caracas (Venezuela)

La BANQUE ROMANDE est présente dans le monde, grâce à son affiliation à une importante banque suisse de dimension internationale.

De caractère commercial et privé, elle vous offre sa sécurité, ses services rapides et personnalisés tant en Suisse romande qu'à l'étranger.

Mais la BANQUE ROMANDE a encore des dimensions humaines.

La banque qui a le sens de la mesure

GENEVE-LAUSANNE-MARTIGNY-YVERDON

APPARTEMENTS LUXUEUX
3, 4 et 5 pièces

3½ pièces
dès Fr. 110 000.–
4½ pièces
dès Fr. 140 000.–

Prise de possession fin 1977
Situation : rue de Villa

Renseignements et vente :
Agence Marcel ZUFFEREY
3960 Sierre
Tél. 027/55 69 61

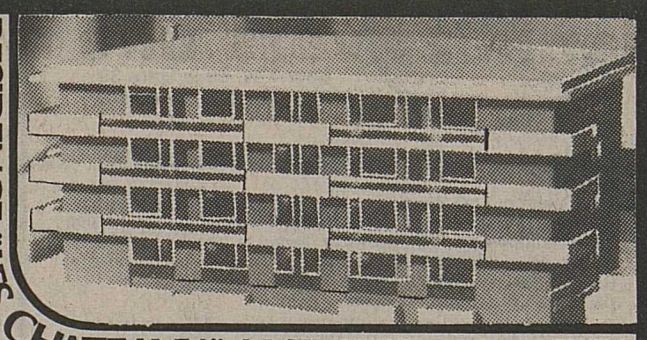

RESIDENCE "LES CHATEAUX" A VENDRE - A SIERRE

La fiduciaire de la Fédération suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers

Bureau valaisan, place du Midi 24, Sion, tél. 027/22 34 45 - 46 - 47

offre ses services:
– organisation, tenue et bouclement de comptabilités
– élaboration de contrats de location et de gérance
– estimation d'inventaires lors de remise d'établissements publics ou d'autres fins
– affaires fiscales
– expertises de tous genres
– tout mandat fiduciaire

Fiduciaire fidag sa

André DEVANTHERY, Raymond VŒFFRAY, Raymond DETRAZ et leurs collaborateurs vous proposent leurs bureaux de Martigny et de Sion pour résoudre vos problèmes de

– bouclements
– révisions
– expertises
– opérations fiscales

et de donner à votre entreprise les conseils nécessaires

Martigny
Avenue de la Gare 8

Sion
Rue des Amandiers 5

Les Crosets Champoussin

La légère baisse des nuitées n'entame pas le dynamisme de la station

VAL-D'ILLIEZ. – La Société de développement de Val-d'Illiez - Les Crosets, que préside M. Eric Mani, tiendra son assemblée générale vendredi 27 janvier. Le rapport de gestion couvre la période allant du 31 mai 1976 au 31 octobre 1977 afin de s'aligner sur l'année touristique de l'UVT.

Le développement de la région Les Crosets - Champoussin s'est concrétisé par la mise en service de cinq installations de remontées mécaniques entre Les Crosets et Les Bochasses, par la Pointe de l'Au et Champoussin ; d'où l'atout supplémentaire de nouveaux champs de ski.

La famille Gustave Trombert a ouvert l'hôtel de la Télécabine aux Crosets, avec une cinquantaine de lits, ce qui porte les possibilités d'hébergement à 2200 lits, répartis dans 9 hôtels, pensions et colonies, et 180 chalets et appartements.

La récession semble se stabiliser, bien qu'en juillet dernier, 10 % des chalets – et en août 15% – n'eussent pas trouvé preneurs. Cela a eu une influence défavorable sur le nombre des nuitées, qui a atteint 123000, baisse de 6% par rapport à 1975, plaçant la station au 28e rang sur 95. La clientèle provient à raison de 58% de Suisse romande (21,4% de la région lausannoise et 17,4% de Genève) ; 38% est étrangère (dont 26,6% de Belgique et des Pays-Bas), le solde de 4% étant suisse alémanique.

Un programme bien étoffé...

Plusieurs assemblées dont celle de l'UVT, un rallye de vieilles voitures, des soirées pour les hôtes ont été organisés avec succès.

La société est chargée d'organiser, le 5 mars prochain, le rallye à ski des Portes-du-Soleil et participera activement à l'organisation des championnats suisses OJ les 25 et 26 février.

L'aménagement des chemins pédestres est spécialement mis au point afin de multiplier les possibilités de promenades balisées avec, en certains endroits, des places de repos avec bancs.

Outre l'organisation de l'assemblée de l'Association des Portes-du-Soleil, en mars, la société est responsable du rallye pédestre des Portes-du-Soleil, le 9 juillet prochain, et de la marche du Gros-Bellet le 28 août.

Un vœu !

Le comité de la Société de développement val d'Illiez - Les Crosets, émet le vœu que la commune désigne une commission du tourisme, afin que les intérêts de la région soient bien défendus à la veille d'une étatisation du tourisme.

Enfin, à l'heure ou l'on parle d'économie d'énergie, d'écologie, il y a lieu de défendre énergiquement, en face des surprenantes déclarations du conseiller fédéral Willy Ritschard, le maintien de l'AOMC que l'on veut remplacer par un service de cars, aliénant ainsi un capital important.

«Un ami imprévu» à Vouvry

VOUVRY. – Samedi 28 janvier, la Dramatique d'Aigle présentera, à la grande salle, une adaptation d'une œuvre d'Agatha Christie : « Un ami imprévu. »

La société aiglonne n'est plus à présenter. Elle a porté sur scène avec succès des œuvres de Molière, Morax, Gehri, Achard et bien d'autres encore.

Samedi soir, à Vouvry, elle présentera donc une pièce tirée d'un roman d'Agatha Christie adapté par Robert Thomas. Les spectateurs apprécieront cette pièce policière bourrée de rebondissements, qui fut créée en 1969 aux Champs-Elysées. Les quatre actes qui la composent se déroulent dans une maison de campagne et huit acteurs l'interprètent.

Nous n'allons pas ici dévoiler l'intrigue, car tous les amateurs de bon spectacle et de pièces policières seront à Vouvry samedi soir.

Martigny, Trient, Outre-Rhône

Les 90 ans de Mme Aimée Malbois

FULLY. – Samedi après-midi, une délégation de la municipalité a rendu visite, à son domicile de La Louye, à Mme Aimée Malbois, à l'occasion de son 90e anniversaire. La nonagénaire cohabite avec l'une de ses quatre filles, Mme Yvette Jordan.

Le vice-président Gérard Meilland et le secrétaire Abel Dorsaz, auxquels s'était joint le curé Bonvin ont félicité, fêté et fleuri Mme Aimée Malbois dont chacun a pu apprécier la vivacité d'esprit qu'elle a manifesté en interprétant quelques chansons.

Mme Aimée Malbois avait 25 ans lorsqu'elle épousa son mari Emile, décédé en 1936. Elle était alors titulaire du poste de gérante de la coopérative Solidarité.

A notre tour de féliciter l'aïeule et de lui souhaiter encore des années de santé et de bonheur parmi les siens.

De gauche à droite le vice-président Meilland, Mme Malbois, le secrétaire Abel Dorsaz et le curé Bonvin.

Les chanteurs de l'Orphéon ont fait le point

MONTHEY. – Lors de leur assemblée générale, les orphéonistes, que préside M. Daniel Gay, ont fait le point après l'exercice écoulé. Celui-ci a été marqué par de nombreuses prestations de la société, qui a participé à moult fêtes locales et régionales, se produisant en outre dans nos différents établissements hospitaliers, avec des sorties à Ollon, Aigle, Val-d'Illiez, Savièse.

Le président Daniel Gay a été confirmé dans ses fonctions. Il sera assisté de MM. Léon Bussien, Henri Barman, Louis Mottiez et André Woeffray, les tâches de ceux-ci devant être réparties lors de la prochaine séance. Quant à la commission musicale, elle sera composé de Robert Parchet fils (président), Léon Gay (directeur), Oscar Ciana, Paul Mariétan et Francis George, Robert Parchet fils étant également sous-directeur.

L'Orphéon participera au cortège de carnaval, à l'Amicale des chanteurs du Haut-Lac, le 4 mai à Noville, et probablement à une émission à la radio alémanique avec l'Alperösli.

M. Charles Roch, qui est entré à l'Orphéon en 1954, a été seize ans au comité dont six en qualité de président. La société a marqué sa reconnaissance en le nommant membre d'honneur.

20 h. 30 et non 20 heures

SALVAN. – La réunion des parents d'élèves de Salvan débutera à 20 h. 30 et non 20 heures comme annoncé par erreur. Elle aura lieu à la grande salle du collège ce soir mercredi.

PAROLE DE CITOYEN

Santé !

Pour protéger la santé publique, le Conseil fédéral a interdit la publicité à la télévision pour les vins et les spiritueux. Par contre, tous les soirs, on nous sert les slogans éculés de poudres à lessive, de détergents lavant plus miraculeusement les uns que les autres.

Cela nous empoisonne au propre comme au figuré et pollue nos eaux déjà sales. Pas de mal à cela ; personne ne veut en voir.

Alors citoyen, réveille-toi ! et bois un verre de vin de chez nous comme antidote à ces poudres qui lavent trop blanc. Cela tue plus lentement, mais comme disait l'autre, on a tout le temps.

H.

Val d'Aoste

216 heures de délibérations pour le Conseil régional

AOSTE. – Le président du Conseil régional, M. Jules Dolchi, a fait le point du travail effectué par le Législatif au cours de l'année dernière. Il a siégé 45 fois et pendant 216 heures. L'Exécutif lui a présenté 81 projets de lois régionales, trois pour l'Etat italien. Le bureau présidentiel s'est réuni onze fois ; les diverses commissions 129 fois.

Le problème de la circulation routière en hiver

AOSTE. – Les problèmes de circulation routière entre Aoste et Courmayeur ont été examinés au cours d'une réunion des principaux responsables du secteur : Région, services de l'Etat, police. Y ont assisté les assesseurs régionaux des travaux publics (Manganone), du tourisme (Chabod), de l'industrie et du commerce (Di Stasi) qui ont examiné en détail la situation qui se présente en hiver.

Cette importante réunion a été convoquée à la suite des interruptions de la circulation pendant et après les dernières abondantes chutes de neige qui ont créé une situation catastrophique. Les représentants de Courmayeur évaluent pour eux une perte d'un demi-milliard de lires.

La question du prolongement de l'autoroute d'Aoste jusqu'à Pré-Saint-Didier a aussi été posée, attendu que la Société italienne d'exploitation du tunnel du Mont-Blanc pourrait fournir les fonds nécessaires. L'autorité régionale ne s'est pas encore prononcée à ce sujet.

En conclusion, on formera un comité de coordination pour les interventions immédiates en cas d'abondantes chutes de neige. Espérons qu'il ne restera pas lettre morte.

Vionnaz : vers une double et importante assemblée

VIONNAZ. – Jeudi à 20 heures, les citoyens et citoyennes de Vionnaz sont invités à participer à l'assemblée primaire qui prendra connaissance du budget 1978. D'autre part, la municipalité présentera un préavis favorable pour la vente du « bâtiment des frères », ce dernier n'étant d'aucune utilité pour la collectivité. Cette vente, si elle se réalisait, permettrait à l'administration d'envisager dans des conditions plus intéressantes les efforts qui devraient être consentis pour l'agrandissement du collège.

Cette assemblée sera suivie de celle de la bourgeoisie qui a des objets importants à son ordre du jour, à savoir :

– vente de terrain industriel dans le secteur de l'Essert. Il s'agit de permettre à M. Paul Rey, fabrique de zwiebacks, de disposer d'une parcelle lui facilitant l'implantation de nouveaux locaux nécessaires au développement de son entreprise.

-Echange de terrains dans le quartier de la Jorette avec Pro-Torgon, afin de permettre une rectification de limites de ses parcelles.

– Mise à jour de la convention de servitude entre Télé-Torgon et la bourgeoisie pour l'utilisation des terrains de « La Jorette ». En échange d'un agrandissement des surfaces en servitude, autorisant notamment un agrandissement de la place de parc, Télé-Torgon céderait 800 m² de forêt. Des experts ont été commis par la municipalité qui en accepte le rapport.

L'importance des objets aura pour conséquence une forte participation des contribuables et des bourgeois vionneyrouds.

AVEC L'AMICALE FRANÇAISE

MONTHEY. – L'Amicale française du Haut-Lac a tenu son assemblée générale sous la présidence de M. François Royer. Les participants ont entendu un rapport de gestion circonstanciel sur l'activité de l'année écoulée.

Les activités de l'amicale en 1978 seront aussi nombreuses que l'an dernier ; l'animation des rencontres du vendredi fera l'objet d'un effort particulier.

M. François Royer conserve la présidence, M. Nicolas Agapidis étant vice-président ; le trésorier est M. Jacques Feignon, la secrétaire Mme Josette Magnin, la responsable des relations avec la presse Mme Le Colas. Mme Marie-Rose Agapidis est responsable des rencontres avec les dames, M. Georges Magnin représentant les Suisses, alors que Michel Michaud, Gilles Payeur et Dominique Veyrand, sont membres de ce comité avec des attributions à définir à la prochaine séance de comité.

A propos du «Carna agaunois»

L'administration communale de Saint-Maurice communique :

● A la demande du comité de carnaval, et selon décision du Conseil communal dans sa séance du 6 décembre 1977, les heures de fermeture des établissements publics sont fixées comme suit :

– vendredi, 3 février 1978	**2 heures**
– samedi, 4 février 1978	**3 heures**
– dimanche, 5 février 1978	**4 heures**
– lundi, 6 février 1978	**3 heures**
– mardi, 7 février 1978	**3 heures**

● A titre exceptionnel, la danse est autorisée dans tous les établissements publics, sans formalité ni taxe. Toutefois, les bals soumis à une taxe d'entrée devront faire l'objet d'une demande d'autorisation et payer une patente de Fr. 20.– par jour. Les dispositions concernant le droit des pauvres restent valables : ne pourront être mises en vente que les cocardes officielles (munies du timbre communal).

● Les manifestations et les cortèges ne seront tolérés que s'ils se maintiennent dans les limites de la décence et des convenances.

● Les enfants en âge de scolarité ne sont pas autorisés à sortir après 20 heures. Les jeunes gens âgés de moins de 18 ans révolus ne sont pas autorisés à se masquer après 18 heures. La fréquentation des débits de boissons, salles de danse, établissements publics leur est strictement interdite, sauf s'ils sont accompagnés de leurs parents.

● Afin de prévenir les risques d'incendies, les tenanciers des établissements publics éviteront d'employer des matériaux inflammables pour la décoration.

● Les agents de la police sont chargés de la surveillance générale et veilleront à l'application de ces dispositions.

● Les contrevenants sont passibles d'amende.

L'Administration communale

Fluor : assemblée générale publique

L'Association de défense contre les émanations nocives des usines communique :

L'Association de défense contre les émanations nocives des usines sera appelée à prendre de graves décisions lors de son assemblée générale publique qui se tiendra le samedi 28 janvier à Riddes.

En effet, l'association ne peut en aucun cas se contenter des promesses et demi-mesures annoncées récemment par les usines d'aluminium, après avoir fait depuis plusieurs années l'expérience de leur mauvaise volonté systématique à se préoccuper sérieusement du problème fluor en Valais.

L'Association entend maintenant placer les autorités devant leurs responsabilités, après trois ans de multiples démarches et interventions peu fructueuses. Le comité de l'association proposera à l'assemblée générale d'adresser une dernière requête, à la fois au Conseil fédréal et au Conseil d'Etat du Valais, requête demandant que des exigences précises et un calendrier détaillé de modernisation soient immédiatement imposés aux trois usines d'aluminium.

D'autres décisions importantes devront être prises concernant le programme d'activités de l'association pour 1978.

A l'université de Fribourg

Nous apprenons que trois Valaisans viennent d'obtenir leur brevet secondaire à la faculté des sciences de l'université de Fribourg.

Il s'agit de Yves-Pierre Rausis, de La Fouly, de Lydia Ritz, de Grengiols, et de Roland Gruber, de Saint-Nicolas, mais domicilié à Fribourg.

Nos félicitations à tous trois.

Si vous entendez une sirène...

SAINT-MAURICE. – Le service du feu à Saint-Maurice fait savoir à la population agaunoise que des essais de sirène alarme-feu seront effectués le dernier samedi de chaque mois, à 13 heures.

Il est précisé que ces essais seront plus brefs qu'une alarme réelle.

Nendaz

Nous engageons

vendeuse responsable en alimentation

pour notre nouvelle succursale de La Crettaz.

Faire offre par écrit ou tél. 027/22 12 54

Administration La Source
Rue des Vergers 14, 1950 Sion
36–5812

Sion

Ce soir au Petithéâtre : Marianne Sergent

Elle apparaît en petite foulée, habillée d'un survêtement, le sifflet à la main. Elle n'a pas encore ouvert la bouche pour admonester sa classe que tout le monde a déjà reconnu le « prof de gym ».

C'est Marianne Sergent qui campe cette virago dès le premier sketch de son spectacle « Rendez-moi mes baskets » au Petithéâtre de Sion, mercredi 25 janvier à 20 h. 30.

La couleur est annoncée : tout le spectacle a rapport avec le sport et pose le problème de la hiérarchie et du jeu éternel exploitation-démagogie.

Cette fille fourmille d'idées. La diversité de ses personnages le démontre. Successivement, elle passe de Sherlock Holmes délirant à la statue d'une porteuse de flamme olympique qui a des revendications à formuler ; de Scarlett O'Hara à la femme de J.-S. Bach, violoncelliste douée mais opprimée ; de la petite fille qui utilise le trottoir pour jouer à la marelle à celle qui l'utilise pour racoler les messieurs.

Marianne Sergent est une de ces bonnes femmes au geste vif, à la langue bien pendue et à l'humour décapant. Elle a fait courir tout Paris. Elle récidive à Sion et il n'y a pas de raisons que les Valaisans n'y courent pas.

(Réservation au Petithéâtre dès 19 h. 30 le 25 janvier, spectacle CMA).

OJ du CAS Sion

Dimanche 29 janvier 1978, aura lieu une sortie à Vercorin. Le départ est fixé vers le kiosque de la Planta à 8 h. 30.

Inscriptions et renseignements auprès d'Alain Parchet, tél. 224986.

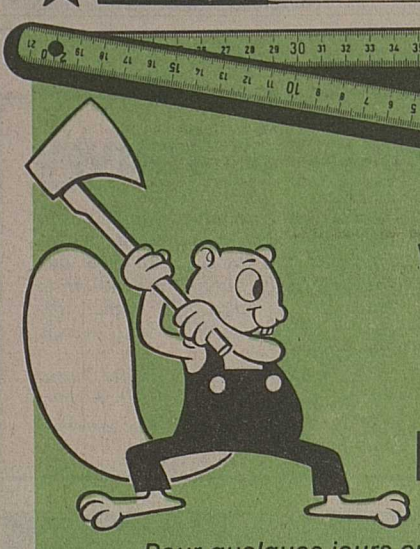

Vente spéciale
aut. du 16 au 31 janvier

VLAN
DANS LES PRIX!

Pour quelques jours encore:

Miroirs anglais, cadre doré
divers styles, formes et dimensions
dès **13.–**

4 kg peinture Valentine «spécial plafond»
(env. 25 m2) avec grille et rouleau gratuits!
33.–

Revêtement sols/parois
vinyl, brillant, motifs luxe
en 183 cm largeur
le m2 **19.–**

Douche de massage
«Water Pik». Pour garder la peau douce
~~(112.–)~~ **89.–**

Clés à douilles «Héro»
18 douilles 6 pans. 6 access.
Boîte métal.
~~(79.–)~~ **62.–**

Armoire de toilette
3 portes à miroirs, 4 étagères, éclairage
49.–

Enrouleur câble 25 m
poignée, freinage et blocage
prises incorporées
49.–

et bien d'autres articles!

OBIRAMA
Tout pour tout faire chez soi
Sion-Uvrier, centre Magro – Tél. 027/31 28 94

CS **CREDIT SUISSE**

Emprunt 3¾% 1978–93 de fr. 100 000 000

Pour la conversion ou le remboursement des emprunts suivants (anciennement emprunts du **Crédit Foncier Suisse):**

Emprunt 5½% 1967—79, série Z, de fr. 18 000 000
dénoncé au 15 février 1978
Emprunt 5 % 1968—80, série 52, de fr. 15 000 000
dénoncé au 1er mars 1978
Emprunt 5¾% 1970—82, série 55, de fr. 20 000 000
dénoncé au 15 mars 1978

et pour le financement des opérations à long terme, notre Banque émet,

du 25 au 31 janvier 1978, à midi

un emprunt aux conditions suivantes:

Durée	au maximum 15 ans
Possibilité de remboursement anticipé à	101½% de la valeur nominale le 15 février 1988 101 % de la valeur nominale le 15 février 1989 100½% de la valeur nominale le 15 février 1990 100 % de la valeur nominale le 15 février 1991 ou 1992
Prix d'émission	101%
Titres au porteur	de fr. 5000 et fr. 100 000 nominal
Libération	au 15 février 1978
Cotation	aux Bourses de Zurich, Bâle, Genève, Berne, Lausanne, Neuchâtel et St-Gall
Numéro de valeur	50 237

Tous les sièges en Suisse de notre Banque accepteront sans frais les demandes de conversion et de souscription en espèces et tiendront les bulletins de conversion et de souscription à la disposition des intéressés.

CRÉDIT SUISSE

Pour Gabet Chapuisat, la fondue n'est pas seulement de la fondue.

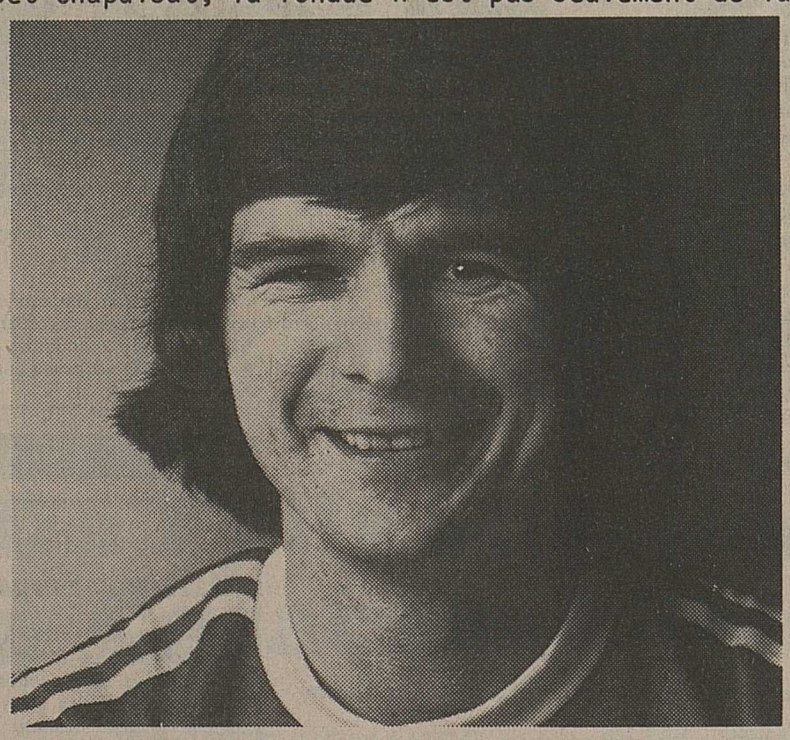

"Chez moi, la fondue c'est encore du sport et tous mes amis vous le diront. Je la fais, naturellement, avec le bon mélange de mon marchand, mais ma fantaisie, c'est de passer rapidement les morceaux de pain à la poêle, dans un beurre à l'ail!
Essayez donc, il n'y aura pas de carte jaune!"

A chacun sa fondue!

USF Attention à cette étiquette!

À proximité de Saint-Maurice et Martigny, à louer tout de suite ou à convenir

appartement 4 pièces
appartement 3 pièces

Petit locatif tranquille, avec confort, prix intéressant.

Tél. 026/2 67 63
026/2 67 64 36–90028

A louer, pour entrée au 1er mars 1978, **place Centrale à Martigny** (1er étage anciens magasins Gonset)

un bureau
à aménager selon désirs.

Surface totale disponible 170 m2.

Renseignements:
M. Georges Tissières
Tél. 026/2 25 08
36–90043

A vendre

immeuble
de 14 appartements, construit en 1969, avec ascenseur.
Rendement intéressant.

Ecrire sous chiffre P 36–425027 à Publicitas, 1870 Monthey.

A louer à **Martigny**

appartements 2½ et 5½ p.

Prix avantageux.

Mme Georges Zufferey, concierge
Rue des Finettes, 1920 Martigny
Tél. 026/2 18 93
36–402

Cherchons pour début mai à **Crans-Montana**

appartement 4 pièces

non meublé à l'année

Ecrire sous chiffre P 36-20746 à Publicitas, 1951 Sion

Saint-Germain-Savièse
Résidence du Soleil
A louer

appartement de 4 pièces

Tél. 027/22 81 58

Jeune couple avec expérience **cherche** tout de suite

café-restaurant

Petite restauration.
Région Sion - Sierre ou environs.

Ecrire sous chiffre P 36–20745 à Publicitas, 1951 Sion.

A remettre à Sion

café avec petite restauration

Chiffre d'affaires intéressant.

Agence immobilière
G. Evéquoz
Monthey
Tél. 025/4 64 20

A louer **à Martigny**

magnifiques studios et 2½-pièces

Tout confort.

Tél. 026/2 31 13
36–2649

A louer à Sion

bureau

Tout confort.
Prix très raisonnable
Libre tout de suite

Tél. 027/22 54 98
heures des repas
36–300157

A louer à **Sion**
Rue du Sex 19

studio meublé

Fr. 350.– par mois
charges comprises

Tél. 027/23 36 65

EXCEPTIONNEL – EXCEPTIONNEL

du 16 au 31 janvier

Soldes à

MEUBLES AU METRO

MEUBLES TIERI

Sion, rue Pré-Fleuri 9

Entrée nord du centre commercial Métropole
Tél. 027/23 13 71

Rabais de 20% ou 30%

Et sur tous les articles non soldés

10%

Commandez aujourd'hui et fixez, sans supplément, la date de livraison qui vous convient.

De Valère à Tourbillon

Pause-café

La pause-café, aujourd'hui, est admise dans la plupart des entreprises, pour ne pas écrire dans toutes les entreprises. Elle est la bienvenue pour les employés comme pour les ouvriers. C'est un arrêt pour reprendre force et courage et poursuivre la journée.

Cette pause-café est prévue à l'atelier comme à l'usine, dans un local aménagé à cette intention. Mais nombreuses sont encore les personnes qui vont directement au tea room ou au café du coin.

Un habitué faisait remarquer, très gentiment, à la serveuse :

« La quantité de sucre a été réduite et dans la tasse il y a toujours moins de café. En connaissez-vous la raison ? »

Et la serveuse a donné cette réponse, assez inattendue :

« Un médecin a conseillé, il y a peu de temps, de limiter le sucre dans les cafés ou autres boissons chaudes, surtout pour les personnes âgées. »

Puis elle a encore précisé :

« Effectivement, il y a peu de café dans la tasse car il nous a été demandé d'agir ainsi. Le café n'est pas très recommandé pour la santé. »

Et le client de rétorquer :

« Je vous félicite de songer ainsi à la santé de votre clientèle. Mais n'oubliez pas d'informer le patron de l'établissement de bien vouloir songer également à réduire le prix de la tasse de café ; cela ferait doublement plaisir à vos clients. »

-gé-

Le carnaval 1978 à Sion

UNE SAMBA ENDIABLÉE

SION. – Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, le carnaval sédunois s'annonce très bien. Quelque 400 personnes, depuis de longues semaines, y consacrent leurs loisirs pour préparer cette journée du samedi 4 février prochain. Il y aura de l'ambiance et de la joie pour tout le monde.

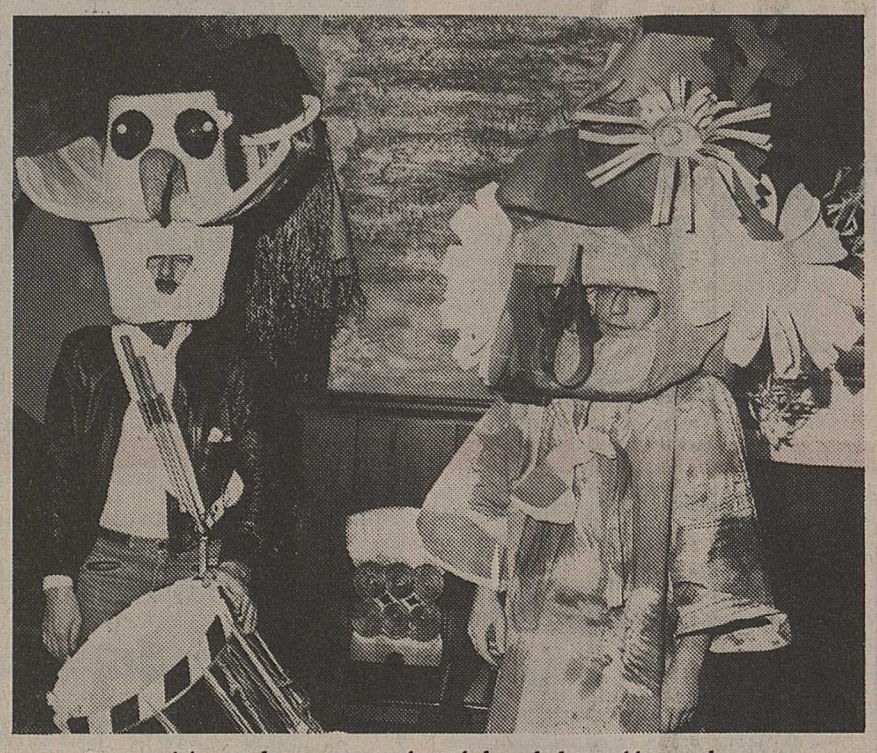

Deux spécimens de masques présentés lors de la conférence de presse.

Sous le thème « C du 9 »

Le carnaval 1976, sous le thème «C du 9» avait pris un bon départ. Celui de l'année dernière a dépassé toutes les espérances : la participation des enfants et des grandes personnes au cortège a été importante ; de plus plus, un très nombreux public s'était massé sur les trottoirs pour applaudir les cliques de tambours, les groupes de quartiers, le prince Bernard II. Ce succès a incité les organisateurs à préparer immédiatement le carnaval 1978.

La société du carnaval

Il a été tout d'abord constitué une société du carnaval de Sion, inscrite aujourd'hui au Registre des sociétés locales. Et c'est cette société qui organise le carnaval des enfants. Mme Bühler et M. Bernard de Torrenté sont, respectivement, marraine et parrain de cette société.

Le thème : la samba

Le carnaval 1978 est placé sous le thème de « la samba ». Plus de 30 groupes musicaux, cliques de tambours et cohortes de quartiers défileront. L'invité d'honneur du cortège et du carnaval 1978 de Sion est une délégation du prestigieux Turkenbund de Brigue, qui a offert à la jeune société sédunoise, en témoignage du courage et du mérite de ses fondateurs, de parrainer le carnaval 1978.

Nouveautés 1978

Trois nouveaux quartiers sont venus grossir les rangs du carnaval sédunois : Châteauneuf-Sion, Uvrier et le centre-ville.

En outre, une authentique clique du carnaval de Bâle défilera lors de ce cortège ; elle participera également au carnaval de Bramois, le lendemain. Le public pourra applaudir le groupe musical du HC Chouette, les tambours d'Erde-Conthey et d'Hérémence, les fifres et tambours de Visperterminen, qui entoureront les autres groupes déjà présents au carnaval 1977.

« Le Morgenstreich »

Le samedi 4 février, dès 5 heures, des cliques passeront dans les divers quartiers de la cité ; elles réveilleront pacifiquement la population. Toutes ces « cliques » se rencontreront en fin de matinée au centre de la ville pour apprécier un bon bouillon, du vin chaud et, innovation, des tripes préparées par Pro Ticino de Sierre et Sion.

Programme du samedi 4 février

Le cortège partira du sommet du Grand-Pont à 14 h. 30, pour parcourir la rue du Rhône, la place du Midi, la rue de la Dixence, la rue du Chanoine-Berchtold, la rue des Mayennets, la place du Midi, la rue des Remparts, la rue de Lausanne, et arriver, dans l'euphorie générale, au Grand-Pont. Suivront la partie officielle et la bataille de confetti, ainsi que des productions des cliques.

Tous ces renseignements ont été fournis par le comité du carnaval sédunois, présidé par M. Evenor Pitteloud. La conférence de presse était honorée de la présence de Mme Bühler, MM. Bernard de Torrenté, Joseph Géroudet, Alexandre Theler, des représentants des différents quartiers, de la police cantonale et du commandant de la place d'armes de Sion.

Conthey : bientôt la route Aven - Codoz

SION. – Nous avons donné dans notre édition du 25 septembre 1977, un compte-rendu de la séance relative à l'aménagement de la route Aven-Codoz. Nous avons rencontré M. Innocent Vergères, président du comité d'initiative à qui nous avons posé quelques questions.

– Les travaux vont-ils bientôt commencer ?

– Depuis l'assemblée du 4 août dernier, il a été procédé au piquetage du tracé de cette future route. Toutes les démarches auprès des autorités ont été faites. Les instances fédérales sont en possession des dossiers. Nous pensons qu'elles prendront position très prochainement.

– Donnez-nous quelques indications sur cette future route.

– Le tracé principal Aven-Codoz aura une longueur de 3,4 km, une largeur de 3,60 mètres avec une pente moyenne de 9 %. En deuxième étape, il est prévu de desservir le ban de Premploz, qui permettrait l'exploitation des bois par le Mouri, le ban de Mérier et le ban d'Aven par le Valseret.

Bien entendu, tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Vergères.

Un nouvel argument de vente ?

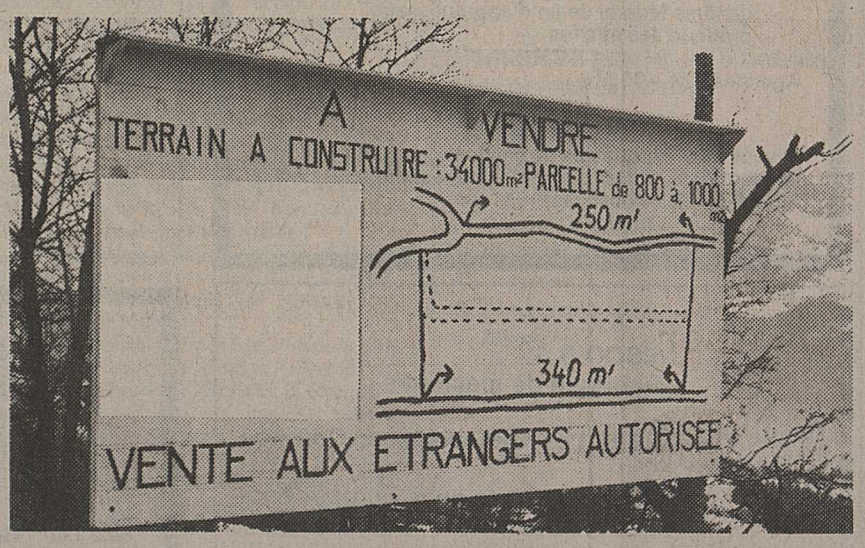

Un panneau significatif.

SAVIÈSE. – Un peu partout dans notre canton, on découvre des panneaux qui annoncent la vente de terrains situés dans des zones dites de construction. Aujourd'hui, la plupart de nos communes disposent d'un plan d'aménagement ou de zones, qui fixe la répartition du territoire en zones : zone agricole, zone de verdure ou zone protégée, zone d'attente, zone de construction.

Cet instrument de travail indispensable à l'autorité a suscité souvent de très longues discussions et interventions, car la valeur des terrains est finalement fonction de la zone dans laquelle ils se trouvent.

Depuis peu, un nouvel atout de vente figure sur les panneaux en question : « Vente autorisée aux étrangers ! » C'est un argument qui peut inciter certains acheteurs à s'intéresser à ces terrains.

GASTRONOMIE

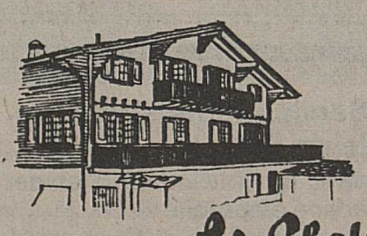

RESTAURANT Le Chalet

Binii-Savièse

Réouverture

jeudi 26 janvier 1978
dès 9 heures

Famille Germain Roten
Tél. 027/22 63 17

Sierre, Noble Contrée

Au Folk-Club de Sierre: de la musique sud-américaine

Deux musiciens spécialisés dans le folklore sud-américain, samedi soir à Sierre

La musique folk connaît une belle audience dans la région sierroise. Afin de satisfaire les nombreux amateurs de ce genre d'expression, une série de concerts vont être organisés dans la cité du soleil cette année.

Pour débuter cette saison, deux jeunes musiciens se produiront samedi prochain, à la salle de l'église Sainte-Croix, en une grande soirée de folk sud-américain.

Alain Pott a choisi le charango, l'accordéon, la guitare et la flûte pour s'exprimer. Pierre-Louis Cerutti se consacre, lui, à la flûte, au bombo et charango.

Leur art s'inspire essentiellement des traditions des Andes, du Pérou et de la Bolivie.

D'étroits contacts avec les célèbres Alfredo Dominguez et Los Jairas ont permis à Alain Pott et à Pierre-Louis Cerutti d'appréhender avec sincérité ce style par trop galvaudé aujourd'hui qu'est la musique sud-américaine.

Les Sierrois, samedi soir, pourront se faire une excellente idée du talent des deux artistes présentés.

Une exposition de dessins d'enfants fort appréciée

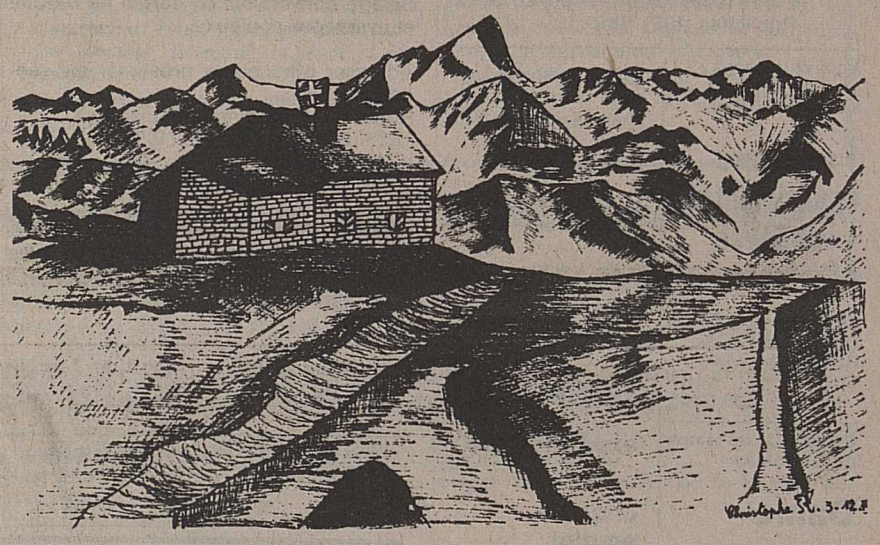

Un des dessins exposés

L'exposition que les «Déboussolés» ont organisé parallèlement à leurs activités théâtrales à la salle bourgeoisiale de Montana-Village sera encore ouverte au public samedi 28 janvier de 17 à 20 heures et dimanche 29 janvier, de 11 heures à 12 h. 30.

Cette présentation, rappelons-le, est consacrée à des travaux créatifs d'enfants.

Toutes les personnes qui ont découvert ces travaux réalisés les ont fort appréciés.

En bref

Montana

L'organisation de la fête cantonale des patoisants vient d'être confiée au groupe Lè Réchette Dè Mountanna.

Ainsi, Montana-Village, les 2 et 3 septembre prochain, recevra cette manifestation qui se déroule tous les deux ans.

Chandolin

L'assemblée de la Société de développement de Chandolin, qui aura lieu samedi prochain, ne se déroulera pas comme prévu à 17 heures, mais à 19 heures.

Autoroute et Rawyl : pour informer la population

Le conseiller d'Etat Franz Steiner, actuel président du gouvernement valaisan, se trouvera à Sierre, le vendredi 27 janvier, à la grande salle de l'hôtel de ville.

Invité par le parti socialiste, cet élu informera les citoyennes et citoyens sur ce qui se prépare à Sion en matière d'autoroute et de Rawyl.

Cette soirée, qui se veut libre de toute politique partisane, est ouverte à tous. Les Sierrois ne manqueront pas ce rendez-vous qui leur donnera l'occasion de dialoguer avec le chef du Département des travaux publics.

PARFON

Fonds de Participations Foncières Suisses

INTERETS ELEVES

Faute de possibilités d'investissement favorables, les parts de fonds immobiliers sont de plus en plus convoitées. Face à une demande extraordinaire, plusieurs fonds ont été obligés de suspendre toute émission. Les parts du Fonds de Participations Foncières Suisses PARFON, au contraire, sont toujours en vente, et ceci à des conditions très intéressantes.
Rapportée aux cours d'achat «hors-bourse» publiés actuellement, la dernière distribution de PARFON correspond à un intérêt d'environ

5,6%

L'acquisition des parts par des personnes ne résidant pas en Suisse est licite.
SOFID S.A., société gérante, renseignera sur demande à propos de ces possibilités d'achat.
Adresse : SOFID S.A., 13, rue du Rhône, 1204 Genève, Tél. 022 28 88 55

SOFID S.A., 13, rue du Rhône, 1204 Genève

Veuillez me donner sans engagement des renseignements sur le placement à intérêts élevés proposé par votre annonce.

Nom :

Adresse :

N

Signature :

découvrez le goût naturel: brunette

Chez PETIT-CARROZ – FOURRURES

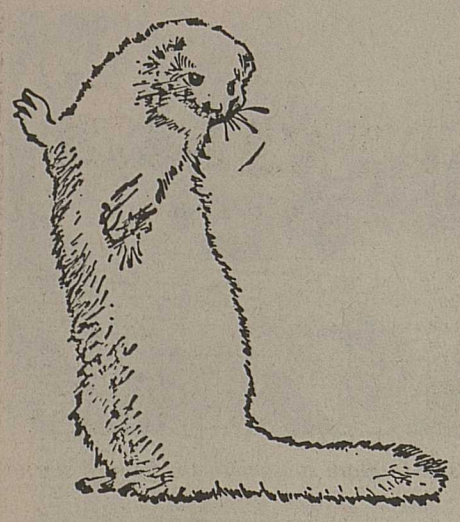

Ventes spéciales (autorisées du 16 au 31 janvier)

20-30-50 % de rabais !

SIERRE

Avenue du Château 6 – Tél. 027/55 08 01

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

Bureau d'architecture

région de Martigny
cherche

dessinateur

pouvant travailler à la demi-journée, ou chez lui.

Connaissance du travail de bureau souhaitée.

Ecrire sous chiffre P 36–20793 à Publicitas, 1951 Sion.

Nous engageons pour entrée tout de suite ou à convenir

1 vendeuse expérimentée
1 vendeuse débutante

Se présenter chez
Constantin Fils SA
Rue de Lausanne
Sion

36–3006

Secrétariat mi-temps ou temporaire

Dame

cinquantaine
cherche travail
région Martigny.

Expérience plus allemand, anglais, italien

Ecrire sous chiffre PS 300360 à Publicitas 1002 Lausanne.

Nous cherchons pour tout de suite ou date à convenir

sommelière

Congé 2 jours par semaine plus un dimanche par mois.

A la même adresse, on demande aussi

une jeune fille

pour s'occuper de notre petite Nathalie (1 an).

Faire offres à fam. Zahnd-Vouardoux
Restaurant Hirschen
3153 **Rüschegg**
bei Bern
Tél. 031/93 81 24

05–20225

Personne seule cherche

aide de ménage

aimant les chiens dans propriété au bord du lac, pour un remplacement de 2½ mois.

Entrée février.

Mme Cornaz
Tél. 021/76 10 68

36–20770

---

21 21 11

Boulangerie Gaillard Sion
cherche

vendeuse

Entrée tout de suite ou à convenir.

Tél. 027/22 17 97

36–2647

Barmaid

expérimentée

cherche emploi

Ecrire sous chiffre P 36-300141 à Publicitas, 1951 Sion.

Si vous êtes dynamique, ambitieux et de bonne présentation

Possibilité de gains très importants à plein temps ou accessoire.
Permis C accepté.
Voiture nécessaire.

Toute personne intéressée est priée de se **présenter**
jeudi 26 janvier
au café de l'Etoile
Rue de l'Industrie
à Monthey
à 18 heures précises

22–7003

Jeune femme

cherche emploi à Sion dans n'importe quelle branche, à plein temps ou mi-temps.

Salaire à convenir.

Ecrire sous chiffre P 36–20760 à Publicitas, 1951 Sion.

On cherche pour Sion

à l'année

chauffeur de taxis

Offre écrite sous chiffre P 36-300154 à Publicitas, 1951 Sion.

Le café du Rawyl à St-Léonard, «Chez Lupin» cherche pour carnaval (jeudi 2 au mardi 7 février)

sommelières

pour le bar; horaire: 19 h. à la fermeture.

Tél. 027/31 12 69
027/31 24 68

36–20764

Entreprise genevoise du bâtiment et génie civil cherche

maçons et manœuvres

Très bons salaires.

Tél. 022/41 94 88 – 41 20 89

36–300156

Nous cherchons, pour tout de suite ou date à convenir

3 charpentiers
2 menuisiers
1 ébéniste
2 aides-manœuvres

Salaire conventionnel, caisse de retraite et avantages sociaux.

Adresser offre ou se présenter sur rendez-vous à
Rosat SA, charpente-menuiserie
1837 Château-d'Œx, tél. 029/4 63 45

Nous engageons

mécanicien en automobiles

avec quelques années de pratique

Entrée immédiate ou à convenir.

Faire offre ou se présenter à:
Couturier SA, Garage de Tourbillon, agence Peugeot, 1950 Sion.
Tél. 027/22 20 77 36–2812

Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais
LE JOURNAL D'ACTUALITÉ À L'IMAGE DU VALAIS

ANNONCES DIVERSES

---

secamatic
breveté
Le véritable sécateur à commande pneumatique

Pour arbres et vignes
Poids 720 g
Pression 4-8 bars
Nombreuses références

Publival Sion

DÉMONSTRATION
jeudi 26 janvier

de 13 h. 30 à 16 heures à la propriété

Marco Thomas
Marais-Neuf
Saxon

Agent régional

Fleisch SA
Machines agricoles
Saxon
Tél. 026/6 24 70

Saint-Maurice, on cherche

aide de bureau

pour remplacement env. un mois.

Tél. 025/3 65 30

36–20763

Cherche pour entrée immédiate

2 sommelières

débutantes acceptées, nourries et logées
ainsi qu'une

accordéoniste

pour fin février.

Tél. 021/24 83 97

22–350540

Urgent!

Magasin de sports en station d'hiver
cherche
pour entrée tout de suite

une vendeuse

Faire offres avec références et photo sous chiffre P 36–900043 à Publicitas, 1951 Sion.

Commerce de vins de la place de Sion
cherche

collaborateur de direction

La préférence sera donnée à un candidat remplissant les exigences suivantes:
- excellentes connaissances de la langue française
- connaissances de la langue allemande permettant conversation et commentaires concernant les questions viti-vinicoles et commerciales
- formation commerciale supérieure
  - maturité
  - diplôme fédéral de fin d'apprentissage
  - pratique des affaires

Age idéal: 28 à 35 ans.

Si vous avez les qualités de gestionnaire et le goût de la collaboration, faites votre offre manuscrite sous chiffre P 36–900029 à Publicitas, 1951 Sion.

ESCO S.A.
Fabrique de machines

2206 Les Geneveys-sur-Coffrane

engage tout de suite ou pour époque à convenir

peintre d'entretien
jardinier
aide-jardinier

Appartements à disposition
Réfectoire, garderie.

Faire offre ou se présenter sur rendez-vous téléphonique préalable au 038/57 12 12

28–194

Médecin de Sion
cherche tout de suite

aide médicale

Faire offre écrite sous chiffre P 36–20756 à Publicitas, 1951 Sion.

Cherchons

jeune fille

dans chalet à Crans-sur-Sierre, pour ménage et garde d'un enfant de 10 ans, dès le 1er février, mais au plus tard le 15 mars 1978, pour une durée minimale d'une année.

Tél. 027/22 64 64

36–11

Crans-Montana
Cherchons

vendeuse qualifiée

pour notre commerce de **librairie-tabac.**
Entrée à convenir, excellent salaire.

Faire offre manuscrite détaillée à
Librairie de Crans, 3963 Crans-sur-Sierre.

97.272011

ESCO S.A.
Fabrique de machines
2206 Les Geneveys-sur-Coffrane

engage tout de suite ou pour époque à convenir

dessinateur en machines
mécaniciens de précision

Appartements à disposition.
Réfectoire, garderie.

Faire offre ou se présenter sur rendez-vous téléphonique préalable au 038/57 12 12

28–194

Les Services industriels de la ville de Sion
engagent, pour le secrétariat de leur service électricité

une secrétaire

Conditions d'engagement:
être titulaire du diplôme d'une école supérieure de commerce ou titre équivalent
Traitement:
selon échelle des salaires de la municipalité de Sion
Entrée en fonctions:
à convenir

Les offres de service manuscrites avec curriculum vitae, références et copies de certificats, sont à adresser à la direction des **Services industriels de Sion, jusqu'au 8 février 1978.**

36–5807

Entreprise de menuiserie engagerait tout de suite

menuisiers qualifiés

S'adresser à
Michel Porcellana, Martigny
Tél. 026/2 21 14

36–90047

Cherche

sommelière

Entrée tout de suite ou à convenir
Débutante acceptée, ainsi qu'une

remplaçante

2 à 3 jours par semaine (soir)

Chez André, café-pizzeria à Sierre
Tél. 027/55 12 08

36–1301

LE «TRADITIONAL JAZZ BAND» À L'UNIVERSITÉ POPULAIRE DE SIERRE

M. Jean-Marie Delessert présentera ce soir le Traditional Jazz Band.

Le cycle de conférences de l'Université populaire de Sierre débutera cette année à la salle de récréation de l'hôtel de ville ce soir mercredi dès 20 h. 15.

Un exposé de M. Jean-Marie Delessert, administrateur à l'imprimerie Schoechli et au *Journal de Sierre*, sur la musique de la Nouvelle-Orléans et l'historique du Traditional Jazz Band figure à l'affiche de cette manifestation.

Attiré dès son adolescence vers la musique et s'étant consacré au départ à l'accordéon diatonique et chromatique, Jean-Marie Delessert a trouvé sa voie dans le jazz. Cette passion l'a amené à fonder dès 1963 tout d'abord le New-Orleans Hot Club puis en 1973 le Traditional Jazz Band.

Ce dernier ensemble s'est taillé peu à peu une solide réputation qui dépasse aujourd'hui le cadre de notre canton.

Jean-Marie Delessert mettra son auditoire au courant des diverses étapes parcourues dans la musique de jazz moyen, moderne, d'expression musicale d'une portée universelle.

A l'aide d'enregistrements sur disques, le conférencier complétera de manière suggestive et attrayante l'itinéraire de son évolution.

La description détaillée du Traditional Jazz Band, sa structure instrumentale, et les grandes heures de son rayonnement permettront de mieux se rendre compte de son apport sur le plan social et culturel.

Il convient encore de signaler que le Traditional Jazz Band mettra en circulation dès cette année son premier disque reproduisant ses thèmes favoris.

Le 28 janvier prochain ce groupe se produira dans sa formation complète au cours de trois concerts à Domdidier et à Estavayer-le-Lac.

Il faut espérer que par sa nature originale et divertissante la conférence-audition de ce soir sera fréquentée par un nombreux public décidé à témoigner son soutien aux musiciens du Traditional Jazz Bandf de la cité du soleil.

Dominique Weber à Sierre

Le remarquable récital d'un jeune pianiste suisse

Dominique Weber est un jeune pianiste suisse qui donnait, vendredi soir, un récital dans le cadre de la saison JM ; un récital remarquable à tout point de vue, empressons-nous de le dire.

C'était la grande «Wandererfantasie» de Schubert qui ouvrait la soirée, avec ses opulences presque orchestrales, ses longueurs bénies et ces retours bien typiques du compositeur. En fait, il s'agit d'une véritable sonate, et le problème de l'interprète est, au-delà de toute technique, d'en faire saisir la profonde unité à l'auditeur parfois un peu déconcerté par le terme de «fantaisie» (dame ! le mot recouvre tant de choses amorphes en musique). Dominant rapidement les données particulières de l'acoustique de la salle de l'hôtel de ville, Dominique Weber en fit une magnifique gerbe.

Les beaux « Huit préludes pour le piano » de Frank Martin posent sans doute davantage le problème du toucher : l'écriture pianistique du compositeur de « Golgotha » oppose souvent les deux mains non seulement dans le dessin qui leur est confié, mais dans l'atmosphère qu'elles doivent créer, dans le phrasé même ; à ce titre, certain andantino-grazioso est significatif. Sa seule écoute ferait comprendre le soin qu'a mis Dominique Weber dans la préparation de ces préludes-études écrits naguère à l'intention de Lipatti.

Enfin, c'était au tour des « Davidsbündlertänze » op 6 de Schumann. Succession de petites formes de caractère, l'œuvre constitue l'une de ces chaînes de tableautins, rêve ou action, épanchement ou humour, qu'affectionnait particulièrement Schumann, et dont on a souvent dit qu'elles étaient le meilleur de ce qu'il avait laissé (il y a dans le genre les «Kinderszenen», les «Albumblätter»...). Le grand mérite de Dominique Weber était ici d'en faire comprendre pleinement toute la poésie, délicate et souvent cachée jusque dans l'ironie ; attentif au moindre accord, au moindre trait, il a su superbement éviter l'écueil de jouer chaque morceau en soi, de marqueter par l'interprétation une œuvre déjà à l'origine diverse et fantasque. Tout en ménageant subtilement les contrastes et les différences de climat, il sut en dessiner, plus haut, la ligne générale, faite de beauté et de bonté du cœur.

Balbulus.

un jour avec :

M. HILAIRE EPINEY

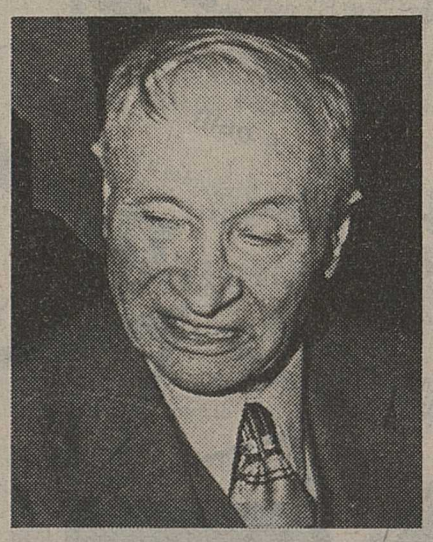

Une personnalité éminente du val d'Anniviers vient de célébrer ses trois quarts de siècle d'existence, M. Hilaire Epiney.

Notre confrère, M. Paul Farquet, a tenu à lui rendre un hommage combien mérité.

Figure de proue du val d'Anniviers, personnalité estimée pour son esprit conciliant, son initiative et sa générosité, M. Hilaire Epiney, directeur de l'entreprise postale et transports Ayer-Zinal-Sierre, vient de fêter son 75e anniversaire.

A titre de considération préliminaire, il faut se remémorer que M. Hilaire Epiney a commencé en 1930 l'exploitation du service motorisé d'hiver sur la ligne Sierre-Ayer que lui confia la Direction des postes du 11e arrondissement à Lausanne. Par la suite vinrent s'ajouter à cette première jonction les tronçons Vissoie-St-Luc-Chandolin, Vissoie-Grimentz-Moiry et Ayer-Zinal.

Les débuts furent souvent difficiles par suite d'interruption de trafic causée par les avalanches, les éboulements et chutes de pierres nécessitant par intermittence l'emploi de véhicules attelés.

Arrivant au terme de 48 ans d'activité, M. Epiney continue d'assurer à l'aide de sa famille et de ses dévoués chauffeurs l'ensemble des courses postales du val d'Anniviers.

A l'occasion de ce mémorable anniversaire, l'entreprise Hilaire Epiney et Fils a décerné, jeudi dernier, des récompenses, à quatre de ses chauffeurs ayant accompli un minimum de vingt ans de service. Il s'agit de MM. Maurice Loye, Pierre Epiney, Rémy Métrailler et Aimé Melly.

Pour mieux situer la carrière méritoire de M. Hilaire Epiney, il faut relever qu'il fut durant vingt ans le président avisé de la commune d'Ayer et, qu'à ce titre, sa gestion des affaires publiques fut marquée par un profond désir de paix, son esprit d'initiative et la recherche d'une saine harmonie au sein des communautés anniviardes.

Les excellentes relations entretenues avec la haute direction des usines Alu à Chippis ont fortement contribué à la construction du barrage de Moiry.

Sous sa présidence avec le concours des Forces motrices de la Gougra et l'unité de vues des communes intéressées, la construction et l'élargissement de nouvelles routes furent réalisés en un temps record.

Le jubilaire a siégé durant deux périodes au Grand Conseil et selon le tournus établi a fait partie de la Commission des finances.

Président du conseil d'administration des Remontées mécaniques de Zinal, il s'est efforcé de contribuer au développement du tourisme régional et de chercher à procurer des occasions de travail afin de réduire l'exode montagnard.

Au cours d'une sympathique réception à Vissoie, M. Epiney fut l'objet de nombreux témoignages d'estime. Il se plut à relever la bonne entente régnant dans l'entreprise qu'il a fondée, développée et sans cesse améliorée. Son frère Pierre et M. Antoine Rey, chef du service des voyageurs de la poste de Sierre, ont rendu hommage à son dynamisme et relevé les nombreux services rendus à la collectivité.

De la montagne et de la plaine, les nombreux amis de M. Hilaire Epiney s'associent de tout cœur à son beau jubilé et l'assurent de leur attachement et de leur reconnaissance en lui souhaitant longue vie, santé et bonheur.

P. F.

Coup d'œil sur la presse de nos aînés

La «Gazette du Valais»

GAZETTE DU VALAIS

Paraît à SION le Mardi, Jeudi et Samedi

Le Serment

C'est au cours de l'année 1855 que la Gazette du Valais *fit pour la première fois son apparition sur le marché de la presse de notre canton.*

Reflétant les tendances politiques du groupe conservateur, ce journal affronta maintes fois son adversaire, le Confédéré.

Vers 1922-1923, la Gazette du Valais *changea de nom pour s'intituler* Le Valais, *ce jusqu'en 1927.*

De cette dernière date à 1969, le titre La Patrie valaisanne *est adopté puis, depuis 1970, les abonnés reçoivent ce journal sous le nom de* Valais demain.

En 1914, année dont nous reproduisons ici l'exemplaire du 8 août, la Gazette du Valais *paraissait trois fois par semaine, le mardi, le jeudi et le samedi.*

Réalisée à Sion, elle coûtait à l'époque 8 francs par année...

La Première Guerre mondiale vient d'éclater. Voici quelques nouvelles tirées du numéro précité :

« **Prières publiques.** – *Pour implorer la miséricorde de Dieu dans les douloureuses circonstances actuelles, Mgr Jules-Maurice Abbet, évêque de Sion, a ordonné ce qui suit :*

A partir de la réception de cette circulaire, jusqu'à nouvel ordre, dans toutes les églises paroissiales on récitera, chaque jour, le chapelet en présence du Saint-Sacrement ; on dira ensuite les litanies du Sacré-Cœur et on donnera la bénédiction. »

« **Horaire de guerre.** – *Le directeur du groupe d'exploitation N° 1 des CFF informe le public que l'horaire de guerre entrera en vigueur dimanche 9 août.*

» *Les voyageurs sont priés de consulter les affiches dans les gares et aux piliers publics.* »

Avec la Société de cuniculiculture de Naters

NATERS. – Samedi, la Société de cuniculiculture de Naters a tenu son assemblée générale sous la présidence de M. Othmar Schmid. Vingt-sept membres avaient répondu à la convocation.

L'assemblée a accepté six nouveaux éleveurs.

Au comité, M. Roman Lengen remplacera M. Albert Gurtner, caissier, qui a présenté sa démission.

L'ordre du jour s'est déroulé de manière expéditive. Les contrôleurs ont constaté avec satisfaction que les clapiers étaient bien tenus et les animaux convenablement soignés. Diverses questions ont encore été discutées, concernant la vie administrative de la société et divers problèmes techniques.

FLUOR

Assemblée générale publique

Samedi 28 janvier à 15 heures
Salle de l'Abeille, Riddes

Ordre du jour:

1. Introduction
2. P.V. de la dernière A.G.
3. Rapport d'activité pour Bas et Haut-Valais
4. Comptes
5. Programme 1978
6. **Divers**

Association de défense contre les émanations nocives des usines
36–90035

†

La Villageoise, Muraz

a le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur Maurice MARTIG

père de son membre actif Meinrad.

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.

Madame Esther DELADOEY-DESFAYES, à Yvorne ;
Madame et Monsieur Daniel BOURNOUD-DELADOEY et leurs enfants, à Yvorne ;
Madame et Monsieur Claude SAUGE-DELADOEY et leurs enfants, à Ollon ;
Monsieur et Madame Jacques DELADOEY-HENNARD et leurs enfants, à Yvorne ;
Madame Hélène ANSERMOZ et ses filles, à Yvorne ;
ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Charles DELADOEY

enlevé à leur tendre affection le mardi 23 janvier 1978, à l'âge de 76 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Yvorne, le jeudi 26 janvier 1978.

Culte au temple à 14 heures.

Honneurs à 14 h. 30.

Ne pas envoyer de fleurs, mais penser à la Ligue vaudoise contre le cancer, ccp 10 - 22 260.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ainsi, ce n'est pas celui qui plante qui est quelque chose, pas plus que celui qui arrose, mais Dieu qui donne l'accroissement.

Corinthiens I, 3, 7

†

Profondément touchée par les témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de son grand deuil, la famille de

Madame veuve Louise FARQUET

née CAVELLY

vous remercie très sincèrement de la part que vous avez prise à sa douloureuse épreuve, par vos envois de couronnes, vos dons de messes, vos messages de condoléances, votre présence aux obsèques.

Elle vous prie de trouver ici l'expression de sa profonde reconnaissance.

Elle remercie particulièrement le vicaire Dorsaz, les docteurs Barada et Rudaz, le personnel de l'hôpital de Martigny, la société de musique L'Echo d'Orny.

Orsières, janvier 1978.

Samedi 28 janvier 1978, de 9 à 15 heures

GRANDE VENTE SPÉCIALE

- Appareils électroménagers à encastrer (cuisinières, réfrigérateurs, lave-vaisselle, appareils de ventilation), fins de séries
- Eviers en acier inoxydable (dépareillés)
- Appareils sanitaires et accessoires
- Lots de bois et matériaux divers
- Lots de carrelages et carreaux de revêtement

Rabais jusqu'à 50 %

dans les locaux de
Gétaz, Romang, Ecoffey SA
Châteauneuf-Conthey – Tél. 027/36 12 64

ATTENTION: la vente n'aura lieu qu'un seul jour
(Vente autorisée) 36–20700

A vendre d'occasion

treuils Ruedin

En parfait état

S'adresser à:
André Vergères
Conthey-Place
Tél. 027/36 15 39
36–20747

A vendre

tracteur Ford 2000
40 ch, en parfait état

transporter Bucher 2600
24 ch

Bonvin Frères
Machines agricoles
Route cantonale
Conthey
Tél. 027/36 34 64

Carnaval

Location de costumes
dames et enfants

chez
Mme Ebener
Place Centrale 2
Martigny
Tél. 026/2 37 16
36–400058

A vendre

machine à café

San Marco
3 groupes, automat.
année 1969

Fr. 1800.–

Tél. 026/2 54 85
36–20759

Occasions à saisir

Peugeot 304
blanche, toit ouvrant
1973, 70 000 km
Citroën Dyane 6
orange, 25 000 km
1976
Citroën CX 2000
beige métallisé, 1975
70 000 km
Fiat 128
1976, gris métallisé
35 000 km

Garanties, expertisées
Facilités de paiement

Garage Auto-Chablais
Concessionnaire Citroën
Aigle
Vendeur: A. Christin
Tél. 025/2 14 21
le soir, dès 19 h.
025/3 79 15
22–7589

Machine à laver

LINGE et VAISSELLE
Retour d'exposition
légèrement griffée
à céder
avec gros rabais
Réparations toutes marques rapides
Prix avantageux

Miele-Zanker
AEG-Vedette
Indesit-Zerowatt
Gehrig-Philips
Crosley-Hoover

Garantie d'usine
Livraison et pose gratuites
Facilités de paiement

MAGIC VALAIS
Tél. 027/22 73 21
83–7506

CS Prêt personnel

CREDIT SUISSE
CS

à partir de ~~Fr.~~ 1000.- rapide et avantageux

Comparez, cela en vaut la peine!
Quelques exemples de notre tarif:

Crédit	12 mois Mensualité	24 mois Mensualité	36 mois Mensualité	48 mois Mensualité
9 000.–	799.20	422.30	296.70	233.85
12 000.–	1065.–	562.50	395.–	311.25
15 000.–	1331.25	703.15	493.75	389.05
25 000.–	2218.75	1171.90	822.90	648.45

Intérêt, tous frais et prime pour exonération des mensualités ou du solde de la dette inclus.

Je désire un prêt personnel de 62

Fr. _____ remboursable par mensualités de Fr. _____

Nom _____ Prénom _____
NP/Localité _____ Rue/no _____
Habite ici depuis _____ Téléphone _____
Domicile précédent _____
Date de naissance _____ Etat civil _____ Profession _____
Lieu d'origine _____ Chez l'employeur actuel depuis _____ Revenu mensuel total _____
Loyer mensuel _____ Date _____ Signature _____

A envoyer au CREDIT SUISSE 1951 Sion, Av. de la Gare 23, 027/23 35 45.
3963 Crans-Montana, Immeuble Grand'Place, 027/41 32 32.
1920 Martigny 1, Av. de la Gare 21, 026/2 33 22. **1870 Monthey,** Place de Tübingen 2, 025/4 14 77. **3960 Sierre,** Av. Général-Guisan 11, 027/55 46 01, ou à une autre succursale du Crédit Suisse

Vente spéciale autorisée du 16 au 31 janvier 1978

Tout de la Mode Contis et encore beaucoup plus!

C&A

Soldes C&A comme ça!

Une semaine encore!

Dames

Manteaux de pluie
Formes mode en popeline ou coton/polyester
maintenant seulement
150.— et **98.-**

Fourrures et cuirs
Sur présentoirs spéciaux, intéressants articles isolés à prix fortement baissés. Profitez-en!

Pullovers mode
de notre collection automne-hiver toujours actuelle
maintenant **20.-**

Toutes les **casquettes**
tricotées ou casquettes avec châles
maintenant
10.—, 5.— et **3.-**

Robes, deux-pièces et robes de grossesse
Un choix encore considérable. Profitez-en!
Tailles 34—50
maintenant
50.— et **30.-**

Sur présentoirs spéciaux:
Robes de cocktail
maxi et courtes, en nombreuses qualités, dessins et couleurs. Tailles 36—48
maintenant
50.— et **30.-**

Un lot de magnifique **chemises de nuit**
soldé avec gros rabais.
Maintenant
dès **10.-**

Hommes

Chemises hommes
Grand choix
au prix unique
de **10.-**

Articles tricot hommes
nombreuses formes et qualités
au prix unique
de **10.-**

Enfants

Casquettes enfants
maintenant seulement **4.-**

Chemises enfants en jersey
Tailles 122 à 146 cm
maintenant **9.-**

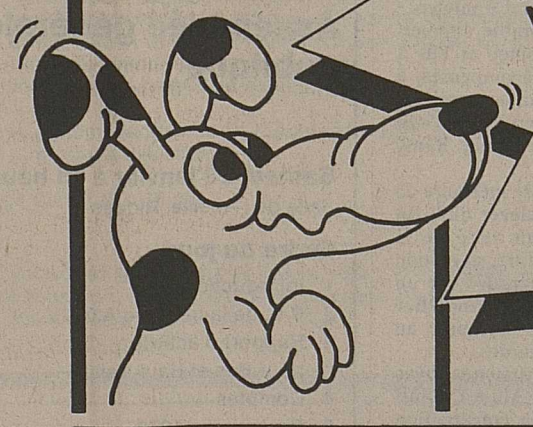

Chaque jour de 14 à 15 heures

Heure miracle

Mercredi 25 janvier
Nappes
en coton imprimé, ronde 160 ∅,
durant l'heure **10.-**

Jeudi 26 janvier
Tissus rideaux, tulles et vitrages divers
durant l'heure **2.-**

Vendredi 27 janvier
Tissus nouveauté
unis et imprimés, largeur 90 et 140 cm,
durant l'heure **2.-**

Samedi 28 janvier
Garnitures salle de bain et WC
3 éléments, lavables à la machine, divers coloris unis,
durant l'heure **12.-**

Jusqu'à épuisement du stock!

C&A ça vous va!

C&A Sion, Centre Métropole, Tél. 027/22 93 33

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

Ingénieur géomètre
Dessinateur géomètre

bilingue français-allemand, aurait un poste intéressant pour une année ou plus dans un bureau technique suisse opérant sur un chantier dans une ville importante en Iran.

Prestations sociales suisses.

Prière de faire offre avec curriculum vitae et références sous chiffre PB 900208 à Publicitas, 1002 Lausanne.

Jeune homme, âge idéal 25 à 30 ans, ayant quelques années de pratique dans administration ou banque, bilingue français-allemand, est demandé, en Valais central, comme

employé de bureau
avec responsabilités

Situation intéressante, travail varié et indépendant.
Grande possibilité d'avenir.
Salaire en rapport avec les capacités.

Offres, avec photo, curriculum vitae et prétentions de salaire, sous chiffre P 36–20806 à Publicitas, 1951 Sion.

†

Monsieur et Madame Pius MARTIG-BURLI et leurs enfants, à Massongex ;
Monsieur et Madame Noé MARTIG-ROUILLER et leur fils, à Monthey ;
Madame et Monsieur Bernard HAUSWIRTH-MARTIG et leurs enfants, à Troistorrents ;
Monsieur et Madame Meinrad MARTIG-GALLAY et leurs enfants, à Muraz ;
Madame et Monsieur François PITTIER-MARTIG et leurs enfants, à Chesières ;
Madame et Monsieur Serge PARIS-MARTIG et leurs enfants, à Chesières ;
Madame veuve Marie SCHMID-MARTIG, à Ausserberg ;
Monsieur Joseph MARTIG, à Glis ;
ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Maurice MARTIG

leur cher papa, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin, parrain, parent et ami, décédé dans sa 73e année, après une longue maladie chrétiennement supportée, muni des saints sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu en l'église catholique de Bex, le jeudi 26 janvier 1978, à 10 heures.

Domicile mortuaire : famille Bernard Hauswirth-Martig, Vers-Encier, 1872 Troistorrents.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Que ton repos soit doux comme ton cœur fut bon.

†

Madame Gervais LUISIER-BURNIER, à Saillon ;
Monsieur et Madame Francis LUISIER-BENDER et leurs enfants, à Saillon ;
Madame et Monsieur Richard BONVIN-LUISIER et leur fille, à Sierre ;
Monsieur Rupert LUISIER, à Sierre ;
Madame et Monsieur Jean-Yves PRALONG-LUISIER, à Euseigne ;
Monsieur Daniel LUISIER, à Saillon ;
La famille de feu Maurice LUISIER-RODUIT ;
La famille de feu Jean BURNIER-FISCHER ;
ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur Gervais LUISIER

marchand de bétail

leur très cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin et parrain, survenu à l'âge de 67 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu en l'église de Saillon, le jeudi 26 janvier 1978, à 10 h. 30.

On est prié de ne pas faire de visites.

Le deuil ne sera pas porté.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Madame Jean TORRIONE, ses enfants et petits-enfants ;
Les familles parentes, alliées et amies ont le chagrin de faire part de la mort de

Monsieur l'abbé Antoine TORRIONE

survenu pieusement à Rolle, le 19 janvier 1978, dans sa 77e année.

Selon le désir du défunt, les obsèques ont eu lieu le 23 janvier, en l'église catholique de Rolle, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Une messe sera célébrée en l'église paroissiale de Martigny, le jeudi 26 janvier 1978, à 20 heures.

†

Le doyen et les prêtres du décanat de Martigny-Entremont

ont le pénible devoir de faire part du décès de

l'abbé Antoine TORRIONE

survenu le 19 janvier 1978, à l'âge de 77 ans.

La sépulture a eu lieu à la paroisse de Rolle, dans la plus stricte intimité, comme il l'avait demandé.

Nous le recommandons à votre prière fraternelle.

†

Mademoiselle Pauline GAILLARD, à Ardon ;
Madame et Monsieur Alfred DÉLÉTROZ-GAILLARD, leurs enfants et petits-enfants, à Ardon ;
Mademoiselle Germaine GAILLARD, à Ardon ;
Madame Marie-Louise LAMPERT, ses enfants et petits-enfants, à Ardon ;
ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Madame Pauline VOEFFRAY

née COUDRAY

leur chère tante, grand-tante, arrière-grand-tante, cousine et amie, survenu le 24 janvier 1978, dans sa 92e année, munie des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Ardon, le jeudi 26 janvier 1978, à 10 h. 30.

Le corps repose au centre funéraire de Platta, à Sion.

Selon le désir de la défunte, ni fleurs, ni couronnes, mais pensez aux missions.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Le cœur d'une maman est un trésor que Dieu ne donne qu'une fois.

Madame et Monsieur Freddy FALLET-SAX ;
Madame et Monsieur Auguste ABBET, leurs enfants et petits-enfants ;
Monsieur Edouard MURISIER, ses enfants et petits-enfants ;
Madame Isaline DÉLITROZ, ses enfants et petits-enfants, à Liddes et Ayer ;
Monsieur Charles MURISIER ;
Mademoiselle Jeanne MURISIER ;
ainsi que les familles parentes et alliées, ont le regret de faire part du décès de

Madame Louise MURISIER

survenu dans sa 80e année, après une courte maladie.

L'ensevelissement aura lieu à Vollèges, le jeudi 26 janvier 1978, à 10 heures.

Selon le désir de la défunte, le deuil ne sera pas porté.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Monsieur et Madame René ALDER-PARLIER, à Veytaux ;
Christian et Florence ALDER, à Saint-Sulpice ;
Monsieur et Madame Jean-Jacques ALDER-BORRETTI et leur fille Fabienne, à Veytaux ;
Monsieur et Madame Marcel ORIANI et familles, à Sierre ;
Madame Victorine DAPRAZ-ORIANI, à Veytaux ;
Monsieur et Madame Fulvio ORIANI et famille, à Saint-Prex ;
Monsieur Conrad ALDER et familles, à Morges ;
Monsieur et Madame Charles ALDER et familles, à Sion ;
ainsi que les familles parentes, alliées, amies et connaissances, ont le profond chagrin de faire part du décès de

Madame Elsa ALDER-ORIANI

leur chère et bien-aimée maman, belle-maman, grand-maman, sœur, belle-sœur, marraine, tante, cousine, parente et amie, enlevée à leur tendre affection le lundi 23 janvier 1978, dans sa 76e année, munie des sacrements de l'Eglise.

L'incinération aura lieu à Vevey, le jeudi 26 janvier 1978, à 11 heures.

La messe de sépulture sera dite à la chapelle de Veytaux, à 9 h. 30.

Honneurs à la sortie du service funèbre à Veytaux à 10 h. 15 et au crématoire à 11 h. 20.

Le corps repose à la chapelle du cimetière de Clarens.

Domicile de la famille : avenue des Falquières 1, villa Le Lierre, 1820 Veytaux.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.

Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés.
Jean 13, 34

†

La famille de feu

Catherine FUCHS-MASSEREY

vous remercie chaleureusement de vos témoignages de sympathie reçus dans la douleur de la mort d'une personne aimée.

Venthône, janvier 1978.

†

EN SOUVENIR DE

Madame Alphonsine KALBERMATTEN

25 janvier 1977 - 25 janvier 1978

La messe d'anniversaire sera célébrée à Martigny, le samedi 28 janvier 1978, à 20 heures.

†

Profondément touchée des nombreux témoignages de sympathie et d'affection adressés lors de son grand deuil et dans l'impossibilité de répondre à chacun, la famille de

Monsieur Georges DÉCAILLET-MAILLARD

prie tous les parents, amis et connaissances et toutes les personnes qui l'ont entourée, par leur présence, leurs dons de messes, de couronnes et de messages ou leurs envois de fleurs, de trouver ici l'expression de sa sincère reconnaissance.

Orsières, janvier 1978.

†

EN SOUVENIR DE

Louis-Marius EMERY

1962 - 1978

et de sa fille

FRANCINE

1967 - 1978

Votre présence nous a été enlevée trop tôt.
Que votre repos soit doux, comme votre cœur fut bon.

Votre famille

†

Particulièrement sensible aux nombreux témoignages qui l'ont réconfortée dans sa peine, la famille de

Monsieur Rémy SEIGLE

exprime ses sincères remerciements à toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages, leurs dons de messes, leurs envois de couronnes et de fleurs, ont pris part à son grand deuil.

Un merci spécial au révérend recteur de Charrat, au docteur Kolendowski, à Mme Vuignier, infirmière du Service médico-social de Saxon, au personnel de l'hôpital de Martigny, à Mme Berthe Carruzo à Saxon, à la maison Optigal.

Fully, janvier 1978.

PUBLICITAS
21 21 11

LES PRODUCTEURS D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE EN SÉMINAIRE À VERBIER

VERBIER. – Depuis jeudi dernier, les principales commissions de travail de l'Organisation des producteurs d'énergie nucléaire (OPEN) siègent à Verbier, à l'hôtel du Parc. Qu'est-ce que l'OPEN ? Quels sont ses tâches, ses buts, son rôle sur le plan européen ? La réponse nous est donnée, dans une interview exclusive que nous ont accordée hier MM. Pierre Wyart, de Paris, et Raymond Schaerer, de Laufenburg, respectivement administrateur délégué de l'OPEN et membre du conseil consultatif.

– L'Organisation des producteurs d'énergie nucléaire, nous dit M. Wyart, est un groupement économique international, de droit français, sans capital, et financé par ses membres qui ne sont autres que des sociétés d'électricité ayant à leur programme la production d'énergie nucléaire. L'OPEN regroupe la quasi-totalité de ces sociétés en France, Belgique, Espagne, Italie, Suisse, Autriche ainsi que deux firmes en Allemagne fédérale.

Notre activité a trait essentiellement à ce que l'on appelle le «cycle du combustible nucléaire », c'est-à-dire l'approvisionnement en uranium, l'enrichissement de ce dernier, la fabrication du combustible et finalement le retraitement des combustibles usés. En ce qui concerne plus particulièrement l'enrichissement de l'uranium et le retraitement, deux opérations qui exigent des investissements dépassant souvent les possibilités économiques d'un seul pays, notre collaboration prend une ampleur internationale permettant de mieux résoudre ces problèmes.

– QUEL EST L'OBJET DE VOTE SÉJOUR À VERBIER ?

– L'OPEN est financée par les pays membres selon une clé de répartition tenant compte de leurs activités respectives dans le domaine nucléaire. Les membres désignent leurs experts et nous formons des commissions de travail pour chacun des problèmes à traiter. De manière générale, nous faisons fonctionner quatre groupes :

① problèmes du besoin en combustibles, présidé par M. Goldschmid, de Belgique ;
② problèmes commerciaux et juridiques, groupe présidé par M. Raymond Schaerer, de Laufenburg ;
③ le groupe planification et étude, présidé par un Français, M. Durand ;
④ le retrait des combustibles usés, groupe animé par MM. Goldschmid (Belgique), Schaerer (Suisse) et Messer (RFA).

A Verbier se sont réunies, pour un séminaire, les commissions de travail deux, trois et quatre.

– QUELLES SONT LES CONCLUSIONS DE VOTRE SÉMINAIRE ?

– Nous avons particulièrement travaillé les points suivants : standardisation ou unification des moyens de transport des combustibles usés ; promotion en commun des moyens de retraitement inconnus sur un plan international, notamment avec la collaboration d'organismes internationaux comme par exemple l'Association internationale de l'énergie atomique, dont le siège est à Vienne, et dont la Suisse, d'ailleurs, fait partie.

– En conclusion, nous dit M. Wyart, je voudrais encore soulever ici, puisque vous m'en donnez l'occasion, un aspect que beaucoup de personnes ne comprennent ou ne veulent pas comprendre : l'énergie nucléaire est la plus propre, la plus sûre et la moins chère. On en a malheureusement fait une affaire politique, en oubliant que les seuls pays où elle n'est pas contestée sont les pays de l'Est, plus particulièrement l'URSS. L'opinion publique doit savoir que ce sont les sociétés électriques qui construisent les usines nucléaires, dont les coûts se montent à deux milliards de francs suisses. Ces usines sont construites pour une durée approximative de trente ans, et croyez bien que les constructeurs savent de quoi ils parlent quand ils disent « pas dangereux ». Ce serait pour eux un vrai suicide que de construire des installations qui devraient être fermées, ou non exploitées, justement par un manque – presque impossible – de précautions... Pour sa part, l'OPEN a existé bien avant la Communauté charbon-acier, bien avant la plupart des organismes européens et permet justement à des pays comme le vôtre de participer à des recherches faites en étroite collaboration, et toujours sur le plan européen.

– ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET... POLITIQUE? QU'EN PENSE M. SCHAERER ?

– Comme l'a déjà dit M. Wyart, il est regrettable que la politique se soit emparée de ce problème. Personnellement, ce que je déplore le plus ce sont les estimations de base faites par les groupes politiques. Pour l'instant, en technique pure, on ne peut tabler que sur des estimations et des probabilités. Dans la révision de la loi nucléaire, on envisage l'introduction d'une clause de besoin alors même qu'il est impossible de déterminer ce besoin sur un court laps de temps. Je dirai simplement, en conclusion, que bien souvent les études politiques ne peuvent avoir toute l'objectivité voulue, car les échéances électorales ne correspondent pas forcément à une idée de programme à long terme.

Mentionnons finalement que les délégués de l'OPEN se sont montrés enchantés de leur séjour à Verbier, tant pour le calme que leur a réservé un hôtelier connu de la place, que... pour la discrétion qui a entouré leur séjour jusque dans les dernières vingt-quatre heures !

C'est au « Postillon » de l'hôtel du Parc que nous avons eu le plaisir de rencontrer M. Pierre Wyart, administrateur délégué de l'OPEN (à gauche) et M. Raymond Schaerer, membre du conseil consultatif de cette organisation. Une enquête Set (Photo NF)

Conseil bourgeoisial de Sion-Bramois

Hildebrand de Riedmatten remplace André Filippini

SION. – On connaît les pénibles circonstances qui ont amené M. André Filippini à démissionner de son poste de conseiller bourgeoisial de Sion-Bramois.

Comme le prévoit la loi sur les élections et votations de 1972, lors d'une élection au système proportionnel ce sont les marraines et parrains de liste qui doivent désigner celui qui occupera un siège devenu vacant en cours de période. Les quatorze marraines et parrains de la liste d'entente N° 1 de décembre 1976 ont donc désigné hier mardi 24 janvier, à l'unanimité, M. Hildebrand de Riedmatten, avocat et notaire à Sion, membre du conseil bourgeoisial.

Rappelons que les dernières élections bourgeoisiales avaient eu lieu les 4 et 5 décembre 1976.

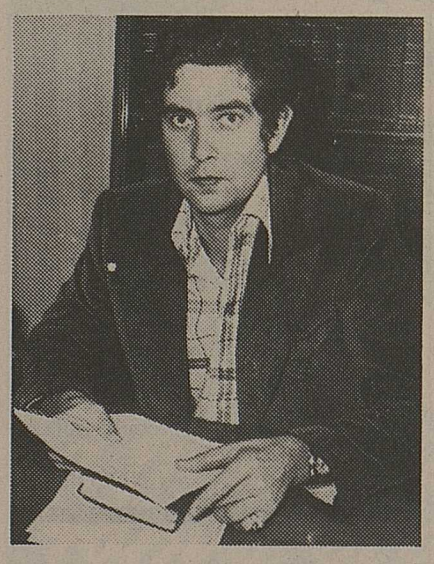

Qui est le nouveau conseiller ?

Il est presque vain de présenter M. Hildebrand de Riedmatten, tant cette jeune figure sédunoise est connue ! Fils du banquier Adrien de Riedmatten, il est né dans notre bonne ville le 30 octobre 1947. Il ne quitte pas Sion pour y faire ses humanités puis s'inscrit à la faculté de droit de l'université de Fribourg.

Ses études couronnées de succès il ouvre une étude d'avocat et notaire à Sion où il se fait rapidement une réputation enviable. Il y a peu il asseyait encore plus confortablement cette notoriété en défendant brillamment la cause de M. Jean-Pierre Favre contre le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Grâce à lui les Suisses sont libres de rouler avec un certain... détachement.

Sa grande clairvoyance face aux problèmes de notre temps et sa connaissance profonde de notre petit pays en feront, nous n'en doutons pas, un conseiller éclairé. Ses éminentes qualités de juriste seront également très utiles au conseil.

Nous lui présentons nos vœux pour un fructueux travail et le félicitons pour cette nomination bien méritée.

LES ACCIDENTS EN DÉCEMBRE

Le bureau de la circulation de la police cantonale vient de publier la statistique sur les accidents de la circulation en décembre.

Nous retenons de cette analyse les chiffres suivants : pendant ce mois, 4 accidents ont coûté la vie à 5 personnes (3 hommes, 1 femme et 1 enfant), soit 2 conducteurs et 1 conductrice, 1 occupant de voiture et 1 piéton (l'enfant). Les causes sont, dans 3 cas, une vitesse non adaptée, un dépassement imprudent et un élancement imprudent sur la chaussée.

61 accidents ont fait 90 blessés (39 hommes, 15 femmes, 29 adolescents et 7 enfants). On note encore 134 accidents qui n'ont fait que des dégâts matériels, ce qui porte le total général des accidents pour décembre à 199.

Par ailleurs, la police a donné 81 avertissements à la suite de contraventions avec menace de retrait de permis en cas de nouvelle infraction grave.

RETRAITS DE PERMIS

Pour une durée définitive 1, indéterminée 13, de 12 mois 4, de 6 mois 7, de 4 mois 16, de 3 mois 21, de 2 mois 13, de 1 mois 14. **Total 89.**

INTERDICTIONS DE CIRCULER AVEC DES CYCLOMOTEURS

Pour une durée de 2 mois : 2 ; de 1 mois : 6.

Savièse

Concours culturel

SAVIÈSE. – De nombreuses personnes ont cherché à obtenir les livres donnant les renseignements nécessaires pour le jeu culturel sur Savièse. Très aimablement, la bibliothèque cantonale met à disposition du public, dans ses locaux à Sion, dès aujourd'hui mercredi 25 janvier, toute la documentation à ce sujet. Date limite de participation : 31 janvier 1978.

Déménageur grièvement blessé

SAINT-MAURICE. – Hier, vers 10 h. 30, M. Roger Cevey, né en 1932, déménageur, domicilié à Pully, accompagné de trois ouvriers, était occupé à transporter un piano à queue à l'intérieur du collège de Saint-Maurice. M. Cevey se trouvait à l'avant, tandis que ses compagnons soutenaient l'arrière de l'instrument. Alors qu'ils descendaient un escalier, M. Roger Cevey glissa sur une marche et fut coincé sous le piano. Grièvement blessé, il fut transporté à l'hôpital.

Transfert de concession contesté

Litige entre Chandolin et Alusuisse

Un litige vient d'éclater entre la commune de Chandolin et Alusuisse à propos d'une affaire concernant les droits de la Navizance et du torrent de Fang.

Alusuisse, qui contrôle les usines valaisannes d'aluminium, a cédé il y a peu à Rhonewerke AG les concessions des droits d'eau que les communes du val d'Anniviers possédaient.

Toutes les communes anniviardes avaient approuvé l'acte nécessaire à ce transfert. Seule la municipalité de Chandolin n'avait pas apposé de signature.

Cette commune n'entendait pas se faire tirer l'oreille, mais demandait au préalable un descriptif de Rhonewerke AG, groupe qu'elle ne connaissait pas auparavant et qui lui semble moins important qu'Alusuisse.

Les responsables de Chandolin chargèrent Me Marcel Mathier, à Sierre, de s'occuper de ces différentes démarches.

Ils apprirent finalement que cette cession, contre toute attente, avait quand même été effectuée.

L'acte avait été transmis au registre foncier de Sion.

Le 18 janvier, Me Mathier adressait une lettre recommandée au Conseil d'Etat du canton du Valais, précisant notamment :

« La commune de Chandolin a, en son temps, accordé une concession aux forces hydrauliques de l'Alusuisse. L'octroi de cette concession a été approuvé par le Conseil d'Etat du Valais. Par contrat, qui a été inscrit au registre foncier de Sion, sous PJ N° 1032-76, l'Alusuisse a cédé cette concession à Rhonewerke AG.

Or, la commune de Chandolin n'a, jusqu'à ce jour, jamais donné son accord à cette cession et le Conseil d'Etat n'a donc pas homologué le dit contrat.

Malgré cela, ce contrat a été enregistré au registre foncier de Sion et muté. Voudriez-vous me communiquer si le dit contrat a effectivement été homologué concernant la commune de Chandolin.

Nous ne pouvons en effet croire que le contrat a été homologué puisque l'article 23 de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques prévoit que le Grand Conseil doit approuver la concession, mais uniquement une fois que la commune a donné son accord.

Cette affaire étant urgente, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me répondre dans les plus brefs délais...»

UNE LETTRE EXPLICITE

Par recommandé à nouveau, le 19 janvier dernier, Me Mathier faisait parvenir une seconde missive au Gouvernement cantonal :

« Monsieur le président, Messieurs,

Donant suite à ma lettre du 18 janvier 1978, je dois présentement apporter les rectifications suivantes.

Par le contrat inscrit au registre foncier de Sion, sous PJ 1032-76, il a été cédé par l'Alusuisse à Rhonewerke AG, tous les immeubles, soit constructions, droits de superficie et accessoires, ainsi que tout le matériel d'exploitation concernant l'utilisation des eaux de la commune de Chandolin sur lesquelles Alusuisse a une cession.

Il a été prévu dans le dit acte qu'Alusuisse s'occuperait d'obtenir les autorisations nécessaires à ce sujet. La commune de Chandolin n'a jamais donné son accord à cette cession et cette dernière n'a pas été homologuée par le Conseil d'Etat.

Le contrat a néanmoins été inscrit au registre foncier, sous PJ, indiqué ci-dessus, et il a été muté au cadastre de Chandolin, sans accord de la commune ni homologation du conseil d'Etat.

La commune de Chandolin, qui m'a mandaté afin de sauvegarder ses intérêts, conteste purement et simplement la validité de ce contrat.

On ne peut en effet céder les droits d'exploiter les eaux et les possibilités matérielles d'exploitation sans céder la concession.

On peut également faire remarquer en passant que la concession ne comporte pas uniquement des droits, mais aussi des obligations.

Mais la situation juridique est si claire qu'il n'est pas nécessaire de faire une recherche juridique en ce moment, car cela ressort en effet de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques du 5 février 1957, et cela sans équivoque possible.

Je me réfère notamment aux articles 15, 20 et 26, etc. La cession des droits qui a fait l'objet du contrat contesté ne peut se faire sans accord de la commune et sans homologation du Conseil d'Etat après que l'on ait donné, par publication dans le *Bulletin officiel*, la possibilité à tous les intéressés de faire leurs observations et contestations éventuelles.

Ce contrat est d'ailleurs nul « ab initio » et uniquement de nouveaux contrats pourront rendre ce transfert effectif. Si le contrat n'était pas nul « ab initio » et si le transfert du droit de superficie et du matériel d'exploitation étaient devenus effectifs, nous pensons que la concession concernant la commune de Chandolin serait devenue caduque, du fait que le bénéficiaire de la concession n'aurait plus la possibilité matérielle d'exploiter.

Si nous contestons la validité de ce contrat, ce n'est pas par seul plaisir de contester, il ne peut en effet être indifférent à la commune de Chandolin et au canton qui sont les bénéficiaires de cette concession.

La surface financière du concessionnaire, son impact économique, la manière d'exploiter les eaux sont d'une importance vitale pour notre région.

Mais afin de clarifier tous ces problèmes, Alusuisse et Rhonewerke AG devraient mettre à disposition des communes toute la documentation et toutes les explications nécessaires.

Nous prions donc le Conseil d'Etat, dans le sens de l'article 22 de la loi précitée du 5 février 1957 :

a) de nous apporter son concours technique pour l'étude de cette affaire et de nous convoquer pour une entrevue à ce sujet prochainement ;
b) d'ordonner le blocage de ces droits au registre foncier ;
c) d'ouvrir une enquête concernant ce dossier.

Vu les intérêts importants en jeu, nous devrons intervenir par voies civiles si le Conseil d'Etat ne devait pas entreprendre les mesures nécessaires rapidement.»

Qui est Rhonewerke?

Que pense-t-on de cette affaire dans les milieux d'Alusuisse ?

Rhonewerke AG est une société anonyme qui appartient à 100 % à Alusuisse. De siège social à Ernen, dans le Haut-Valais, elle regroupe les usines de Binn, d'Ernen et de Moerel.

En possession du barrage de La Souste, elle a racheté à Alusuisse toutes les centrales du Rhône à Chippis, de la Navizance, de Bramois, etc.

Ce fut un passage d'une société anonyme à une autre, essentiellement, selon Alusuisse, dans un but de rationalisation dans l'exploitation. Un certain manque de liquidités aurait également joué un rôle dans ces changements.

Administrativement, Rhonewerke AG dépend de Motor Columbus, qui appartient pour 38 % à Alusuisse. Cette dernière a aussi voulu donner mandat à des spécialistes pour ce qui touche à l'exploitation des programmes énergétiques.

On estime qu'il était bien stipulé dans l'acte inscrit au registre foncier qu'Alusuisse s'engageait à obtenir les autorisations nécessaires au transfert incriminé.

Toutes les communes concernées furent contactées et acceptèrent. Il semblerait que, dans le cas de Chandolin, les personnes responsables n'auraient pu être atteintes en temps voulu.

La date du 27 janvier – vendredi prochain – à 16 heures, avait primitivement été avancée pour le règlement de cette question et la discussion d'arrangements.

En définitive, rendez-vous a été pris pour cet après-midi, à 17 heures, pour tenter de jeter les bases d'un accord satisfaisant tout le monde.

Donc affaire à suivre !

Même blanchi, M. Bourgknecht doit affronter la vindicte socialiste

FRIBOURG. – A la suite d'un article publié par le conseiller national Félicien Morel dans le journal du parti socialiste fribourgeois *Travail*, au sujet des démêlés avec le fisc du conseiller aux Etats fribourgeois J.-F. Bourgknecht, ce dernier a déclaré hier, lors d'un face-à-face à la TV romande, qu'aucune enquête était ouverte contre lui, pour soustraction fiscale, après le rejet de son recours. Il a lu à l'antenne un passage d'une lettre du Service cantonal des impôts confirmant le fait. M. Bourgknecht a déclaré qu'il ne publiera pas les considérants de la décision qui le concerne, mais qu'il avait tenu ses engagements envers l'opinion publique en proclamant la décision.

La teneur du passage de la lettre que Me Bourgknecht a lue est la suivante : « Sur demande de Me Jean-François Bourgknecht, avocat et notaire à Fribourg, et après consultation du service compétent, nous sommes à même d'attester que sur le plan de l'impôt cantonal il n'y a légalement pas matière, en ce qui concerne les éléments de taxation de la période fiscale 1973-1974, qui ont fait l'objet de la décision de la commission cantonale de recours en matière d'impôt du 27 novembre 1977, d'introduire une procédure en soustraction.»

Cette attestation n'a pas suffi à M. Morel, qui se déclare non satisfait et veut laisser sous-entendre qu'il n'y avait aucune preuve que l'administration fiscale n'ait ouvert d'enquête pour soustraction fiscale.

Pas beau!

Mais une telle interprétation n'est rien à côté de celle du parti socialiste fribourgeois qui, hier soir, dans un communiqué relance la polémique d'odieuse manière. Il dit notamment que :

« Cette attestation, que l'on doit assimiler à un geste de complaisance, représente un des grands scandales de l'histoire fiscale fribourgeoise. Elle n'est pas de nature à redonner confiance dans la justice fiscale de ce canton.»

« N'ayant pas réussi à dissiper le malaise, lors de ses premières tentatives, le PDC intervient maintenant au niveau gouvernemental pour sauver un de ses chefs aux abois. Le PSF dénonce, une fois de plus, la complicité d'argent des maîtres du PDC.»

Ni plus, ni moins !

Sentant qu'il allait perdre la face dans cette affaire, puisque M. Bourgknecht a été blanchi, le parti socialiste s'en prend maintenant au gouvernement et au PDC dans son ensemble, les accusant de complaisance, de corruption, etc... Mais pourquoi cette escalade de la violence verbale : LES ELECTIONS COMMUNALES SE DÉROULENT LE 26 FÉVRIER DANS LE CANTON DE FRIBOURG.

Les socialistes, mauvais perdants, ne veulent pas abandonner un si beau cheval de bataille, alors qu'ils se croyaient si près du but. Il faut donc que la polémique dure... jusqu'en mars.

Le cheval qu'ils ont introduit dans leur citadelle pourrait bien, dès lors, ressembler à celui de Troie...

Les événements de Goesgen

Facture salée

SOLEURE. – Les tentatives d'occupation de la centrale nucléaire de Goesgen-Daeniken au cours des week-ends des 25-26 juin et 2-3 juillet 1977 ont coûté un million de francs. C'est ce qu'a affirmé hier devant le Grand Conseil soleurois le directeur cantonal de la police, le conseiller d'Etat Gottfried Wyss. Et ce dernier de préciser que le canton de Soleure devra prendre à son compte les dépenses engendrées par l'aide policière fournie par les autres cantons, car l'article 16 de la Constitution fédérale dispose que «les frais sont supportés par le canton qui a requis l'assistance ou occasionné l'intervention, à moins que l'Assemblée fédérale n'en décide autrement en considération de circonstances particulières».

Vers une augmentation des taxes radio-TV?

BERNE. – Les PTT recommandent une augmentation de la taxe radio et télévision vu le déficit constant de leur compte «mass media». La SSR – Société suisse de radiodiffusion et de télévision – a déjà proposé un relèvement de 20% de la taxe dès le second semestre de cette année. La taxe radio passerait de 60 à 72 francs, et celle de TV de 120 à 144 francs par année. Mais les PTT sont d'avis que cette augmentation ne suffisait pas pour rééquilibrer le compte «mass media». Leur développement technique a valu à la radio un déficit de 4,8 millions en 1976 (déficit cumulé de 13,2 millions) et à la TV un découvert de 16,2 millions (déficit cumulé de 26,9 millions). Il faudrait donc – de l'avis des PTT – changer la clé actuelle de répartition – 30% aux PTT et 70% à la SSR – en leur faveur. La suppression de la subvention fédérale au service des ondes courtes dès le début de l'année en cours – 6,7 millions, le coût global de ce service étant de 10 millions environ par année – rend encore plus nécessaire l'augmentation demandée. Le Conseil fédéral devra se prononcer bientôt sur cette question.

Un automobiliste sauvé des eaux

ÉCUBLENS. – Un automobiliste vaudois, qui circulait d'Ecublens vers Echandens, hier à midi, n'a pas accordé le passage à un autre véhicule, à un carrefour. Une collision se produisit et, sous l'effet du choc, la première automobile quitta la route et, vingt mètres plus loin, plongea dans la Venoge, rivière qui roule actuellement de grosses eaux avant de se jeter dans le Léman. Le conducteur put être secouru par deux automobilistes et il est sain et sauf. Des recherches ont été entreprises par les plongeurs de la brigade du lac pour retrouver la voiture immergée.

Hier sur le petit écran

Un Spécial cinéma *particulièrement bon hier soir puisqu'il nous offrait la présence d'un réalisateur et écrivain de grand talent, Pierre Schoendorffer, et la projection de l'un de ses meilleurs films,* La 317e section. *Une heure d'une très grande qualité qui, à travers la tragique histoire d'une section franco-vietnamienne à la fin de la guerre d'Indochine, a réussi, par la sobriété et la vérité de ses images, à évoquer et la dérision de la guerre et la fraternité des combattants. Aucune emphase, aucun effet mélodramatique, seulement quelques touches remarquablement justes pour s'interroger avec grande sensibilité au-delà de toute situation militaire sur le mystère et l'angoisse des destinées humaines.*

Pour le reste, comme à l'accoutumée, tous les amis du cinéma auront pris connaissance avec intérêt des nouveautés de l'écran, présentées et commentées de façon fort vivante par les critiques romands parmi lesquels les lecteurs du NF *auront sans doute apprécié Hermann Pellegrini.* (R)

Record d'altitude pour une partie de curling

INTERLAKEN. – Un tournoi de curling a eu lieu lundi au Jungfraujoch, à 3454 m d'altitude, fait que le « Guiness Book » ne manquera pas de signaler dans sa liste des records mondiaux. Cette rencontre amicale entre deux équipes de Grindelwald et de Balandiloch (Ecosse) s'est déroulée sur une piste longue de 35 m et s'est terminée sur un score nul de 6 points pour chaque équipe.

Notre commerce extérieur en 1977
Un solde déficitaire

BERNE. – Durant l'année 1977, les importations vers la Suisse ont passé de 30,031 millions de tonnes (en 1976) à 31,002 millions de tonnes ou, en devises, de 36,871 millions de francs à 43,026 millions de francs. Les exportations, quant à elles, se sont montées à 4,327 millions de tonnes (contre 3,942 millions en 1976) et à 42,158 millions de francs (contre 37,044 millions l'année précédente). Le solde, qui était excédentaire en 1976 (+173,6 millions), est donc devenu déficitaire en 1977 (–867,6 millions de francs). Quant à la valeur des exportations en pourcent de la valeur des importations, elle est de 98 % en 1977, contre 100,5 % l'année précédente. Ces données ont été fournies par la Direction générale des douanes.

Nouveau cas d'espionnage économique à Zurich

BERNE. – Sur proposition du Ministère public de la Confédération, le Département fédéral de justice et police a transmis un cas d'espionnage économique aux autorités zurichoises de répression, pour complément d'enquête et jugement. Menée de concert avec la police cantonale zurichoise, l'enquête du Ministère public fédéral avait révélé qu'un citoyen suisse, âgé de 33 ans, a cherché à découvrir, l'automne dernier, des secrets de fabrication et d'affaires concernant une enduiseuse pour ustensiles en fonte, qu'il a communiqués à des entreprises étrangères, établies pour la plupart en RFA. Le prévenu, à qui l'on reproche d'avoir organisé un service de renseignements économiques et commis d'autres délits relevant de la juridiction cantonale, était engagé comme collaborateur du service externe de l'une des entreprises lésées. Il a été écroué provisoirement.

Attentat à l'explosif contre la préfecture de Courtelary
Près d'un million de francs de dégâts

Hier matin, vers 4 heures, une explosion d'une très forte intensité a provoqué de gros dégâts au bâtiment de la préfecture de Courtelary, chef-lieu de district dans le vallon de Saint-Imier. Cet immeuble abrite la préfecture, le tribunal de district, l'office des poursuites, le registre foncier, ainsi que le bureau de la nouvelle Fédération des communes du Jura bernois. Tout à côté se trouvent les prisons de district.

Une charge explosive de plusieurs kilos de plastic, selon les premières investigations, a été placée près d'un soupirail. La déflagration a provoqué, dans le mur, un cratère de deux mètres de diamètre, malgré la forte épaisseur de cette vieille construction. La voûte intérieure s'est effondrée sur les tables des locaux d'archives, les portes intérieures et les murs de séparation des locaux ont été fissurés ou gravement endommagés. L'intérieur du bâtiment présente une allure de dévastation, des gravats, des bois, des pierres, des moellons et des briques étant enchevêtrés. Les vitres et les portes de plusieurs immeubles voisins ont volé en éclats.

L'annonce de cet attentat qui n'a pas été revendiqué à l'heure présente a suscité évidemment une très vive émotion dans le Jura.

Du côté de Force démocratique, un communiqué fait à nouveau le rapprochement entre le terrorisme jurassien et le terrorisme allemand, sans que rien ne permette pourtant de se livrer à une telle association. Pour sa part, le Rassemblement jurassien indique que, selon lui, la situation politique du Jura ne permet pas d'expliquer cet attentat et qu'il ne faut pas exclure un acte émanant des terroristes allemands à la suite de l'arrestation de Gabrielle Kröcher et Christian Möller. On ne peut aussi s'empêcher de faire un autre rapprochement avec le procès d'autonomistes jurassiens en cours devant le Tribunal fédéral. Enfin, tant la proximité des bureaux de la Fédération des communes du Jura bernois que le fait que des individus peuvent avoir des raisons d'en vouloir aux responsables des administrations de district sont des éléments à prendre en compte.

Dernière hypothèse, la provocation de citoyens antiséparatistes désireux par ce coup d'éclat d'en faire porter la responsabilité au camp adverse et de favoriser une issue négative du vote fédéral de septembre prochain, vu la répulsion que de tels actes provoquent dans la Suisse tout entière.

En l'absence de tout résultat concret de l'enquête en cours, toutes ces hypothèses présentent la même valeur. Aucune ne doit être écartée parce qu'elle serait jugée peu vraisemblable. Ajoutons encore que les dégâts sont évalués à un million de francs.

V.G.

Berne

Attentat à l'explosif

BERNE. – Une charge explosive a sauté dans la nuit de lundi à mardi, vers 0 h. 30, à Belp, près de Berne, détruisant une voiture. Selon les informations obtenues auprès du Département fédéral de justice et police, le véhicule visé appartient au directeur de la filiale bernoise d'une banque. Le Ministère public de la Confédération a ouvert une enquête en collaboration avec la police cantonale bernoise.

Autonomistes au Tribunal fédéral
Témoignages et réquisitoire

La deuxième journée du procès des treize autonomistes jurassiens comparaissant devant la Cour pénale fédérale a été marquée par les dépositions des experts. Le psychiatre Ralph Wirteler, de Perreux, dira de l'accusé Robert Arn qu'il n'est pas atteint de maladie mentale, ni de trouble quelconque. C'est un être frustre mais non débile qui souffre d'une distorsion caractérielle non pathologique. Il est donc pleinement responsable de ses actes, ce qui peut expliquer la rancune nourrie à l'égard des autres autonomistes dont il prétend avoir été abandonné. Quant à l'expert en explosifs, Jakob Meyer, du service scientifique de la police zurichoise, il affirme que la minuterie électrique confectionnée par Arn pour provoquer l'incendie de la ferme du bois Rebetez n'était pas à même de mettre le feu, la mèche ne pouvant s'enflammer. La thèse d'Arn, selon laquelle il aurait saboté cet appareil afin qu'il ne fonctionne pas, n'est pas écartée par l'expert, mais aucun indice ne permet toutefois de la confirmer.

Suit alors le lent défilé des témoins, une dizaine, dont nous retiendrons les éléments suivants :

– La femme d'Arn ne peut affirmer avoir rencontré Grimm et son épouse, ce que cette dernière nie d'ailleurs. L'accusation d'Arn qui dit avoir remis à Grimm des dispositifs d'allumage s'en trouve sérieusement mise en doute ;

– L'ancien préfet de Moutier, M. Roger Macquat, indique que les projets d'implantation de places d'armes ou d'extension des places existantes peuvent expliquer les attentats perpétrés contre les dépôts militaires. Il rappelle le climat de tension de la période plébiscitaire, mais se tient sur la réserve dans ses constatations à ce sujet ;

– Alain Charpilloz, le secrétaire d'Unité jurassienne, fait, lui, le procès des autorités bernoises et de la passivité des autorités fédérales qui se sont refusées à intervenir avant que se déclenche la violence plébiscitaire. La sécurité des autonomistes n'est pas assurée, les libertés démocratiques sont bafouées. Le témoin rappelle le droit démocratique de la minorité autonomiste de travailler à la réunification du Jura. Tant l'abbé Jolidon que la militante franc-montagnarde Benoîte Saudy brosseront un portrait attachant de J. T., coauteur de l'incendie du bois Rebetez. Seuls le drame des projets d'implantation militaire aux Franches-Montagnes et l'ascendant d'Arn sur lui peuvent expliquer les actes de J. T. Tout en le défendant, Mme Saucy se refuse cependant à accabler les autres prévenus, «les militants autonomistes devant être solidaires».

Grimm disculpé ?

L'après-midi débute par le réquisitoire du procureur Willy Heim qui fait d'abord le procès des dirigeants autonomistes, en citant quelques extraits de leurs discours et éditoriaux, ce qui provoque des remous dans la faible assistance qui suit ce procès. M. Heim démontre d'abord que la thèse du sabotage de la minuterie devant provoquer l'incendie de la ferme n'est pas plausible. C'est un mensonge d'Arn, ce qui rend ses accusations sujettes à caution. Même si le procureur a le sentiment que Grimm est coupable, celui qui l'accuse ne peut être cru sur parole. Or, la Cour pénale fédérale ne doit pas commettre d'erreurs judiciaires. Il faut libérer Grimm de toute condamnation. En revanche, pour Me Heim, le député Gury a bel et bien détenu de l'explosif. Les accusations d'Arn sont contre lui, reprises par toute la famille, sur quoi l'accusation se fonde pour leur accorder crédit. Sans doute que ce matin la défense insistera sur la relative incohérence du réquisitoire sur ce point. Pour les autres accusés, le procureur requiert les peines suivantes : Robert Arn : 24 mois de réclusion sans sursis, pour usage et détention d'explosifs, incendie criminel, etc. ; J. T. : 20 mois de réclusion sans sursis pour les mêmes chefs d'accusation ; Michel Gury : trois mois d'emprisonnement sans sursis vu ses condamnations antérieures dans l'affaire jurassienne, pour détention d'explosifs. Pour les neuf autres accusés, les peines requises vont de un à trois mois d'emprisonnement avec sursis.

Avant de s'ajourner à ce matin, le tribunal a encore entendu les conclusions civiles de Me Comment qui entend que Gury et Grimm supportent les dommages causés par les attentats contre des dépôts militaires, pour lesquels ils ne sont pourtant pas condamnés. Me Piquerez, l'avocat de Grimm, réfutera cette prétention dans sa plaidoirie qui suivit celle de Me Lachat, défenseur des accusés mineurs. Ce matin, fin des plaidoiries, la date du jugement n'étant pas encore connue.

V. G.

Budget du Jura : pas avant l'automne

Il ressort d'une information donnée hier par le chargé des relations publiques de la Constituante jurassienne que le projet de budget de l'Etat du Jura pourrait bien ne pas être rendu public avant le vote fédéral du 24 septembre prochain. Ce n'est pas que la Constituante ou que la commission ad hoc de celle-ci n'ait pas envie de le rendre public avant cette date, mais c'est en raison du fait que l'établissement d'un tel projet présente de très nombreuses difficultés de sorte qu'il ne sera pas établi avant septembre.

Avant les accords tripartites d'octobre dernier, la commission ad hoc a travaillé sur la base des comptes et budget de l'Etat de Berne et selon une étude sur les finances cantonales publiée par l'université de Saint-Gall. Depuis que, en vertu des accords précités, les autorités bernoises collaborent activement et sans restriction avec la commission susmentionnée, celle-ci vérifie une à une les données qu'elle avait établies et celles qui lui sont fournies par les experts chargés de l'aider dans sa tâche, soit MM. Maurice Heimann, ancien directeur du Service de caisse de la Confédération, Denis Roy, employé de l'Etat de Genève, et Ernst Buschor, du canton de Zurich.

Si les évaluations des recettes fiscales sont connues pour les personnes physiques, les chiffres relatifs aux personnes morales sont encore à déterminer. Quant aux dépenses, elles ne peuvent pas encore être chiffrées pour les salaires, les charges immobilières ou d'autres postes dans la mesure où des décisions d'organisation de l'Etat ne sont pas connues. Enfin, autre élément qui retarde les travaux de la commission, le fait que son mandat l'oblige à se préoccuper aussi de la séparation des comptes de Berne et du Jura depuis 1975. Un rapport sur la procédure de cette séparation sera prochainement remis par l'expert genevois, M. Blaise Knapp.

On se souvient que, lors de la campagne plébiscitaire, l'expert Denis Roy avait établi un projet de budget distribué à tous les citoyens. Il avait été échafaudé en partant de proportions directement issues des chiffres figurant dans les comptes de l'Etat de Berne. Mais la commission de la Constituante entend présenter un projet très précis, d'où le retard que d'aucuns n'arrivent pas jusqu'ici à expliquer.

Notons encore que le bureau de la Constituante, répondant à l'invitation du Conseil d'Etat de Soleure, rencontrera celui-ci au début du mois de mars. Bien que l'ordre du jour de cette rencontre ne soit pas établi, on sait qu'il y sera notamment question de l'aménagement de la route transjurane dont le tracé prévisible devrait rejoindre le réseau des autoroutes suisses, en empruntant le territoire soleurois entre Moutier et Oensingen.

V. G.

Les «passe-montagne» n'étaient pas des «passe-muraille»

GENÈVE. – Voyant hier matin sept hommes s'approcher d'une banque, à Genève, la tête recouverte d'un passe-montagne, une citoyenne a cru qu'un gang passait à l'action. Aussitôt elle téléphona à la police qui, quelques instants plus tard, était sur place et interceptait le groupe. A l'hôtel de police, il apparaissait, après vérification, que les sept hommes, des Philippins, arrivés la veille à Genève, avaient chacun acheté un passe-montagne, pour se protéger du froid, et qu'ils se proposaient tout simplement de changer de l'argent à la banque avant de poursuivre leur voyage, à destination de l'Afrique du Nord. Ils ne portaient bien sûr aucune arme sur eux.

Rapt du baron Empain

Enlèvement « à l'allemande » ou « à l'italienne » ?

PARIS (ATS/AFP). – Une gigantesque chasse à l'homme, à laquelle participent tous les effectifs de police disponibles, a été entreprise pour retrouver le baron belge Edouard-Jean Empain et les auteurs de son enlèvement qui a eu lieu, lundi matin, à Paris.

Toutes les portes de Paris sont sévèrement gardées et les automobiles sont soumises à un contrôle minutieux, entraînant d'importants embouteillages sur les voies d'accès à la capitale.

La surveillance a également été renforcée aux postes-frontières.

En vingt-quatre heures, 140 000 véhicules ont ainsi été contrôlés et les papiers d'identité de plus de 240 000 personnes ont été vérifiés.

La revendication, dans la matinée, de l'enlèvement par le « Noyau armé pour l'autonomie populaire » (NAPAP, organisation maoiste), faite au poste périphérique Radio-Télé-Luxembourg, puis au quotidien provincial *L'Est républicain* de Nancy, a été accueillie avec scepticisme par la direction de la police judiciaire. Cette revendication a d'ailleurs été démentie par des interlocuteurs anonymes, se réclamant eux aussi du NAPAP, lors de coups de téléphone à deux journaux (*Libération* et le *Républicain lorrain*).

Visiblement, les enquêteurs s'attendaient plutôt à « un rapt à l'italienne », ainsi qu'on appelle les enlèvements assortis d'une forte demande de rançon, plutôt qu'à un «rapt à l'allemande ».

Les personnes se réclamant du NAPAP et ayant revendiqué l'enlèvement à *L'Est républicain* ont exigé « la libération, avant aujourd'hui, de camarades emprisonnés », les extrémistes Christian Harbulot (Français), Irmgard Moeller et Rolf Pohl (Ouest-Allemands).

En fin d'après-midi, un interlocuteur anonyme a téléphoné au quotidien parisien trotskyste *Rouge* pour réclamer une rançon de 40 millions de francs français (environ 17 millions de francs suisses). « Nous ne sommes pas des politiques, nous sommes des professionnels », a-t-il déclaré.

M. Alain Peyrefitte, premier ministre par intérim (en l'absence de M. Raymond Barre, en visite officielle en Chine), a invité hier soir à la radio et à la télévision les Français à demeurer « vigilants » et à concourir « de toutes leurs forces à l'arrestation des coupables » de violence.

Politique ou crapuleux?

L'enlèvement de M. Empain a provoqué une fébrile inquiétude dans les milieux politiques, policiers et financiers français.

On hésite encore à étiqueter le rapt : est-ce un enlèvement « à l'allemande » (politique comme dans l'affaire Schleyer) ou « à l'italienne » (comme dans les cas quotidiens dans la Péninsule) ?

Curieusement on redoute la deuxième solution à cause des risques de « contagion » ! La France avait en effet été épargnée par la vague d'enlèvements crapuleux qui sévissent en Italie. Il suffirait pourtant d'un exemple pour que la pègre française s'y mette elle aussi et, cet exemple pourrait être le rapt du baron Empain !...

Dans la nuit de lundi à mardi, selon les renseignements d'un poste périphérique français, une Rolls blanche immatriculée en Belgique déposait au domicile parisien du baron quatre hommes porteurs de mallettes noires. De l'argent ? Pour l'instant, aucune demande de rançon sérieuse n'a été formulée. Quant aux exigences « politiques », elles sont soit démenties, soit « folkloriques ».

Le mystère demeure donc.

pf

Folklorique et terroriste

PARIS (ATS/AFP). – Un correspondant anonyme a revendiqué, dans un coup de téléphone à la station «Radio-Télé Luxembourg», l'enlèvement, lundi à Paris, du baron Edouard-Jean Empain au nom du groupe «Joris Van Severen» (comité pour la réunification des provinces flamandes de tendance d'extrême droite).

Lors de cette communication, hier en fin de matinée, le correspondant a indiqué notamment que le baron Empain avait porté «préjudice à l'ethnie flamande», ajoutant qu'un nouveau communiqué préciserait vendredi à 18 heures les conditions de libération du baron.

Joris Van Severen est une vieille figure du mouvement flamand extrémiste. Pendant sept ans, il avait siégé au groupe parlementaire nationaliste flamand, en Belgique, mais n'avait pas été réélu en 1931. Il avait alors fondé le «Verdinaso» qui réunissait 8000 à 10 000 personnes. Suspect, Joris Van Severen avait été arrêté le 10 mai 1940 par les services belges de sécurité et avait été exécuté.

Le comité Joris Van Severen n'a plus qu'une existence folklorique et sa dernière manifestation, à la mémoire de Joris Van Severen, remonte à sept ans.

LE «NAPAP», UN GROUPE TERRORISTE

Le «NAPAP» est un petit groupe d'extrême gauche qui avait revendiqué, outre l'assassinat de Tramoni, un attentat à l'explosif perpétré le 7 octobre 1977 près du domicile du ministre de la justice français, M. Alain Peyrefitte, et une tentative de sabotage contre les usines Renault à Flins (ouest de la France).

Des armes saisies sur des militants présumés du «NAPAP» auraient servi, selon la police, dans les attentats contre l'ambassadeur de Bolivie en France, M. Zentano Araya, tué en 1976 et l'attaché militaire espagnol à Paris, le capitaine Garcia Plata-Valle, en 1975.

Les deux militants allemands sont actuellement détenus en RFA. Irmgard Moeller avait été retrouvée grièvement blessée à la poitrine en octobre dernier dans sa cellule de la prison de Stuttgart-Stammheim, le lendemain de la libération des otages du Boeing Landshut de la Lufthansa à Mogadiscio.

Rolf Pohle, déjà condamné pour avoir fourni des armes au groupe Baader-Meinhof, est actuellement jugé à Munich pour chantage contre l'Etat allemand.

Christian Harbulot est considéré par la police française comme l'un des membres du NAPAP. Il avait été arrêté le 4 décembre dernier à Paris. Il est accusé d'avoir abattu un vigile (gardien civil) des usines Renault, près de Paris, Jean-Antoine Tramoni, qui lui-même avait tué, en 1972, le militant maoïste Pierre Overney.

Un ravisseur allemand

PARIS (ATS/Reuter). – Selon le chauffeur du baron Edouard-Jean Empain, l'industriel belge enlevé lundi à Paris, un des ravisseurs pourrait être un Allemand.

Le chauffeur, qui avait été emmené par les ravisseurs puis relâché aux abords de Paris, a précisé dans une interview radiophonique qu'il les avait entendus parler entre eux. « Ils ne m'ont pas parlé, a-t-il dit, mais je les ai écoutés parler entre eux, et je crois que l'un d'entre eux était un Allemand.»

● BONN (ATS/AFP). – Un pilote d'un « Starfighter » de la Bundeswehr a trouvé la mort, mardi, près de Leer (Basse-Saxe). Son appareil, qui effectuait un vol d'entraînement, s'est écrasé pour des raisons indéterminées, a annoncé un porte-parole du Ministère de la défense. Cet accident porte à 195 le nombre de « Starfighters » de RFA qui se sont écrasés au sol et à 92 celui des pilotes tués.

● BRUXELLES (ATS). – Le général américain William J. Evans, nouveau commandant en chef des forces aériennes de l'OTAN pour la région centre-Europe, a indiqué, hier à Buxelles, que « le rapport des forces aériennes du Pacte de Varsovie et de l'OTAN en Europe est actuellement de 2,5 contre 1 en faveur de l'Est et qu'il serait de 3 contre 2, toujours en faveur de l'Est, après l'arrivée des renforts ».

Phnom Penh, ville morte

PÉKIN (ATS/AFP). – Près de trois ans après la victoire des Khmers rouges, et en plein conflit khméro-vietnamien, la capitale du Cambodge, Phnom Penh, ressemble à une « ville-fantôme vide », sans argent, sans informations, sans communications, et surtout sans habitants, ont révélé les ambassadeurs de trois pays scandinaves à Pékin, de retour d'un séjour au Cambodge.

A Phnom Penh, tous les noms des rues ont été retirés, de même que les noms d'immeubles, dont seuls les premiers étages semblent habités. Les marques de la guerre restent très impressionnantes, quoique moins visibles qu'auparavant, selon l'ambassadeur de Suède.

Les ambassadeurs ont, en particulier, insisté sur le jeune âge – entre 12 et 18 ans – des personnes rencontrées à Phnom Penh dans la journée. Ces jeunes semblent constituer l'essentiel de la population de la capitale, autrefois peuplée de 2,5 millions d'habitants.

Damas prépare une guerre

DAMAS (ATS/Reuter). – La Syrie renforce son armée pour rétablir l'équilibre stratégique avec Israël à la suite de « la capitulation de l'Egypte », a annoncé le ministre des affaires étrangères, Abdel Halim Khaddam, dans une déclaration diffusée hier par Radio-Damas.

« De nouvelles dispositions assurant un équilibre stratégique entre nous et l'ennemi sioniste nous permettront de poursuivre la lutte pour la réalisation de nos objectifs », a déclaré M. Khaddam.

Il y a quelques jours, on indiquait de source diplomatique arabe que la Syrie attendait une grande quantité d'armes soviétiques et un nouveau type de fusée sol-air, qui n'a pas encore été utilisé au Proche-Orient.

M. Khaddam a indiqué que les trois objectifs de la Syrie dans la situation créée par la politique de l'Egypte étaient :

– renforcer les forces armées syriennes ;
– former un front arabe fort pour la poursuite de la lutte panarabe ;
– isoler et encercler le Gouvernement égyptien et le priver de tout soutien arabe.

« La capacité de la Syrie s'ajoutant à celle de la nation arabe redresseront la situation et assureront la poursuite de la lutte pour la réalisation des objectifs panarabes », a-t-il dit.

Conseil de l'Europe au secours des phoques: pas très sérieux

STRASBOURG (ATS). – A une large majorité, les parlementaires du Conseil de l'Europe ont accepté, hier, une motion invitant les gouvernements à instaurer un moratoire de deux ans sur la chasse aux phoques. Devant un parterre de députés clairsemé, mais un public nombreux parmi lesquels on remarquait l'actrice française Brigitte Bardot et l'écologiste suisse Franz Weber, la discussion a été animée. Plusieurs parlementaires ont en effet exprimé des doutes quant au sérieux avec lequel le rapport de la commission du Conseil de l'Europe avait été rédigé et demandait de le renvoyer à la commission afin qu'un document reposant sur des bases scientifiques incontestables soit ultérieurement proposé à l'assemblée. Cette proposition a été finalement rejetée.

PROTESTATION NORVÉGIENNE

Dans une déclaration publiée hier à Strasbourg, les représentants norvégiens au Conseil de l'Europe ont réaffirmé que la chasse ne mettait pas l'espèce en danger, les rapports des plus éminents spécialistes démontrant que la population des phoques se montait entre 1,2 et 1,5 million. D'autre part, selon la délégation norvégienne, des experts ont également recommandé de chasser surtout les jeunes phoques, la plupart mourant de toute manière au cours de leurs premières semaines d'existence. Il est d'autre part prouvé, ajoute le rapport, que les mères ne s'occupent de leurs petits que pendant huit à dix jours après leur naissance.

En conclusion, la délégation norvégienne à Strasbourg réaffirme que le seul souci de la Norvège est la protection des animaux contre la cruauté et la préservation de l'équilibre écologique. Considérations qui s'appliquent également pour la chasse aux phoques.

« DEMI-VICTOIRE » !

Interrogé par l'ATS, Franz Weber a déclaré qu'il avait eu très peur au cours du débat sur la protection des phoques qui s'est déroulé, hier matin, au Conseil de l'Europe à Strasbourg. « Malgré cette demi-victoire, le combat continue », nous a déclaré Franz Weber, qui envisage maintenant de se rendre en Norvège pour tenter de convaincre les armateurs de ne pas envoyer leurs bateaux lors de la chasse aux phoques, qui débutera en mars prochain.

LETTRE À B. B.

Un représentant du consulat général du Canada à Strasbourg a remis, hier à Brigitte Bardot, une lettre du premier ministre canadien, M. Pierre-Elliott Trudeau. Cette missive qui répond à la lettre ouverte de protestation de l'actrice au premier ministre canadien, le 13 décembre dernier, maintient le principe de la chasse aux phoques.

M. Trudeau affirme dans sa lettre que « les phoques sont tués de façon plus expéditive et plus humaine que ne le sont la plupart des animaux domestiques dans tous les pays civilisés ».

Le premier ministre canadien conteste que les phoques soient « menacés d'extinction ». Le contingent actuel d'abattage n'empêche pas l'espèce de se multiplier. En outre, le produit de la chasse aux phoques, poursuit-il, constitue une ressource financière non négligeable pour les pêcheurs de la région, dont la situation économique « est très mauvaise ».

Après avoir considéré que la chasse, la pêche, la boucherie « sont globalement nécessaires à notre existence », M. Trudeau conclut sa lettre en affirmant : « Nous imposons une certaine méthode d'abattage exempte de cruauté inutile... Le coup de masse sur la banquise et le coup de merlin à l'abattoir ne sont certes pas des gestes tendres, mais ils sont, et c'est ce qui importe, radicalement insensibilisants.»

LA ROULETTE TUE!

LOS ANGELES (ATS/AFP). – Terry Kath, guitariste et chanteur du groupe de jazz-rock « Chicago » s'est tué lundi d'une balle dans la tête en jouant à la « roulette russe ».

Selon la police, le drame s'est déroulé chez un ami du musicien à Malibu (banlieue de Los Angeles). Kath, 31 ans, passionné des armes à feu, avait déjà, au cours de cette soirée bien arrosée, placé un pistolet contre sa tempe et appuyé plusieurs fois sur la détente. Il prit ensuite un second pistolet automatique disant à sa femme et à ses amis : « Ne craignez rien, il n'est pas chargé ». Il est mort sur le coup. La police a considéré qu'il s'agissait d'un accident.

COMMERCE INTERNATIONAL

Le Tokio-Round dans sa phase décisive

Les 197 Etats membres du GATT se sont réunis solennellement à Genève, lundi, afin de marquer l'ouverture de la phase finale des négociations commerciales multilatérales. Les représentants des trois principales puissances commerciales, MM. Strauss, pour les Etats-Unis, Haferkamp, pour la CEE, et Ushiba, pour le Japon, étaient présents et, sans doute, y avait-il quelque chose de paradoxal dans cette réunion solennelle.

Le paradoxe, c'est d'abord l'ouverture de négociations tarifaires, alors que la récession aggrave les pressions protectionnistes qui, selon le directeur général du GATT, auraient soustrait depuis trois ans 3 à 5 % du commerce international, soit 30 à 50 milliards de dollars. Dans ce domaine, les torts apparaissent bien partagés avec le contingentement des importations d'aciers spéciaux aux Etats-Unis et l'adoption d'un prix de référence pour les importations d'aciers dans la CEE...

En fait, la hâte manifestée par les Etats-Unis davantage que par la CEE tient à la volonté de l'administration Carter d'en terminer dès cette année avec une négociation qui s'étire depuis près de cinq ans.

Lancées solennellement à Tokio en septembre 1973 pour répondre à la volonté du président Nixon, au lendemain de la double dévaluation du dollar de décembre 1971 et mars 1973, les négociations commerciales multilatérales se sont ouvertes dans une conjoncture d'expansion générale qui pouvait justifier le départ d'un nouveau round destiné à réduire les tarifs douaniers. La crise pétrolière qui suivit immédiatement la réunion de Tokio porta un coup fatal aux négociations car, pendant près de cinq ans, le Tokio-Round, substitué au Nixon-Round, va s'enliser dans des débats d'experts conduisant à l'accumulation d'un formidable stock de documents sur le commerce international. Aujourd'hui, le Gouvernement américain, tenu par le renouvellement partiel du Sénat qui rendra caduque la loi d'habilitation ou « Trade Act », entend en finir avant la fin de l'année.

Comment ? C'est là tout le problème et, dans l'immédiat, le compromis n'apparaît pas simple entre les Etats-Unis qui souhaitent un désarmement douanier linéaire de 40 % et les Neuf de la CEE qui ont donné mandat à la Commission de Bruxelles de s'en tenir à 25-30 %. Les Etats-Unis, soucieux de réduire le tarif douanier commun de la Communauté et, surtout, les tarifs préférentiels régissant les rapports de la CEE avec certains pays en voie de développement, insistent sur la réduction des droits de douane, alors que les Neuf parlent produits agricoles et, surtout, obstacles non tarifaires.

Un compromis devrait être trouvé entre 25 et 40 %, mais le problème des pays en voie de développement, décidés à obtenir des avantages spécifiques en termes de non-réciprocité surtout, n'est pas réglé pour autant, de même que la révision de l'accord général dans son article 19 sur la clause de sauvegarde et son article 16 sur la notion de préjudice commandant l'application de droits compensateurs.

Malgré ces nombreuses divergences, la négociation devrait être achevée pour l'essentiel en juillet prochain, seuls certains points techniques restant à régler d'ici la fin de l'année.

Aujourd'hui vient le temps des bilans et ceux-ci concernent aussi bien la négociation elle-même que son support institutionnel, le GATT. Le Tokio-Round a joué de malchance il est vrai, puisque son ouverture solennelle en septembre 1973 a précédé de quelques jours le quadruplement du prix du pétrole qui allait bouleverser l'économie occidentale. Mais les difficultés de la négociation ne tiennent pas seulement à l'évolution de la conjoncture ; elles reflètent surtout le changement qui affecte depuis 30 ans les conditions du commerce international. Car l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce correspond à une certaine étape du commerce international, celle de l'après-guerre, à une époque où le perfectionnisme était essentiellement tarifaire, où le désarmement douanier reposait sur un instrument unique, la clause de la nation la plus favorisée et où, finalement, le GATT constituait un « Gentlemen Agreement » entre pays développés, soucieux de parités fixes dans le cadre des accords de Bretton-Woods. Ce contexte est aujourd'hui bouleversé : le GATT comporte une majorité de pays en voie de développement dont le commerce extérieur est fait soit de matières premières, soit de produits fabriqués, vendus à des prix de dumping et qui acceptent mal le climat de club britannique qui est celui du GATT. Enfin, le désordre monétaire lié au flottement généralisé des monnaies enlève une partie de sa valeur aux négociations tarifaires car, à quoi sert de négocier cinq ans une réduction de 40 % des droits de douane, si le dollar se déprécie d'autant en quelques mois et si les Japonais mettent en œuvre des obstacles non tarifaires toujours plus habiles pour décourager les importations ?

Finalement, le Tokio-Round apparaît bien comme la dernière des grandes négociations commerciales de l'après-guerre, à la suite du Dillon-Round, puis du Kennedy-Round. Mais, dans le même temps, il contribuera à poser le problème de l'adaptation du GATT aux nouvelles conditions du commerce international. Dans l'immédiat, il vérifie le rôle éminent d'une institution qui, malgré la conjoncture, conduira à son terme une négociation réputée impossible et, surtout, joue le rôle de signal d'alarme face à la montée du protectionnisme. Ces deux grandes vertus – ténacité et foi dans le libre échange – sont avant tout celles du directeur général du GATT, le Suisse Olivier Long.

J. F.